Le Monde des livres : « l'Être et le Néant »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15



BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15062 – 7 F

VENDREDI 2 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Essais nucléaires en suspens

BILL CLINTON s'apprête à annoncer, selon la presse américaine, que les Etats-Unis prolongeront le moratoire – annoncé en septembre 1992 et expirant le 30 juin – sur leurs essais nucléaires tant qu'un autre pays ne reprendra pas les siens, alors que l'on attendait une reprise des expériences américaines et britanniques.

Le président américain a promis de rendre bientôt publique sa décision. Il justifie ce délai de réflexion par le fait qu'il doit encore discuter de certains détails avec son administration. Il doit aussi se concerter avec les Britanniques, qui n'ont pas d'autre solution, pour moderniser les armes à bord de leurs nouveaux sous-marins Trident, que de réaliser leurs propres expériences souterraines dans le désert américain du Nevada.

Le Congrès des Etats-Unis avait imposé, en septembre 1992, une suspension des essais jusqu'au 30 juin suivant. Au-delà de ce moratoire, il avait suggéré – mais sans trop y croire – de conduire une quinzaine d'expériences avant un arrêt définitif en 1996. Cette année-là, en effet, les pays signataires du traité de non-prolifération nucléaire auront commencé d'en renégocier les termes. Or, de nombreux Etats du tiers-monde font de la fin de leurs essais par les grandes puissances une des conditions de leur propre acceptation de ne pas accéder au « club » nucléaire.

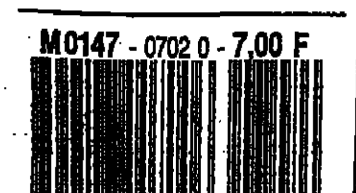
APRÈS le vote du Congrès sur le moratoire, l'administration Clinton a imaginé une option légèrement différente de neuf essais – six pour les Etats-Unis et trois pour la Grande-Bretagne – au Nevada avant 1995. Acquise à l'issue d'une intense discussion à Washington, cette initiative a toujours le soutien du Pentagone, qui dépense 2 milliards de dollars par an pour ses expériences. Elle s'est heurtée, depuis, à une très forte opposition de la Chambre des représentants et elle est loin d'avoir l'adhésion du Sénat.

Entre-temps un élément nouveau est intervenu : la Russie a interrompu ses essais et la Chine, qui faisait cavalier seul, n'en fait plus depuis neuf mois. L'option prêtée à Bill Clinton – baptisée « pas de test en premier » – risque d'embarrasser sérieusement la France qui, unilatéralement en avril 1992, a décidé de suspendre ses expérimentations à Mururoa, laissant dans le brouillard la date précise d'une reprise éventuelle.

COMME les Etats-Unis, la France attend que l'une des autres puissances nucléaires se résolve à briser cet accord, qui n'est que tacite, de suspension des essais. Voilà donc les Français, président d'un côté, gouvernement de l'autre, bientôt au pied du mur. Le gouvernement et les armées veulent moderniser l'arsenal nucléaire ; ce qui suppose de nouveaux tirs souterrains avant de pouvoir passer à des simulations en laboratoires. François Mitterrand, lui, peut difficilement, après avoir donné l'exemple, accepter que la France se singularise en ordonnant la reprise des essais si d'autres maintiennent leur suspension. Telle est l'équation de la cohabitation.

En différenciant, comme il le dit en privé, l'emploi de l'arme – qui relève du seul chef de l'Etat – de sa préparation, qui dépendrait du gouvernement, François Léotard croit pouvoir éviter la difficulté et mieux répartir les responsabilités. Mais on voit mal que sur un sujet aussi important – la dissuasion – la France puisse cesser de parler d'une seule voix ; sauf à se discréditer sur la scène internationale.

M 0147 - 0702 0 - 7,00 F



Avant la réunion du sommet des Sept à Tokyo

Les Etats-Unis durcissent leur attitude à l'égard de l'Europe et du Japon

Avant le sommet des Sept le 7 juillet à Tokyo, les Etats-Unis durcissent leur position. Peter Watson, vice-président de la commission américaine pour le commerce, a demandé mercredi 30 juin que M. Balladur présente ses « excuses » après ses déclarations selon lesquelles aucun accord commercial ne pourrait être signé avant la levée des sanctions américaines à l'encontre des sidérurgistes européens. La communication présentée par le premier ministre au conseil des ministres a révélé des différences d'appréciation entre l'Elysée et Matignon sur la présentation par le président de la République de la position française. Ce dernier a précisé qu'à ses yeux le G7 n'a pas pour mission de « régler les affaires du GATT ».

WASHINGTON

de notre correspondant

A se fier à l'état des dossiers tel qu'il est aujourd'hui, la bataille promet d'être rude. Plus qu'à la coopération, le climat paraît être à l'exaspération entre l'administration Clinton et certains des principaux partenaires du G7. Avec la France, le ton est même à la confrontation. Le vice-président de la Commission américaine pour le commerce international, Peter Watson, a vivement répliqué, mercredi 30 juin, au premier ministre Edouard Balladur, lequel avait annoncé, en début de semaine, que la France ne conclurait rien à Tokyo en matière commerciale tant que les Etats-Unis n'auraient pas levé les sanctions qu'ils viennent de prendre sur les importations d'aciers européens.

Annoncées mardi 22 juin au nom de la lutte contre une concurrence jugée déloyale, ces sanctions, sur lesquelles la commission pour le commerce doit définitivement statuer d'ici au 4 août, majorent de près de 100 % les droits de douane sur certains aciers importés. Elles ont été décidées par le département du commerce à la suite d'une procédure amorcée, du temps de l'administration Bush, par les sidérurgistes américains, qui se plaignent d'être victimes des pratiques de dumping de leurs concurrents. « *Il ne saurait y avoir d'accord au sujet du GATT sur quoi que ce soit* – à Tokyo – *tant que les Américains*, a menacé M. Balladur, *n'auront pas levé leurs sanctions injustifiées à l'encontre des exportations d'acier européen.* »

ALAIN FRACHON

Lire la suite et l'article de FRANÇOISE LAZARE page 18

Au guichet des étrangers

Scènes ordinaires dans une sous-préfecture d'Ile-de-France

par Philippe Bernard

Comme dans les livres, l'Algérienne porte un foulard et l'Anglais un attaché-case. Puis viennent un Sénégalais précédant sa femme en boubou, une Chinoise accompagnée de son fils qui lui sert d'interprète. La grand-mère polonaise qui roule les « r » et l'ouvrier portugais aux lourdes mains de chantier suivent. La matinée avance et la file d'attente prend toutes les couleurs du monde devant ce guichet des étrangers d'une sous-préfecture d'Ile-de-France.

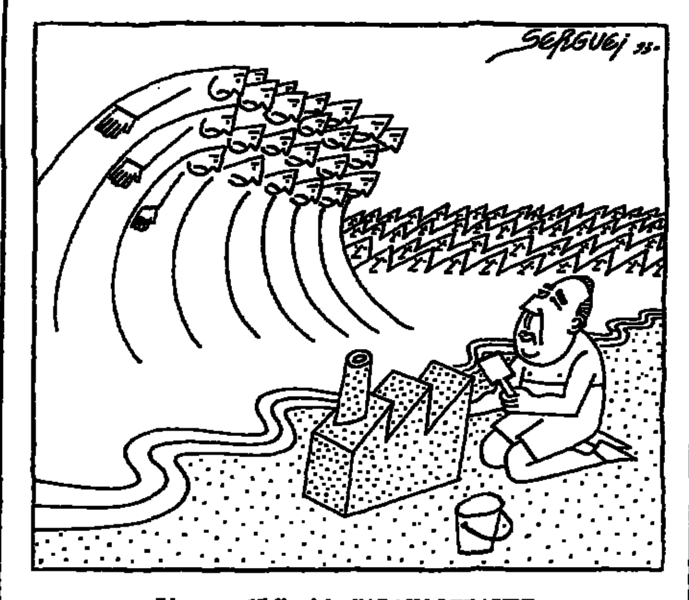
Ici les humeurs du ministre de l'intérieur prennent corps, les lois sur les étrangers se transforment en consignes vociférées à travers une vitre, en gestes agacés et parfois en hurlements. Si l'état de la France se mesure à la qualité de l'accueil des étrangers ce matin-là, il y a quelques raisons de s'alarmer.

Tout commence par une file d'attente dont la gestion passionnerait Kafka. Dès l'ouverture des portes, peu avant 9 heures, une trentaine d'étrangers, serrant leur dossier sous le bras, s'engouffrent dans la salle souterraine du service des étrangers. La masse des « clients » du jour, qu'ils soient convoqués pour un motif précis ou simples demandeurs d'un renseignement, s'agglutine autour de l'unique guichet marqué « accueil ». Retranchée derrière sa vitre, une seule employée est chargée à la fois de renseigner, d'orienter, de traiter certains dossiers et, pour les plus chanceux, de délivrer le précieux jeton qui donne accès, derrière une porte, au Saint-Graal des guichets où sont traités les dossiers.

Certaines personnes répondent à une convocation et pourraient directement y pénétrer, mais elles n'en sont pas toujours informées et patientent jusqu'à ce que l'employée leur confie un jeton.

Lire la suite page 13

Le chômage continue de monter



Lire page 17 l'article d'ALAIN LEBAUBE

« Finale » sanglante en Bosnie centrale

A la fois assiégés et assiégeants, Croates et Musulmans achèvent le partage d'une région où les ethnies s'entremêlent

VITEZ (Bosnie centrale)

de notre envoyé spécial

De la défunte idée yougoslave, la Bosnie-Herzégovine était la quintessence ; de la cohabitation entre les différentes nations la peuplant, elle était le meilleur exemple. De l'éclatement de la Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine est l'illustration la plus sanglante, et plus particulièrement en ce moment la Bosnie centrale, objet d'une lutte sans merci entre forces musulmanes et croates bosniaques, les Serbes ayant, en un peu plus d'un an, atteint pratiquement tous leurs objectifs territoriaux. Il aura fallu quinze mois d'une guerre impitoyable, des centaines de milliers de victimes et de personnes déplacées, pour en arriver à un partage qui s'achève maintenant, sur le terrain, à coups de canon, tandis qu'à Genève les stylos ne font que consacrer, sur la carte, un fait accompli qui a nom « purification ethnique ». Dans cette Bosnie centrale déchirée par la guerre, deux peuples étaient majoritaires : les Musulmans (Slaves islamisés sous l'occupation ottomane) et les Croates catholiques, longtemps alliés contre les Serbes orthodoxes. C'est là, aujourd'hui, que se joue, entre Croates et Musulmans, « *la finale* », comme on le dit avec amertume sur place.

Pendant un temps, aidés par un plan de paix international – dit Vance-Owen, du nom des médiateurs de l'ONU et de la CEE – qui leur faisait la part belle, les Croates se sont imposés politiquement et militairement. Ils ont notamment sommé les forces fidèles au président bosniaque Alija Izetbegovic de se soumettre ou de quitter les lieux.

YVES HELLER

Lire la suite et nos informations page 4

Scrutin majoritaire en Italie

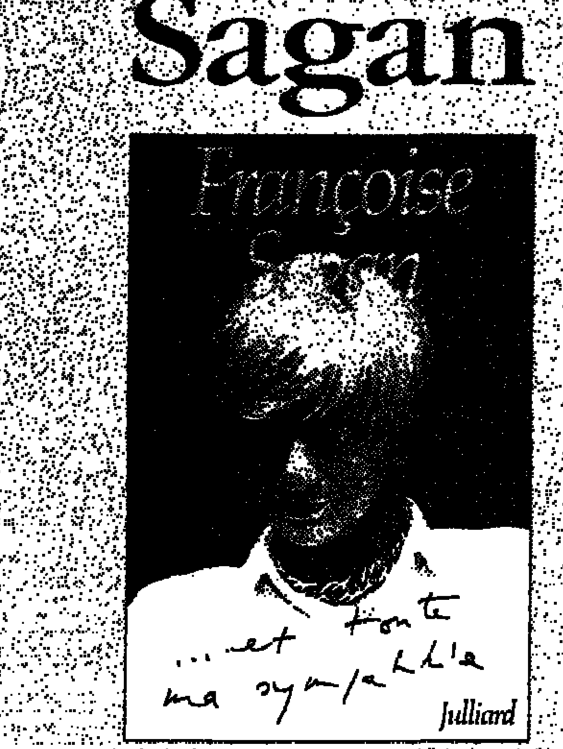
La Chambre des députés italienne a adopté en première lecture, mercredi 30 juin, une proposition de loi réformant le système électoral. Les députés, jusqu'alors élus à la proportionnelle, seraient choisis, pour les trois quarts d'entre eux, au scrutin majoritaire à un tour, et pour le quart restant, à la proportionnelle. Le Sénat doit examiner cette réforme, qui reviendra ensuite devant la Chambre.

page 5

Le rapport annuel de la Cour des comptes

Le rapport annuel de la Cour des comptes, remis mercredi 30 juin au président de la République et présenté au Parlement par Pierre Joxe, nouveau président de cette institution, ne comporte aucun sujet dominant. *Le Monde* publiera, comme à l'accoutumée, l'analyse des points les plus marquants. Aujourd'hui, les contre-performances de La Poste en matière financière et l'utilisation des ressources du Fonds d'action sociale pour les immigrés.

page 19



Les socialistes font le vide

La préparation des « états généraux » a permis au PS de prendre la mesure du renouvellement à accomplir

par Patrick Jarreau

Les défaites électorales, surtout aussi écrasantes que celles qu'ont subies les socialistes en mars dernier, provoquent l'éclipse du camp vaincu et l'impression que la coalition victorieuse occupe seule une part plus large du champ politique que celle qui lui était antérieurement dévolue. Cette apparence est entretenue par les vainqueurs eux-mêmes, qui ne se font pas faute de chasser sur les terres de leurs adversaires défaits. Philippe Séguin, surtout, Simone Veil et Pierre Méhaignerie, dans une moindre mesure, s'y emploient aujourd'hui.

La gauche s'était trouvée dans la même situation, non pas en 1981 – la majorité absolue obtenue par le PS ne laissait guère de place au débat sur la politique à suivre, – mais, en 1988, après la victoire de François Mitterrand sur le thème de « la France unie ». Contraint de composer à l'Assemblée nationale où tentait de s'affirmer l'autonomie des centristes, le socialisme, réformé par le choix de la rigueur économique et l'expérience de la cohabitation, semblait avoir la capacité de redessiner les contours du « camp du progrès ». La droite, victime de ses divisions, de ses ambiguïtés vis-à-vis de l'extrême droite, de la sclérose de ses appareils, de l'usure de ses chefs, paraissait condamnée à une longue période d'introspection, de révisions et de déchirements.

Le même effet d'optique joue-t-il contre la gauche, ou bien le mal est-il plus profond ? Les partisans de la première opinion avancent qu'il suffit d'attendre quelques mois, de laisser à la formule Balladur, pourtant riche de souplesse et de surprises, le temps de s'user ou de se heurter à des écueils sérieux, qui ne manqueront pas ; la « demande » d'opposition, renaissant dans l'opinion, rencontrera naturellement l' « offre » correspondante du côté de la gauche, dont les porte-parole seront dès lors mieux écoutés qu'ils ne peuvent l'être à présent.

Lire la suite page 8

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 48 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Territoire

Il est urgent d'aménager

par Emile Arrighi de Casanova

L'ANNONCE par M. Pasqua d'une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire et, tout récemment, d'un éventuel référendum sur le sujet marque à l'évidence l'intérêt que le nouveau gouvernement porte à cette question majeure.

Traitée au cours des années 60 comme un grand dessein, elle avait par la suite cessé d'être une priorité pour apparaître comme un problème parmi d'autres.

La crise tarissant les programmes d'investissements, la décentralisation donnant en la matière compétence aux régions sans en préciser ni le contenu ni les moyens, les instances communautaires interférant sans souci suffisant de coordination, ont additionné leurs effets négatifs et ouvert la voie au retour des anciens errements.

La croissance démographique et économique de la région parisienne paraît de nouveau admise comme inéluctable. A preuve le projet de schéma directeur, heureusement remis en question, mais cependant révélateur d'un certain type de comportement, puisqu'il retient comme hypothèse une progression de 1 500 000 habitants à l'horizon 2015, soit l'équivalent de la population des aires métropolitaines marseillaise ou lyonnaise. A preuve aussi la densification du secteur tertiaire sur l'Ile-de-France, soit 5 % du territoire. 2 200 000 mètres carrés de bureaux y ont été annuellement mis en chantier depuis 1986, soit presque autant que dans l'ensemble des vingt et une autres régions.

Or les bureaux constituent le lieu d'hébergement non seulement de structures administratives, mais aussi de sièges sociaux, d'états-majors d'entreprises, de centres de recherche ou de formation. C'est dire l'aggravation de la concentration parisienne des pouvoirs dont ces surfaces sont le support.

Dans le même temps, les rapports entre la population, les activités et l'espace n'ont cessé de se détériorer. Les villes, symboles d'une conjonction des fonctions d'hébergement, de travail, d'échanges commerciaux et culturels, de convivialité et de loisir, ont vu leurs fonctions se dissocier, leurs centres se dépersonnaliser et leur progression démographique se localiser dans des banlieues sans âme.

Ce mouvement de croissance anarchique, préjudiciable en termes d'initiatives, de décision, de capacité autonome d'attraction au rayonnement aussi bien des métropoles que des cités moyennes est d'ailleurs allé de pair avec la désertification rurale et l'extension des zones fragiles, lesquelles couvrent d'ores et déjà 25 % de notre territoire et sont en passe d'en couvrir 10 % supplémentaires.

C'est dire qu'il est urgent de réagir.

L'idée d'une loi d'orientation est de ce point de vue tout à fait opportune, dans la mesure où elle affichera des objectifs et induira une obligation de moyens, propres à les atteindre.

Faut-il de surcroît en soumettre les dispositions à la procédure référendaire?

Ce serait, sans nul doute, de nature à accroître la force des engagements ainsi soumis à l'ensemble de la nation.

Est-ce possible? La réponse n'est pas évidente : dans l'état des dispositions constitutionnelles, il ne pourrait s'agir, par application des dispositions de l'article 11 de notre Loi fondamentale, que d'un projet portant sur l'organisation des pouvoirs publics. Une relance de la politique d'aménagement du territoire peut certes conduire à revoir les dispositions des lois de décentralisation touchant aux institutions régionales et à la répartition des compétences entre elles et l'Etat.

Encore convient-il de s'assurer qu'une réforme de ce type entre dans les catégories visées par l'article 11, ce que seul le Conseil constitutionnel est en mesure de préciser.

Qu'il s'agisse en définitive d'une loi ordinaire ou d'une loi référendaire, la manière dont le texte mobilisera l'opinion dépendra, dans une large mesure, de la manière dont la consultation préalable indispensable sera organisée.

Plus les avis seront nombreux, plus ils seront représentatifs des attentes de la nation dans la diversité de ses composantes territoriales, et plus ils enrichiront le débat parlementaire et les propositions et suggestions du Conseil économique et social.

Aussi conviendra-t-il d'impliquer toutes les instances politiques régionales et infrarégionales ainsi que les forces vives telles que les expriment les conseils économiques et sociaux régionaux et leurs composantes syndicales, professionnelles et associatives.

Les unes et les autres pourraient d'ailleurs saisir cette occasion pour valoriser leurs organismes, relais et permettre ainsi à chaque citoyen de se manifester non seulement dans sa dimension politique, mais au titre des activités et engagements entre lesquels se partage chaque existence.

Pour que ce grand débat national prépare, à coup sûr, le passage des intentions à l'action, deux conditions paraissent déterminantes : l'une est un préalable, l'autre concerne, une fois la loi adoptée, les moyens d'assurer sa mise en œuvre dans la permanence et l'efficacité.

Un préalable

Le préalable est relatif à la manière d'assumer au niveau gouvernemental les problèmes touchant à l'aménagement du territoire.

Comme ceux-ci concernent, sans exception, tous les ministères, y compris ceux qui assument sans partage la souveraineté de l'Etat – les remous récents, consécutifs aux restructurations territoriales du ministère de la défense, en apporteraient, s'il en était besoin, la preuve, – c'est du premier ministre qu'ils devraient directement dépendre, et donc par voie de conséquence la DATAR, administration de mission créée en 1963 pour réfléchir aux orientations d'une politique d'ensemble, susciter et coordonner les actions territoriales des différents ministères et stimuler, en impliquant le secteur privé, la concrétisation et la localisation des projets.

Le parti retenu étant différent, il est heureux que cette administration relève du binôme Charles Pasqua et Daniel Hoeffel, dont l'éventail des compétences comporte aussi les collectivités territoriales. Leurs fortes personnalités, à bien des égards complémentaires, faciliteront d'ailleurs, dès lors qu'ils agiront au nom du premier ministre, leur rôle en matière de coordination et d'impulsion.

Ils devraient, semble-t-il, dans la perspective de la consultation nationale à organiser, faire de la DATAR l'un des instruments majeurs de celle-ci. A cet effet, la masse d'études conduites et d'informations rassemblées par ses soins, sans avoir été jusqu'ici utilisée comme elle le mérite, pourrait nourrir utilement les réflexions, car elle porte sur des sujets aussi primordiaux que les villes métropoles, les réseaux de villes, les arcs territoriaux, les espaces désertifiés, ainsi que les programmes faisant ressortir l'interaction de l'espace et des évolutions techniques, démographiques et politiques.

Les ministres concernés devraient aussi, sans tomber dans le travers consistant à solliciter des avis, tout en influençant leur expression, inviter l'ensemble des régions à ne pas se contenter de traiter les problèmes liés à l'urbanisation, à la désertification, à la densification des activités sur leur territoire, mais à s'interroger aussi sur la vocation de chacune dans le cadre national et européen, de telle manière que leur devenir intègre leur aptitude à assumer des fonctions politiques, économiques et culturelles pour le compte de la nation.

Elles pourraient ainsi contribuer à valoriser la triple vocation méditerranéenne, continentale et atlantique de notre pays évoquée par Charles Pasqua devant le Sénat et à laquelle, eu égard à notre passé et à notre rôle actuel, il conviendrait d'ajouter la vocation africaine.

Il va de soi que leur mission ainsi éclairée conduirait à déterminer les équipements et les délocalisations dont elles seraient bénéficiaires, non plus en fonction de satisfactions ponctuelles ou purement quantitatives, mais comme des mesures ayant des effets d'impulsion et de levier.

Inscrite dans une telle perspective, la fonction de Paris et de l'Ile-de-France serait à repenser davantage en termes d'attraction politique, diplomatique, culturelle, que d'accumulation sans limites d'activités dont l'excès finirait par en ternir l'image. Par voie de conséquence, un nouvel arsenal d'incitations devrait être envisagé pour retrouver l'élan décentralisateur des années 60.

Des mécanismes

Ces préalables étant clarifiés, restent à prévoir des mécanismes propres à donner des suites concrètes et tangibles aux dispositions législatives qui seront en définitive retenues.

Le premier de ces mécanismes serait constitué par une véritable conférence nationale d'aménagement du territoire réunissant périodiquement autour du premier ministre et des ministres concernés les présidents des conseils régionaux et des conseils économiques et sociaux régionaux de la métropole et des départements d'outre-mer. Elle constituerait une instance d'échange d'informations, de coordination de projets, d'évaluation des effets de la décentralisation et des ajustements à opérer pour donner à cette dernière sa pleine efficacité. Elle serait à la fois délibérante et opérationnelle. Elle jouirait en outre d'une autorité que ne peut avoir, quelle que soit la compétence de ses membres, une instance d'experts et de personnalités non mandatées.

Le deuxième mécanisme serait la réplique du précédent au niveau régional.

Sous l'autorité conjointe du préfet de région et du président du conseil régional, assistés du président du comité économique et social régional, elle réunirait toutes les autorités représentatives des collectivités territoriales du ressort.

Elle stimulerait les travaux préparatoires à l'établissement des plans régionaux. Elle préparerait les contrats de plan Etat-région dans le souci d'y intégrer les projets débordant par leur finalité les limites de leur circonscription d'origine. Ce travail gagnerait à s'appuyer sur les conseils conjoints de la DATAR et du Commissariat du Plan dont les compétences complémentaires en la matière nécessiteraient, d'ailleurs, rapprochement et coordination. Il devrait être le temps fort d'une mise au point des mesures concrètes adaptées aux exigences de terrain qu'appellent des problèmes aussi aigus que la prolifération anarchique des banlieues, la dissociation des fonctions urbaines, la désertification rurale, la valorisation des réseaux de villes et la conjonction des dimensions économiques, sociales, culturelles de chaque aire géographique assorties de leurs prolongements décisionnels. Ainsi les découpages administratifs cesseraient d'être des fins en soi pour n'être que le support de collectivités vivantes aux ambitions conquérantes.

► Emile Arrighi de Casanova est président de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire au Conseil économique et social.

Le social réduit à l'urbain

par Gérard Chevalier

LE débat parlementaire sur la politique de la ville a révélé la volonté du gouvernement de poursuivre l'action de l'ancienne majorité. Par-delà la nécessité de respecter les engagements contractuels de l'Etat, la signification d'une telle convergence pose problème. Traduit-elle une tactique politique ou une incapacité à produire une analyse du « malaise des banlieues » justifiant d'autres formes d'intervention ?

A l'appui de la première hypothèse, on peut retenir la brièveté des délais dans lesquels le nouveau gouvernement doit inscrire son action. Dans ce domaine comme dans d'autres, cette contrainte suggère des choix modérés, propres à désarmorcer les critiques de remise en cause des acquis antérieurs. Inversement, la poussée d'une partie du groupe RPR en faveur de la restauration de l'autorité à l'école et dans les quartiers (1) ou encore les sondages aujourd'hui largement favorables au ministre de l'intérieur laissent présager des réorientations importantes dans un contexte de plus grande stabilité politique.

Pour l'heure, tout porte cependant à croire que prévaut la seconde hypothèse. Le « moment de grâce » qui a plané sur l'hémicycle durant les deux jours de débats traduit avant tout la remarquable capacité de la politique socialiste de la ville à rassembler en un consensus opaque les bonnes volontés de toutes obédiences. Et ce n'est pas la moindre des ironies que de voir l'équipe actuelle cautionner l'action publique la plus conforme au cadre idéologique de ses prédécesseurs. Car, quel que soit le jugement porté sur l'efficacité des mesures adoptées jusqu'à présent, il faut souligner que rien dans ce domaine ne peut se réduire à des mesures techniques imposées par la nature des situations.

Parmi les notions cardinales de la philosophie sociale pratiquée jusqu'ici, la première interrogation concerne naturellement l'idée de ville elle-même. Après mars 1988, les programmes territoriaux en faveur des quartiers (développement social des quartiers, conventions de quartier) et les programmes nationaux de solidarité (prévention de la délinquance, logement des plus démunis, accueil des nomades, etc.) ont été regroupés sous le sigle commun de « politique de la ville », tandis que les anciennes missions étaient fondues au sein de la délégation interministérielle des villes (DIV). Seules deux nouvelles formules d'intervention, les contrats de ville (CEV) et les conventions ville-habitat (CVH), ont marqué concrètement ce changement d'échelle préconisé par le rapport Lévy (2). Sans entrer précisément ici dans le détail de leur intervention et de leur mise en œuvre, il faut préciser que les contrats de ville ont eu pour seule origine et ont encore pour seule spécificité cette intention d'élargir le traitement des problèmes de certains quartiers à l'ensemble du territoire communal. Sauf à réaffirmer l'objectif initial de *« prise en compte des objectifs de solidarité dans un projet global de développement »* (circulaire du 22 mai 1989), dans lequel peuvent s'inscrire aussi bien la création d'un parc technologique que la récupération des déchets, la lutte contre l'échec scolaire et une multitude d'études diverses, bien avisé celui qui pourrait dire précisément aujourd'hui ce qu'est un contrat de ville. La même remarque s'applique au développement social urbain (DSU), autre nom de la politique de la ville sur lequel certains chargés de mission de la DIV s'interrogeaient encore en 1992. Quant aux conventions ville-habitat, *« instruments triennaux de programmation du logement et de l'aménagement urbain »*, elles constituent une formule de redéploiement prévisionnel des crédits de droit commun (crédits déconcentrés du fonds social urbain, PLA et PALULOS), conçue par le ministère de l'équipement en réponse aux contrats de ville (initiés par la DIV) afin que les DDE puissent garder prise sur le dossier urbain. Plus ciblées que les contrats de ville, leur objectif d'amélioration du cadre de vie et de développement du logement social apparaît trop restrictif pour justifier une « politique de la ville ». Inversement, en concernant à peu près toutes les politiques sectorielles, y compris celles dont le cadre urbain n'a pas l'exclusivité (formation, éducation, action sociale), la formule des contrats de ville rend insaisissable le contenu propre d'une telle appellation.

Illusion ethnocentrique

Le sens de cette approche apparaît plus clairement quand on considère les autres notions-clés du discours sur la ville, notamment celle de globalité des interventions. Selon sa définition officielle, le développement social urbain doit revêtir *« un caractère aussi global que possible »* et aborder *« tous les aspects – économique, social, culturel, éducatif – de la vie quotidienne des citadins sans les dissocier des questions touchant à l'aménagement du cadre bâti »* (idem). Cette conception, qui dominait la doctrine du DSQ avant celle de la ville, constitue en fait une lointaine résurgence de la représentation organiciste qui inspira l'urbanisme naissant. Avant 1914, l'idée d'une intervention globale sur la ville reposait sur la conviction d'une interdépendance étroite de la vie collective et du cadre matériel dans une entité urbaine vivante. La vision organiciste rencontra les objectifs des réformateurs sociaux en leur apportant un cadre étiologique, la ville comme corps, en même temps qu'elle mettait en cause les actions sectorielles engagées sans diagnostic d'ensemble (3). Cette convergence se retrouve à travers les deux dimensions majeures du réformisme urbain des années 80 que sont la réduction du social à l'urbain et une pédagogie de la vie collective.

La première apparaît principalement sous les traits d'un fonctionnalisme larvé appréhendant les problèmes sociaux sous la forme de *« dysfonctionnements »* urbains. Après avoir cru que la réhabilitation du bâti et son accompagnement social permettaient de changer l'image des cités dégradées et de leurs habitants (HVS, DSQ), on a cru en 1989 qu'une action à l'échelle de la ville tout entière permettrait d'agir sur *« les grands facteurs d'intégration que sont le choix de l'habitat et la mobilité dans la ville, l'intégration dans un environnement scolaire de qualité, l'accès à la culture, à la formation professionnelle ou à l'emploi »* (idem, annexe technique). Outre que les mesures destinées à attirer les entreprises – irréprochables dans leur principe – n'ont produit que des effets marginaux et que le découpage en secteurs réserve généralement *« l'environnement scolaire de qualité »* à ceux qui ont les qualités scolaires requises, cette représentation en termes d'accès relève d'une illusion ethnocentrique au principe de toute cette démarche. Il ne suffit pas que les populations défavorisées puissent accéder aux équipements collectifs ou aux autres quartiers. Encore faut-il que leurs dispositions et leurs centres d'intérêt les portent à de telles pratiques.

Par ailleurs, et en contradiction avec les premiers urbanistes que la représentation organiciste avait conduits à penser la ville en termes de séparation des fonctions, un traitement territorialisé et global des problèmes sociaux amène généralement à concentrer en un même lieu l'ensemble des intervenants et des équipements jugés nécessaires à une population. Héritière sur ce point de la théorie de l'action sociale globale des années 70 (4), cette politique mêle toutes les spécificités sectorielles. Ilotiers, éducateurs, instituteurs, animateurs d'associations, gardiens d'immeuble sont ainsi tous conviés à un même rôle d'intermédiaires sociaux polyvalents au service d'une grande mission de régulation comportementale.

Mais la réduction du social à l'urbain produit d'autres effets. La ville, formule magique de la précédente législature, permet de développer toute une thématique du dedans et du dehors, extensible à la société tout entière, et qui entretient des liens étroits avec la notion si fâcheusement répandue de « corps social ». Cette thématique inspire, bien entendu, les nombreuses variations sur le thème de l'« exclusion ». Métaphore spatiale à forte charge affective, terme disciplinaire, l'usage politique de ce mot repose sur une acception donnée comme rare par les dictionnaires et qui signifie tenir à l'écart. Mais s'il se prête si bien à cet emploi, c'est précisément parce que son acception première (expulser, renvoyer) s'impose comme telle à l'esprit. Appliqué à une large série de marginalités et de détresses comme il l'a été lors de l'exposition organisée à l'Arche de La Défense fin 1992, il permet de fondre en une cohorte pathétique aussi bien les victimes du racisme que les chômeurs et les banlieusards, les handicapés physiques, les délinquants incarcérés ou les internés dans les établissements psychiatriques. Il vise, au bout du compte, à exercer une sorte de police des sentiments sur tous ceux qui n'ont pas à souffrir de telles situations. Cette manipulation émotionnelle et intellectuelle passe d'ailleurs inaperçue pour nombre de réflexions en sciences sociales qui, pour s'intéresser à des processus bien réels de marginalisation ou de relégation, ne font pas moins largement usage de cette notion (5).

L'éducation des masses

La seconde dimension héritée du début du siècle concerne les objectifs éducatifs. La planification urbaine naissante nourrissait en effet l'espoir de réformer les comportements et les mentalités populaires par une action sur les conditions de vie. Après avoir occupé la meilleure place au sein de la pensée planificatrice des années 60, cette ambition sera une des préoccupations majeures de la politique de la ville. Elle se manifeste essentiellement à travers les deux thèmes de la mixité sociale et de l'animation collective.

Objet d'un fort investissement politique, dont témoignèrent la loi d'orientation pour la ville et celle sur la solidarité financière entre les communes, l'idée de mixité sociale repose sur la croyance que le rapprochement spatial des populations favorise le développement de liens sociaux entre elles. Les sociologues avaient pourtant démontré le contraire il y a plus de vingt ans, quand fleurissaient les utopies populistes et les prophéties annonçant la naissance d'une nouvelle culture dans les grands ensembles. Parce qu'elles juxtaposent, et pour des durées variables, des catégories que séparent en tout ou partie la filière d'accès à ce type de logement, le moment de la trajectoire sociale qu'il représente – et donc le rapport vécu au statut du lieu, – les modes de vie et les valeurs, les méthodes d'éducation des enfants, voire la langue, les cités fonctionnent comme un amplificateur spatial des distances sociales (6). Le même raisonnement vaut d'ailleurs pour toute opération d'urbanisme. Vouloir imposer la cohabitation à des groupes que leurs caractéristiques portent à s'ignorer relève d'une idéologie naïve quant à sa représentation de la vie sociale et dangereuse quant à ses implications. Loin d'enrichir la vie locale, cela présente le risque de déstabiliser la dominante sociale qui « donne le *ton* » d'un quartier (7) et qui favorise le respect de certaines normes. S'il apparaît nécessaire de contrôler l'urbanisation et les peuplements, du moins faut-il d'abord porter attention aux équilibres existants.

Mais la philosophie socialiste de la ville ne croit qu'à moitié aux vertus du brassage social. La production du lien local là où il est manifestement absent implique d'agir sur les mentalités, de faire de la ville *« un foyer de solidarité sociale par un effort ambitieux d'animation collective »* (8). La participation des habitants – idée dont le groupe d'évaluation de la politique de la ville reconnaît qu'elle a échoué (9) – et la formation des opérateurs, voire des *« populations-cibles »*, participent de cette autre face du projet. Il s'agit de faire adhérer les populations concernées *« à un idéal de vie sociale fondée sur l'acceptation de la différence et le partage d'une vie sociale à résonance polyculturelle »* (10), en amenant institutions et habitants à l'exercice d'une démocratie participative à base de conseils de quartier et d'action associative.

Politique de militants qui suscita régulièrement la résistance des administrations sectorielles, le développement social des quartiers naquit de la contestation urbaine des années 70 et se réorienta vers l'aménagement urbain et la défense de grandes valeurs consensuelles après 1988. Devant le grand désarroi qu'engendre la persistance de problèmes que douze ans d'efforts n'ont pas réussi à résoudre, on ne peut que regretter que le débat parlementaire n'ait pas été l'occasion d'une analyse de ses présupposés et de ses implications.

► Gérard Chevalier est directeur au Centre de sociologie urbaine (CNRS)

(1) Voir *le Monde* daté 2-3 mai, p. 8.

(2) *Bilan/Perspectives des contrats de plan de développement social des quartiers*, Documentation française, mai 1988.

(3) S. Magri et P. Topalov, « De la cité-jardin à la ville rationalisée, 1905-1925, *Revue Française de sociologie*, XXVIII-3, 1987.

(4) Voir R. Lenoir, *les Exclus*, Seuil, 1974.

(5) Voir à cet égard, le n° 28 de la revue *Sciences humaines*.

(6) Pour paraphraser le titre d'un article resté célèbre; J.C. Chamborédon et M. Lemaire: « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement ». *Revue française de sociologie* XI (1), 1970.

(7) Idem, p. 6.

(8) Rapport de la DIV sur le budget 1992 de la politique de la ville.

(9) J.M. Bélorgey: *Evaluer les politiques de la ville*, rapport provisoire, 1993, p. 4.

(10) M. Messu, *la Pédagogie du vivre ensemble ou le Cadre de vie au service de l'action sociale*, in coll. « Lectures sociologiques du travail social », Paris, Ed. ouvrières, 1985.

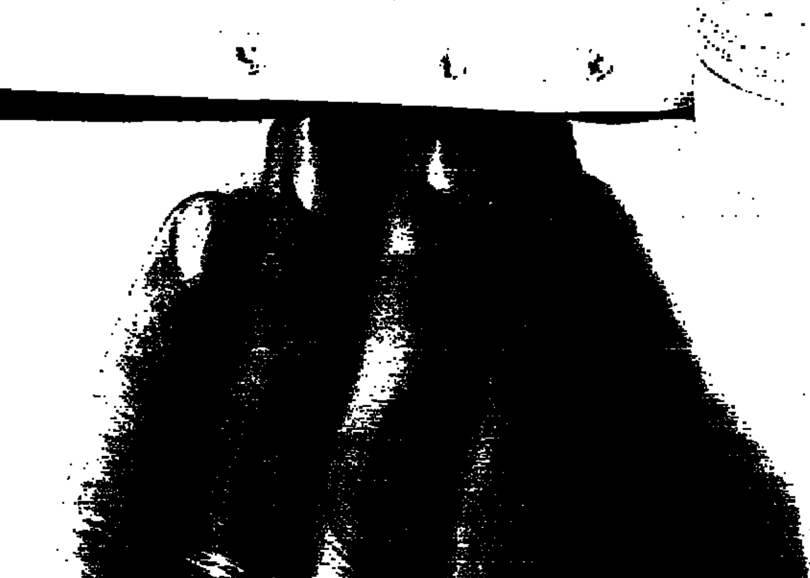
Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



ÉTRANGER

La libre circulation des personnes en Europe

La convention de Schengen devrait entrer en application le 1er décembre

La convention de Schengen sur la libre circulation des personnes au sein de neuf pays européens entrera en application le 1er décembre, selon l'objectif que se sont fixé, mercredi 30 juin à Madrid, les ministres et secrétaires d'État chargés de sa mise en œuvre. Il faudra toutefois résoudre d'ici là quelques difficultés, qui ont été notamment illustrées par le rapport rendu public, la veille, par le Sénat français (*le Monde* du 1er juillet). Ce sera à la France de s'y employer, puisqu'elle assure, à partir du 1er juillet, la présidence du groupe Schengen.

MADRID

de notre correspondant

« C'est une bonne nouvelle pour l'Europe », a remarqué Carlos Westendorp, secrétaire d'Etat espagnol pour les Communautés européennes. Après un an d'efforts sous la présidence de son pays, il a été possible d'aboutir à ce qu'il a qualifié de *« saut important et irréversible »*. Le 29 avril, la création de l'« espace Schengen », d'abord prévue pour le 1er janvier puis retardée à la mi-1993, avait subi un nouveau revers quand le ministre français délégué aux affaires européennes, Alain Lamassoure, avait déclaré que *« les conditions préalables à la libre circulation des personnes ne seront réunies, ni d'ici la fin de l'année 1993, ni même sans doute avant une longue période »* (*le Monde* daté 2-3 mai).

Coopération policière et judiciaire

La convention d'application des accords de Schengen, signée le 19 juin 1990, paraissait repoussée à une date lointaine. Or, à Madrid, lors de la troisième et dernière réunion sous présidence espagnole, *« un compromis, une formule d'équilibre entre la liberté, la libre circulation et la sécurité »*, selon l'expression de M. Westendorp, a pu être trouvé, afin d'atteindre ce qu'Alain Lamassoure a qualifié d'*« objectif volontaire et réaliste »*.

Il reste néanmoins, d'ici au 1er décembre, à accomplir *« des efforts supplémentaires »*, selon les termes du communiqué, car trois des sept conditions préalables définies en juin 1992 posent encore problème. La mise en place du système d'information Schengen, d'abord : encore *« dans les limbes »* en avril, selon M. Lamassoure, ce système informatique centralisant, à Strasbourg, toutes les données des polices nationales est désormais *« intégré par cinq Etats »*, mais soulève toujours de nombreuses difficultés. Le renforcement des contrôles aux frontières extérieures, ensuite : une commission d'évaluation a mis en lumière les points faibles, dont celui de l'archipel des îles grecques. Enfin, la coopération dans la lutte contre le trafic de drogues suscite des difficultés qui devraient être résolues par des accords bilatéraux. C'est le cas avec les Pays-Bas, où une rencontre entre les premiers ministres français et néerlandais a permis de jeter les bases d'une coopération policière et judiciaire (*le Monde* du 29 juin).

« La liberté dans l'espace Schengen ne doit pas se faire au détriment de la sécurité », a insisté M. Lamassoure, remarquant qu'il n'avait *« pas changé d'opinion »* et que sa prise de position du mois d'avril *« n'était pas une décision unilatérale de la France, mais une constatation »*. Les choses ont cependant évolué favorablement, et l'objectif du 1er décembre est *« réaliste »*, note le ministre délégué. Ce dernier a l'intention d'utiliser la présidence française pour étendre l'espace Schengen aux douze membres de la CEE. Il s'agira de convaincre la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande de l'avancée que représente la création d'une zone sans frontières intérieures.

En attendant, chacun des neuf Etats s'est engagé à faire les efforts nécessaires pour que, au 1er décembre, les derniers obstacles soient levés. Dans un premier temps, seuls les cinq pays ayant signé en 1985 l'accord de Schengen (Benelux, Allemagne et France), avec sans doute l'Espagne, rempliront les conditions imposées. Il faudra ensuite venir à bout des difficultés techniques, et notamment terminer l'aménagement des aéroports. Pour l'Italie, le Portugal et surtout la Grèce, davantage d'efforts seront nécessaires pour que, au 1er décembre, *« un vieux rêve »*, selon le mot de Carlos Westendorp, soit concrétisé.

MICHEL BOLE-RICHARD

Sans envisager pour eux un droit de veto

Washington soutient l'entrée de l'Allemagne et du Japon au Conseil de sécurité de l'ONU

Les Etats-Unis ont officiellement exprimé mercredi 30 juin auprès du secrétariat général de l'ONU leur soutien à une entrée du Japon et de l'Allemagne au Conseil de sécurité comme membres permanents.

Le communiqué de l'administration américaine, rendu public à New-York, ne mentionne toutefois pas l'éventualité pour ces deux pays de disposer d'un droit de veto comme les membres permanents actuels (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie). Le statut de ces cinq pays *« devrait demeurer inchangé »*, précise le texte. Il souligne d'autre part les obligations qui découlent du statut de membre permanent, notamment celle d'assumer un *« rôle actif »* en faveur de la paix globale et de la sécurité, ce qui sous-entend la mise à la disposition de l'ONU de « casques bleus » pour des opérations de maintien de la paix.

Outre l'entrée de l'Allemagne et du Japon, les Etats-Unis sont *« prêts à examiner attentivement la manière dont le Conseil pourrait être élargi encore plus en incluant un nombre modeste de sièges supplémentaires »*, ajoute ce document.

Dans un entretien accordé à la presse japonaise à quelques jours du sommet des sept pays les plus industrialisés à Tokyo, François Mitterrand, relevant que la composition actuelle du Conseil de sécurité est issue du dernier conflit mondial, déclare : *« On ne peut pas installer cette situation à perpétuité. »*

M. Mitterrand : « Nous n'avons qu'à en discuter »

« Nous ne sommes pas du tout opposés à ce principe [l'entrée de l'Allemagne et du Japon au Conseil]. *Les discussions peuvent s'engager. Simplement, elles ne peuvent pas s'engager n'importe quand et n'importe comment »*, ajoute le chef de l'Etat français. *« Faut-il ouvrir le Conseil simplement à l'Allemagne et au Japon ? (...) Vous aurez forcément des demandes émanant des pays du Sud. Pourquoi pas ? Il y en a qui sont tout à fait remarquables et qui ont bien voix au chapitre. De plus, il y a les règles mêmes du Conseil, le droit de veto. Est-ce que ce droit pourra s'exercer de la même façon à douze ou à treize – c'est un chiffre que je donne comme cela, au hasard – qu'à cinq ? Donc la demande est légitime, la mise en œuvre est assez compliquée. Nous n'avons qu'à en discuter »*, conclut François Mitterrand.

Malgré les réticences hongroises

La République tchèque et la Slovaquie font leur entrée au Conseil de l'Europe

STRASBOURG (Conseil de l'Europe)

de notre correspondant

Jozef Moravcik, ministre slovaque des affaires étrangères, ne cachait pas son soulagement et sa satisfaction, mercredi 30 juin, à l'issue des délibérations des ambassadeurs des gouvernements membres du Conseil de l'Europe qui ont autorisé l'adhésion de son pays et de la Slovaquie. Le représentant de Budapest n'a finalement pas osé opposer son veto à l'adhésion de la Slovaquie au Conseil de l'Europe. Le gouvernement hongrois avait pourtant fait pression pour alerter les autres capitales européennes sur les insuffisances des garanties accordées à la minorité magyare par Bratislava.

La Hongrie a surtout été sensible aux arguments des délégués des pays membres de la CEE, agacés par l'attitude de Budapest. Parmi ceux-ci figurait en bonne place le fait qu'il n'était pas question de pénaliser les Tchèques dès lors qu'il était acquis, depuis la scission de la Tchécoslovaquie en deux Etats indépendants, que les demandes d'adhésion des deux nouvelles Républiques ne pouvaient être dissociées.

Déjà échaudé par le contentieux entre l'Estonie, admise en mai dernier, et Moscou, qui juge discriminatoire pour les russophones la loi balte sur le statut des « étrangers », le Conseil de l'Europe sait qu'il lui faut désormais prendre de sérieuses précautions s'il ne veut pas se trouver en porte-à-faux par rapport à sa mission de défense des droits de l'homme. D'autant plus qu'à l'automne, il doit en principe se prononcer sur l'entrée de la Lettonie et de la Roumanie, où la situation des Russes d'un côté et des Magyars de l'autre est autrement plus délicate que celle des Hongrois de Slovaquie.

MARCEL SCOTTO

Les pourparlers israélo-arabes

De nouvelles propositions américaines sur l'autonomie des territoires occupés ont été fraîchement accueillies

A la veille de la clôture, jeudi 1er juillet, de la dixième session des pourparlers de paix israélo-arabes, les Américains ont proposé sans grand succès aux négociateurs israéliens et palestiniens un ensemble d'*« idées »* sur une déclaration de principes pour un régime d'autonomie dans les territoires occupés par Israël.

Le document américain est *« totalement inacceptable en raison des positions qu'il exprime sur Jérusalem et sur les pouvoirs juridictionnels »* du futur pouvoir autonome palestinien, a déclaré la porte-parole des Palestiniens, Hanane Achraoui, après que la délégation en eut référé au commandement de l'OLP à Tunis.

« Il constitue un changement très grave dans la politique américaine depuis l'ère du président Jimmy Carter, surtout en ce qui concerne Jérusalem », a-t-elle ajouté. A ce jour, les Etats-Unis n'ont jamais reconnu l'annexion de Jérusalem-Est par l'Etat juif.

Echanges d'idées

« Le texte comporte des formulations très difficiles pour Israël et cela sur des sujets de première importance », a estimé de son côté un responsable de la délégation israélienne sous couvert d'anonymat. Des *« discussions très sérieuses* (doivent avoir lieu) *avec les Américains pour clarifier certains points »*, a-t-il dit.

Publiquement, les Israéliens se veulent toutefois plus conciliants. *« L'intervention des Etats-Unis, qui était souhaitée par les deux parties, relance les pourparlers qui faisaient du surplace »*, a déclaré à la radio israélienne le vice-ministre des affaires étrangères Yossi Beilin. Le porte-parole du département d'Etat s'est contenté pour sa part de dire que les Américains *« échangent des idées verbalement et par écrit »* avec les négociateurs, se refusant à fournir le moindre détail. Il a en revanche annoncé que le coordinateur spécial pour les négociations de paix, Dennis Ross, se rendrait la semaine prochaine dans *« plusieurs »* capitales du Proche-Orient pour continuer le travail.

De son côté, le secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche-Orient Edward Djeredjian, se rendra le 7 juillet à Moscou pour discuter avec les Russes, co-parrains du processus de paix, des progrès des pourparlers multilatéraux qui portent sur des questions d'intérêt régional. – *(AFP.)*

A la suite d'une révélation du « Canard enchaîné »

Paris confirme qu'une section d'intérêts irakiens pourrait être ouverte à l'ambassade du Maroc

Le ministère des affaires étrangères a confirmé, mercredi 30 juin, que la France, en concertation avec le Maroc, envisageait *« de permettre l'ouverture, à Paris, d'une section d'intérêts irakiens sous le drapeau marocain »*. L'information avait été révélée par *le Canard enchaîné*.

« Cette décision ne met pas en cause la volonté de la France de voir l'Irak appliquer l'ensemble des obligations que lui imposent les résolutions des Nations unies », a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay, qui a donné l'exemple des Etats-Unis *« où une section d'intérêts irakiens existe au sein de l'ambassade d'Algérie »* et de la Grande-Bretagne *« où une telle section existe au sein de l'ambassade de Jordanie »*.

AMÉRIQUES

CUBA : apaisement à l'égard de la dissidence

La troisième voie de Rolando Prats

Le chaud et le froid soufflent sur les dissidents cubains. Après la répression sévère dont beaucoup d'entre eux furent les victimes, depuis 1991 surtout, voici que se multiplient les gestes d'apaisement à leur égard. Rolando Prats, président d'un des nombreux groupes d'opposition de La Havane, en a bénéficié. Une occasion pour lui d'aller exposer à l'étranger la *« troisième option »*, sociale-démocrate, qu'il prône pour Cuba.

Juste avant l'ouverture, le 14 juin, de la conférence des Nations unies sur les droits de l'homme de Vienne à laquelle Cuba a participé, plusieurs opposants ou défenseurs de ces droits ont été opportunément libérés par anticipation à La Havane.

Parmi eux figurent la poétesse Maria Elena Cruz Varela, arrêtée pour avoir distribué des tracts *« agressifs et calomnieux »* en faveur d'élections pluralistes, le réalisateur Marco Antonio Abad, dont les documentaires avaient été assimilés à de la *« propagande ennemie »*, et José Luis Pujol, président du groupe Projet pour l'ouverture de l'île.

Plus inhabituelle est l'autorisation donnée à deux des principaux opposants de l'île de voyager temporairement à l'étranger. Le président de la Commission des droits de l'homme et de la réconciliation nationale, Elizardo Sanchez Santa Cruz, qui n'avait cessé d'être inquiété ces dernières années, a pu partir, mercredi 23 juin, pour un voyage d'un mois à Stockholm et à Madrid.

En avril, Rolando Prats, président du Courant socialiste démocratique, qui milite pour une transition pacifique à Cuba, avait été autorisé à voyager à l'étranger durant six mois. Un an plus tôt, il avait été agressé et blessé par des policiers en civil, qui l'avaient dépouillé de ses documents, dont son programme jugé *« contre-révolutionnaire »*.

« La guerre froide est terminée »

Cette soudaine « permissivité » est-elle liée au fait que ces deux opposants ont pris, l'un et l'autre, fermement position contre l'embargo imposé par les Etats-Unis contre Cuba depuis 1961 ? Le président Fidel Castro rend cet embargo responsable de la débâcle économique de son île, consécutive à l'arrêt des aides, crédits et conditions commerciales avantageuses accordés par les anciens pays « frères » de l'Est.

« Je ne sais quelles sont les motivations du régime à mon égard, et peu m'importe, dit Rolando Prats, actuellement à Paris. *Je continuerai à dire que cet embargo est effectivement condamnable pour des raisons juridiques – il viole le droit international, – morales et pratiques. Fidel Castro se maintient au pouvoir précisément grâce à cette forme d'isolement. Il serait obligé d'entamer des négociations avec les Etats-Unis si ces derniers signifiaient leur intention de lever leurs sanctions commerciales, ne serait-ce que pour obtenir des crédits auprès des organismes internationaux. Qu'a-t-il à offrir en échange, depuis le retrait des troupes cubaines d'Angola et la fin de l'appui aux subversions latino-américaines ? Il ne peut que promettre l'ouverture démocratique que souhaitent la grande majorité des Cubains. »*

Le groupe de M. Prats, composé d'une quarantaine de membres, dont d'anciens communistes expulsés du PC, milite pour le rétablissement d'un Etat de droit et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement social-démocrate. Il est en double dissidence. Contre Fidel Castro qui a fait de Cuba un *« Etat totalitaire »*, dit M. Prats, et qui a *« confisqué les droits et libertés de la société civile »*. Contre l'opposition dirigée depuis Miami par Mas Canosa, président de la fondation cubano-américaine, qu'il assimile à *« l'extrême droite »*.

« La guerre froide est terminée : il faut dépasser l'actuelle polarisation entre castristes et anticastristes, dépasser l'intolérance et le manichéisme de chaque camp. On doit pouvoir admettre que des gens qui se définissent comme socialistes et qui ne veulent pas devenir une dépendance américaine aient leur place dans la société cubaine de l'avenir », poursuit-il.

De la Révolution, il faut conserver *« les choses qui fonctionnent »*, estime-t-il – sans jurer que Cuba aura les moyens financiers de maintenir l'entière gratuité de l'éducation et des services de santé ; – s'attaquer au problème du chômage, à toutes les inefficacités bureaucratiques et aux problèmes sociaux qui ont été occultés (drogue, prostitution, cite-t-il).

M. Prats dit croire que, sans raideur ni dogmatisme, une transition pacifique est *« possible »*, qu'aiderait une levée de l'embargo américain, seule *« sortie en douceur »* restant envisageable pour Fidel Castro. L'alternative serait le bain de sang que tous les groupes dissidents de La Havane redoutent.

MARTINE JACOT

La fin du sommet de l'OUA au Caire

L'Afrique impuissante face à ses conflits

Impuissante à régler depuis trente ans ses propres conflits, l'Afrique tente aujourd'hui de prendre en main son destin à travers la création d'un mécanisme de maintien de la paix dont les objectifs et les ambitions sont freinés par l'absence de ressources.

Les trente-deux chefs d'Etat et de gouvernement, réunis pendant trois jours au Caire dans le cadre du sommet annuel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ont donné, mercredi 30 juin, le feu vert à la création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits qui aura davantage un rôle de médiation que celui d'une véritable force d'intervention. Les réserves exprimées par certains des membres de l'OUA à ce sujet traduisent bien les difficultés de l'entreprise et le manque de réelle volonté politique.

Le président érythréen, Issaias Afeworki, avait évoqué, à l'ouverture du sommet, l'incapacité de l'OUA à régler les conflits. Cette remise en cause, non seulement de l'organisation, mais aussi des dirigeants africains, avait donné le ton à un sommet où les soubresauts souvent violents de la démocratie ont été largement ignorés.

Les dirigeants africains se sont penchés sur les principaux conflits qui déchirent l'Afrique : Somalie, Angola, Libéria et Rwanda, mais ont ignoré les crises intérieures au Zaïre, au Togo, au Congo ou au Nigéria. Le président zaïrois Mobutu Sese Seko, contesté par une grande partie de la population et par les Occidentaux, a siégé aux côtés de ses pairs, affirmant que le *« Zaïre, pays indépendant et souverain, n'avait de leçons à recevoir de personne »*. – *(AFP, Reuter.)*

□ **M. Mitterrand en Corée du Sud en septembre.** – François Mitterrand se rendra en visite officielle en Corée du Sud du 14 au 16 septembre. Les questions économiques seront au centre des débats, a indiqué mercredi 30 juin un responsable du ministère des affaires étrangères à Séoul. La société française Alsthom est sur les rangs, avec l'Allemagne, pour la construction d'une ligne de TGV en Corée du Sud.

□ **Les Etats-Unis soutiennent l'ex-président azerbaïdjanais, M. Eltchibey.** – Washington a apporté, mercredi 30 juin, son soutien au président azerbaïdjanais destitué, Aboulfaz Eltchibey, *« le seul responsable démocratiquement élu »*, en regrettant qu'un coup d'Etat ait amené au pouvoir un ancien dirigeant communiste, Gueïdar Aliev. – *(AFP.)*

□ **M. Rabin appelle la CEE à apporter *« une aide économique aux Palestiniens des territoires occupés »*.** – Au terme d'une visite de travail de deux jours aux Pays-Bas, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a invité, mercredi 30 juin, la CEE à *« contribuer au déroulement du processus de paix, en apportant une aide économique aux Palestiniens des territoires occupés »*. Il a aussi plaidé pour *« un ajustement et une actualisation de l'accord entre Israël et la CEE »*, afin de réduire l'excédent commercial en faveur de cette dernière, qui *« doit cesser de céder à la crainte du boycottage par les pays arabes »*. M. Rabin est arrivé mercredi soir à Paris pour une visite officielle de trois jours. – *(Corresp.)*

EUROPE

La guerre en Bosnie-Herzégovine

Les forces musulmanes gagnent du terrain dans le Sud de la République

Les forces musulmanes bosniaques se sont emparées, mercredi 30 juin, de plusieurs quartiers de Mostar, la « capitale » des Croates de Bosnie, dans le sud de la République. Face aux menaces des Croates, qui semblent préparer une contre-offensive, les « casques bleus » se sont retirés de la ville.

ZAGREB

de notre correspondant

Lors d'une offensive lancée aux premières heures du mercredi 30 juin, les forces fidèles au président bosniaque Alija Izetbegovic se sont emparées de plusieurs quartiers de Mostar, considérée par les Croates bosniaques comme la « capitale » de l'Herzeg-Bosna, embryon d'Etat qu'ils ont proclamé dans le sud-ouest de la République.

Avant la guerre, Mostar, qui abritait 130 000 habitants, comptait 35 % de Musulmans contre 34 % de Croates et 19 % de Serbes. La ville, vidée des Serbes et gonflée de 20 000 réfugiés musulmans, vivrait aujourd'hui avec 60 % de Musulmans, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Annoncés par Radio-Sarajevo, ces succès militaires musulmans ont été confirmés par le commandement des forces croates de Bosnie (HVO ou conseil de défense croate). Les troupes musulmanes ont attaqué à Bijelo Polje, dans les faubourgs nord de la ville, et ont pris plusieurs casernes du HVO (deux, selon les Croates ; trois, selon les Musulmans), situées sur la rive gauche (est) de la Neretva, le fleuve qui traverse la ville.

Les Musulmans ont aussi lancé une offensive le long de la rivière. Selon Radio-Sarajevo, en s'emparant, plus au nord encore, de plusieurs localités, les forces musulmanes, qui étaient cernées par les Croates dans la vieille ville de Mostar, ont fait leur jonction avec les unités de la sixième armée bosniaque sur la route qui relie Mostar à Jablanica (à 50 km plus au nord).

Les hommes du HVO ayant menacé de tirer sur les « casques bleus » espagnols qui patrouillaient en ville, ceux-ci ont dû s'en retirer, selon la BBC. En outre, le commandement croate bosniaque a décrété, face à cette *« offensive massive »*, la mobilisation *« de tous les hommes en âge de porter les armes »*.

Mercredi soir, alors que les combats se poursuivaient, des sources croates à Mostar ont affirmé que les Croates risquaient de perdre la ville et que la population croate commençait à fuir. Le président du HVO, Jadranko Prlic, a lancé un appel à l'aide aux Croates bosniaques et *« aux frères de Croatie et de toute la diaspora croate »*, tandis que son chef militaire, le général Milivoj Petkovic, a demandé à l'ONU de faire cesser *« de toute urgence »* l'offensive musulmane.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

« Droit de parole » a cessé d'émettre à la suite d'une plainte de Belgrade

GENÈVE

de notre correspondante

Le bateau *Droit de parole* a cessé d'émettre le 26 juin, à la suite d'une décision de l'Union internationale des télécommunications déclarant recevable une plainte déposée en avril par Belgrade. Depuis trois mois, ce bateau ayant à son bord des journalistes serbes, croates, monténégrins et bosniaques diffusait à partir des eaux internationales de l'Adriatique des informations et de la musique. Il déployait aussi une activité humanitaire, notamment en transmettant des messages de réfugiés à l'intention de leurs familles.

Bernard Kirby, haut fonctionnaire de l'UIT et signataire de l'acte de recevabilité de la plainte serbe, nous a déclaré que cette décision était conforme au point 2 665 de son « règlement radio » en vertu duquel *« l'établissement et l'usage de stations radiophoniques à bord de navires, d'aéronefs ou de tout autre engin flottant ou aérien hors d'un territoire national sont interdits »*.

Alors que la nouvelle fédération yougoslave a été exclue de toutes les instances onusiennes, les milieux internationaux de Genève sont gênés de constater que Belgrade dicte ainsi sa loi à une institution qui relève du système des Nations unies. Les responsables des émissions du bateau *Droit de parole* viennent de saisir de l'affaire M. Boutros-Ghali, le priant d'intercéder auprès de l'UIT pour que *« la déclaration de recevabilité soit rapportée »*.

ISABELLE VICHNIAC

« Finale » sanglante

Suite de la première page

En clair, les Croates ont cherché à entériner un partage ethnique de la République qui ne voulait pas encore dire son nom. Puis, après une offensive croate aussi brutale qu'inachevée, en avril, contre des positions et des villages musulmans, le rapport de forces dans la région s'est inversé.

En juin, c'était aux Musulmans de prendre le dessus et d'élargir leurs zones d'influence en Bosnie centrale tout en s'assurant le contrôle d'axes de communication. Par villages entiers, les Croates se sont trouvés, à leur tour, jetés sur les routes, leurs maisons incendiées par les extrémistes musulmans ; au grand dam des autorités bosniaques qui se retrouvaient, de fait, dans le rôle de « purificateurs ethniques », alors qu'elles prônent, depuis le début du conflit, la constitution d'un Etat unitaire pluriethnique. Mais la haine accumulée au fil des mois sur le terrain a ses raisons que la politique officielle méconnaît.

Indifférence apparente

Et chacun, Croate ou Musulman, est ainsi devenu assiégeant l'un de l'autre, assiégé l'un par l'autre, tant les deux communautés étaient entremêlées depuis des siècles. Ainsi en est-il de ces localités mixtes qui ont nom Vitez, Novi-Travnik, Kiseljak ou Maglaj. Là, les Croates sont coupés de leurs bases arrière, encerclés par les Musulmans, qui sont eux-mêmes pris entre les lignes de front serbes et les territoires croates de l'Herzégovine occidentale appuyée sur la Croatie. Assiégeants ici et là, les Musulmans sont globalement enclavés, coupés du monde extérieur. Le sort d'autres régions, comme celles de Travnik ou de Kakanj, est déjà scellé : les Musulmans en ont pris le contrôle, et les forces croates en sont parties, évacuant, par la même occasion, les populations civiles croates.

A force de bombardements, de pillages, de destructions d'églises et de mosquées, la Bosnie centrale est devenue une contrée dévastée où se croisent et s'entrecroisent des colonnes de réfugiés fuyant la guerre, chassés de chez eux par le vainqueur ou évacués « préventivement » par leurs propres armées. Dans les zones où les jeux ne sont pas encore totalement faits, comme à Vitez, les habitants – croates – vaquent à leurs occupations, apparemment indifférents à leur sort futur, à leur encerclement, bien que, déjà, l'eau et l'électricité leur soient coupées, que le ravitaillement se fasse de plus en plus difficilement. Ils poursuivent leurs travaux agricoles ; certains tondent leur pelouse ou taillent leur haie, comme si de rien n'était.

Régulièrement, plus ou moins proches, retentissent des explosions, des détonations, des rafales ; sur les collines environnantes, des nuages de fumée montent lentement au-dessus de villages capturés. Dans des jardins éclatant de couleurs, des enfants jouent ; dans les prés, des troupeaux paissent. L'indifférence n'est qu'apparente, qui cache peur ou résignation.

Cadre des forces croates bosniaques (HVO ou Conseil de défense croate), Ivan Saric reconnaît que celles-ci, privées de renforts, n'ont pas les moyens de défendre longtemps Vitez au cas où les forces musulmanes passeraient à l'attaque. Pour cet autre habitant – un retraité installé à la périphérie de la ville, « Yougoslave » convaincu qui voudrait voir disparaître tous les chefs croates, musulmans et serbes responsables de la ruine de la Bosnie-Herzégovine, – l'affaire est simple : il n'attend, en vain, que l'organisation d'un convoi de protection de l'ONU pour quitter la région. Mais, juste avant de partir, explique-t-il calmement, il grattera une allumette et mettra le feu à sa maison. Puis il rêve qu'il passera par Zagreb où vivent ses deux frères et qu'il ira s'installer en Slovénie où son fils est médecin.

CROATIE

Bihac

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Doboj

Tuzla

Maglaj

SERBIE

Turbe

Travnik

Zenica

Vares

Novi-Travnik

Kakanj

CROATIE

Sarajevo

Kresevo

Jablanica

Mostar

MER ADRIATIQUE

MONTÉNÉGRO

Provinces contrôlées par :

les Serbes · les Musulmans · les Croates

Kresevo ville fantôme

Toujours en Bosnie centrale, à moins de 30 kilomètres à l'ouest de Sarajevo, les maisons de Kresevo sont soigneusement alignées au fond d'une étroite vallée. Aujourd'hui totalement silencieuse, la localité était majoritairement croate. A la porte d'un magasin, une pancarte pend, dérisoire : *« Fermé »*. Kresevo n'est plus qu'une ville fantôme. Elle a été évacuée de ses habitants par le HVO à l'approche des forces musulmanes venues du sud et, avant même les premières attaques directes, ses rues sont désertes, ses habitations vides.

Tout, ici, est net, propre, sans vie. A un coin de rue, on découvre soudain trois hommes âgés debout, figés contre un mur ; un peu plus loin, deux autres du même âge, immobiles, sont attablés à la terrasse d'un café fermé. Le seul mouvement perceptible est celui des drapeaux croates flottant mollement dans la brise, celui d'un milicien remontant la rue principale et, de temps en temps, celui d'une voiture militaire rompant brusquement le silence. A certains carrefours, des tuyaux de toile méticuleusement enroulés sont branchés à des bouches d'incendie ; quatre pompiers veillent à l'entrée d'un garage, à l'intérieur duquel on distingue le capot d'un camion rouge. Tout est prêt ; tout est figé dans l'attente.

Surplombant Kresevo, il y a l'église. Huit franciscains ont décidé de rester, *« quoi qu'il arrive »*. Ils ont donné asile à une vingtaine de personnes âgées, rassemblées dans les dépendances. Au fond d'une pièce lugubre, dix d'entre elles sont alitées. *« Jamais nous n'aurions pu imaginer ce qui se passe aujourd'hui, la folie qui s'est emparée de la région »* : le Père Juro Miletic attend, lui aussi.

Il sait que, dès les premiers combats engagés, il verra converger sur son église les rares habitants restés à Kresevo, essentiellement des vieux. En lisière de la localité, Ivo arrose tranquillement le potager qui s'étend devant son pavillon. *« Que puis-je faire ? Si ça devient dangereux, j'irai à l'église. »* A soixante-huit ans, Ivo n'a pour tout bien que sa petite maison, mais pas d'économies, et il ne veut pas *« vivre en réfugié »*. Alors, il est resté, à la fois décidé et désespéré.

Mato et Ivanka, eux, ont l'air soumis de ceux qui voient leur sort leur échapper, de ceux qui ont remis leur vie entre les mains de tiers. Assis sur les quelques sacs qu'ils ont pu sauver, Mato, Ivanka et leurs trois enfants attendent.

Sous protection française

Dans le grand hall bétonné de la centrale électrique de Kakanj, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Kresevo, ils sont ainsi quelques dizaines de Croates à attendre ; les plus « anciens » se sont installés sur des couvertures étendues à même le sol ou sur des lits de camp fournis par l'armée française. Dans toute la centrale, ils sont près de huit cents, recueillis par le bataillon français de « casques bleus » – des hommes du génie sous le commandement du colonel Pierre-Eric Morache – stationnés à Kakanj.

Ici, les combats entre Croates et Musulmans ont duré trois jours, du 9 au 11 juin. Ils succédaient à de multiples incidents survenus depuis le mois de mars (dont le meurtre d'un diplomate iranien supposé travailler pour une organisation humanitaire) et à l'issue desquels quelque 15 000 Croates – hommes, femmes et enfants – ont dû partir, quitter leur foyer sous la protection des unités locales du Conseil de défense croate. De 10 000 à 14 000 d'entre eux ont réussi à gagner Vares, vers l'est, pratiquement sur la ligne de front serbe.

Sept mille ont essayé de fuir en passant de *« l'autre côté »*, mais les Serbes, contrairement à ce qui s'est passé en d'autres points du front, ont exigé que l'évacuation des Croates se fasse sous la supervision du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, ce que celui-ci a refusé. Depuis des mois, estime un officier des « casques bleus », les forces musulmanes affichaient une volonté évidente d'évincer les forces croates et de prendre le contrôle de la région (à 54,5 % musulmane et à 30 % croate, selon le recensement de 1991) ; elles y sont parvenues le 11 juin.

Pour ceux des Croates qui n'ont pu rejoindre Vares, le salut résidait dans cette centrale partiellement transformée en camp militaire français, sur lequel flotte le drapeau bleu de l'ONU. Devant le poste de garde, à l'entrée, ils étaient encore, plus d'une semaine après la fin des combats, quelques dizaines à attendre, leurs maigres bagages aux pieds. Au début, raconte le colonel Morache, qui a pris sur lui d'accueillir les civils, ils n'étaient qu'une cinquantaine. Puis le flot a grossi, obligeant les 275 « casques bleus » français à installer et à entretenir un véritable camp de réfugiés sous leur protection.

Exode sous les rafales

Mato et Ivanka ont tout perdu. Lui était routier. Il avait travaillé cinq ans à l'étranger pour se payer sa maison, que des miliciens musulmans sont venus piller avant de les forcer à partir. Tout comme Bozo et Milka, que des combattants musulmans ont menacés pendant une semaine, avant que le couple ne « craque » et ne s'enfuit.

A l'autre bout de la Bosnie centrale, Turbe est un village aux trois quarts détruit, dont les pans de murs noircis par le feu se dressent au fond d'une profonde vallée. Depuis des mois, le front serbe le traverse, à moins de dix kilomètres à l'ouest de la cité historique de Travnik.

Là, dans les premiers jours de l'été, sous un ciel de plomb puis sous une pluie battante, ce sont près de mille Musulmans que l'on a vu surgir des lignes serbes, par groupes compacts, obligés de marcher sur cinq kilomètres, poussés par les rafales d'armes automatiques généreusement lâchées par les forces serbes pour accélérer le mouvement. De tous âges, ils sont originaires de Doboj, à quelque deux cents kilomètres de là, et ont dû, selon une variante de la « purification ethnique » pratiquée par les Serbes, payer en deutschemarks leur exode, d'abord en car puis à pied.

Hébétés, accablés, épuisés, des balots mal ficelés sur le dos, certains pieds nus, ils ont défilé, en pleurs ou soulagés, seuls ou en famille, devant les « casques bleus » britanniques chargés d'assurer la sécurité de leur passage. A quelques mètres des soldats anglais, un homme s'est discrètement essuyé les yeux et est passé, la tête haute, devant blindés et fantassins. Un adolescent a crevé ses chaussures, qu'il n'a dû de conserver qu'aux lacets qu'il a noués à ses mollets. Un jeune garçon a sauvé ses patins à roulettes, une petite fille sa poupée. Deux vieux n'ont pu emporter qu'un seul sac, tout ce qu'ils ont réussi à arracher au désastre.

Quelques-uns sont passés sans un regard sur le côté, d'autres en lançant un *« bonjour »* poli aux « casques bleus ». Une femme qui tenait sa fille par la main a tenu quelques dizaines de mètres, avant de s'effondrer et d'éclater en sanglots, une fois passée la ligne formée par les militaires britanniques. Derrière elle, un homme poussait une brouette dans laquelle avait pris place l'un de ses compagnons qui n'avait plus la force de marcher. *« Honte à l'Europe »*, n'a pu s'empêcher de murmurer un habitant de Travnik, en voyant défiler la cohorte des réfugiés.

YVES HELLER

Sur les routes de l'exode...

VITEZ (Bosnie centrale)

de notre envoyé spécial

Scènes de guerre et scènes de paix, drames et joie, images d'angoisse et de sérénité le long des routes de la Bosnie centrale. Fusils et faux, hommes en treillis et garçons en maillots de bain, dans un décor fait de maisons pimpantes et de maisons incendiées, d'églises et de mosquées saccagées.

De ce réseau routier hérité de ce qui fut la Yougoslavie, il reste de longues portions de voies superbes laissant soudain la place à des éboulis, des cratères, des chaussées défoncées, des obstacles antichars, des mines ; de larges chaussées débouchent sur d'étroites pistes de terre coupant à travers montagnes et hauts plateaux. Totalement hachée, morcelée, la Bosnie est le royaume de l'incertitude.

Tirs sans sommation

Du haut de la tourelle de son blindé blanc, le « casque bleu » – un Britannique, un Canadien ou un Français, à moins que ce ne soit un Espagnol, un Ukrainien ou un Egyptien – agite négligemment la main. Il répond au salut insouciant d'un gosse torse nu, perché sur le dos d'un épais cheval noir qu'il monte à cru, trottant sur le bas-côté.

Un peu plus loin, la route fait un large coude ; à sa sortie, une petite voiture peine, avançant à dix à l'heure ; le pare-choc arrière racle le bitume ; sur le toit, des valises s'entassent en désordre, mal arrimées, tandis qu'à l'intérieur, une famille est comprimée dans l'étroit habitacle ; elle vient de quitter une zone croate pour se réfugier dans une région musulmane avec tout ce qu'elle pouvait sauver. Un peu plus loin encore, deux femmes chargées de sacs marchent péniblement ; elles aussi font partie de l'exode permanent. De l'autre côté de la chaussée, l'air absent, une badine à la main, un paysan guide une vache au pas dandinant.

En un groupe désordonné, des hommes vêtus de treillis poussiéreux progressent le long de la route, le fusil d'assaut à l'épaule, le regard vide, les pieds traînants. Venant à leur rencontre, cinq ou six adolescents rient aux éclats ; ils sont en maillot de bain, serviette sur le cou ; à peine cachée par les arbres, la rivière n'est qu'à quelques mètres. Au-delà, à flanc de coteaux, des hommes fauchent de vastes prés. Au sommet de la colline, un squelette d'église exhibe ses murs noircis par le feu. Au loin, des colonnes de fumée s'élèvent de villages conquis par l'un ou l'autre camp. Des explosions retentissent de façon sporadique.

Hurlant des ordres, un homme surgit un peu en retrait de la route, un lance-roquettes antichar sur l'épaule ; prenant à peine le temps de mettre un genou en terre, il tire ; le missile rate sa cible – une voiture d'un blanc éclatant, débordant de sigles « presse » et « TV » – de quelques centimètres. Ses compagnons lâchent une série de rafales. C'était simplement un « barrage », l'un de ces multiples « check points » qui morcèlent la Bosnie ; on ne saura jamais pourquoi les miliciens ont tiré sans la moindre sommation. Le lendemain, ils ont disparu.

A moins de vingt kilomètres, un autre « check point » ; là, le geste des miliciens est immuable : invitation à prendre un café, agrémenté d'un verre d'alcool de prune ou d'une assiette de fruits. En contrebas, un torrent rafraîchit l'atmosphère. Installés à la terrasse de ce qui fut jadis un charmant relais de campagne, les miliciens devisent tranquillement.

Y. H.

Le sort des époux Draskovic

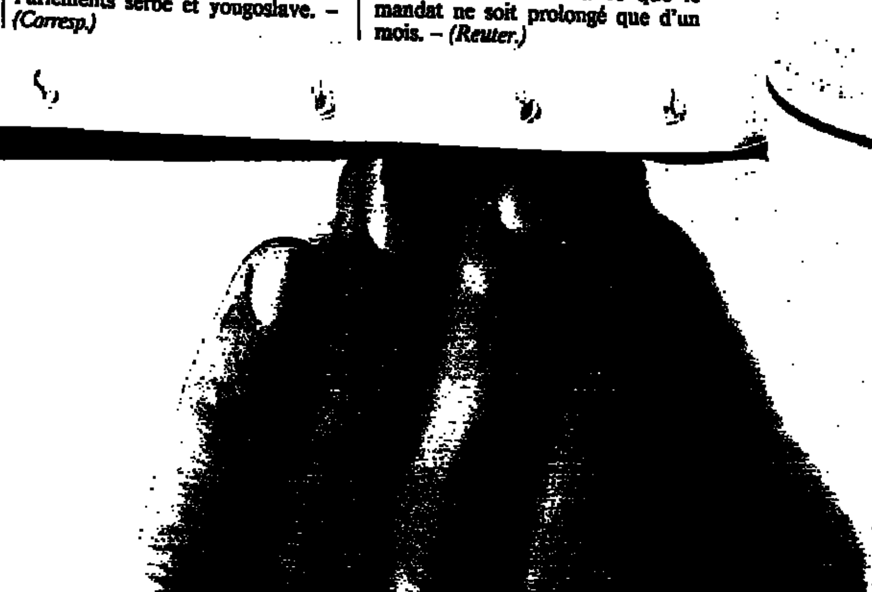
Le chef de l'opposition serbe maintenu en détention

Le parquet de Belgrade a décidé, mercredi 30 juin, de maintenir en détention le chef de l'opposition serbe, Vuk Draskovic, et son épouse, arrêtés le 1er juin, après une manifestation qui avait tourné à l'émeute et provoqué la mort d'un policier. Accusés de *« trouble de l'ordre public ayant entraîné mort d'homme »*, Vuk et Danica Draskovic risquent une peine de dix ans de prison aux termes de la législation yougoslave.

La décision du parquet prise à l'encontre des époux Draskovic, violemment battus lors de leur arrestation et pendant leur détention, risque de susciter de nouvelles réactions de l'opposition, qui a annoncé des mouvements de protestation, des grèves de la faim et le possible retrait de ses députés des Parlements serbe et yougoslave. – *(Corresp.)*

□ **M. Mitterrand : le plan Vance-Owen « commence à appartenir au passé.** – Le plan de paix élaboré par MM. Vance et Owen pour la Bosnie *« est aujourd'hui en péril »*, a déclaré François Mitterrand dans un entretien à la presse japonaise publié jeudi 1er juillet. *« Je l'ai soutenu parce que c'était la seule solution positive. Je connaissais ses imperfections ; cependant, j'espère qu'il produira quelques effets positifs, mais d'une façon générale, il commence à appartenir au passé »*, a ajouté le chef de l'Etat.

□ **CROATIE : le mandat de la FORPRONU prolongé de trois mois.** – Le Conseil de sécurité a prolongé, mercredi 30 juin, de trois mois le mandat de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en Croatie mais a accepté de revoir cette décision dans trente jours pour tenir compte des objections de Zagreb. La Croatie, dont le consentement est nécessaire pour le maintien sur son territoire des 12 000 « casques bleus », a demandé à ce que le mandat ne soit prolongé que d'un mois. – *(Reuter.)*



EUROPE

Le conflit avec la Grèce

La situation se tend dans le sud de l'Albanie

Tandis qu'Athènes poursuivait son *« coup de balai »*, comme dit la presse grecque, contre les travailleurs albanais en Grèce, des heurts ont opposé mercredi 30 juin des membres de la minorité grecque en Albanie à la police dans le sud du pays, à Dervican, un village proche de Gjirokastër.

Selon un journaliste de l'agence *Reuter*, la police albanaise est intervenue pour disperser quelque trois cents personnes qui voulaient se rendre à Gjirokastër, principale ville du sud de l'Albanie, où un rassemblement avait été interdit par les autorités. Cette manifestation visait à protester contre l'expulsion, vendredi 25 juin, d'un prêtre orthodoxe grec que le gouvernement albanais accuse d'avoir fait circuler des publications nationalistes – accusation qui n'a pas été formellement démentie à Athènes (*le Monde* du 30 juin).

Dervican est l'un des villages du sud de l'Albanie où est concentrée la minorité grecque : c'est cette région que les nationalistes grecs appellent l'Epire du Nord et souhaitent voir réunifiée avec la Grèce. Parallèlement, les autorités grecques ont poursuivi mercredi les rafles de travailleurs clandestins albanais, dont quelque 13 000 ont à présent été chassés de Grèce depuis l'expulsion d'Albanie de l'archimandrite orthodoxe. A Athènes, le chef de la police, Antonis Lambadiaris, a invité la population à dénoncer les clandestins albanais auprès de la police, justifiant cet appel par les nécessités de la lutte contre la criminalité.

Le soutien aux Grecs de Boris Eltsine

Dans une interview à la presse albanaise, le président Sali Berisha a estimé que *« peut-être, les politiciens grecs tentaient d'accroître la tension dans le sud des Balkans afin de permettre à leurs amis Karadzic et Milosevic de réaliser leurs plans plus facilement dans le nord des Balkans »*. Si l'expulsion massive des Albanais de Grèce est très durement ressentie en Albanie, où une partie non négligeable de la population vit des revenus envoyés de Grèce par ces travailleurs souvent clandestins, certains ont commencé à critiquer le président Berisha pour avoir manqué de souplesse en faisant expulser le prêtre orthodoxe grec de Gjirokastër, mesure qui a provoqué les représailles d'Athènes.

A Gjirokastër, plusieurs centaines de personnes se sont réunies mercredi dans l'église orthodoxe récemment reconstruite, où un représentant du mouvement de la minorité grecque, Omonia, a fait signer une pétition demandant au gouvernement albanais d'expliquer les raisons de l'expulsion de l'archimandrite. Selon des habitants de Gjirokastër, ce prêtre grec entretenait de bonnes relations avec la population locale qui compte de nombreux orthodoxes albanais, non-membres de la minorité grecque.

En visite officielle à Athènes, le président russe Boris Eltsine a pour sa part pris parti pour la Grèce dans cette affaire, en condamnant devant la presse *« le vandalisme des actions des autorités albanaises »*.

BULGARIE

La vice-présidente Blaga Dimitrova a présenté sa démission

Blaga Dimitrova, vice-présidente de Bulgarie, soixante et onze ans, a présenté sa démission mercredi 30 juin en dénonçant *« la crise morale que traverse le pays »*. *« Une dictature se prépare en Bulgarie, fait inquiétant à l'égard duquel l'Europe fait preuve d'un manque de perspicacité caractéristique de son attitude générale à l'égard des Balkans »*, a-t-elle déclaré. Son geste est un coup dur pour le président Jeliou Jelev, en butte depuis un mois à une campagne de son propre mouvement, qui réclame des élections anticipées.

« Blaga » a fini par mettre sa menace à exécution. Il y a six mois, celle qui fut la cofondatrice, avec Jeliou Jelev, du principal mouvement d'opposition au maître communiste bulgare Todor Jivkov, confiait – *« mais ne l'écrivez pas ! »* – qu'elle avait, dans son tiroir, sa lettre de démission. *« Mais ce n'est pas le moment*, disait-elle, évoquant ses difficultés avec le président Jelev. *Pour l'instant, j'y mets de la bonne volonté. »* Chacun à un bout d'un immense couloir de l'immeuble présidentiel, le président et la vice-présidente, autrefois si liés, ne se parlaient pratiquement plus. Il leur arrivait d'apprendre par la presse les faits et gestes de l'autre.

La détérioration des relations de Jeliou Jelev, l'intellectuel réservé et réfléchi, et de Blaga Dimitrova, la poétesse chaleureuse et enthousiaste, illustre assez bien la crise politique qui sévit en Bulgarie depuis à peu près un an.

Cela n'avait pas été facile de convaincre « Blaga » d'accepter de se présenter à la vice-présidence fin 1991 : amoureuse de sa liberté, venue à la politique un peu par accident, comme beaucoup de ces dissidents de l'Est qui, simplement, n'acceptaient pas le joug communiste, elle n'aspirait à aucune fonction officielle ; mais les stratèges de l'Union des forces démocratiques pensaient qu'il fallait au discret Jelev une coéquipière charismatique. Blaga Dimitrova finit par accepter mais, très vite, commença à s'ennuyer : Jeliou Jelev, esprit plus politique, gardait la haute main sur les dossiers importants, d'autant plus que le constitution était très confuse. *« Je n'ai pratiquement aucun droit, sauf celui de décorer les diplomates qui quittent Sofia »*, se plaignait Mme Dimitrova, qui trouva malgré tout à se rendre utile dans le domaine culturel.

Mais le ciel s'assombrissant pour la jeune démocratie bulgare, la vice-présidente ne put résister à la radicalisation qui monta une bonne partie de l'UFD contre le président Jelev, un modéré jugé trop indulgent à l'égard des anciens communistes. Son mari lui-même, Jordan Vassiliev, intellectuel actif en politique, était devenu l'un des chantres de cette radicalisation, voyant la main des *« services secrets »* ou même du *« KGB »* derrière les problèmes de la Bulgarie, voire derrière le président.

Alors que la tension montait, ces dernières semaines, contre Jeliou Jelev, Blaga Dimitrova n'a apparemment pas apprécié le soutien apporté publiquement au président il y a quelques jours par Catherine Lalumière, secrétaire générale du Conseil de l'Europe, en visite à Sofia. Mercredi, elle a sorti la lettre de son tiroir.

SYLVIE KAUFFMANN

Partisan du maintien de la fédération tchécoslovaque

Petr Uhl demande la nationalité slovaque

Opposant de premier plan sous le régime communiste, plusieurs fois emprisonné, Petr Uhl, qui fut l'une des figures marquantes de la Charte 77, a montré mercredi 30 juin qu'il n'avait rien perdu de sa combativité : pour protester contre la législation tchèque qui interdit la double nationalité tchèque et slovaque, il s'est rendu à l'ambassade slovaque à Prague pour demander la nationalité slovaque.

Comme son ami Vaclav Havel, Petr Uhl, ancien député du Forum civique et ex-directeur de l'agence de presse CTK, a plaidé jusqu'au bout le maintien de la fédération tchécoslovaque, divisée en deux le 1er janvier 1993. Par sa démarche, mercredi, il a voulu à la fois manifester son soutien aux Slovaques – *« mais pas à leur gouvernement »* – et dénoncer une loi tchèque qu'il juge *« anticonstitutionnelle et antilibérale »*. Contrairement à la République tchèque, la Slovaquie reconnaît la double nationalité.

ITALIE : tout en maintenant une dose de proportionnelle

Les députés ont adopté une réforme électorale reposant sur le scrutin majoritaire à un tour

Les députés italiens ont adopté en première lecture, mercredi 30 juin, par 311 voix pour, 127 contre et 99 abstentions, une proposition de loi visant à réformer le mode électoral. La Démocratie chrétienne – le parti de Marco Mattarella, l'auteur de la proposition de loi, – la Ligue lombarde, une majorité du Parti socialiste et le Parti social-démocrate ont voté en faveur de la réforme. Le Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-PCI), les petits partis républicain libéral ainsi que la Rete (le Réseau, anti-Mafia) ont voté contre. Refondation communiste (marxistes orthodoxes), les Verts, le Mouvement social (MSI, néofasciste), la minorité du PSI et les radicaux de Marco Pannella se sont abstenus. Tel qu'il va être transmis au Sénat, ce texte repose sur un système majoritaire à un tour mais conserve une part de proportionnelle.

ROME

de notre correspondante

Un système à l'anglaise, majoritaire uninominal à un tour, corrigé par une bonne dose de scrutin proportionnel, voilà finalement la voie choisie par la Chambre des députés pour sa propre loi électorale. La copie doit maintenant passer devant le Sénat, où elle devrait être probablement amendée et revenir à la Chambre, avant d'être définitivement adoptée. Tout cela avant l'été, si l'on veut rester dans le cadre du calendrier annoncé au moment de la formation du gouvernement de Carlo Azeglio Ciampi. Le gouvernement avait d'ailleurs reçu la confiance du Parlement sous cette condition expresse.

Le découpage en 27 régions

Le texte, dans son état actuel, est loin de faire l'unanimité. Il se voit reprocher – en particulier par le PDS – de ne pas favoriser les alliances, comme l'aurait fait un scrutin à deux tours. Avec, à la clé, le risque de retrouver encore une Chambre éclatée, sans majorité claire capable de gouverner, mal profond dont a souffert la politique italienne depuis 1945, avec le système proportionnel.

Le projet lui-même prévoit le découpage du pays en 473 circonscriptions électorales, élisant chacune un député à la majorité simple.

Chaque électeur recevra cependant deux bulletins de vote : l'un pour élire son député, l'autre pour accorder sa préférence à la liste d'un parti. 157 députés, soit un quart de l'effectif total, seront en effet élus à la proportionnelle sur des listes régionales. Le pays sera donc également divisé en 27 régions électorales, différentes de la carte administrative, pour mieux refléter la réalité démographique italienne.

L'amendement surprise du MSI

Pour pouvoir participer à la répartition de ces sièges, les partis en lice devront avoir obtenu au moins 4 % au niveau national. Quant au mode de répartition – et c'est là un des éléments les plus controversés du texte sous sa forme actuelle – il prévoit, dans chaque région électorale, une réduction (*scorporo*) *a posteriori* du nombre de voix obtenues par la liste du parti qui a déjà remporté un siège avec le régime majoritaire. Cet ajustement – qui porte sur au moins 25 % des voix du candidat élu au scrutin uninominal – est dicté par le souci de favoriser les petits partis.

Petit grain de sable dans la mécanique d'un système technique et complexe, élaboré à grand-peine, les néofascistes du MSI ont réussi à faire approuver un amendement de dernière minute. En vertu de celui-ci, vingt députés devraient représenter les Italiens résidant à l'étranger.

Au-delà des problèmes logistiques pour organiser ce vote, reste un dernier détail : où prendrait-on ces vingt sièges, alors que le nombre total d'*onorevoli* est déjà fixé à 630 ? Un point sur lequel les sénateurs vont devoir se pencher, ainsi que sur beaucoup d'autres. – *(Intérim.)*

□ **Avis favorable de la commission *ad hoc* pour la levée de l'immunité parlementaire de Giulio Andreotti.** – La commission *ad hoc* du Sénat a donné, mercredi 30 juin, un avis favorable à la levée de l'immunité parlementaire de l'ancien président du conseil démocrate-chrétien Giulio Andreotti, dans le cadre de l'enquête sur le meurtre, en 1979, du journaliste Mino Pecorelli (*le Monde* du 11 juin). Le Sénat a déjà levé l'immunité parlementaire de M. Andreotti le 15 mai, pour une autre enquête qui porte sur des accusations de collusion avec la Mafia. – *(AFP.)*

□ **ALLEMAGNE : nouveaux incendies criminels contre des familles turques.** – La police a signalé, mercredi 30 juin, trois nouveaux incendies criminels dirigés contre des familles turques, à Cologne, Erbendorf et Ludwigshafen. L'attentat d'Erbendorf a fait deux blessés, dont une femme allemande enceinte intoxiquée par la fumée. – *(AFP.)*

□ **AUTRICHE : une nouvelle loi pour réglementer l'immigration.** – Une nouvelle loi réglementant les modalités de séjour des étrangers en Autriche entre en vigueur le 1er juillet pour enrayer l'afflux des immigrants clandestins. Des quotas d'immigration fixés chaque année par le gouvernement autoriseront 20 000 à 30 000 étrangers à s'établir dans le pays. En cas de besoin, le ministre des affaires sociales pourra accorder des permis saisonniers pour certains secteurs économiques (restauration, agriculture, etc.) de l'ordre de 7 000 personnes au maximum. La loi ne s'applique pas aux demandeurs d'asile, aux réfugiés de l'ex-Yougoslavie, aux artistes ni aux journalistes. – *(AFP.)*

□ **TURQUIE : la Suisse demande la levée de l'immunité diplomatique de trois membres de l'ambassade d'Ankara à Berne.** – A la suite des incidents qui ont entraîné la mort à Berne d'un manifestant kurde, tué la semaine dernière par un garde de sécurité de l'ambassade de Turquie, la Suisse a demandé à la Turquie, mercredi 30 juin, la levée de l'immunité diplomatique de trois des membres de l'ambassade. – *(AFP.)*

□ **Une dizaine de morts dans l'incendie d'un hôtel.** – Dix ou onze personnes ont été tuées dans l'incendie – dont les causes sont encore indéterminées – d'un hôtel à Van (dans l'est du pays), dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 juin. Vingt-sept autres personnes, dont plusieurs étrangers, ont été blessées. – *(AFP, AP, Reuter.)*

ASIE

Philippines : Fidel Ramos, un an après

En douze mois, le président philippin a consolidé son pouvoir et cherché à négocier avec les trois rébellions

MANILLE

de notre envoyé spécial

En dépit de quelques attentats et d'enlèvements crapuleux – souvent opérés par un banditisme ayant partie liée avec une police corrompue que le pouvoir s'efforce de reprendre en main – la première année de présidence de Fidel Ramos – élu en mai 1992 à une faible majorité (23,6 %) et intronisé le 30 juin 1992 – a vu un retour des Philippines à une paix civile relative.

Commandant de la gendarmerie sous Ferdinand Marcos, puis l'un des chefs de la rébellion militaire qui – autant que le soulèvement populaire – entraîna, en 1986, la chute du dictateur, enfin tuteur de «Cory» Aquino (1986-1992), l'actuel chef de l'Etat a consacré la première année de son pouvoir à consolider ses assises et élargir ses alliances : ayant réussi à faire désigner des hommes de confiance à la présidence d'une Assemblée et d'un Sénat qui, dans un régime de séparation des pouvoirs à l'américaine, peuvent paralyser l'exécutif, il semble désormais bien tenir les rênes.

La présence d'anciens officiers dans les instances comme dans les coulisses du pouvoir signale, par ailleurs, une évolution dans la gestion des affaires : elle tend à rapprocher les Philippines des «modèles» indonésien ou thaïlandais. Ici, néanmoins, d'importants contrepoids existent : en particulier une presse qui compte parmi les plus libres d'Asie (souvent même débridée). Autre différence notable : l'armée est loin de constituer une machine politique

Ayant ainsi rétabli la stabilité politique, condition du redressement d'une économie malade, M. Ramos a amorcé un processus de négociation avec les trois insurrections qui troublent l'archipel. Les discussions progressent avec les «soldats perdus» du RAM (jeunes officiers), qui avaient tenté plusieurs putschs contre l'ancienne présidente «Cory» Aquino.

Et les rébellions communiste et musulmane, qui affectent le pays depuis des lustres, semblent en recul. Parmi les facteurs qui donnent consistance à la politique du président Ramos figurent la nomination de Haydee Yorac à la tête de la commission chargée de dresser un programme de réconciliation nationale assorti d'une amnistie générale. Juriste et femme à poigne, M[me] Yorac est très respectée. *«Je m'emploie à donner une chance au dialogue»*, nous dit-elle. Elle doit soumettre un *«plan de paix»* au chef de l'Etat le jeudi 1[er] juillet. Ce texte doit comporter une amnistie *«immédiate et inconditionnelle... Il ne sera pas nécessaire de faire serment d'allégeance. Il ne sera pas nécessaire de rendre les armes»*, a expliqué M[me] Yorac. Les rebelles la créditent en général de bonne volonté.

La fatigue de la guérilla marxiste

L'effondrement du régime soviétique a accentué l'isolement du Parti communiste (PCP) ; elle a aussi provoqué en son sein de fortes divergences en matière de stratégie, d'organisation et de vision de l'avenir du socialisme, lesquelles se répercutent sur la lutte armée. Ainsi, même en ce pays qui est l'un des derniers au monde où se poursuit une guérilla marxiste (elle a été lancée à la fin des années 60), la fatigue de la guerre se fait sentir : la Nouvelle armée du peuple (NPA) a perdu bon nombre de ses membres (de 25 800 combattants en 1988, elle n'en compte plus que 11 000) ; et elle n'est plus sur l'offensive.

Le Parti communiste est écartelé entre ses tendances : une minorité est favorable à la poursuite de l'insurrection urbaine (voie dite *«nicaraguéienne»*) ; le retour à la «guerre populaire», modèle maoïste, a ses partisans – dont José Maria Sison, fondateur et président du PCP, en exil en Hollande, réélu en juillet lors d'un plénum auquel assistaient huit des quarante-quatre membres du comité central ; et une «nouvelle gauche» qui condamne les méthodes «staliniennes» du PCP et n'exclut pas la lutte dans le cadre parlementaire.

Ce dernier groupe, mené par Ricardo Reyes, ex-secrétaire général du PCP, menace de faire scission. Romulo Kintanard, ancien chef de la NPA, est également en opposition ouverte avec José-Maria Sison. Celui-ci risque la révocation de son permis de séjour en Hollande : les autorités de Manille, agacées par ses prises de position, voudraient s'en débarrasser, et font valoir que sa vie n'est plus en danger. Sur le terrain règne une réelle confusion : les comités régionaux de Manille, de Mindanao et des Visayas ignorent les directives de Sison. Seuls ceux de Luzon lui sont fidèles.

Un éclatement du PCP serait le *«pire des scénari et les protagonistes du débat interne en sont conscients»*, estime Satur Ocampo, l'un des dirigeants du Front démocratique national (FDN), organisation dans la mouvance du PCP, qui fait partie du petit nombre de détenus politiques libérés (dans son cas, faute de preuve). Six cents sont encore en prison.

L'abrogation des dispositions anti-communistes de 1957, annoncée en septembre, revient à légaliser le PCP. Mais *«les circonstances politiques ne se prêtent pas à ce qu'il sorte de la clandestinité : pendant six ans, le gouvernement Aquino a poursuivi les communistes pour des crimes de droit commun*, rappelle M. Ocampo. *Il faut certes désormais engager d'autres formes de lutte mais il n'y a pas de raison, pour l'instant, de renoncer aux armes»*, dit-il.

En septembre, à La Haye, le FDN a accepté d'entamer des négociations avec Manille. En 1986, aucune condition concrète n'avait été mise aux pourparlers avec le gouvernement Aquino, qui se traduisirent par un cessez-le-feu mais furent sans lendemain. Cette fois, un accord préalable doit intervenir sur plusieurs questions (réformes socio-économiques, droits de l'homme, etc.) Le gouvernement s'était donné jusqu'au 30 juin pour faire des propositions.

Des fondamentalistes parmi les musulmans

Le 30 juin, c'était aussi la date fixée pour renouer le dialogue entre Manille et les séparatistes musulmans, à la suite de pourparlers exploratoires qui ont eu lieu en avril à Djakarta. Après des années de calme précaire, Mindanao, la seconde île de l'archipel, théâtre depuis 1970 d'un soulèvement qui fit vingt-cinq mille morts, connaît un regain de tension.

Alors que jusqu'à présent cette rébellion menée par le Front national de libération Moro (MNLF) et un groupe dissident, le Front Moro de libération islamique (MLIF), avait un caractère politique «classique», une nouvelle force pourrait constituer le fer de lance d'un mouvement fondamentaliste. Elle s'est constituée à Basilan, autour d'un jeune prédicateur formé au Proche-Orient, Abubakar Abdurajak Janjalani. Son groupe, Abu Sayaff («Celui qui tient le Glaive»), pourrait entraîner la rébellion sur la voie de la «guerre sainte», avivant les antagonismes avec les chrétiens, comme ce fut le cas au début des années 70.

Pour le professeur Asiri Abubakar, doyen de l'institut des études asiatiques à l'université des Philippines, il est encore trop tôt pour pronostiquer une telle évolution. L'entrée en scène du groupe Abu Sayaff, qui avait pris en otage un prêtre espagnol (*le Monde* du 14 mai), complique néanmoins une équation déjà complexe. Aux combattants du MNLF, estimés à douze mille hommes, et à ceux du MLIF, s'ajoutent en effet, un millier de «soldats perdus» devenus des bandits rançonneurs.

Ces organisations rivalisent, mais sont néanmoins liées par des relations familiales. S'y ajoutent les multiples groupes rassemblés autour des grandes féodalités musulmanes qui ont traditionnellement dominé Mindanao et pactisé avec tous les pouvoirs, avec l'unique souci de conserver leurs privilèges. Manille s'appuie sur elles pour concrétiser une politique d'autonomie restreinte accordée par référendum en 1989 – une autonomie en «peau de léopard» – qui concerne les provinces de Lanao del Sur et Maguindanao, ainsi que les îles de Sulu et Tawi Tawi.

Le Front Moro demande un retour aux accords de Tripoli de 1976, qui prévoyaient l'autonomie pour treize provinces. Bien que les musulmans y soient désormais en minorité, le MNLF argue de leur *«légitimité»* de premiers occupants de Mindanao, victimes de l'arrivée en masse de chrétiens et souvent dépossédés de leurs terres. L'accord de Tripoli ne fut jamais suivi d'effet, et un nouveau cessez-le-feu est intervenu en 1986 après une rencontre entre Nur Misuari, chef en exil du MNLF, et «Cory» Aquino.

Mais à la suite du référendum et d'élections dans les provinces autonomes le 25 mars, le MNLF, qui rejette ces consultations, estime que le cessez-le-feu est rompu. Nur Misuari est pourtant incité à renouer le dialogue afin de renforcer sa position de seul interlocuteur de Manille aux yeux de la Conférence de l'organisation islamique (OCI). Sur le terrain, en revanche, son pouvoir est contesté par les nouvelles forces radicales.

PHILIPPE PONS

► **«Le Monde-l'Economie» du 22 juin a publié un dossier sur l'économie philippine.**

INDE

Incinération forcée d'un gourou

Malgré l'opposition de centaines de personnes, cinq mille policiers ont confisqué mardi 29 juin le corps d'un gourou mort depuis cinquante-cinq jours que ses fidèles refusaient d'incinérer, affirmant qu'il était entré en transe.

La bataille a eu lieu autour d'un ashram (ermitage) de la banlieue de Calcutta où la dépouille de Thakur Balak Brahmachari – gourou de personnalités indiennes, dont la secte, Santan Dal, revendique quatre-vingt-dix millions d'adeptes de par le monde – était gardée par des fidèles dans une chambre fraîche. Une loi exige l'incinération ou l'inhumation des corps dans les vingt-quatre heures du décès. Le gourou a été brûlé mercredi sous protection policière sur les bords du Gange. – *(AP.)*

□ **NÉPAL : nouvelle journée d'action communiste le 4 juillet.** – L'Union marxiste léniniste (UML), principal parti communiste du Népal, a annoncé une nouvelle journée d'action à Katmandou pour le 4 juillet. Une précédente grève, le 25 juin, avait dégénéré dans les jours suivants : des tirs de la police contre des bandes de jeunes gens qui attaquaient des édifices publics ou pillaient des boutiques ont fait au moins dix morts. L'UML entend obtenir du gouvernement de G.P. Koirala (Parti du Congrès) qu'il rouvre une enquête, sous l'égide de la Cour suprême, à propos de la mort dans un accident de voiture, en mai, de son secrétaire général Madan Bhandari. – *(UPI.)*

AFRIQUE

BURUNDI : victoire du parti du président élu Melchior Ndadaye

Les élections législatives confirment l'arrivée au pouvoir de la majorité hutue

Les élections législatives, organisées mardi 28 juin, confirment la prise de pouvoir démocratique de l'ethnie majoritaire hutue, avec la large victoire du parti du président élu Melchior Ndadaye. Selon les résultats partiels publiés mercredi, le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) semble assuré de remporter soixante-cinq des quatre-vingt-un sièges de la nouvelle Assemblée nationale.

Les seize autres sièges reviennent à l'ancien parti unique, l'Unité pour le progrès national (UPRONA) du major Pierre Buyoya, battu par M. Ndadaye lors de l'élection présidentielle du 1[er] juin qui, pour la première fois depuis l'indépendance en 1962, a porté un Hutu à la tête de l'Etat. Les quatre autres partis en lice n'ont pas réussi à passer la barre des 5 % de suffrages nécessaires au niveau national pour avoir des élus. Le processus de démocratisation au Burundi, lancé par le major Buyoya après sa prise de pouvoir en septembre 1987, s'achève donc sur un bouleversement complet des rapports de forces politico-ethniques dans un pays jusqu'alors largement dominé par sa minorité tutsie, alors que les Hutus représentent plus de 80 % de la population.

Cette «révolution» qui s'est déroulée dans le calme doit beaucoup à la «thérapie d'unité» appliquée par le major Buyoya, crédité d'une politique exemplaire même par ses adversaires. Elle doit aussi aux déclarations apaisantes de M. Ndadaye, qui s'est engagé à *«guérir les Burundais de leur maladie ethnique»*. Immédiatement après son élection, il avait annoncé qu'il désignerait un chef de gouvernement tutsi. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD : les négociations sur l'avenir du pays

Compromis sur le processus constitutionnel

Une Assemblée constituante sera bien élue en Afrique du Sud lors des premières élections démocratiques prévues pour avril 1994, mais celle-ci ne sera pas entièrement souveraine. C'est ce qui ressort du compromis auquel sont parvenues mercredi 30 juin les vingt-six formations politiques engagées dans les négociations sur l'avenir du pays. Cette assemblée sera liée par les principes constitutionnels, concernant les pouvoirs et le découpage géographique des régions, qu'auront arrêtés les négociateurs avant le scrutin.

Ces principes auront force de loi pour les futurs élus, et une Cour constitutionnelle sera chargée de les faire respecter, selon la résolution adoptée par les négociateurs.

D'autre part, une Constitution pour la période de transition, c'est-à-dire jusqu'à l'adoption, dans plusieurs années, d'une Constitution définitive, sera rédigée par un comité technique. Le ministre du développement constitutionnel, Roelf Meyer, a émis le vœu qu'un accord sur cette Constitution transitoire soit conclu d'ici à la mi-août. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ANGOLA : le Malien Alioune Blondin Beye nouveau représentant spécial de l'ONU.** – Le nouveau représentant spécial au secrétaire général des Nations unies en Angola, Alioune Blondin Beye, a pris, mercredi 30 juin, ses fonctions en se déclarant décidé *«à mettre fin à la guerre»* dans l'ancienne colonie portugaise. *(Reuter.)*

□ **NIGERIA : des manifestants libèrent cent quarante-quatre prisonniers.** – Des manifestants protestant contre l'annulation de l'élection présidentielle du 12 juin ont libéré, mercredi 30 juin, cent quarante-quatre prisonniers détenus à la prison Agodi à Ibadan (140 km au nord de Lagos), selon l'agence de presse officielle. La plupart de ces détenus avaient été emprisonnés pour des délits de droit commun – meurtres et vols – et certains avaient été condamnés à la prison à vie, a indiqué un responsable de l'établissement en précisant que douze gardiens et huit prisonniers ont été blessés. – *(AFP.)*

□ **ZAMBIE : l'opposition appelle à la désobéissance civile.** – Les trois principaux partis d'opposition ont appelé, mercredi 30 juin, la population à la désobéissance civile à partir du 11 juillet pour protester contre le projet gouvernemental d'austérité économique. Le Parti national unifié de l'indépendance (UNIP, ancien parti unique), le Parti démocratrique unifié (UDP) et le Parti travailliste (LP) ont annoncé lors d'un meeting qu'ils avaient formé un «Front unifié» et ils ont appelé à des grèves et manifestations. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

CAMBODGE

Les Khmers rouges souhaitent être incorporés dans l'armée nationale

A la surprise générale, les Khmers rouges ont informé l'ONU qu'ils désiraient rejoindre l'armée nationale du nouveau gouvernement cambodgien issu des élections de mai. Ils ont de même proposé d'ouvrir aux «casques bleus» les quelque 20 % du territoire cambodgien qu'ils contrôlent, a annoncé mercredi 30 juin le porte-parole militaire des Nations unies.

Les Khmers rouges commandent à quelques milliers d'hommes armés (de six mille à dix mille). Leurs dirigeants ont rencontré mercredi le chef militaire de l'Autorité provisoire de l'ONU au Cambodge (APRONUC), le général australien John Sanderson. Le représentant des Khmers rouges en Chine, Chan Youran, est arrivé jeudi 1[er] juillet à Phnom-Penh pour y négocier le très prochain retour du président des Khmers rouges. Khieu Sampan avait quitté la capitale le 13 avril, en un geste de rupture avec l'APRONUC.

La Constituante a, par ailleurs, approuvé jeudi la composition du gouvernement provisoire, coprésidé par le premier ministre sortant Hun Sen (néo-communiste) et le prince Ranariddh, chef du FUNCINPEC (royaliste), vainqueur des élections. La veille, comme l'Assemblée tenait sa première séance de travail, le drapeau rouge et bleu de la monarchie a, pour la première fois depuis 1970, date de l'éviction de Norodom Sihanouk, flotté sur Phnom-Penh. – *(AP, UPI.)*

GRANDE-BRETAGNE

Mesures antiterroristes renforcées dans la City

La police britannique va mettre en place, à partir de la fin de cette semaine, à titre expérimental, un cordon de sécurité autour de la City pour prévenir les actes terroristes de l'IRA, notamment les attentats à la voiture piégée comme ceux qui ont eu lieu en avril 1992 et 1993. Ce cordon de sécurité, composé de barrages fixes, remplacera les barrages volants qui protègent actuellement ce haut lieu de la finance et des affaires. Dans le même temps, des négociations se poursuivent avec le ministère des transports pour que de provisoires ces mesures deviennent définitives. – *(AFP, AP.)*

HAÏTI

Le médiateur de l'ONU affirme que les négociations de New-York auraient abouti

L'espoir d'une solution prochaine de l'interminable crise haïtienne est apparu, mercredi 30 juin, après l'annonce par le médiateur de l'ONU, Dante Caputo, que des accords sur *«certains éléments essentiels»* étaient conclus. *«Cela est ma dernière chemise et je n'ai pas l'habitude de mettre la même deux jours de suite»*, a déclaré M. Caputo au début d'une conférence de presse improvisée à Governors Island, à New-York, où se déroulent depuis dimanche les pourparlers entre le président Jean-Bertrand Aristide et les représentants du régime en place à Port-au-Prince (*le Monde* du 29 juin).

Aucune indication n'était immédiatement disponible sur le contenu des accords annoncés par M. Caputo. Les pourparlers ont tourné jusqu'ici autour des conditions pour la mise à l'écart du général Cédras, inspirateur du coup d'Etat de septembre 1991 et le retour du Père Aristide au pouvoir. La démission de tout le haut commandement de l'armée haïtienne ne serait plus exigée par le Père Aristide. Ce dernier pourrait en échange nommer sans entraves l'officier qui remplacerait M. Cédras. – *(AFP.)*

MOZAMBIQUE

Le président Chissano en visite en France

Le président du Mozambique, Joaquim Chissano, devait arriver jeudi 1[er] juillet en France pour une visite au cours de laquelle il évoquera la mise en œuvre de l'accord général de paix dans son pays, a déclaré mercredi le porte-parole du ministère français des affaires étrangères.

M. Chissano, en provenance de Londres, rencontrera notamment François Mitterrand, Edouard Balladur, ainsi que les ministres des affaires étrangères, Alain Juppé, de la coopération, Michel Roussin, de l'intérieur, Charles Pasqua et le directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor. Il devrait quitter Paris samedi matin pour Maastricht aux Pays-Bas.

Le porte-parole du Quai d'Orsay a rappelé que la France avait été *«observateur»* lors des négociations qui ont abouti le 4 octobre 1992 à Rome à l'accord général de paix au Mozambique, en soulignant que l'application de cet accord rencontrait *«quelques difficultés»*. – *(AFP.)*

□ **IRAK : confirmation de la détention d'un Français.** – L'ambassade de Russie en Irak, chargée des intérêts français, a confirmé, jeudi 1[er] juillet, qu'un Français, Jean-Luc Barrière, était détenu à la prison d'Abou-Ghraib, près de Bagdad, pour entrée illégale en Irak (*le Monde* du 1[er] juillet). L'ambassade n'a cependant pas fourni de détails sur ses conditions de détention. – *(AFP.)*



Motion de censure en réponse à l'engagement de la responsabilité du gouvernement sur la loi de privatisation

L'opposition veut marquer son hostilité à la politique économique et sociale de M. Balladur

Edouard Balladur n'aura pas maintenu le suspense bien longtemps. Quelques heures après avoir obtenu l'autorisation du conseil des ministres, mercredi 30 juin, le premier ministre engageait, devant les députés, la responsabilité du gouvernement, au titre de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution – qui permet l'adoption d'un texte sans vote, sauf dépôt d'une motion de censure dans les vingt-quatre heures, – sur le projet de loi de privatisation adopté par le Sénat et assorti de vingt-deux amendements.

Recourir à une telle procédure quand on dispose d'une majorité aussi confortable que celle de l'actuel premier ministre méritait une explication. M. Balladur invoqua les quelque 3 800 amendements déposés par les socialistes et les communistes sur le projet de loi de privatisation *« bloquant ainsi le processus législatif »*. A l'issue du conseil des ministres, M. Sarkozy, porte-parole du gouvernement, avait insisté sur la nécessité de *« disposer le plus rapidement possible du texte sur les privatisations »* afin de ne pas inquiéter les souscripteurs de l'emprunt Balladur, dont elles sont la contrepartie.

Il est vrai que depuis lundi l'opposition utilisait tous les moyens dilatoires que lui offrait le règlement de l'Assemblée pour retarder l'examen du texte avant la fin de la session parlementaire ordinaire le 30 juin à minuit. Très en forme, elle y avait assez bien réussi puisque mercredi la discussion générale n'était toujours pas entamée.

L'examen du texte aurait pu avoir lieu dans le cadre de la session extraordinaire, mais il semble bien que M. Balladur n'ait pas souhaité un débat qui provoquait des divergences dans sa majorité. Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, ne s'est d'ailleurs pas privé de déclarer, jeudi matin sur RTL, qu'il *« aurait préféré qu'on aille jusqu'au bout du débat »* car *« c'est un grand débat que la France méritait »*.

Dès l'annonce de l'utilisation du 49-3, qui avait provoqué la fureur de l'opposition en séance, Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée, s'était élevé avec vigueur contre une procédure *« sans précédent dans l'histoire parlementaire »*, qui retirait la parole à l'opposition, mais aussi *« à ceux de la majorité qui avaient souhaité s'exprimer sur ce sujet »* afin d'éviter les *« dissonances »*.

M. Séguin : les droits de la minorité

Dans la foulée, M. Malvy annonçait l'intention du PS de déposer une motion de censure sur la politique économique et sociale du gouvernement et sur le respect des droits du Parlement. Le débat devrait avoir lieu lundi 5 juillet. Ironie du sort : l'annonce du recours au 49-3 par M. Balladur était intervenue quelques instants après le discours de bilan de fin de session prononcé par le président de l'Assemblée nationale.

Philippe Séguin y rappelait le droit d'expression de l'opposition : *« Je connais moi-même, pour avoir été dans la minorité et en avoir fait usage, le caractère irremplaçable du droit d'amendement comme moyen d'expression de cette minorité »*, s'attirant ainsi les applaudissements des socialistes. *« Mais*, avait-il rappelé, *l'exercice de ces droits a toutefois deux limites : le règlement dont je suis le gardien ; la bonne tenue de nos débats et la dignité de notre assemblée dont chacun est comptable devant le pays. »*

Dans son intervention, Philippe Séguin devait également, en souhaitant l'amélioration des méthodes de travail parlementaire (par l'institution d'une session unique de neuf mois notamment), émettre certaines critiques : *« Il n'est guère admissible que, par l'effet de dépôts tardifs, les commissions ne puissent donner leur avis sur des amendements dont certains peuvent être d'une très grande portée et même susciter, comme l'actualité récente l'a montré, des controverses qui pourraient sans doute être évitées par un examen plus approfondi »*. Une allusion à peine voilée à l'« amendement Marsaud ».

Enfin, le président de l'Assemblée a rappelé la fonction de contrôle et de prévention du Parlement en matière de règles communautaires : *« Il nous revient d'apprécier la conformité des projets d'actes communautaires aux intérêts de notre pays, de dénoncer si nécessaire le caractère superflu de certaines réglementations... »* Une déclaration qui lui valut les applaudissements sur les bancs du RPR mais aussi de la part des communistes et de Jean-Pierre Chevènement.

C. B.

Les cessions aux étrangers hors CEE des titres des sociétés privatisées seront limitées à 20 %

Pour satisfaire sa majorité, bâillonnée elle aussi par l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, le gouvernement a accepté de modifier, par vingt-deux amendements, le projet de loi de privatisation, adopté au Sénat, sur lequel il engage sa responsabilité. Ces amendements, qui émanent du gouvernement lui-même ou des députés, portent sur quatre points principaux :

• La compétence de la commission de la privatisation est élargie à l'évaluation des entreprises soumises à des opérations dites de *« respiration »*, quand leur chiffre d'affaires annuel est supérieur à 2,5 milliards de francs ou leurs effectifs supérieurs à 2 500 personnes. Pour les entreprises de taille plus modeste, la consultation de la commission est facultative.

• L'action spécifique, qui accorde certaines prérogatives au gouvernement dans les entreprises à privatiser, quand la protection des intérêts nationaux l'exige, est étendue aux filiales de sociétés publiques en cas de « respiration ». Par exemple, si le gouvernement souhaite privatiser Thomson-CSF, filiale de Thomson SA, il peut décider d'y instituer une action spécifique.

• Les investisseurs étrangers non membres de la CEE ne pourront acquérir plus de 20 % des titres au moment de la privatisation. Cet amendement présenté par le groupe UDF s'applique aux cessions sur le marché comme aux cessions de gré à gré. Mais, précise l'amendement, *« il peut être admis que les cessions de titres intervenant dans le cadre d'un accord de coopération industrielle, commerciale ou financière ne soient pas décomptées dans cette limite »*. Cette exception a été imposée par l'existence de l'accord entre Renault et Volvo qui prévoit l'entrée du suédois à hauteur de 25 % dans le capital du constructeur automobile. La limite de 20 % ne peut s'appliquer aux investisseurs de la CEE sous peine d'être considérée comme discriminatoire.

Le gouvernement a accepté de réintroduire cette limite de 20 %, existant dans la loi de privatisation de 1986, pour tranquilliser une partie de sa majorité, qui craint que l'indépendance nationale ne soit menacée par la cession de certaines entreprises publiques stratégiques, comme dans l'armement ou l'aéronautique. Cette disposition n'est applicable qu'au moment de la mise en vente de l'entreprise. Les échanges de titres qui interviennent après la privatisation ne permettent plus de contrôler, et *a fortiori* d'imposer, le maintien de ce quota de 20 %.

• L'information du Parlement est améliorée. Le Sénat a institué la présentation par le gouvernement, au moment de l'examen du projet de loi de finances, d'un rapport annuel sur la mise en œuvre des privatisations. Les députés ont souhaité que ce rapport précise le montant et l'utilisation des recettes tirées des privatisations. Le document devra aussi comporter la liste des opérations de « respiration ».

Le gouvernement a, en revanche, refusé de supprimer, comme le proposait un amendement de la commission des finances, l'obligation pour le ministre de l'économie d'agir *« sur avis conforme »* de la commission de privatisation pour le choix des acquéreurs hors marché, lors de la constitution des groupes d'actionnaires stables. *« Nous avons maintenu cette disposition »*, a expliqué Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, *« car elle est dans la droite ligne de la plate-forme RPR-UDF sur laquelle nous avons été élus »*. Fidélité aux engagements oblige ! Mais le gouvernement souhaite aussi éviter par ce biais, pour les cessions de gré à gré, les accusations de *« copinage »* qui avaient fleuri entre 1986 et 1988.

Le gouvernement n'a pas non plus accepté de limiter la durée de vie de l'action spécifique qui donne des pouvoirs importants au ministre de l'économie lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige. Bien que soucieux de l'indépendance nationale, certains députés « tiquaient » à l'idée que l'Etat pourrait garder *ad vitam aeternam*, dans les sociétés privatisées, un droit de veto sur certaines cessions d'actifs ou le pouvoir de nommer ses représentants au sein du conseil d'administration. Ces députés avaient proposé de limiter à huit ans la durée de vie de l'action spécifique. Cet amendement ne faisait d'ailleurs pas l'unanimité, la commission de la défense estimant qu'il présentait un risque pour les entreprises de l'aéronautique et de l'armement. Le gouvernement l'a suivi dans cette voie. *« Rien ne prouve que les intérêts nationaux les plus essentiels ne seront plus en cause dans huit ans »*, a affirmé Edmond Alphandéry.

CLAIRE BLANDIN

L'ordre du jour de la session extraordinaire

La conférence des présidents de l'Assemblée nationale a fixé, mercredi 30 juin, le calendrier des travaux de la session extraordinaire qui s'est ouverte jeudi matin 1er juillet et devrait durer jusqu'au 13 juillet. Philippe Séguin, président de l'Assemblée, a indiqué mercredi que la matinée du 12 juillet avait été laissée ouverte, pour le cas où le Congrès se réunirait à Versailles pour la révision de la Constitution.

L'ordre du jour fixé par décret présidentiel ne comporte pas l'aménagement de la loi Falloux sur l'aide aux écoles privées, le président de la République s'étant opposé à son inscription. Il comprend en revanche les textes suivants : proposition de loi réformant la nouvelle procédure pénale ; projets de loi sur le report de la date d'entrée en vigueur du code pénal ; sur les pensions de retraite et la sauvegarde de la protection sociale ; sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité ; sur les pupilles de la nation ; sur la révision de la Constitution ; sur les privatisations ; sur le code rural ; convention sur la conciliation et l'arbitrage au sein de la CSCE ; accords CEE-Pologne et CEE-Hongrie ; proposition de loi sur les droits des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes ; proposition de loi sur l'enseignement supérieur ; projets de loi sur l'emploi et l'apprentissage ; sur le statut de la Banque de France ; sur la société par actions simplifiée ; sur le code de la consommation ; sur la maîtrise de l'immigration ; sur le règlement définitif du budget 1991 ; sur les contrôles d'identité ; convention entre l'Etat et la Banque de France ; protocole sur la protection du Rhin.

EN BREF

□ **Jean-Pierre Raffarin place M. Barre au *« centre de gravité de l'UDF »*.** – Commentant les récentes déclarations de Raymond Barre sur la politique économique de la France, Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, a estimé, mercredi 30 juin, que l'ancien premier ministre se situe au *« centre de gravité de l'UDF »* et qu'il y a *« une grande cohérence »* entre M. Barre et M. Giscard d'Estaing. *« M. Barre, qui reste pour l'UDF « Monsieur Rigueur », fait réfléchir*, a-t-il ajouté, *quand il appelle à faire preuve de plus de souplesse dans la politique monétaire et budgétaire. Il y a dans la crise actuelle une dimension nouvelle, qui modifie certains raisonnements économiques. »*

□ **La popularité de MM. Mitterrand et Balladur en hausse.** – Selon un sondage BVA publié dans *Paris-Match*, les cotes de popularité du président de la République et du premier ministre, dans une mesure moindre, sont en augmentation. François Mitterrand obtient 46 % d'opinions favorables (41 % en mai) et Edouard Balladur en totalise 59 % (57 % en mai). Un nombre croissant de Français manifeste un mécontentement sur la façon dont le pays est gouverné : 57 % contre 53 % le mois précédent. Ils restent 33 % à être satisfaits. Enfin, *« le meilleur candidat pour représenter la droite en cas d'élection présidentielle »* est M. Balladur qui, avec un score de 33 %, devance largement Jacques Chirac (19 %).

□ **Les parlementaires européens d'extrême droite ne se réuniront pas à Dublin.** – Selon le *Times* et le *Guardian* du 1er juillet, le groupe technique des droites européennes présidé par Jean-Marie Le Pen au Parlement de Strasbourg ne pourra se rendre à Dublin (Irlande) du 5 au 9 juillet pour tenir la réunion qu'il organise, chaque mois, dans un pays différent de la Communauté. Après le Sheraton d'Edimbourg (Ecosse), c'est l'hôtel irlandais qui avait été pressenti pour accueillir la douzaine de parlementaires européens d'extrême droite qui s'est désisté. Le mois dernier, le déplacement de ce groupe à Corfou (Grèce) avait suscité de nombreuses protestations.

La commission des lois du Sénat supprime l'« amendement Marsaud »

La commission des lois du Sénat a adopté, mercredi 30 juin, un amendement au projet de loi sur la maîtrise de l'immigration, destiné à remplacer l'« amendement Marsaud », adopté le 17 juin par l'Assemblée nationale et désapprouvé, le 22 juin, à la demande de Mme Veil et de M. Méhaignerie (*le Monde* des 22, 23, 24 et 25 juin). Le nouvel amendement présenté par Paul Masson (RPR, Loiret), rapporteur de la commission, est ainsi libellé : *« En dehors de tout contrôle d'identité, les personnes de nationalité étrangère doivent être en mesure de présenter les pièces ou documents sous le couvert desquels elles sont autorisées à circuler ou séjourner en France, à toute réquisition des officiers de police judiciaire »* (nos dernières éditions du 1er juillet).

La nouvelle rédaction revient en fait à supprimer l' « amendement Marsaud » et à rétablir les dispositions antérieures. Seule précision nouvelle : les contrôles de la régularité des séjours pourront s'effectuer en dehors de la procédure des contrôles d'identité. Ces contrôles visent toujours les personnes présumées étrangères, mais les sénateurs ont abandonné l'idée de préciser les facteurs déterminant la qualité d'étranger, comme tentait de le faire l'amendement décrié. Celui-ci autorisait en effet la police à effectuer des contrôles d'identité en se fondant sur *« tout élément permettant de présumer de la qualité d'étranger, à l'exception de toute appartenance raciale »*. Les sénateurs ont préféré abandonner cette définition qui avait soulevé le courroux de l'opposition et de deux ministres d'Etat.

M. Masson a justifié la nouvelle rédaction de l'amendement en expliquant à l'Agence France Presse que désormais *« on ne demandera pas à une personne étrangère son identité, mais on vérifiera son titre de séjour »*. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) a estimé que *« l'ambiguïté du texte n'était pas levée »*. *« Pour réclamer un titre de séjour »*, a-t-il souligné, *« on se basera toujours sur des indices extérieure à la personne »*.

Les organisations d'avocats s'inquiètent de la réforme de la procédure pénale

A la veille du débat, à l'Assemblée nationale, sur le code de procédure pénale, les avocats se sont mobilisés, mercredi 30 juin, afin de défendre les acquis de la réforme engagée en 1992 par le gouvernement de Pierre Bérégovoy. Symboliquement réuni au siège parisien du Conseil national des barreaux (CNB), l'ensemble des organisations de la profession (1) a souligné les acquis de ce texte entré en vigueur le 1er mars dernier. Dans la matinée, l'Association des avocats pénalistes (ADAP) avait elle aussi dénoncé les risques de retour en arrière. *« Notre combat n'est ni occasionnel, ni politique, ni corporatiste*, a souligné le président du CNB, Guy Danet. *Nous nous battons pour défendre les principes de liberté et d'équilibre inscrits dans la loi du 4 janvier 1993. »*

L'attitude du Sénat, qui est revenu sur la plupart des dispositions de ce texte au début du mois de juin, a beaucoup inquiété les avocats : la décision de mise en détention confiée depuis le mois de mars à un « juge délégué » a été rendue au juge d'instruction, un « référé-liberté » extrêmement complexe a été mis en place, et l'officier de police judiciaire s'est vu reconnaître le droit de s'opposer, avec l'accord du procureur de la République, à la présence de l'avocat en garde à vue *« si les nécessités de l'enquête l'exigent »*. *« Nous n'acceptons pas que la présence de l'avocat puisse être mise en cause par la police et nous souhaitons le maintien du juge délégué, qui est conforme au principe de la séparation des fonctions d'enquête et des fonctions juridictionnelles*, a noté Guy Danet. *Quant aux nullités textuelles, qui sont protectrices de l'individu puisqu'elles permettent d'annuler des procédures lorsque certains articles du code n'ont pas été respectés, elles doivent être maintenues. »*

Réunie le 23 juin, la commission des lois de l'Assemblée nationale, présidée par Pierre Mazeaud, a adopté une démarche différente de celle des sénateurs. En matière de garde à vue, la commission est ainsi allée au-delà de la loi actuelle en adoptant un amendement du député RPR Emmanuel Aubert autorisant l'avocat à intervenir dès la première heure de garde à vue, et non plus à partir de la vingtième heure, comme c'est le cas actuellement. A l'initiative du rapporteur, Jean Tibéri (RPR, Paris), l'accès de l'avocat a cependant été repoussé à la trente-sixième heure, soit après la prolongation, en cas de *« participation à une association de malfaiteurs »* ou d'*« infraction en bande organisée »*.

Sur le placement en détention provisoire, la commission, qui a redonné au juge d'instruction le pouvoir de mettre en détention, a modifié le mécanisme du « référé-liberté » institué par le Sénat : elle souhaite que la demande en référé qui tend à obtenir la suspension des effets du mandat de dépôt soit portée, non plus devant le président du tribunal, mais devant le président de la chambre d'accusation, qui devrait alors se prononcer dans un délai de trois jours.

A. C.

(1) Le Conseil national des barreaux (CNB), l'Association française des avocats conseils d'entreprise (ACE), la Confédération nationale des avocats (CNA), la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA), Juri-Avenir, et le Syndicat des avocats de France (SAF).

Le bulletin de santé de M. Mitterrand

« Le président n'a présenté aucun trouble fonctionnel particulier »

indique le communiqué officiel

Le service de presse de l'Elysée a publié, mercredi 30 juin, le bulletin de santé diffusé tous les six mois par le chef de l'Etat. Signé par le docteur Claude Gubler, ce texte indique :

« M. François Mitterrand, président de la République, a subi durant le premier semestre de l'année 1993 des examens cliniques, biologiques et para-cliniques permettant d'apprécier les suites de son intervention chirurgicale de septembre 1992.

» Les examens ont été effectués en janvier, avril et juin 1993 par les praticiens habituels. Le président n'a présenté aucun trouble fonctionnel particulier et les examens cliniques sont satisfaisants.

» Tous les examens complémentaires sont identiques aux précédents, en particulier les marqueurs spécifiques, qui restent stables. »

[Le président de la République a été opéré le 11 septembre 1992 d'un cancer de la prostate. Son précédent bilan de santé, rendu public le 18 décembre 1992, indiquait que *« les examens cliniques et l'imagerie n'ont pas révélé de localisation secondaire, les phosphatases acides et alcalines sont normales, le dosage de l'antigène spécifique, qui a diminué après l'intervention, est encore supérieur à la normale »*. Le 6 janvier 1993, à l'occasion de la cérémonie des vœux de Nouvel An à la presse, M. Mitterrand précisait que son taux sanguin de PSA (prostatic specific antigen) était de 25 microgrammes par litre et qu'il était, avant son intervention chirurgicale, de 75 microgrammes par litre. On peut donc en conclure que le taux sanguin de PSA du président se situe toujours aux alentours de 25 microgrammes par litre. En dépit du traitement hormonal administré à M. Mitterrand (agonistes de la LH-RH et antiandrogènes), ses médecins ne sont donc pas parvenus à normaliser le principal indicateur d'évolutivité du cancer de la prostate. – F. N.]

Compromis

MOZAMBIQUE

POLITIQUE

L'interruption du débat sur la loi Falloux au Sénat

« Les obstructeurs ont gagné »

L'examen de la proposition de loi de Bruno Bourg-Broc, député RPR de la Marne, réformant la loi Falloux sur l'enseignement privé, déjà adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, a été *interrompu*, mercredi 30 juin à minuit, au Sénat, alors que venait de s'achever la session ordinaire de printemps. François Mitterrand ayant refusé de l'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire, Roger Romani, *ministre* chargé des relations avec le Sénat, a précisé que ce texte serait examiné à la session d'automne.

Ce sont des «obstructeurs». Il faut un œil expert pour les identifier car rien *a priori* ne les distingue des autres prototypes de l'élu de la nation. Ils ont le costume-cravate aussi grave et les cartables de cuir aussi lestés de documents que leurs semblables. Pourtant, ces «obstructeurs» ne peuvent dissimuler longtemps leur vraie nature. Ils se meuvent toujours en groupe avec des airs comploteurs. Ils ont la voix éraillée d'avoir trop discouru et le nez plongé dans un volume de l'*Encyclopaedia Universalis* ou un dictionnaire des citations de philosophes des Lumières. On en dénombre deux sous-groupes. Il y a les anciens, blanchis sous le harnais de l'époque 1986-1988, et il y a les nouveaux qui découvrent avec enchantement l'après-mars 1993.

On les appelle d'ordinaire les *«flibustiers»*, mais François Bayrou a préféré les qualifier d' *«obstructeurs»*. Il était alors 23 heures, mercredi 30 juin, au Sénat. *«Les obstructeurs ont gagné»*, a lancé sur un ton navré le ministre de l'éducation nationale, qui interrompait ainsi subitement, à une heure de la clôture de la session ordinaire de printemps, l'examen laborieux de la proposition de loi de Bruno Bourg-Broc, député RPR de la Marne, réformant la loi Falloux sur l'enseignement privé. A cet instant, les obstructeurs en chef du Sénat – socialistes conduits par Michel Dreyfus-Schmidt et communistes par Charles Lederman – se sont tassés avec gourmandise dans leur fauteuil de capiton pourpre.

Mais M. Bayrou n'était pas là pour battre une retraite honteuse. Il a solennellement tenu à exprimer le *«sentiment de malaise très lourd»* qu'il avait éprouvé tout au long de cette discussion au Sénat. *«Le débat a dérapé vers des positions antireligieuses et antichrétiennes»*, a-t-il déploré en faisant allusion à une série d'amendements de l'opposition qui, selon lui, tendaient à *«assimiler les religions à des sectes»*. Il n'en fallait pas davantage pour que l'hémicycle se trouve plongé dans un assourdissant brouhaha. *«Inquisitorial!»*, entendait-on du côté des bancs de gauche. *«Dinosaures sectaires!»*, répliquait-on sur les bancs de droite. Le charivari fut tel qu'Yves Guéna (RPR, Dordogne), le président de séance, fut obligé de faire tinter sa clochette pour ramener de l'ordre dans un palais du Luxembourg qui n'avait pas connu pareille effervescence depuis bien longtemps.

Répit estival

L'affaire était-elle donc si grave? *«Ces manœuvres d'obstruction n'ont pris tout leur sens qu'en raison de la décision du président de la République de ne pas inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire un texte qui avait déjà été adopté par l'Assemblée»*, a souligné M. Bayrou, qui a donné rendez-vous à chacun à la prochaine session d'automne.

La victoire arrachée par les «obstructeurs» ne serait donc qu'un simple répit estival. Mais c'en est assez pour les combler d'aise. N'est-ce pas là le premier contretemps subi par le gouvernement de M. Balladur, le jour même, en outre, où celui-ci se voit contraint de «passer en force» à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de privatisation? Deux «poids lourds» du groupe PS du Sénat, Michel Charasse et Pierre Mauroy, ont gagné *illico presto* le Palais du Luxembourg pour encourager les derniers coups de main des «obstructeurs». Ils ont été rejoints dans les tribunes par une délégation de députés socialistes – Martin Malvy, Julien Dray, Jean-Pierre Balligand... – trop heureux d'assister à la conclusion du travail qu'ils avaient eux-mêmes entamé, samedi, à l'Assemblée. Tout ce petit monde s'est ensuite congratulé à la buvette autour d'une bouteille de champagne.

Les sénateurs du RPR et de l'UDF avaient choisi, eux, la pièce voisine pour se restaurer en compagnie de MM. Bayrou et Romani et des partisans de l'école privée. On ne mâchait pas ses mots sur la *«petite manœuvre»* des socialistes *«à la veille d'un petit congrès»* (les états généraux du PS à Lyon). Très entouré, Philippe Toussaint, président de l'Union nationale des associations des parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), avait malgré tout bon espoir. *«Un processus parlementaire est en cours*, disait-il, *il est momentanément interrompu. Nous attendons donc la rentrée.»*

Quant au Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, il était encore sous le choc. Non de l'interruption provisoire du débat, car il pouvait s'y attendre. Mais parce qu'un sénateur communiste venait de l'appeler... *«monseigneur»*.

FRÉDÉRIC BOBIN

M. Mitterrand souhaite que le Parlement se donne un «délai de réflexion»

De «réserves» en «observations», le chef de l'Etat a pris à plusieurs reprises ses distances à l'égard de l'action de M. Balladur, en restant strictement dans les limites qu'il s'est lui-même fixées : coopération entre l'Elysée et Matignon dans le domaine de la défense et de la diplomatie; mains libres au gouvernement dans celui de la politique intérieure, sauf graves atteintes au fonctionnement des institutions. En refusant d'inscrire la révision de la loi Falloux à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement, François Mitterrand va un peu plus loin, puisque, pour la première fois depuis la victoire de la droite, il ne se contente pas d'exprimer une opinion, mais, par sa décision, contrarie – et retarde – un projet approuvé par le gouvernement, comme il l'avait fait en 1986 lorsqu'il n'avait pas signé l'ordonnance sur les privatisations.

Toutefois, on récuse, à l'Elysée, tout parallélisme avec la situation de 1986. On fait observer qu'à la différence des autres textes inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire, qui portent sur le programme économique et social du gouvernement et relèvent donc, à ce titre, pour des raisons d'efficacité, d'une *«logique d'urgence»*, la révision de la loi Falloux, issue d'une initiative parlementaire, peut encore attendre quelques mois. Compte tenu des polémiques que suscite cette proposition et de l'importance du *«choix de société»* qu'elle engage, le chef de l'Etat, *«garant du bon fonctionnement des institutions»*, souhaite, précise-t-on, que le Parlement puisse se donner *«un délai de réflexion»* et élaborer un texte *«qui ne se ressente pas des conditions de précipitation dans lesquelles celui-ci a été conçu»*.

On souligne, dans l'entourage du président de la République, qu'en acceptant d'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire vingt-deux projets ou propositions de loi sur les vingt-trois que soumettait M. Balladur, M. Mitterrand n'a en aucune façon donné son approbation à ces textes, mais qu'à la différence de la révision de la loi Falloux ils ont fait l'objet de larges débats au cours desquels chacun a pu s'exprimer. On rappelle enfin qu'en 1960 le général de Gaulle avait refusé de convoquer une session extraordinaire du Parlement qui lui était demandée par une majorité de députés. M. Mitterrand n'outrepasse pas ses prérogatives, conclut-on, en se contentant d'écarter un texte de l'ordre du jour.

T. F.

Le débat inachevé

par Jean-Michel Dumay

LA victoire contre la montre des députés et sénateurs socialistes dans le débat sur le financement de l'enseignement privé est tout un symbole. Depuis cent quarante-trois ans au bas mot, et l'adoption de la loi Falloux, la question scolaire est un long débat, toujours inachevé.

C'est ainsi. La passion, lorsque le temps presse, laisse poindre la revanche et parfois l'arrogance : il aura fallu, pour s'en convaincre, écouter se déchaîner les invectives sénatoriales – *«sectaires»*, *«jésuites»*, *«dinosaures»*, *«écrasez l'infâme!»*. La foire d'empoigne était digne d'un temps que l'on croyait révolu. Mais le débat sur la laïcité est-il véritablement d'un autre temps? Serait-il plus actuel lorsqu'il porte sur l'islam des banlieues et moins prégnant pour l'école privée à dominante catholique?

Dire, comme le fait François Bayrou, le ministre de l'éducation nationale, que *«les choses ont changé»*, que les deux écoles – privée et publique – se rapprochent, ne suffit pas. Le déclin de l'influence de l'Eglise n'implique pas que l'on confonde œcuménisme et laïcité. A une époque où la quête du sens se fait insistante, l'affadissement parallèle des convictions et des confessions ne doit pas mener à la confusion.

D'une part, pour l'Eglise, conformément au statut de l'enseignement catholique adopté l'an passé et à son préambule, l'école demeure *«un lieu d'évangélisation, d'authentique apostolat, d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires, parallèles ou parascolaires, mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne»*.

Enjeu électoral

A charge pour l'enseignement catholique de redonner force au *«caractère propre»* que lui reconnaît la loi. D'autre part, pour l'Etat, la laïcité reste l'un des principes fondateurs de la République qui, comme le rappelait le sénateur (PS) Jean-Luc Mélenchon, n'est pas qu'un simple principe de neutralité, une garantie constitutionnelle des libertés de conscience, mais bien *«un principe de construction active de la citoyenneté»*. Par ailleurs, croire que la paix scolaire s'installera *hic et nunc* est illusoire. Déjà des voix s'élèvent – on l'a vu au Sénat – pour réclamer un financement obligatoire (et non facultatif comme le prévoit la proposition de loi) des écoles privées, à parité avec les écoles publiques. Le débat est d'autant plus inachevé qu'il reprendra cet automne, en pleine bagarre budgétaire. De sorte que le ministre ne pourra plus esquiver, comme il le souhaitait certainement, la question des conséquences financières de la loi qu'il entend voir adoptée.

En l'état actuel, si l'enveloppe budgétaire des collectivités locales n'augmente pas, ce sont près de 4 milliards de francs qui «pourraient» être accordés aux écoles privées sous contrat, inévitablement au détriment des écoles publiques (*le Monde* du 1er juillet). On conçoit aisément quelles pourront être les pressions qui s'effectueront localement et l'enjeu électoral que constituera alors l'école privée dans chaque conseil municipal, général ou régional. La délégation de compétence et *de responsabilité vers les collectivités* locales menace de devenir, à brève échéance, une *délégation* de conflit.

POINT DE VUE

La laïcité, un archaïsme revendiqué

par Jean-François Hory

CURIEUX destin que celui de la loi Falloux, initialement conçue comme la garantie de la «liberté» de l'enseignement et devenue, après les abandons des lois Debré et Guermeur et avec la menace du déplafonnement des investissements publics dans l'école privée, le point de ralliement emblématique de la gauche laïque.

Laïque, l'essentiel est dit. La laïcité : un principe qui ne serait plus guère avouable, une valeur qui fleurerait bon l'archaïsme. Telle *qu'elle est, fût-elle archaïque aux* yeux de certains, nous revendiquons la laïcité. Et tout ce que nous voyons nous incline à penser qu'elle n'a peut-être jamais été aussi actuelle et nécessaire, et jamais aussi menacée.

Il y a encore beaucoup de citoyens dans ce pays qui pensent que l'école libre, c'est celle de la République et qui pensent aussi que l'argent public devrait aller à l'enseignement public. Même s'ils sont désormais méprisés par une opinion officielle de droite comme de gauche qui, au prétexte de tolérance, arme l'intolérance, il y a beaucoup de Français qui estiment qu'une neutralité absolue doit protéger toutes les institutions publiques – et particulièrement l'école – contre le pouvoir des factions, de l'argent, ou des religions.

La guerre scolaire n'est pas finie

Il est vrai que nous avons perdu en 1984 une bataille politique sur la question scolaire. Était-ce une raison pour amener pavillon? Il est vrai sans doute que beaucoup de responsables sont autant préoccupés par le contenu de l'enseignement que par son statut. Est-ce à dire que le statut de l'école serait devenu sans importance? Il est vrai encore que l'argent public affecté à l'enseignement privé n'atteint pas des sommes extravagantes. Mais n'y aurait-il pas des dépenses plus symboliques que d'autres? Bien vrai enfin que nombre d'anciens militants laïcs inscrivent leurs enfants dans des établissements privés en raison de la dégradation de certains segments du service public. Devons-nous pour autant consentir à cette dégradation et faire du renoncement un exemple?

Chacun peut comprendre qu'une situation politique impose un repli tactique, une pause dans un grand effort. Chacun peut voir que, pour nos concitoyens, les priorités sont ailleurs. Mais nous n'acceptons pas l'idée que le feu laïc serait éteint et, pour dire les choses bien franchement, pour nous la guerre scolaire n'est pas finie. *Que le mot* «guerre» soit excessif, nous en conviendrons, mais cette guerre-là n'a pas été imposée par les républicains. Dès lors que nous voulions que l'école fût gratuite et obligatoire, elle ne pouvait être que laïque. Ceux qui depuis plus d'un siècle s'insurgent contre cette évidence toute simple, ceux-là ont déclaré la guerre. Et elle ne sera pas finie aussi longtemps que l'école, qui devrait être la lumière libérant les consciences, éveillant l'esprit critique des futurs citoyens, sera la proie des intérêts économiques, des factions et des corporations, des influences cléricales et de l'irrationnel.

Se trouvera-t-il, à la fin, un responsable politique de ce pays pour dire que la République est déjà assez bonne fille en tolérant l'obscurantisme pour qu'on ne lui demande pas en outre de le financer? Pour des générations de Français, l'école fut le creuset de l'unité nationale, de la cohésion sociale et la matrice de valeurs républicaines constamment actualisées. C'en était trop pour la pensée réactionnaire arc-boutée depuis deux siècles et, puisque la gauche en avait donné les moyens, il fallait décentraliser. Plus que d'autres, les radicaux ont porté et défendu la décentralisation. Plus que d'autres, ils pensent aujourd'hui qu'il faut l'approfondir et la prolonger. Mais en matière d'enseignement, si la décentralisation signifie l'abandon des programmes et des diplômes nationaux, la discrimination par le niveau des investissements, le renoncement à la gestion nationale des personnels, c'est à la décentralisation qu'il faut renoncer. Sinon notre pays connaîtra un enseignement riche dans les régions riches et un enseignement catholique dans les régions catholiques; et c'est le projet tout à fait délibéré de certains parlementaires de droite.

Pour notre part, nous proposons un système simple, propre à contrecarrer les visées du privé mais aussi le pseudo-élitisme républicain qui privilégie les milieux *bourgeois dans les grands établissements* publics. Que l'État calcule le coût moyen théorique annuel d'un élève à tous les stades de sa scolarité et que s'imputent, sous ce plafond, toutes les participations (parents, entreprises, collectivités locales, etc.) autres que celles de l'État à qui incomberait alors le paiement de la différence jusqu'au plafond. Si ce mécanisme prend en compte les coûts réels de l'enseignement, y compris les différences de traitement des enseignants, on se rapprochera de l'égalité sans toucher à la liberté.

Un acte de revanche des conservateurs

En réalité, la poussée actuelle contre une législation déjà globalement très défavorable à l'enseignement public n'est qu'un acte de revanche politique et sociale des conservateurs. Il faut y répondre avec la plus grande détermination. De toutes parts remontent dans notre société les mauvais ruisseaux de l'irrationnel et de la religiosité. L'Europe de l'Est sinistrée ne semble avoir de choix qu'entre le stalinisme et l'intégrisme. Dans le monde entier, le tribalisme ethnico-religieux bouscule l'humanisme. Chaque terrain – et en particulier le terrain scolaire – est celui d'une bataille dans une guerre qui n'est jamais finie.

Rétro, archéo, la laïcité? Si cette idée-là est surannée, c'est la République qui est devenue archaïque.

► **Jean-François Hory est président du MRG et député européen.**

La préparation des « états généraux » du PS

Les socialistes font le vide

Suite de la première page

D'autres redoutent, au contraire, que l'effondrement électoral de mars ne soit l'épilogue d'une lente agonie idéologique commencée, en fait, à la fin des années 70. Masqué par l'épuisement de la droite en 1981, mais bientôt mis en lumière par le tournant de 1983, ce déclin, avec des phases d'aggravation et de rémission, expliquerait que la dernière donne favorable, en 1988, ait été gâchée non tant pour avoir été mal jouée *que pour s'être révélée, en réalité*, injouable.

L'autocritique de Michel Rocard, dans un entretien à *Libération* du 15 juin dernier, se situe à mi-chemin de ces deux thèses. Soulignant sa fidélité, durant les trois années qu'il avait passées à l'hôtel Matignon, aux aspirations traditionnelles de la gauche que devaient satisfaire l'instauration du revenu minimum d'insertion, la refonte de la grille des fonctionnaires, l'attention portée aux bas salaires, la création de la contribution sociale généralisée, etc., l'ancien premier ministre expliquait en même temps son échec face au chômage par l'inadaptation des théories en vigueur sur la croissance. Autrement dit, la gauche, y compris la gauche «moderne» que prétendait incarner le rocardisme, a révélé, sur le terrain de l'économie, une impuissance que ses réformes sociales n'ont pas suffi à compenser politiquement.

Michel Rocard dans le lot commun

Cet aveu a d'autant plus de poids qu'il est consenti par celui qui, depuis près de vingt ans, s'est distingué en reprochant à la culture dominante parmi les socialistes de ne s'intéresser qu'à la répartition des richesses et de n'avoir rien à dire de sérieux sur leur production. En s'appliquant cette critique à lui-même, Michel Rocard se met dans le lot commun, ce qui lui permet de revendiquer le premier rôle dans cette gauche dont il reconnaît qu'il a partagé les carences, mais avec le mérite de les discerner et de les dénoncer.

En invoquant la continuité «sociale» de l'action de la gauche au pouvoir, il cherche à préserver son droit de censure vis-à-vis de la droite et des mesures de rigueur décidées par le gouvernement, en raison de leur caractère inégalitaire. Cependant, en concédant que la gauche n'a toujours rien à proposer de convaincant, aujourd'hui, sur la question du chômage, sinon la conscience que les «recettes classiques» sont inopérantes, le président de la direction nationale du PS met en évidence le déficit majeur qui affecte son camp.

L'opération «états généraux», dont la première phase se conclut, à Lyon, à la fin de cette semaine – trois mois après avoir été ouverte par le comité directeur lors de la mise en place d'une nouvelle direction, le 3 avril dernier, – trouve là son sens et, aussi, ses limites. L'appel à la base était destiné à faire le vide autant qu'à l'occuper.

D'un côté, l'ensemble des socialistes ont pu prendre la mesure de l'ampleur du renouvellement à accomplir pour se doter d'une doctrine économique et sociale susceptible de retenir l'attention. D'un autre côté, en attendant, ils ont pu consacrer leurs efforts au seul sujet sur lequel ils aient prise dans l'immédiat : l'organisation de leur parti, leurs règles de vie commune. La question n'est pas futile puisqu'est en jeu, comme à d'autres époques de l'histoire de la gauche, la capacité du PS à rassembler, dans ses rangs ou autour de lui, les différents courants qui partagent le projet de faire évoluer la société.

C'est, pour le moment, sur le plan de l'*organisation*, non sur celui des idées ou de la stratégie, qu'est recherchée, à travers ces «états généraux» des socialistes, la synthèse : Michel Rocard a besoin d'une majorité solide dans un PS préservant sa diversité. L'état des forces ne lui laisse guère de choix. L'évolution du parti, au cours des dernières années, a été caractérisée par l'affaiblissement et le discrédit des courants, devenus de plus en plus des syndicats d'élus ou de «féodaux», réunis autour d'un homme et d'une équipe de hauts fonctionnaires. Les échecs électoraux, aux régionales et aux cantonales de 1992 puis aux législatives de mars dernier, ont renforcé le poids des fédérations, appuyées sur les militants. Le champ des alliances est ainsi balisé.

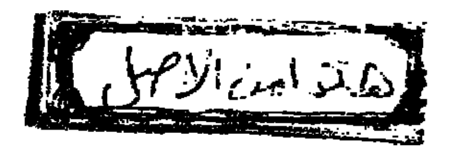
Unies pour la circonstance, les deux principales fédérations socialistes, celle du Pas-de-Calais et celle du Nord, proposent à la direction rocardienne un accord durable, fondé sur une organisation interne qui réduirait ou ferait disparaître, même, les courants. Le premier secrétaire de celle du Nord, Bernard Roman, a demandé, mercredi 30 juin, que le rapport de synthèse des «états généraux» qui doit être adopté à Lyon devienne le texte de référence unique du congrès ordinaire que le PS réunira en octobre prochain. L'effacement des courants deviendrait ainsi un *état de fait*, puisque leur existence est fondée, au contraire, sur la présentation de motions concurrentes devant les militants.

Les délégués au congrès seraient élus au scrutin majoritaire à bulletin secret, et non plus désignés par chaque courant en fonction des voix recueillies par sa motion. Le comité directeur serait désigné de la même façon par le congrès. Pour Bernard Roman et son homologue du Pas-de-Calais, Daniel Percheron, l'alternative est simple : ou bien Michel Rocard accepte cet accord; ou bien, au congrès d'octobre, en application des statuts adoptés l'an dernier, il trouvera en face de lui un challenger pour le poste de premier secrétaire du parti.

Les participants aux assises de Lyon, dont le pouvoir sur la suite que le PS donnerait à leurs débats paraissait limité, pouraient donc être investis, par la proposition du Nord-Pas-de-Calais, d'une influence décisive sur l'évolution du parti. Le comité directeur qui se réunira le 7 juillet pour tirer les enseignements des «états généraux» pourrait s'estimer tenu par un vote massif en faveur de la «révolution» que les deux principales fédérations, avec l'appui du maire de Lille, Pierre Mauroy, cherchent à provoquer. En revanche, si leur initiative échoue, la direction rocardienne restera prisonnière de ces arrangements entre courants, dont Michel Rocard lui-même a souvent dit qu'ils avaient empêché le PS de renouveller sa pensée et sa stratégie. Le vide ne sera pas près d'être comblé. Ou bien il le sera par d'autres, ailleurs.

PATRICK JARREAU





SOCIÉTÉ

JUSTICE

Les suites judiciaires du match Valenciennes-Marseille

Le joueur Jorge Burruchaga entendu par le juge d'instruction

Le joueur argentin de Valenciennes Jorge Burruchaga, de retour de vacances dans son pays, s'est présenté au palais de justice de Valenciennes, jeudi 1er juillet, vers 9 heures, pour être entendu par le juge d'instruction Bernard Beffy, en charge de l'enquête sur l'affaire de corruption présumée lors du match Valenciennes-Marseille du 20 mai. Jorge Burruchaga se trouvait aux côtés de ses coéquipiers Christophe Robert et Jacques Glassman, le 19 mai, lorsque les trois hommes auraient reçu la proposition de corruption de membres de l'OM. Le mercredi 30 juin, le magistrat instructeur avait perquisitionné pendant sept heures au siège de l'OM mais il n'avait pas entendu le directeur général du club, Jean-Pierre Bernès, toujours hospitalisé. Concernant les soupçons pesant sur le match de l'OM contre le CSKA Moscou le 17 mars en Coupe d'Europe, le président du Milan AC, Silvio Berlusconi, a déclaré que *« si les accusations étaient fondées »*, il demanderait à l'Union européenne de football (UEFA) de rejouer la finale contre les Glasgow Rangers. A Marseille, une manifestation de soutien à l'OM a rassemblé environ 1 500 personnes.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Le siège de l'OM, à Marseille, est situé sur la grande artère du Prado, dans un hôtel particulier, de style néo-classique, entouré d'un petit parc planté de magnolias, de lauriers d'Apollon et de massifs de pittosporums. Le juge Beffy, accompagné de quatre policiers lillois et de deux inspecteurs de la brigade financière du SRPJ de Marseille, y est arrivé en milieu de matinée, mercredi 30 juin, pour effectuer une perquisition surprise qui n'a pris fin que vers 17 heures. Une longue journée pendant laquelle il a épluché la comptabilité du club, assisté du vice-président de l'OM, Jean-Louis Levreau.

En novembre 1990, déjà, le siège de l'OM avait reçu la visite des policiers marseillais venus effectuer le même type d'investigations dans le cadre de l'affaire du Sporting-club de Toulon. Ils avaient saisi de nombreux documents comptables ainsi que des contrats et des dossiers de joueurs sur la base desquels une enquête incidente avait été déclenchée par le parquet de Marseille. Celle-ci avait abouti, un an et demi plus tard, à l'ouverture d'une information judiciaire sur la gestion du club marseillais.

Qu'espérait trouver le juge Beffy? Selon M. Levreau, il se serait borné à emporter *« quelques documents »*. Du moins a-t-il fait preuve de méticulosité. A la mi-journée, il a requis un serrurier pour se faire ouvrir le coffre-armoire du directeur financier de l'OM, Alain Laroche, en déplacement à Paris. Les journalistes, ébahis, ont également assisté, vers 15 h 45, à la saisie d'une poubelle-conteneur se trouvant à l'extérieur du bâtiment.

A sa sortie, le magistrat instructeur s'est refusé à toute déclaration. En début de soirée, il reprenait l'avion sans avoir procédé, comme on avait pu le supposer, à l'audition du directeur général de l'OM, Jean-Pierre Bernès, dans le service psychiatrique de l'hôpital Sainte-Marguerite. Interrogé par RMC, le procureur de la République de Valenciennes, Eric de Montgolfier, a déclaré, à ce sujet, que *« si les experts judiciaires avaient conclu que l'état de M. Bernès était compatible avec une garde à vue en milieu hospitalier, le juge a, très sagement, décidé de ne pas précipiter le mouvement. Je ne crois pas*, a-t-il ajouté, *que la justice sortirait grandie d'une telle précipitation »*. Il est probable, cependant, que M. Bernès soit entendu, assez rapidement, par les policiers lillois.

Manifestation anti-parisienne

Quelque 1 500 supporters de l'OM (1) se sont rassemblés, par ailleurs, mercredi en fin d'après-midi, sur la Canebière, pour témoigner leur soutien à leur club. Ils ont défilé, sans incident, jusqu'au Vieux Port, avant de se rendre devant l'hôtel de la ville où devait être présentée la nouvelle équipe de l'OM pour la saison 1993-1994. A travers les slogans et les banderoles brandies dans le cortège, la manifestation a essentiellement pris un tour anti-parisien. Les supporters ont notamment pris, nommément, à partie, Michel Denizot, le président délégué du PSG, mais aussi les rédacteurs en chef de *l'Equipe* et de *France-Football*. Le nom des deux journaux parisiens apparaissait également sur l'une des principales banderoles qui énonçait cette équation sommaire : *« F. Football + L'Equipe = justice française »*. Plusieurs personnes interrogées exprimaient, par ailleurs, l'opinion, dur comme fer, que *« Paris avait payé Robert... »*

Les manifestants ont également réclamé, tout au long du parcours, la libération de Jean-Jacques Eydelie, le défenseur de l'OM, incarcéré à Valenciennes (*« Robert en prison, Eydelie à la maison ! »*). On pouvait lire, aussi, sur d'autres calicots ou pancartes, *« fiers de Tapie, fiers de l'OM, fiers de Marseille »*. Dans une déclaration au *Méridional*, le président du Club central des supporters, Jacques Pélissier, avait, toutefois, tenu des propos modérés sur la nécessité de *« laisser la justice aller jusqu'à son terme, dans la sérénité »*.

GUY PORTE

(1) Sur environ 13 000 abonnés dont 5 000 à 6 000 membres des sept ou huit clubs de supporters.

Dans un entretien accordé à « Paris-Match »

Bernard Tapie affirme que Christophe Robert aurait demandé un prêt de 200 000 francs à Jean-Jacques Eydelie

Bernard Tapie, président de l'Olympique de Marseille, affirme, dans un entretien publié jeudi 1er juillet par *Paris-Match*, que *« Robert et sa femme ont reconnu avoir téléphoné à leur ami Jean-Jacques Eydelie, un mois avant le match, pour lui demander s'il pouvait leur prêter 200 000 francs pour acheter un restaurant »*. Le dirigeant marseillais, qui n'indique pas d'où il tient cette information, affirme : *« Ça, ce ne sont pas des rumeurs, c'est officiel. Avouez que ça change la nature du deal. »* Le président de l'OM présente ce nouvel élément comme *« officiel »*, mais le procureur de la République de Valenciennes, Eric de Montgolfier, interrogé jeudi 1er juillet par *le Monde*, a indiqué que, à sa connaissance, ni Jean-Jacques Eydelie ni Christophe Robert n'avaient jamais évoqué un quelconque prêt.

Le magistrat a également précisé que Bernard Tapie ne lui avait pas parlé de ce prêt lors de leur entrevue du mercredi 23 juin. Dans ce même entretien avec *Paris-Match*, l'ancien ministre dit qu'il ne croit pas à la culpabilité de Jean-Pierre Bernès, directeur général de l'OM. *« Il n'y a qu'un seul témoignage, celui de Christophe Robert, qui dit, aujourd'hui, avoir formellement reconnu la voix de Bernès au téléphone. Or, dans sa première audition, il parlait de quelqu'un se présentant comme Bernès mais qu'il ne pouvait pas identifier, car il ne le connaissait pas assez. Le crédit que je donne aux déclarations de Robert est égal à zéro. D'ailleurs, tous les joueurs de Valenciennes sont manipulés. »* Le président de l'OM précise qu'il ne peut pas encore dire par qui les joueurs seraient manipulés.

Bernard Tapie exprime aussi son souhait que l'instruction soit menée à Paris plutôt qu'à Valenciennes. *« L'avocat d'Eydelie a raconté au mien qu'il avait l'impression d'être le défenseur d'un tueur d'enfant, tant le climat était détestable. Le moins que l'on puisse dire est que la sérénité indispensable à la justice ne règne pas à Valenciennes. »*

Le président de l'OM semble s'interroger sur la façon dont la justice aborde cette affaire. *« Quand un crime est commis, à qui profite-t-il? J'ai toujours cru que les hommes de loi partaient de ce principe. Or l'équipe de Valenciennes avait autrement plus intérêt que la mienne à ce que ce match se termine dans la confusion à partir du moment où elle avait perdu. »*

Bernard Tapie s'indigne enfin du comportement du président valenciennois qui *« a le culot d'aller demander à la Ligue les deux points du match et la réintégration de son équipe en première division. Il est incroyable, ce type! C'est inimaginable! Il perd parce que ses joueurs se conduisent comme des voyous et il ose demander réparation. Etonnante morale! le pire est que ça ne choque personne... »*

L'affaire des disparus de Mourmelon

Pierre Chanal est mis en examen pour « séquestrations et assassinats »

Pierre Chanal a été mis en examen le 30 juin à Châlons-sur-Marne par le juge d'instruction Muriel Fusina, pour *« séquestrations et assassinats »* dans le cadre de l'affaire de Mourmelon, en raison des conclusions de *« l'examen atomique de cheveux »*. La procédure concerne six jeunes gens – cinq appelés et un civil – âgés de dix-huit à vint et un ans, qui ont mystérieusement disparu entre 1980 et 1987, alors qu'ils quittaient en auto-stop les camps militaires de Champagne, entre Mourmelon, Châlons-sur-Marne et Mailly-le-Camp, pour rejoindre leurs familles lors de permissions. Le dossier d'un septième est toujours en instruction à Troyes.

L'ancien adjudant-chef du 4e régiment de dragons de Mourmelon avait été condamné en octobre 1990 à dix ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Saône-et-Loire, pour viol et attentats à la pudeur avec violence et séquestration. Surnommé à l'époque « Rambo » par les enquêteurs et les médias, l'ex-militaire avait été arrêté en août 1988, près de Mâcon, alors qu'il séquestrait dans son camping-car un jeune Hongrois qu'il venait de torturer.

Déjà soupçonné d'être responsable de la disparition des sept victimes, dont trois avaient servi sous ses ordres lorsqu'il était instructeur à Mourmelon, Pierre Chanal, qui purge sa peine à la maison d'arrêt d'Ensisheim, n'avait pu être formellement inculpé, faute de preuves. Selon Patrick Poirret, procureur de la République à Châlons-sur-Marne, les conclusions de l'expertise atomique comparée des cheveux de Chanal et des victimes, menée pendant plusieurs années par l'institut de physique et d'électronique de Metz, imposaient de le *« mettre en examen avant de poursuivre plus avant le dossier d'instruction »*. Il pourrait bien s'agir d'*« une des clés d'une enquête qui s'est déroulée entre 1983 et 1992 »*.

□ **Affaire Botton : Michel Charasse porte plainte contre X.** – Michel Charasse, ancien ministre du budget, a déposé une plainte contre X pour *« violation du secret de l'instruction »*, après la publication par *le Monde* du 29 juin d'un article sur l'affaire Botton, a annoncé, mercredi 30 juin, Me Gilles-Jean Portejoie.

Au procès des initiés de l'affaire Pechiney-Triangle

L'ombre de Pierre Bérégovoy et l'honneur d'Alain Boublil

La 11e chambre correctionnelle du tribunal de Paris a entendu, mercredi 30 juin, les plaidoiries de Mes Thierry Lévy et Jean-Claude Darrois en faveur d'Alain Boublil, ancien directeur du cabinet de Pierre Bérégovoy. Pour la première fois, les verrous du non-dit politique ont sauté. Alain Boublil est accusé d'avoir transmis à Roger-Patrice Pelat, ami du président de la République, l'information confidentielle concernant l'achat du groupe américain Triangle par Pechiney en novembre 1988, lui permettant ainsi de réaliser plusieurs millions de francs de plus-values.

Me Thierry Lévy a commencé sa plaidoirie en disant des choses désagréables à tout le monde. Dès les premières minutes, il a étrillé son client Alain Boublil en une phrase : *« L'homme est cassant, fier de sa fonction au point d'être arrogant, sûr de lui »*. Et puis, se tournant vers le premier substitut Jean-Claude Marin, il a cinglé : *« Monsieur le procureur, nous vous attendions... Nous étions très impatient de savoir comment l'accusation requerrait contre un innocent. »*

D'un souffle, Me Lévy avait aboli le cadre de la 11e chambre correctionnelle. En quelques mots rugueux, nous nous retrouvions propulsés dans le décor d'une cour d'assises où l'on ne sait jamais ce qui l'emportera de l'odeur de la prison ou du vent de la liberté, et où l'on se bat pour son honneur comme au Grand Siècle.

Vous avez voulu « criminaliser » Alain Boublil, vous avez requis contre lui deux ans d'emprisonnement, vous avez cédé à l'outrance, signifiait l'avocat, eh bien, chiche ! Gros calibre contre gros calibre, durant trois quarts d'heure, Me Lévy a fait feu. Feu contre l'instruction, feu contre l'accusation : *« Le juge d'instruction a pris le goût de plaire et aujourd'hui le procureur a peur de déplaire. »* Feu contre la presse : *« Elle n'attend pas même votre jugement pour dire qu'elle est contente. Le réquisitoire lui suffit. Votre but est atteint. »*

Ce fut donc une plaidoirie sans gants, truffée de petites phrases assassines. Une plaidoirie ouvrant grand les placards de la politique. Une plaidoirie destinée à pilonner l'accusation pour l'anéantir et gagner la bataille devant l'opinion, davantage que devant le tribunal. Le moindre compliment virait imparablement à l'estocade, comme ce trait lancé au procureur : *« Votre intime conviction est parfaitement respectable même si elle s'exprime avec violence et un certain fanatisme. Mais elle est sous-tendue par une arrière-pensée légitime encore que non exprimée : vous voulez absolument qu'il y ait un lien entre cette affaire et le président de la République. »*

« Faut-il mourir pour vous convaincre ? »

Avec cette véhémence maîtrisée qui est sa marque, l'avocat allait développer cette analyse : *« Vous avez lors de vos réquisitions proféré des insultes à l'encontre d'un mort. Vous avez accusé Roger-Patrice Pelat d'avoir « trahi toutes ses amitiés ». C'est la première fois qu'il m'est donné d'entendre bafouer quelqu'un qui est décédé. En accablant la mémoire d'un mort, on s'en prenait à travers lui à quelqu'un d'autre, on fustigeait bien sûr ses amis, on attaquait, et lui seul, le « vieillard de l'Elysée » ! Si on garde aujourd'hui Boublil, c'est d'abord pour garder Mitterrand. »*

Ainsi Me Lévy accuse-t-il sans complexe l'institution judiciaire d'avoir pris un gage, voire un otage, en la personne d'Alain Boublil, qui fut de 1981 à 1988 conseiller à l'Elysée, pour servir un dessein politique : nuire à François Mitterrand. Et l'avocat n'allait pas s'en tenir là, soutenant que son client ne se retrouve sur le banc des prévenus, *« cible de la calomnie »*, que par l'obstination de juges aveugles.

Ainsi Me Thierry Lévy a-t-il assuré que rien ne prédisposait Alain Boublil à être davantage offert en pâture dans un tribunal que tel ou tel, et par exemple l'ancien premier ministre Pierre Bérégovoy qui s'est donné la mort le 1er mai. *« Personne ne peut dire pourquoi il s'est tué*, a lancé l'avocat. *Mais ce qui est sûr, c'est que tout ce qu'on peut reprocher à Boublil, on peut le reprocher à Bérégovoy. Son amitié avec Samir Traboulsi, comme celle avec Roger-Patrice Pelat. »*

Le prêt de 1 million de francs accordé par Pelat à Pierre Bérégovoy – dont personne n'avait soufflé mot dans le prétoire depuis le début du procès – fut alors évoqué par Me Lévy. Un prêt resté confidentiel jusqu'à la clôture de l'instruction de l'affaire Pechiney-Triangle et qui aurait fort bien pu entraîner l'ouverture d'un supplément d'instruction lors de sa révélation. Un prêt qui bouscule une accusation prompte à écarter tout soupçon à l'égard de l'ancien premier ministre.

Un soupçon néanmoins rampant. *« Alors, faut-il mourir pour vous convaincre ? »*, décoche l'avocat. Et Me Lévy, pâle, de jeter : *« Les enfants de Boublil ont entendu vos insultes. Vous avez rouvert des blessures. Ils ont souffert et ils n'ont pas fini de souffrir. J'aimerais vous y voir ! Comment se comporter devant vous ? Fallait-il qu'il se mette à genoux ? Les insultes sont la démonstration de la faiblesse insigne de l'accusation. Quand on est fort, on n'injurie pas. »*

La mitraille et le miel

L'avocat demande alors que la justice rende son honneur à l'ancien haut fonctionnaire et plaide : *« Il était parfait à cause de sa vilaine personnalité, parfait à cause de ses liens avec Mitterrand, parfait à cause du résultat des dernières élections, mais il est innocent. »*

Après cette mitraille, la plaidoirie de son confrère semble presque apaisante. D'une voix de miel, Me Jean-Michel Darrois décoche pourtant des flèches acérées contre une instruction *« lacunaire et partielle »* et un ministère public recourant aux *« anathèmes »*. *« L'accusation*, dit-il, *ne résiste pas. Elle ne repose sur aucun élément. »* Méthodiquement, l'avocat reprend alors les pistes que l'instruction aurait négligées. Ainsi regrette-t-il que les enquêteurs ne se soient pas intéressés à Harris Puisais, aujourd'hui décédé, qui fut le conseiller et le confident de Pierre Bérégovoy, l'ami de Max Théret et de Roger-Patrice Pelat, et accessoirement un spécialiste de l'emballage. Ainsi ne comprend-il pas que le juge d'instruction n'ait pas entendu toutes les personnalités que les gendarmes de la Bourse new-yorkaise avaient interrogées : *« Le président d'une grande banque parisienne, les présidents de plusieurs grandes entreprises, un ministre proche du premier ministre. »*

« Le secret monétaire »

Est-ce de la pudeur, Me Darrois ne prononce aucun nom. Mais le ton est donné. L'avocat revisite pas à pas le dossier et ne veut pas croire à la version du procureur Jean-Claude Marin. Un exemple parmi d'autres : l'avocat affirme que les négociations entre les groupes Pechiney et Triangle ne remontent pas au 7 juillet 1988 comme prétendu, mais au mois d'avril précédent. A cette date, explique-t-il, le PDG de Pechiney, Jean Gandois, avertit son comité stratégique que le groupe industriel *« veut procéder à l'acquisition d'une cible majeure »*.

En cachant ce fait, Pechiney aurait voulu éviter que des actionnaires minoritaires de Triangle puissent se retourner contre le groupe français alors que l'on sait depuis que durant la même période, les dirigeants de Triangle rachetaient à bas prix le plus grand nombre possible de titres. Mais surtout, Me Darrois en déduit qu'Alain Boublil est finalement tardivement informé des projets de Pechiney à la fin du mois de juin. Bien d'autres personnes que lui ont su, bien d'autres ont pu parler...

Autre exemple : Me Darrois conteste fortement l'affirmation du procureur selon laquelle Roger-Patrice Pelat a bénéficié d'un tuyau boursier le 13 ou le 14 novembre 1988. Relisant les dépositions des uns et des autres, il démontre que l'ami du président de la République en a plus vraisemblablement reçu la confidence le 15 novembre. De même rappelle-t-il que les ordres d'achat sur le titre Triangle de Max Théret et Robert Reiplinger datent du 15 novembre en début d'après-midi. Ce n'est pas là du simple pinaillage : entre le 11 novembre, jour de l'accord de principe entre Pechiney et Triangle, et le 15 du même mois, bien des jours ont passé. *« Le nombre de personnes au courant s'est multiplié. Il est impossible de déterminer combien il y a eu de fuites »*, souligne l'avocat.

Comme son confrère, Me Darrois en concluait tristement que son client avait été diabolisé. *« Comment penser qu'il aurait à l'occasion de cette affaire trahi son comportement depuis tant d'années ?*, a-t-il demandé. *Il a connu tous les secrets d'affaires. Tous. Chaque jour, il était possesseur du secret monétaire. S'il avait voulu faire gagner de l'argent à un copain, il lui faisait gagner des milliards en un coup de téléphone ! »*.

Alors, s'adressant à la présidente Claude Nocquet, il assurait : *« Madame, il ne reste rien dans cette affaire. Les raisonnements de l'accusation ont été bâtis pour vouer Alain Boublil à la vindicte publique. Ce n'est pas la relaxe de cet homme que je vous demande, mais de lui permettre d'être réhabilité »*.

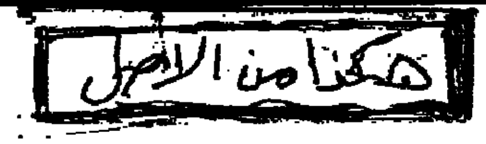
LAURENT GREILSAMER

DÉFENSE

La France met en garde l'Allemagne contre un abandon du programme d'hélicoptères Tigre

Le ministre de la défense, François Léotard, a affirmé, mercredi 30 juin, à l'Assemblée, que *« la France attachait la plus grande importance »* au programme franco-allemand d'hélicoptères de combat Tigre/Gerfaut, actuellement remis en cause par l'Allemagne. Outre son attachement au *« développement de la société* [franco-allemande] *Eurocopter »*, qui a été chargée de concevoir ce programme, la France *« a besoin »* des hélicoptères Tigre/Gerfaut *« pour ses forces armées et elle considère qu'une coopération avec l'Allemagne sur ce sujet est capitale »*, a-t-il ajouté en réponse à une question d'Henri d'Attilio, député socialiste des Bouches-du-Rhône.

« Ce programme sera poursuivi », a assuré M. Léotard en rappelant toutefois que les Allemands *« remettent en cause en partie le calendrier, mais surtout leurs besoins »* en hélicoptères Tigre. A l'origine, l'Allemagne envisageait d'acquérir 212 Tigre en version antichars, un nombre qu'elle souhaite réduire à moins d'une centaine (*le Monde* du 18 juin). La France prévoit de se doter de 140 Tigre antichars, et de 75 Gerfaut en version appui-protection.

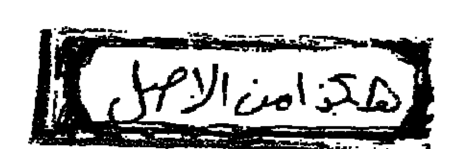






Au guichet
des étrangers

هكذا من الأصل



SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Grâce à une nouvelle banque de données informatique

France-Transplant annonce une plus grande transparence dans l'utilisation des organes prélevés

L'association France-Transplant devait annoncer, jeudi 1er juillet, la mise en place d'un nouveau système informatique concernant l'ensemble de l'activité de transplantations pratiquées en France. Après une série de controverses, ce système vise notamment à une plus grande transparence dans l'utilisation des organes et des tissus prélevés *post mortem*.

Baptisée «Cristal», la banque de données informatique, financée grâce au mécénat (1), a pour objectif de fournir à tout moment et en temps réel la liste des malades en attente de greffe, la répartition des organes prélevés et le choix des receveurs. «Cristal» tiendra également à jour un registre exhaustif des prélèvements effectués et des greffes réalisées. En d'autres termes, l'outil informatique devrait offrir une transparence jusqu'ici jamais atteinte.

La première phase de l'installation de cette banque de données, réalisée au début de cette année, a consisté à transférer le serveur groupant la liste des malades en attente de transplantation d'organe au siège parisien de l'association France-Transplant. Ainsi, dès maintenant, les différentes équipes spécialisées peuvent consulter en temps réel le fichier de chaque donneur ainsi que le registre national d'inscription des receveurs. *«Cela permet un contrôle précis de toutes les données et la mise en place des premières étapes nécessaires à la création d'une base unique pour l'ensemble des données nationales»*, indique-t-on à France-Transplant.

Au printemps 1994, lorsque la seconde phase sera terminée, on disposera alors de l'unification de toutes les applications sur un ordinateur central et d'une diversification des moyens d'accès. «Cristal» interviendra alors à tous les niveaux de la chaîne de transplantation : malades en attente, donneurs et répartition des greffons, greffés et suivi des greffes. Les malades seront inscrits sur des registres nationaux par le médecin responsable de l'équipe de transplantations. Ces registres comporteront l'ensemble des données médicales indispensables (identité, diagnostic, groupes sanguins et tissulaires, poids, tailles, degré de priorité, etc.) afin de *«faciliter la sélection des malades susceptibles de recevoir le greffon»*. Cette banque de données permettra également le recensement exhaustif des organes et des tissus disponibles, les causes de non-prélèvement ainsi que la destination des organes et des tissus.

Baisse du nombre des greffes

Outre une amélioration de l'efficacité du système des transplantations, il s'agit de mieux faire respecter *«les règles nationales de répartition»*, et ce, explique-t-on à France-Transplant, *«afin de ne perdre aucun organe et de respecter fidèlement les priorités d'accès des malades en attente»*.

Il sera en particulier très instructif de noter si cet outil informatique parviendra à intégrer les données relatives aux tissus. On sait depuis un récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) qu'une certaine *«anarchie»* règne dans le recueil et l'utilisation des tissus prélevés sur des cadavres (*le Monde* du 5 mars et du 19 juin). L'association France-Transplant, qui ne gère que l'activité relative aux organes (structures qui ne peuvent être conservées au-delà de quelques heures), parviendra-t-elle à harmoniser l'activité que tente de coordonner la jeune association France-Tissus ?

L'annonce de la mise en œuvre de «Cristal» intervient alors que rien n'est acquis sur la réforme éventuelle de France-Transplant. L'association refuse sa transformation en un groupement d'intérêt public, préférant la concession de service public. Enfin, alors que les équipes de transplantations doivent faire face à un accroissement des refus de prélèvement, et donc à une baisse du nombre des greffes (– 10 % en 1992), le projet d'un registre national informatisé des opposants aux dons d'organes semble ne pas progresser.

JEAN-YVES NAU

(1) «Cristal» est notamment financée par la Caisse nationale de prévoyance (CNP), filiale de la Caisse des dépôts. France-Transplant avait déjà dans le passé, bénéficié, pour différents aspects d'informatique, du soutien d'Air France et des *Dernières Nouvelles d'Alsace*.

La recherche sur les greffes de moelle osseuse

Accord entre le centre anticancéreux Léon-Bérard et la société américaine Systemix

LYON

de notre bureau régional

Le centre de lutte contre le cancer Léon-Bérard, à Lyon, et la société américaine Systemix, filiale de Sandoz, ont décidé de s'associer pour développer la recherche sur la culture de cellules souches destinées à améliorer les chances de réussite des autogreffes de moelle osseuse. Aux termes d'un accord rendu public le mercredi 30 juin, ce laboratoire californien doit implanter une unité dans l'enceinte de l'hôpital lyonnais en vue d'engager rapidement les essais cliniques et thérapeutiques.

Pratiquée avec les propres cellules du malade, l'autogreffe de moelle osseuse pour le traitement des leucémies, des lymphomes ou des tumeurs solides, comporte encore une part importante de risques de rechute. Depuis une dizaine d'années, les efforts des médecins et des chercheurs ont porté sur l'élimination des cellules malignes contaminantes, par un processus de division effectué lors de purges de moelle. Avec la découverte d'un antigène marqueur «CD34», il a été possible de réaliser, avec plus de succès, des minigreffons à partir de cellules souches améliorées.

L'accord que viennent de signer le centre de lutte contre le cancer Léon-Bérard et Systemix, une société américaine de Palo-Alto (Californie), vise à perfectionner cette technique. Après des essais sur des souris, le laboratoire californien a élaboré un brevet industriel de détection d'un antigène supplémentaire, THY1+, permettant une identification affinée des cellules souches. Dès lors, il deviendrait possible, non plus de chercher à éliminer les parties contaminées, mais de sélectionner des cellules «pures», à la fois réinjectables au malade et utilisables, par un processus de culture, dans le transfert de gènes, le traitement des effets de la chimiothérapie...

Systemix obtient ainsi la possibilité de lancer, dès l'an prochain, des essais cliniques et thérapeutiques sur des malades. Bien que les espoirs de réussite restent à démontrer, le centre lyonnais envisage, pour sa part, des évolutions suffisantes non seulement dans le traitement de la maladie mais aussi dans la technique de sélection des cellules détectables à partir de plaquettes sanguines, et non plus à partir du prélèvement, douloureux, de moelle osseuse.

MICHEL DELBERGHE

SPORTS

TENNIS : championnats de Wimbledon

Boris Becker, le phénix

Les quatre premières têtes de série des championnats de Wimbledon, les Américains Pete Sampras (n° 1) et Jim Courier (n° 3), le Suédois Stefan Edberg (n° 2) et l'Allemand Boris Becker (n° 4), se sont qualifiées, mercredi 30 juin, pour les demi-finales du tournoi. C'est la huitième fois que cela se produit dans un tournoi du grand chelem depuis l'instauration du professionnalisme en 1968 et la première fois à Wimbledon.

Pour parvenir à ce stade de l'épreuve, Stefan Edberg et Jim Courier, qui rencontraient les deux seuls joueurs non têtes de série parvenus en quarts de finale, respectivement le Français Cédric Pioline et l'Américain Todd Martin, n'ont pas eu de difficultés particulières. En revanche, Pete Sampras et Boris Becker ont longuement bataillé contre, respectivement, le tenant du titre, l'Américain Andre Agassi (2 h 48), et le champion de 1991, l'Allemand Michael Stich (4 h 14). Les demi-finales promettent d'être particulièrement équilibrées vendredi 2 juin, Sampras et Becker (3 à 3) ainsi que Courier et Edberg (4 à 4) s'étant partagé les victoires lors de leurs précédentes confrontations.

LONDRES

de notre envoyé spécial

Le protocole des championnats de Wimbledon est strict. Il prévoit notamment que les joueurs qui viennent de disputer un match sur le *centre court* regagnent les vestiaires ensemble et qu'avant d'y pénétrer ils inclinent le buste en direction de la loge royale (les femmes doivent faire une révérence).

Michael Stich, membre de droit du All England club depuis qu'il a gagné le tournoi en 1991, ne peut pas ignorer cette coutume sacro-sainte. Qu'il l'ait outragée mercredi soir révélait bien sa déception après la défaite. Une déception d'autant plus vive qu'il s'était doublement trompé. D'abord il avait sous-estimé son adversaire, l'ayant battu trois semaines auparavant en quarts de finale du tournoi du Queen's; ensuite il avait prévu une rencontre ennuyeuse sous prétexte que les précédentes avec ce partenaire l'avaient été.

Dans les deux cas, Boris Becker l'a pris en défaut : il a disputé, de superbe façon, le match le plus intense sinon le plus long depuis le début de la quinzaine, le plus lourd de sens assurément. Depuis quelque temps, on se demandait en effet si Boris Becker avait encore la tête au tennis. On a maintenant la réponse.

A son âge, vingt-cinq ans, le Suédois Björn Borg et l'Américain John McEnroe s'étaient mis en congé du circuit. N'était-il pas dans un état d'esprit analogue à ces anciens super-champions ? Avec trois Wimbledon (1985, 1986 et 1989), un Flushing Meadows (1989) et un Melbourne (1991) à son palmarès, n'avait-il pas épuisé toutes les joies de la compétition, n'aspirait-il pas à s'évader de la cage dorée des stars ?

Depuis plusieurs mois en tout cas, son nom apparaissait plus souvent dans les rubriques faits de société que dans les comptes rendus sportifs. Sa relation avec un mannequin noir, ses prises de position contre l'apartheid faisaient plus couler d'encre que ses performances depuis bientôt deux ans. C'était comme si quelque chose s'était cassé en lui après la finale des championnats de Wimbledon 1991 qu'il avait perdue face à son compatriote Michael Stich.

Alors qu'il avait commencé cette année-là à la première place mondiale, il ne cessera dès lors de régresser et, tout en continuant de gagner quelques tournois, il ne dépassera plus le cap des quarts de finale dans les quatre levées du grand chelem auxquelles il participera. A cet égard, l'année 1993 s'avérait encore pire, puisqu'il a été éliminé au premier tour à Melbourne et au deuxième à Roland-Garros.

Totalement concentré

On craignait donc de retrouver à Wimbledon, et particulièrement face à Michael Stich, un Boris Becker en pleine dépression, incapable de relever à nouveau le défi de ce jeune compatriote qui semblait avoir scellé son destin. On est pleinement rassuré. Alors que sa victoire sur Henri Leconte en huitièmes de finale ne prouvait pas grand-chose sinon que l'Allemand avait un grand service, celle sur Michael Stich est comme l'annonce d'une renaissance au tennis, la promesse de lendemains qui chanteront.

Boris Becker, le phénix ? C'est un peu le joueur de dix-sept ans qui avait ravi Wimbledon en 1985 qui jouait mercredi soir, celui qui n'hésitait pas à rouler-bouler pour tenter une volée impossible. Sur le court, c'est aussi un joueur qu'on ne connaissait pas, un jeune homme silencieux comme un trappiste. Même Michael Stich en a été étonné : *«Pendant la finale de 1991, il n'avait pas arrêté de s'invectiver ; cette fois, il n'a pas dit un mot. Il était totalement concentré»*.

Est-ce déjà l'empreinte de l'entraîneur qui a commencé à s'occuper de lui avant les Internationaux de France, Eric Jelen ? Boris Becker n'est pas seulement plus concentré, il semble aussi en meilleure forme physique, plus «affûté». Un véritable mur en somme, dans lequel Michael Stich n'a pas trouvé la moindre faille : il a eu neuf balles de break, mais n'a pas réussi à prendre une fois le service de son adversaire, les deuxième et troisième manches ne lui revenant qu'au tie-break.

«Quand Stich m'a battu au Queen's, je jouais à 75 % de mes possibilités. Maintenant je suis à 90-95 %», avait prévenu Boris Becker. S'il arrive à 100 %, il y aura de fortes chances pour qu'il soit le meilleur candidat au titre.

ALAIN GIRAUDO

Cédric Pioline premier Français

LONDRES

de notre envoyé spécial

Cédric Pioline n'a pas cherché de mauvaises excuses. Il portait une genouillère pour affronter Stefan Edberg en quarts de finale des championnats de Wimbledon, mercredi 30 juin. Ce n'est pas cela qui l'a handicapé. S'il a perdu contre le Suédois, c'est qu'il n'a pas pu garder l'avantage quand il a mené 4-0 dans la deuxième manche. On ne lui en voudra pas.

Arriver au cinquième tour dans un tournoi du grand chelem restera une belle performance, d'autant qu'il a battu au passage l'espoir ukrainien Andreï Medvedev. A vingt-quatre ans, un âge où certains joueurs commencent à penser à la retraite, Cédric Pioline continue de progresser.

Il a gagné une cinquantaine de places au classement mondial depuis le début de la saison, et sa performance à Wimbledon devrait le faire passer devant Guy Forget, lui conférant ainsi le rang de premier Français.

Reste maintenant à savoir si l'équipe de France peut se passer de lui pour la Coupe Davis sous prétexte que son entraîneur n'opère pas dans le cadre fédéral ?

A. G.

Les résultats du mercredi 30 juin

Simples messieurs

Quarts de finale

P. Sampras (E-U, n° 1) b. A. Agassi (E-U, n° 8) 6-2, 6-2, 3-6, 3-6, 6-4 ; B. Becker (All, n° 4) b. M. Stich (All, n° 6) 7-5, 6-7, 6-7, 6-2, 6-4 ; J. Courier (E-U, n° 3) b. T. Martin (E-U) 6-2, 7-6, 6-3 ; S. Edberg (Suè, n° 2) b. C. Pioline (Fra) 7-5, 7-6, 6-3.

(Entre parenthèses la nationalité et, éventuellement, le numéro de tête de série des joueurs.)

□ **ATHLÉTISME : Record de France de saut à la perche.** – Le perchiste Jean Galfione a battu le record de France de saut à la perche avec un bond de 5,92 m, au deuxième essai, mercredi 30 juin à Reims. Le précédent record (5,91 m) était détenu par Thierry Vigneron depuis août 1984. Cette performance lui assure sa qualification pour les prochains championnats du monde de Stuttgart (14 au 22 août).

□ **AUTOMOBILISME : La succession de Jean Todt chez Peugeot.** – Jean-Pierre Jabouille et Michel Schreiber ont été nommés, mercredi 30 juin, respectivement directeur de Peugeot Talbot Sport et directeur des activités sportives du groupe PSA, en remplacement de Jean Todt, directeur des activités sportives de Ferrari à partir du 1er juillet. L'ancien pilote Jean-Pierre Jabouille, cinquante ans, prend ses nouvelles fonctions dix jours après sa dernière course au Mans, où il était arrivé troisième au volant d'une 905. Michel Schreiber, quarante-sept ans, auparavant chargé du marketing de PSA, coordonnera l'ensemble des activités sportives, automobiles et non automobiles du groupe. A ce titre, il aura autorité sur Jean-Pierre Jabouille chez Peugeot et Guy Fréquelin chez Citroën.

□ **Jean Alesi reste chez Ferrari jusqu'à la fin de 1995.** – Le Français Jean Alesi, vingt-neuf ans, défendra les couleurs de Ferrari dans le championnat du monde de formule 1 jusqu'à la fin de la saison 1995, a annoncé, mercredi 30 juin, l'écurie de Maranello.

IMMIGRATION



Au guichet des étrangers

Suite de la première page

D'autres, malins, tentent de passer en force et remontent allègrement la file – *«Madame, c'est juste pour savoir si...»* –, provoquant un tonnerre de protestation, et un geste sans appel de la guichetière. Rester debout et attendre son tour, telle est la consigne, même si c'est une heure pour rien. Que, dans un moment de faiblesse, la vieille dame s'asseoie, et elle perdra son tour. Qu'importe si, dans l'autre aile de la sous-préfecture dévolue aux permis de conduire et aux cartes grises, un simple système de tickets numérotés évite les stations debout et les algarades.

Conseil poli et aboiement hystérique

Au guichet des étrangers, les éclats de voix sont pour ainsi dire programmés. Qu'il s'agisse de retirer un formulaire, de s'inquiéter d'une demande de carte de séjour ou de demander l'asile politique, la consigne oscille entre *«re-ve-nir»* et, dans le meilleur des cas, *«attendre»*, formulée sur tous les tons d'une gamme allant du conseil poli à l'aboiement hystérique. A intervalles réguliers, un incident fait grimper la tension. Le commerçant algérien n'a pas compris assez vite que l'employée lui réclamait une justification de son changement d'adresse. Il finit pas produire le document requis. Trop tard : *«Tout à l'heure, vous ne l'aviez pas ! Vous reprendrez un autre rendez-vous !»*. L'intéressé proteste. Dialogue entendu :

«Vous vous moquez du monde ! Ça fait vingt-cinq ans que je suis en France !

– Allez-y, insultez-nous !

– Je veux voir votre chef de service !

– Sûrement pas, reprenez un ticket !» (il faut pour cela reprendre toute la file d'attente)

L'Algérien finit pas se retirer en maudissant à haute voix *«Pesque, mes couilles»*, tandis que l'employée prend à témoin l'une de ses collègues sans baisser le ton : *«Le suivant, je vais le massacrer, ça va finir par arriver !»*

Un peu plus tard, la même fonctionnaire sera nettement plus aimable pour expliquer à un jeune Polonais qu'il faut avoir gardé le même employeur pendant trois ans pour obtenir une carte de résident, accompagnant son refus d'un charmant *«désolée»*. Ce type d'amabilité reste exceptionnel : les étrangers savent que venir à la sous-préfecture est un long et mauvais moment à passer. La jeune fille au pair anglaise venue renouveler ses papiers n'a pas l'intention de perdre son temps. Pendant que l'employée farfouille dans son dossier, elle poursuit la lecture du roman de Philippe Djian qu'elle a posé à même le guichet.

Certains perdent une demi-journée de travail pour s'entendre répéter que la carte qu'ils attendent impatiemment est *«en cours de fabrication»*, ou qu'il faut apporter toutes les pièces originales et pas seulement les photocopies. Tous les étrangers de la file d'attente ne sont pas de parfaite bonne foi, et certaines employées s'adressent à eux dignement. Mais tous semblent prisonniers d'une organisation aberrante et de l'atmosphère méprisante du moment.

Entre deux policiers

Les habitués du lieu murmurent d'indignation lorsque, au milieu de la matinée et en pleine affluence, l'employée disparaît durant cinq minutes, puis revient après avoir avoir troqué son tailleur à fleurs contre un ensemble noir. Au Portugais de dix-sept ans désireux d'acquérir la nationalité française, une guichetière réclame le certificat prouvant qu'il n'a pas acquis une autre nationalité : *«Vous avez écrit à Rezé ?* (ville où est implantée la sous-direction des naturalisations), demande-t-elle.

– On ne m'a pas donné l'adresse, avance l'adolescent

– Alors vous attendrez dix-huit ans», rétorque-t-elle.

Le Portugais proteste et la guichetière finira par lâcher l'adresse, mais le ton est donné, cynique, presque pervers. On n'ose imaginer la scène lorsque le jeune étranger devra manifester la volonté de devenir français, comme le prévoit la nouvelle loi.

Le Zaïrois qui espère depuis six mois obtenir un changement d'adresse, lui, est devenu philosophe : *«Je viens de temps en temps»*, s'excuse-t-il. Quant au Français venu retirer les papiers de son épouse thaïlandaise et qui s'entend demander si sa femme a été convoquée par *«les RG»* (les policiers des renseignements généraux, NDLR), il écarquille les yeux avant d'abandonner la partie, pressé par la petite foule qui pousse vers le guichet. *«Mais ma valise est prête»*, implore, un peu plus tard, la vieille Polonaise qui attend le renouvellement de sa carte pour partir en vacances au pays. Derrière la vitre, on lui conseille d'*«attendre juillet»*...

Le jeune Chinois venu avec un parent pour demander l'asile politique ne bronche pas. Il a dû en voir d'autres. On frôle ensuite l'éclat de rire lorsque l'employée de l'«accueil» refuse de remettre sa carte de résident à un Mauritanien accompagné de femme et enfants au motif que les photos d'identité qu'il a fournies sont *«trop noires»*. *«Dites au photographe qu'il éclaire mieux votre visage,* insiste-t-elle. *Les cartes foncent en passant à l'informatique !»*

Mais personne n'a envie de sourire dans un lieu où plane, au moindre faux pas, la menace de la reconduite à la frontière. Un lourd silence se fait quand un Africain, encadré par deux policiers, sort de la salle en direction du commissariat. L'homme avait été convoqué pour retirer sa carte de résident. Une employée a repéré son nom sur le fichier des étrangers recherchés. Surprise lorsque l'homme reparaît un peu plus tard aux côtés d'un agent de police qui proclame presque gaiement : *«Je vais vous l'avoir, moi, votre carte !»* Après un conciliabule, la guichetière zélée s'excuse : *«Une homonymie...»* L'Angolais n'a rien dit et surtout pas perdu son calme. Passées les grilles de la sous-préfecture, il a seulement murmuré : *«Je n'avais rien à dire ; je suis un étranger.»*

PHILIPPE BERNARD

CULTURE

ARCHITECTURE

Les atouts de Paul Andreu

Il vient d'achever l'aérogare de Roissy 2 tandis que se poursuivent les travaux de la gare du TGV

Belote, rebelote, et dix de der... La référence à la belote de Pagnol s'impose désormais, puisque le dernier des quatre terminaux de l'aérogare Roissy 2 vient d'être terminé. Ainsi s'achève en beauté, la partie engagée il y a plus de vingt ans, en 1971, par l'architecte Paul Andreu.

Roissy 1, où dix millions de voyageurs annuels devaient pouvoir transiter n'était, en effet, pas terminé que le jeune polytechnicien était déjà en train d'étudier ce nouveau principe d'aéroport, l'inverse, à tous les égards, de son premier chantier : Roissy 1.

Ce dernier aurait dû se poursuivre, selon les premiers schémas de 1967, par quatre modules cylindriques similaires, refusant la lumière, sinon par un puits central. C'était un objet autarcique, achevé, unique, autorisant la répétition mais non la prolongation. Peut-être se souvient-on de l'émoi technico-futuriste que l'inauguration de cette complexe rotondité engendra en 1974.

Pour Aéroports de Paris (ADP), Roissy 2 devait avoir la mission d'accueillir au moins 20 millions de voyageurs chaque année. Pour cause de crise pétrolière aidant, les études en furent interrompues de 1974 à 1976. L'ADP demanda en outre à son architecte fétiche et à son équipe (notamment Frestat et Renucci) de proposer une solution qui puisse se réaliser par étapes. L'enthousiasme qui avait entouré la naissance de Roissy 1 et la découverte du jeune architecte (c'était en effet son premier projet) laissait place à la patience et à la réflexion.

Belote : Roissy 2A et 2B furent ouverts à peu près en même temps en 1981-1982. Rebelote : l'ADP attendit la fin de la décennie pour ouvrir le module 2D, où les voyageurs surent apprécier les progrès constants des attaches terrestres de l'aéronautique. Chaque étape apportait son lot de clarté supplémentaire, d'efficacité, de confort. A un détail près sur lequel nous allons revenir. Voici, donc, terminé le quatrième module, que les hasards de l'alphabet ont baptisé 2C, et, avec lui, la totalité du projet Roissy 2.

Ce terminal n'est pas tout à fait de la même eau que ses prédécesseurs. Andreu, depuis la conception des terminaux 2A et 2B, a singulièrement évolué. Il a reçu le Grand Prix d'architecture en 1977, à une époque où son triple titre d'ancien élève de l'X, des Ponts et Chaussées et de l'Ecole des beaux-arts reflétait bien encore l'asservissement de l'architecture à l'ingénierie.

1977 est aussi le moment où s'inaugure, notamment avec le Centre Pompidou de Piano et Rogers ou les Hautes Formes de Portzamparc et Benamo, une pensée radicalement opposée sur la ville et l'espace, sur l'art et la manière de traiter le détail.

Le rôle de la Grande Arche

Or, pour être ingénieur, Andreu n'en est pas moins architecte. Pour avoir l'autorité, parfois vaine, que donne la capacité de manier les chiffres et les structures complexes, il a aussi l'amour de l'art, c'est-à-dire, lorsqu'on parle de construction, la tolérance du subjectif et un certain intérêt, maîtrisé, pour le caractère aléatoire des pas du promeneur. On le voit mal ignorer l'évolution, voire la mutation complète qu'est en train de connaître l'architecture, alors même que le plus important des grands travaux français – car c'est bien cela Roissy – est appelé à durer encore deux ou trois décennies.

S'est-il rendu compte, dans le courant des années 80, que Roissy 1, puis Roissy 2 prenaient un sérieux retard par rapport à l'histoire ? La Grande Arche, aussi, a dû jouer son rôle. La Grande Arche à la construction de laquelle Andreu a été associé à Otto von Spreckelsen, et dont il a assuré l'achèvement après le retrait, puis la disparition du maître danois. Nombreux sont ceux qui disent que sans Andreu, comme sans les ingénieurs de Bouygues, ce monument n'aurait sans doute pas vu le jour. Pourtant, les commentaires ont été assez significativement unanimes pour ne se souvenir que du seul Spreckelsen, et pour regretter, au *fond, la matérialité qu'aurait* donné l'architecte de l'ADP à cette œuvre qui naviguait sur la mer des concepts. Et voici qu'Andreu, pour son terminal 2C, s'est adjoint les conseils de Jean-Michel Wilmotte qui est à l'architecture intérieure et au design français ce que Paul Andreu est aux aérogares.

La rencontre a été profitable. S'appuyant sur quelques nouvelles contraintes techniques (la séparation des zones arrivées et départs), les deux hommes inscrivent dans la coquille 2C, apparemment semblable aux trois autres, un espace nettement plus *racé, dessiné, généreux, lumineux*, et qui ne renvoie plus Andreu seul devant le doigt menaçant de l'éternel architectural, qui nous dit : *« Dieu est dans les détails »*... Détails dont la qualité, si louable soit-elle, ne révolutionne ni l'architecture ni la décoration. Encore faut-il noter une particularité technique, ou plus exactement d'usage. Est-ce la volonté de l'ADP ? Le parti de l'architecte ou le souci désormais exaspérant de la transparence ? Toujours est-il qu'un nombre sensiblement élevé de vols ne sont plus reliés directement à des passerelles, mais transitent par des bus dont les responsables de l'ADP ne mesurent manifestement pas la capacité d'exaspérer le voyageur fatigué.

Le meilleur reste sans doute à venir. Andreu, qui a manifestement pris goût à l'architecture – il vient de signer, dans le même esprit, l'extension d'Orly ouest, – est, en effet, au travail sur un ouvrage remarquablement complexe, à l'extrémité de l'aérogare Roissy 2 et du futur Roissy 3. Il s'agit de l'interconnexion des terminaux aériens avec le TGV, le RER, et le système routier, le tout, dominé, pour se donner des frissons d'ingénieur à la Rem Koolhaas (le grand maître d'Euralille), par un hôtel de luxe d'où l'on s'évertue, d'ores et déjà, à éliminer les bruits « parasites » : avions, TGV, trains ou voitures... Andreu avait fait appel à Peter Rice, aujourd'hui disparu, pour l'aider à imaginer la structure de la verrière qui couvrira l'ensemble.

Forte et simple

Qui est l'ingénieur, qui est l'architecte ? Vieille question qu'on se posait déjà du temps de Jean Prouvé, l'un des pères du CNIT de la Défense. Quoi qu'il en soit, le chantier en cours, très largement avancé, laisse entrevoir une œuvre arachnéenne tout à fait éblouissante, forte et simple comme les grandes verrières des gares léguées par le dix-neuvième siècle, audacieuse comme les plus spectaculaires réalisations des architectes anglais contemporains.

Il est curieux, dans ce contexte, de tourner autour de l'hôtel Hyatt d'Helmut Jahn, île inaccessible et triste que les voyageurs doivent avoir quelque mal à gagner, ou de tourner autour des bureaux solitaires construits par Charpentier pour Kauffmann and Broad sur un principe de rue intérieure similaire. Mais il n'est pas désagréable d'imaginer, là encore à trois pas, le nouveau siège d'Air France, concours gagné par Valode et Pistre, et qui, s'il se révèle à la hauteur de ce que le tandem a construit pour Shell ou encore pour l'Oréal, devrait aider la firme à trouver une image unitaire et cohérente dans la phase difficile qu'elle traverse.

FRÉDÉRIC EDELMANN

THÉATRE



LUIGI CIMINAGHI

« Il Campiello » à l'Odéon

Depuis toujours, Strehler et Goldoni sont compagnons de route ; l'un a fourni à l'autre ses spectacles les plus envoûtants, les plus émouvants. Ils ne se quittent pas. C'est en 1976 que Strehler a montré à Paris, pour la première fois, à l'Odéon déjà et pour le Festival d'Automne, *il Campiello*, chronique du petit peuple vénitien, à la fois libre et attaché à ses traditions. L'action se passe en une seule journée entre trois familles, sous le regard amusé et tendre du « Cavaliere », un homme de Naples, un étranger, et par surcroît fortuné. Le spectacle est donné dans sa version originale : le vénitien. Peu importe (une traduction de Valéia Tasca est parue aux Éditions Circé). Il n'y a pas à proprement parler une « histoire », il y a des gens, des conflits, des élans, des rires, des colères, la générosité des acteurs et la splendeur des images de Strehler.

▶ Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place de l'Odéon, métro Odéon, du 9 au 17 juillet à 20 h 30. Les 17 et 18 juillet à 15 heures. 40 à 190 F. Tél. : 44-41-36-36.

Les Berlinois au château

BERLIN

de notre correspondant

La silhouette de l'ancien château de Berlin, éliminé en 1950 par les communistes est-allemands, qui en avaient fait sauter les consistantes ruines, se découpe à nouveau dans le ciel de la capitale allemande. Une gigantesque maquette grandeur nature, due à l'atelier parisien de Catherine Feff, spécialiste des bâches peintes, a été inaugurée, le 30 juin, en plein cœur de Berlin, sur la place occupée autrefois par le palais. Pour trois mois, le temps d'un été, les Berlinois et les touristes vont vivre avec l'illusion d'avoir retrouvé les façades baroques ocre jaune conçues au dix-huitième siècle par l'architecte Andreas Schlüter pour le compte des rois de Prusse.

Pour l'Allemagne de l'Est, qui venait de voir le jour dans la zone d'occupation soviétique, le château, symbole du militarisme, devait être définitivement rayé des mémoires allemandes. Sur une partie de l'espace libéré, le long de la Spree, les communistes édifièrent leur palais de la République, à la fois siège de la Volkskammer, l'ex-Parlement est-allemand, et temple de la culture populaire. En 1990, lors de la réunification des deux Allemagnes, le bâtiment, d'une architecture moderne classique, a été fermé, officiellement pour cause de pollution à l'amiante.

Le sort du palais de la République et l'aménagement de la place de parade, conçue par le régime est-allemand, au bout de la fameuse avenue Unter den Linden, sont au centre des discussions sur la restructuration du Berlin historique. Si tout le monde est d'accord sur la nécessité de retrouver un équilibre rompu par la disparition du château, sa reconstitution a été, en principe, écartée, à la fois par peur de réveiller des fantômes et parce que beaucoup estiment qu'il est illusoire de réédifier un pastiche. Mais elle a des partisans qui font feu de tout bois.

Entièrement financée par des contributions privées, l'édification de la maquette grandeur nature est née de la rencontre de deux idées. Celle de l'historien Goerd Peschken et de l'architecte Frank Augustin, qui souhaitaient reconstituer des volumes pour faciliter les discussions, et celle de l'homme d'affaires hambourgeois Wilhelm von Boddien, tenant de la reconstruction, qui s'est occupé de réunir les 4 millions de marks nécessaires. Pour obtenir l'aval du Sénat berlinois, M. von Boddien a présenté le projet comme un apport supplémentaire au débat. Au centre de l'espace délimité par les 10 000 m² de façades en trompe-l'œil, une exposition présente aux visiteurs une histoire de l'évolution architecturale de Berlin et huit des projets d'aménagement réalisés par des équipes d'architectes internationaux.

H. de B.

DANSE

OMBRE *à Montpellier Danse*

Un bouquet empoisonné

Exhumation d'un succès romantique par le Ballet de Nancy

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Saint-Pétersbourg, 1839. L'illustre Marie Taglioni, idole des balletomanes romantiques, remporte un nouveau triomphe avec *Ombre*. L'auteur est son papa, Filippo, qui avait déjà conçu pour elle l'immortel *Sylphide*, sept ans auparavant : on ne change pas une équipe qui gagne. Ni un thème à succès : l'apparition d'êtres de l'au-delà dans notre monde « réel », l'amour plus fort que la mort.

L'Ombre n'est pas une créature fantastique comme la Sylphide, mais le fantôme d'Angelica, morte le jour de ses noces pour avoir respiré un bouquet empoisonné offert par sa rivale, la duchesse Eudoxie. Celle-ci croit avoir la voie libre pour épouser le chevalier Loredan. Mais l'Ombre viendra troubler leurs tête-à-tête, comme le grand bal donné pour le mariage : au moment où Eudoxie s'apprête à signer le contrat, elle lui arrache la plume des mains, puis lui offre elle-même un bouquet empoisonné. La criminelle est punie. Eclairs, tonnerre, le palais s'écroule, tout le monde meurt, les amants sont emmenés au ciel par un ange.

Après Saint-Pétersbourg, *Ombre* enthousiasma Londres, Berlin, Vienne, Varsovie, la Scala de Milan. Puis tomba dans l'oubli, contrairement à *la Sylphide* et à *Giselle*, dont se maintiendra plus ou moins fidèlement, ici ou là, une tradition permettant de les remonter sans s'écarter aux antipodes de l'original. Mais que subsiste-t-il d'*Ombre* ? *« Des dessins, des morceaux de partition anotés, des critiques extrêmement détaillées décrivant les danses et la mise en scène*, répond Pierre Lacotte, directeur du Ballet de Nancy, qui a patiemment récolté ces vestiges dans toutes les villes où *Ombre* est passé. *Mais de la chorégraphie de Taglioni, à peu près rien. »* Aussi annonce-t-il honnêtement dans le programme : *« Adaptation et chorégraphie de Pierre Lacotte »* (ainsi que les décors et les costumes).

Très érudit en matière de ballet romantique (ses versions de *la Sylphide*, de *Giselle*, de *Marco Spada* ont fait sa renommée), Lacotte reconstitue habilement, surtout pour les solistes féminines, le style de l'époque, dans les positions typiques des bras que nous ont montrées cent lithographies et dans le travail volubile du bas des jambes, sauts de chat, échappés, retirés, etc. Ses ensembles sont plus banals et les variations de Loredan, démonstration de pas d'école virtuose, pourraient sortir de n'importe quel ballet classique ultérieur. Sa mise en scène est signée, l'action est racontée de façon très claire, même lorsqu'il faut faire comprendre que c'est en rêve que Loredan revit le drame et apprend le forfait.

Sans mystère

Mais le Ballet de Nancy n'apparaît pas dans sa meilleure forme, les ensembles cafouillent souvent. On a préféré les danseuses du pas de quatre de l'acte III, Yvette Galambos, Lara Fernandez, Marie-Laure Briane et Lydia Tendon, ainsi qu'Anne Salmon (Eudoxie) malgré quelques incertitudes dans les pirouettes. Andreï Fedotov (Loredan) montre une belle technique mais manque d'éclat et semble terriblement s'ennuyer. Quant à la jeune Amaya Iglesias (l'Ombre), elle danse de façon quasi irréprochable sans dégager une once de mystère, d'émotion, de poésie. Enfin, surchargé d'épisodes et divertissements secondaires, le spectacle s'étire sur trois heures (deux entractes compris) : c'est beaucoup pour une « curiosité », attendrissante certes, mais qui n'atteint pas la magie de sa sœur aînée et modèle, *la Sylphide*.

SYLVIE DE NUSSAC

MUSIQUES

Les colères de Jamiroquai

Le groupe britannique est à Paris pour un concert unique

Le 4 juin dernier, Jamiroquai (prononcez « Djamirokwaï » remplissait la Brixton Academy, prestigieuse salle de 5 000 places au sud de Londres. Une sorte de petit exploit pour un groupe qui n'avait sorti alors que trois *singles*. En Angleterre, la grosse toque en fourrure synthétique de leur leader, Jason Kay, n'échappe à aucune couverture de magazine. La presse britannique s'est fait une spécialité de ces enthousiasmes démesurés qui, en général, annoncent de proportionnels retours de flamme. On s'inquiétera donc un peu pour ce jeune homme de vingt-trois ans qui vient de se lier à Sony pour un contrat très longue durée, et dont le premier album, *Emergency on Planet Earth*, vient d'entrer en tête des meilleures ventes de disques en Grande-Bretagne la semaine de sa sortie. Qu'est-ce qui justifie un tel emballement ? Jamiroquai officie dans une tendance en vogue – fusion de funk, de soul et de jazz – utilisée au début des années 70, mais remise au goût du jour comme une alternative au mécanisme trop robotique de la *house music*. Une façon d'*« instrumentaliser » les musiques de danse.*

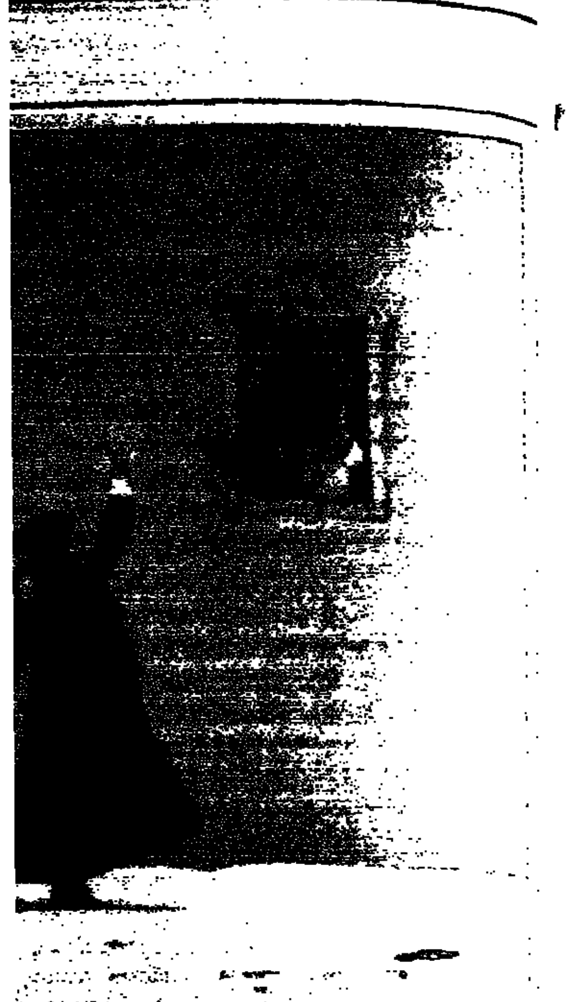
Fils d'une chanteuse de jazz, Jason Kay a d'abord gagné ses galons sur scène avant que son premier simple, *When You Gonna Learn* (sorti sur le label indépendant Acid Jazz), ne soit désigné comme un des titres-phares de 1992. Ses atouts ? Une voix blanche capable pourtant d'imiter Stevie Wonder à la perfection, un groupe au swing calorifique intelligemment enregistré en direct, manière de revigorer un genre souvent trop aseptisé. Un second simple, *Too Young Too Die*, confirmait, d'autre part, une belle capacité d'indignation propre à affûter ses chansons. Une hargne d'*angry young man* pourtant loin de la poésie déclamatoire de Dylan, car cette colère, sympathique mais trop littérale, a une fâcheuse tendance à enfoncer les portes ouvertes (politique, écologie, économique), avec une irritante naïveté qui handicape un album par ailleurs trop irrégulier.

Sur la scène de la Brixton Academy, entouré d'une dizaine de musiciens (dont une section de cuivres et les cordes du Reggae Philharmonic Orchestra) et malgré de louables efforts, Jason Kay semblait parfois dépassé par un gigantisme inadéquat. Tout n'arrive-t-il pas trop tôt pour Jamiroquai ?

STÉPHANE DAVET

▶ Le Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris (11e). Tél. : 47-00-30-12. Le 1er juillet à 20 heures.

▶ *Emergency on Planet Earth, CD Sony, 4740692.*





CULTURE

ARTS

BALTHUS *à Lausanne*

Les incertitudes du regard

Une très vaste rétrospective pour un peintre sans cesse en mouvement

LAUSANNE

de notre envoyé spécial

Ce sont, dans une petite salle, quelques dessins et une huile sur un motif simple, un paysage de Montecalvello, une tour perchée sur une arête rocheuse au-dessus d'une vallée qui s'évase. Dans la plaine, des champs, des chemins, des arbres. Au fond, d'autres collines. En dessous de la tour carrée, la pente est striée de ravins parallèles séparés par de minces reliefs de couleur claire. Quoique le point de vue change peu d'une œuvre à l'autre, elles ne se ressemblent pas. L'un des dessins est si complètement enfoui dans l'ombre qu'il ne reste du paysage que les lignes de l'érosion dans l'argile, semblables à des cicatrices blanches. Un autre pourrait être d'un peintre chinois, tant il pousse loin l'élimination du superflu et la réduction de l'espace à quelques brumes colorées flottant sur le papier marbré. D'un troisième, le cézannisme presque littéral déconcerte – cézannisme qui se souvient des aquarelles de la Sainte-Victoire et du jas de Bouffan. La peinture est d'une autre facture encore, où des harmonies de gris et de givre délicatement frottées sur la toile corrigent la raideur géométrique des réminiscences issues du Quattrocento. Au centre, réseau de lignes serpentines, les plis du terrain semblent les plis d'une nappe froissée.

Etrange réunion d'œuvres dans cette petite salle. On la croirait méditée de manière à rendre plus manifeste que Balthus, devant le motif, ne craint pas de varier ses procédés, qu'il a élu la diversité des effets pour règle. Plutôt que de tourner autour du modèle, il le fixe fermement et fait, si l'on peut dire, tourner la peinture autour de lui. On ne sait si les organisateurs de l'exposition lausannoise ont voulu le démontrer ou si, plus vraisemblablement, l'œuvre d'elle-même impose cette réflexion : il apparaît jusqu'à l'évidence que Balthus, tout en représentant des nus, des natures mortes, des paysages et intérieurs, ne cesse de douter des pouvoirs et des moyens de la représentation. Dans la plupart de ses toiles et de ses dessins, quelques indices, quelques traces, suggèrent l'insatisfaction et que la peinture ne se mesure pas sans peine ni danger à son sujet. De rétrospective en exposition, en dépit des légendes et des malentendus, ce point se vérifie. Balthus n'est pas, comme une mode le prétend, le restaurateur de la «grande» peinture ou un «réactionnaire» confiné dans l'anachronisme – mais un peintre entêté et inquiet, d'autant plus entêté qu'il est plus inquiet.

Variation stylistique

Inutile de faire à son propos l'apologie convenue du beau métier, du glacis, des vernis ou de la tradition. Les élégances de style ne l'intéressent pas. Il ne craint pas de laisser visibles reprises et recouvrements, pas plus qu'il n'hésite à laisser la toile inachevée par places quand c'est bien – ou mieux – ainsi. Dans la tradition, si large qu'elle embrasse l'Occident et l'Extrême-Orient, il s'approvisionne en idées, quitte à les transformer ou à les abandonner avec une parfaite désinvolture. A Lausanne, dans les trop vastes salles du Musée des Beaux-Arts, la diversité éclate, la métamorphose règne. Leur révélation est d'autant plus puissante que l'exposition, qui n'espérait réunir d'abord que les toiles des collectionneurs suisses, rassemble en vérité presque tout le meilleur de l'œuvre. Les musées new-yorkais ont prêté des toiles décisives des années 30, les musées parisiens ne se sont pas montrés chiches ni les amateurs américains et français. Voilà donc, assez à l'improviste, une anthologie balthusienne abondante, une anthologie qui ne néglige aucune époque, aucun genre, aucune technique – une excellente rétrospective en somme, en dépit de la solennité désuète et de l'immensité des salles qui l'abritent.

Le regard y circule entre des toiles qu'aucun système, aucune méthode établie ne détermine. Balthus peint mince et sec, quelquefois. Il peint grumeleux et épais, quelquefois. Il a affectionné les terres, les ocres, les bistres et le gris. Il lui est arrivé aussi bien de se souvenir des couleurs aigres de Bonnard, et sa toile la plus récente – *le Chat au miroir III* – est un Füssli onirique rehaussé par Matisse. Pour les dessins, l'exemple de Montecalvello, sa tour et ses pentes creusées par l'orage, suffit. Les séries de croquis et d'aquarelles de nus ne font que confirmer l'étrange prédisposition de leur auteur pour la variation stylistique.

Au jeu des références, il en va de même : valse, tourbillon, trouble, effacement pour finir. Courbet ? A l'occasion. Corot encore. Et Morandi, Caravage, les Lorenzetti, Manet, les paysagistes hollandais du dix-septième siècle, Giacometti, Bonnard, Cranach, Memling. Tout sert, rien ne demeure. Quelle logique là-dedans ? Celle du motif et de ses exigences. Il faut savoir comment, par quelles ruses, à l'aide de quels artifices l'œil et la main du peintre pourraient capturer la proie qui les fuit. Selon le genre de la proie, pièges et procédés s'adaptent.

Collection d'anatomies

Soit un genre majeur, le nu. Dans les années 30 et 40, Balthus exécute autour du corps déshabillé un ballet de pas en avant et de pas en arrière. Il ôte un vêtement, décide d'une pose indécente et dissimule ce qu'elle révèle. Il se hasarde, ou feint de se hasarder, précise le motif, laisse le regard avancer vers le sexe que Courbet a oser figurer et ne le figure pas cependant. Le sujet se dérobe et s'offre alternativement. La peinture le fixe et le perd. Plus tard, elle le capture à nouveau – capture est le mot, tant les effigies d'adolescentes nues accrochées en série semblent les éléments d'une collection d'anatomies. Les poses mettent en évidence le galbe des membres et l'arrondi du ventre. Rien, désormais, ne s'oppose à l'indiscrétion du voyeur. Le grain des empâtements imite le grain de la peau, le bleu des veines irise le blanc des chairs, des filaments de couleurs s'entrelacent en chevelures. Derrière le corps, un mur nu, une fenêtre close, à peine un rideau ou une porte. Rien ne doit déranger l'observation, ni détails ni contrastes de lumière trop accentués. Un jour neutre et égal éclaire les formes afin que rien n'en soit dissimulé. Chambres que ces pièces vides, prétendent les titres. Ateliers en vérité.

Avec autant de précautions et autant de lente minutie, Balthus étudie les modèles de ses portraits, les fruits ronds et denses de ses natures mortes. Il ne lâche pas prise, il travaille et retravaille quelques motifs. A mesure que le temps passe, les sujets sont de moins en moins nombreux, les compositions de plus en plus resserrées, la focalisation sur le sujet de plus en plus obsédante. Il ne reste plus, occupant la plus grande partie de la toile ou du papier, que des corps écartelés et étirés, des pêches vues de très près, des visages scrutés à quelques centimètres. Les traits ne fixent plus la ligne trop simple d'un contour, ils se brouillent. Les dessins ne relèvent plus seulement de la vue mais du toucher. Ils suggèrent une caresse, des doigts qui tâtent les formes, estiment leur poids et leur densité, éprouvent la dureté ou l'élasticité des surfaces – perception aveugle, aveuglée plutôt, volontairement aveuglée. Il faut encore, en dépit des doutes, trouver le moyen de continuer, d'observer et de représenter. Malgré tout, malgré les incertitudes du regard, malgré les réminiscences dont il faut déjouer la dictée, malgré ce qu'il sait et ne peut oublier, Balthus continue à peindre.

PHILIPPE DAGEN

► Musée des Beaux-Arts, 6, place de la Riponne, Lausanne ; tél. : 21-312-83-32. Jusqu'au 29 août.

LES VIVIAN GIRLS *à Lausanne*

Sade dans la nursery

Une rébellion contre l'ordre imposé par les adultes

La Collection de l'art brut à Lausanne a pris date en exposant les Vivian Girls, ces nymphettes au charme pervers et à l'androgynie naïve qui se rebellent contre les forces du Mal, c'est-à-dire contre l'ordre imposé par les adultes.

Les aventures des Vivian Girls ont été relatées par Henry Darger dans douze volumes géants comportant près de vingt mille pages. Ce manuscrit fut découvert à sa mort, en 1973, et depuis, John MacGregor, auteur du monumental *Discovery of the Art of the Insane* (Princeton University, 1989) travaille à sa transcription, ainsi qu'à un ouvrage sur Henry Darger. Personne ne sait où est né Darger. Peut-être au Brésil. Peut-être en Allemagne. D'orphelinats en hôpitaux, il aboutira à Chicago où il faisait les poubelles, accumulant chez lui des montagnes de déchets et assistant régulièrement à la messe, seule activité sociale pour cet homme solitaire et mutique, vêtu comme un clochard. Il gagnait sa vie en vidant les ordures d'un hôpital catholique. Et il occupait son temps en découpant et en décalquant les magazines pour enfants, notamment la célèbre bande dessinée *Little Annie Ronnie*.

C'est avec des figures prélevées dans l'imagerie populaire, dans la culture des pauvres, qu'il constitue sa mythologie personnelle. Chez Darger, il y a détournement d'une imagerie généralement lénifiante, édifiante, idyllique, dans un sens pervers. C'est Sade dans la nursery pour le contenu et, sur le plan formel, le contraire même de Balthus. Darger ne dessine pas les Vivian Girls, il les découpe, les décalque, les fait photographier et agrandir ou réduire au drugstore de son quartier, puis met en scène, dans des paysages paradisiaques aux harmonies subtiles, une dramaturgie de la révolte. Ses Vivian Girls sont toutes affublées d'un petit pénis. On glosera longtemps encore sur cette œuvre immense qui émerge vingt ans après la mort de son auteur et qui a pour principale valeur de n'en avoir visé aucune, hormis celle de signifier la déroutante obsession d'un clochard céleste, d'un anarchiste qui rêvait dans les églises à l'enfance qui lui avait été volée et qui sur son tas de fumier faisait pousser des fleurs de lotus.

ROLAND JACCARD

► Collection de l'art brut, avenue des Bergières 11, 1004 Lausanne. Tél. : 021-37-54-35. Jusqu'au 26 septembre.

CINÉMA

Le triomphe des « Visiteurs »

Avec plus de deux millions de spectateurs parisiens et banlieusards et 8 709 411 entrées dans les 416 salles françaises où il est présenté, *les Visiteurs* est un succès historique. Il faut remonter à *Trois hommes et un couffin*, sorti en 1985, pour trouver un score supérieur (2,195 millions d'entrées à Paris, et 10,17 millions en France), mais la comédie de Jean-Marie Poiré semble désormais en mesure de faire jeu égal, voire de distancer celle de Coline Serreau.

Les Visiteurs deviendrait alors le meilleur résultat enregistré en France par un film depuis le début des années 70, étant entendu qu'une comparaison avec les époques antérieures n'aurait aucun sens, les conditions du marché ayant radicalement changé : pas question d'envisager de rivaliser un jour avec les 17,2 millions d'entrées sur le territoire national de *la Grande Vadrouille* (1966).

Mais, au-delà des communiqués de victoire de Gaumont (producteur-distributeur) ou du Centre national du cinéma, on ne manquera pas d'essayer de comprendre les raisons de pareil succès, et d'en tirer des leçons. Or tous les exemples précédents incitent à penser qu'il n'y a pas d'explication susceptible de généralisation. Les comédies fournissent traditionnellement un fort contingent de champions du box-office, mais le genre lui-même a, semble-t-il, perdu ses vertus, et on ne compte plus les échecs, relatifs ou absolus.

Les seuls à obtenir régulièrement des scores considérables sont Jean-Jacques Annaud – l'adepte du défi «olympique» – et Claude Berri – l'illustrateur de textes fameux. Mais leurs stratégies requièrent des investissements extraordinaires, qui les condamnent à demeurer des exceptions à l'échelle du cinéma français. Berri poursuit sur la même voie (son *Germinal* tentera cet automne d'atteindre de pareilles hauteurs, et de tenir tête au *Jurassic Park* de Steven Spielberg) ; Annaud, lui, est désormais parti se faire financer par les Américains de Columbia.

JEAN-MICHEL FRODON

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

ACQUISITIONS DU FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN. Photographies. Galerie du forum. Jusqu'au 13 septembre.

BANLIEUES BUISSONNIÈRES, PHOTOGRAPHIES DE PATRICK BARD. Galerie de la BPI. Jusqu'au 30 août.

DOMINIQUE BOZO. Un regard. Galeries contemporaines. Jusqu'au 15 novembre.

CONCOURS BRAUN DE DESIGN INDUSTRIEL. Centre d'information du CCI. Jusqu'au 5 juillet.

LES FAUTEUILS DE MATISSE. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 septembre.

ICI PARIS (EUROPE). Espace consultation vidéo. Jusqu'au 30 septembre.

MARTIN KIPPENBERGER, CLOSKY, WOLFGANG STAEHLE. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

EMANUELE LUZZATI. Scénographe. Grand foyer. Jusqu'au 30 août.

MEUBLES ET IMMEUBLES. Design et architecture, les nouvelles acquisitions. Forum. Jusqu'au 13 septembre.

MALCOLM MORLEY. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

PHOTOGRAPHIES DE CLAUDE BRICAGE. Maguy Marin May be. Petit foyer. Jusqu'au 31 août.

REVUE VIRTUELLE Nº 7, LE VIRTUEL EN QUESTIONS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

GERRIT THOMAS RIETVELD. Galerie du CCI. Jusqu'au 27 septembre.

TRAITS D'IMPERTINENCE. Le dessin d'humour de 1914 à nos jours. Salle d'actualité. Jusqu'au 6 septembre.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

CARABIN (1862-1932) OU L'UNITÉ DE L'ART. Exposition dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 11 juillet.

CHARLES MAURIN (1856-1914), DESSINS ET GRAVURES. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 11 juillet.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h 15, un lun. sur deux et tous les mer. jusqu'à 21 h 15.

ANTONELLO DE MESSINE, LE CHRIST A LA COLONNE. Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 9 août.

COPIER-CRÉER - DE TURNER A PICASSO. 300 œuvres inspirées par les maîtres du Louvre. Hall Napoléon. Entrée : 36 F. Jusqu'au 26 juillet.

LE DESSIN FRANÇAIS, CHEFS-D'ŒUVRE DE LA PIERPONT MORGAN LIBRARY. Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (billet d'entrée du musée). Jusqu'au 30 août.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. et fêtes de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h.

ROBERT COMBAS. Du simple au double. Jusqu'au 12 septembre.

NIKI DE SAINT PHALLE. Jusqu'au 12 septembre.

JEAN POUGNY (1892-1956). Entrée : 35 F. Jusqu'au 22 août.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

DESIGN, MIROIR DU SIÈCLE. (53-76-05-47). T.l.j. sf mar. de 11 h à 20 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 50 F (billets sur place et Fnac). Jusqu'au 25 juillet.

EN ROUTE M. LARTIGUE. (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. et mer. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 septembre.

MUSÉES

ADRESSE PROVISOIRE POUR L'ART CONTEMPORAIN RUSSE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 21 août.

ALBUM DE VOYAGE. Des artistes en expédition au pays du Levant. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). T.l.j. sf mar. de12 h 30 à 18 h, sam., dim. et jours fériés de 14 h à 18 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 27 septembre.

L'AQUARELLE AUJOURD'HUI. Elle Abrahami, David Levine, Gottfried Salzman, Sam Szafran. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

ARMES ET ARMURES DES MONTMORENCY. Musée de l'armée, Hôtel national des Invalides, salle de l'Arsenal, place des Invalides (44-42-37-72). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 32 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 15 septembre.

LES ATELIERS DE PASCIN ET DE SES AMIS. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 12 septembre.

BALZAC DANS L'EMPIRE RUSSE : DE LA RUSSIE A L'UKRAINE. Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (42-24-56-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 juillet.

LE CACHET DE L'ART FAIT FOI, PHILIPPE LOUISGRAND. L'étoffe des héros. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 juillet.

CHAGALL ET SES TOILES. Jardin d'Acclimatation, Musée en herbe, bois de Boulogne, boulevard des Sablons (40-67-97-66). T.l.j. de 10 h à 18 h, sam. dé 14 h à 18 h. Ateliers mer. 15 h, dim. à 14 h 30, 16 h, réservation au 40.67.97.66. Entrée : 13 F, atelier : 15 F. Jusqu'au 10 septembre.

LES CHEVAUX CÉLESTES DE L'EMPIRE DES HAN. Présentation de printemps. Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 18 h. Jusqu'au 30 juin.

CHRONIQUES CONTEMPORAINES. Des femmes photographes racontent. Musée d'histoire contemporaine, hôtel des Invalides, cour d'honneur (45-55-30-11). T.l.j. sf lun. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 juin.

DE BELLEVILLE A MARSEILLE, VISA-VILLES. Parcours sonore Cécile Le Prado - Maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Projection de Belleville Lumière et En remontant la rue Vilin, du mer. au dim. et mar. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 26 septembre.

DE PISSARRO A PICASSO. Bibliothèque Nationale, galeries Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 septembre.

L'EVOLUTION DU PAYSAGE DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE. Archives nationales, hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois (40-27-60-96). T.l.j. sf mar. de 13 h 45 à 17 h 45. Entrée : 12 F (dim. 8 F). Jusqu'au 12 juillet.

JACQUES FATH, LES ANNÉES 50. Musée de la Mode et du Costume, Palais Galliera, 10, av. Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 35 F. Jusqu'au 7 novembre.

MARCEL GROMAIRE. Carnets 1911-1963. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 juillet.

ICONES GRECQUES, MELKITES, RUSSES. Collection privée du Liban. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 juillet.

KRÉMÈGNE. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 5 septembre.

MA QUÊTE D'ARCHITECTURE. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 29 août.

MARSEILLE AU XIXe, RÊVES ET TRIOMPHES D'UNE VILLE. Musée national des Monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (44-05-39-10). T.l.j. sf mar. de 10 h 30 à 19 h, mer. jusqu'à 21 h. Conférences les mer. de 18 h 30 à 19 h 30 (accès libre avec le billet d'entrée). Entrée : 27 F. Jusqu'au 5 juillet.

MARWAN. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs, 2, rue Vivienne (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 28 août.

MIYABI, ART COURTOIS DU JAPON ANCIEN. Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 18 h. Entrée : 32 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 16 août.

MYTHES ET LÉGENDES DANS LA MINIATURE RUSSE SUR LAQUE. Musée de l'Homme, hall, palais de Chaillot, place du Trocadéro (44-05-72-72). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 juillet.

OBJETS D'USAGE ET DE GOUT DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DU XIXe. Un album de dessins. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 août.

PARIS, LA VILLE ET SES PROJETS. Pavillon de l'Arsenal, rez-de-chaussée, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 décembre.

PEINTURE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 novembre.

PEINTURES RACONTÉES, IMAGES EN PAROLES. Musée d'Art naïf Max Fourny - halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 30 octobre.

PEINTURES ROMAINES EN NARBONNAISE. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h, jeu. jusqu'à 21 h. Entrée : 30 F, 20 F le mar. Jusqu'au 4 juillet.

LA RENAISSANCE DE LA MODE ITALIENNE. Florence, la Sala bianca 1952-1973. Musée des arts de la mode et du textile - Palais du Louvre, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 1er août.

LA RÉPUBLIQUE DANS SES MEUBLES. Les années 25 à la Manufacture de Beauvais. Musée des arts décoratifs - Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 29 août.

LES ROIS SCULPTEURS. Art et pouvoir dans le Grassland camerounais. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.

LE SALON DE LA PHOTOGRAPHIE. Les écoles pictorialistes en Europe et aux Etats-Unis vers 1900. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 26 F. Jusqu'au 26 septembre.

SPLENDEURS DE RUSSIE. Mille ans d'orfèvrerie. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 40 F. Jusqu'au 18 juillet.

TERRES DE ROUMANIE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (44-17-60-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 17 F. Jusqu'au 26 juillet.

VIOLLET-LE-DUC ET LA MONTAGNE. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (44-61-20-00). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Entrée : 26 F. Jusqu'au 11 juillet.

LE VITRAIL, MATÉRIAUX ET TECHNIQUES. Muséum d'histoire naturelle, galerie de minéralogie et de géologie, jardin des Plantes, 18, rue Buffon (40-79-30-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h, sam., dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 8 novembre.

JULIE WAYNE. Bibliothèque Nationale, galerie de photographie - galerie Colbert, 2, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-10). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 10 juillet.

CENTRES CULTURELS

ALOISE ET LE THÉATRE DE L'UNIVERS. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 4 juillet.

AMERICAN SCREENPRINTS, collection Reba et Dave Williams. Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 10 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 juillet.

ARCHITECTURE ET PAYSAGE. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (40-70-01-65). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.

L'ART EN QUESTIONS. Portraits-installations d'Ingrid Munthe. Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (44-78-80-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 11 juillet.

AUJOURD'HUI LES BALTES. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 11, quai Malaquais (47-03-50-00). T.l.j. sf mer. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 25 juillet.

PIERRE BURAGLIO, commande publique de la Ville de Paris, pour la chapelle Saint-Symphorien. Chapelle Saint-Symphorien, entrée de l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés (42-76-67-00). Ouverture permanente de la chapelle les mer. et jeu. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

TONY CATANY. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 8 août.

JEAN-MARTIN CHARCOT. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (49-54-75-35). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 8 juillet.

LES COULISSES DE L'OPÉRA. Opéra de Paris Garnier, bibliothèque-musée, place de l'Opéra (40-01-23-39). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 28 F (comprenant la visite du théâtre). Jusqu'au 7 novembre.

DO NOT DISTURB, RÊVES D'HOTELS. Photographies, Polaroïds et dessins de Charlélie Couture. Fnac Forum des Halles, espace rencontres, niveau - 1, porte Lescot (40-26-27-46). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30. Jusqu'au 11 septembre.

L'ECLAT DE L'ÉTAIN. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 juillet.

SEAMUS FARRELL. Détour de chant. Carré des arts, parc floral de Paris, bois de Vincennes, entrée château (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. et mar. de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 5 F (prix d'entrée du parc). Jusqu'au 5 septembre.

RAINER WERNER FASSBINDER. Goethe Institut de Paris, 17, av. d'Iéna (44-43-92-30). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 23 juillet.

FORMES ET COULEURS. Sculptures de l'Afrique noire. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 15 septembre.

GERMINATIONS VII. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 septembre.

CYPRIEN ET YASH GODEBSKI. Espace Hérault, 8, rue de la Harpe (43-29-86-51). T.l.j. sf dim. de 9 h à 20 h et le sam. de 15 h à 20 h. Jusqu'au 17 juillet.

HOMMAGE A MARCELLE LOUBCHANSKY. Mairie du VIe, salon de Mézières, 78, rue Bonaparte - place Saint-Sulpice (43-29-12-78). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 3 juillet.

IMAGES TISSÉES D'ÉGYPTE. Tapisseries de l'atelier Wissa Wassef. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er août.

BORO IVANDIC. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 4 septembre.

MICHEL KIKOINE ET SES AMIS DE L'ÉCOLE DE PARIS. Couvent des cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine (40-46-05-47). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 juillet.

DANIEL KNODERER. 150 reliures. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, hôtel de Lamoignon - 24, rue Pavée (42-74-44-44). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h, dim. de 12 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 juillet.

MARSEILLE-MARSEILLES. Maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 26 septembre.

MARWAN. Institut du monde arabe, galerie d'art et d'essai, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 août.

ALBERTO MECARELLI. Espace Electra, 6, rue Récamier (45-44-10-03). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 18 juillet.

NOTRE AMÉRIQUE LATINE. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 13 août.

PARIS 13e, 1750-2000 : LE QUAI, LA GARE, LA BIBLIOTHÈQUE. Cité de chantier de la Bibliothèque de France, 139, quai de la Gare (44-23-03-70). T.l.j. de 10 h à 17 h, ven., sam., dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

LE PARIS D'AKAGI. Mitsukoshi Etoile, espace des arts, 3, rue de Tilsitt (44-09-11-11). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 h. Jusqu'au 7 août.

PERMANENCE EN ARGENTINE. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (49-54-75-00). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 30 juillet.

LES SECRETS PERDUS DE LA FAIENCERIE DE GIEN. Hôtel de Crillon, 10, place de la Concorde (44-71-15-00). T.l.j. 24 h sur 24 h. Jusqu'au 28 août.

TRACES. Des gueules noires japonaises en Allemagne. Espace Japon, 9, rue de la Fontaine-au-Roi (47-00-77-47). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 3 juillet.

VIe FOIRE INTERNATIONALE DU LIVRE ANCIEN. Maison de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor. Lun. de 17 h à 22 h, mar., mer. de 11 h à 21 h. Jusqu'au 30 juin.

GALERIES

ABOUDRAMANE. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 17 juillet.

ABSALON. Galerie Crousel-Robelin Bama et Jean-René de Fleurieu, 91, quai de la Gare (42-77-38-87). Jusqu'au 31 juillet.

ROGER ACKLING. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 30 juillet.

ALECHINSKY, BRISSON, ERNST, NOVARINA, PANDINI, PINCEMIN, RASSINEUX, TELLO, VAN VELDE. Galerie Lucette Herzog, 23, passage Molière - 157, rue Saint-Martin (48-87-39-94). Jusqu'au 17 juillet.

ANAMORPHOSES AUJOURD'HUI. Galerie Area, 10, rue de Picardie (42-72-68-66). Jusqu'au 21 juillet.

APTEL, BOURQUIN, FERRER, SCHNEIDER. Galerie Lise et Henri de Menthon, 4, rue du Perche (42-72-62-08). Jusqu'au 10 juillet.

ART ATTACK. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 3 juillet.

L'ART EN JOUETS. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 30 juin.

ARMAND AVRIL. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 3 juillet.

ANDRÉ BAUCHANT. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 10 juillet.

GUILLAUME BIJL. Galerie Isy Brachot, 33, rue Guénégaud (43-29-11-71). Jusqu'au 30 juin.

BIJL, DELEU, PANAMARENKO & CO. Galerie Catherine et Stéphane de Beyrie, 10, rue Charlot (42-74-47-27). Jusqu'au 31 juillet.

JEAN-LUC BROSSON. Jeux océaniques. Galerie Carolina Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 10 juillet.

BROTO, CAMPANO, PLENSA, SICILIA. Galerie Barbaro et Cie, 74, rue Quincampoix (42-72-57-36). Du 1er juillet au 30 septembre.

DAVID BUDD. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 3 juillet.

THIERRY CAUWET. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 10 juillet.

PIERRE CÉLICE. Galerie Mostini Bastille, 23, rue Basfroi (44-93-93-60). Jusqu'au 10 juillet.

ALAN CHARLTON. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Jusqu'au 31 juillet.

DOMINIQUE COFFIGNIER. Galerie Fenny Guillon-Laffaille, 133, bd Haussmann (42-89-19-30). Jusqu'au 3 juillet.

COLLAGE ET XXe SIÈCLE. Galerie Véronique Smagghe, 24, rue Charlot (42-72-83-40). Jusqu'au 9 juillet.

JEANNE COPPEL. La Galerie, 9, rue Guénégaud (43-54-85-85). Jusqu'au 10 juillet.

LE DERNIER VOYAGE. Phantasmobjets d'André Chabot. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 10 juillet.

GU DEXIN. Galerie Arnaud Lefebvre, 30, rue Mazarine (43-26-50-67). Jusqu'au 10 juillet.

GÉRARD DIAZ. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 3 juillet.

GERARDO DICROLA. Galerie Thorigny, 13, rue de Thorigny (48-87-60-65). Jusqu'au 31 juillet.

DIX JEUNES GRAVEURS SÉLECTIONNÉS PAR LA FONDATION GRAV'X. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (22 juin45-77-93). Jusqu'au 22 juillet.

PIERO DORAZIO. L'œuvre au pluriel. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 3 juillet.

DUCHAMP, PICABIA, MAN RAY. Galerie de l'Etoile, 22, rue d'Umont-d'Urville (40-67-72-66). Jusqu'au 31 juillet.

DUFY ET LA MUSIQUE. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 4, avenue de Messine (45-63-52-00). Jusqu'au 3 juillet.

LUC ELWES. Galerie Vieille du Temple, 23, rue Vieille-du-Temple (40-29-97-52). Jusqu'au 17 juillet.

L'ENLÈVEMENT D'EUROPE. Œuvres sur papier d'Alecos Fassianos. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 31 juillet.

FACE A FACE, LA PEINTURE DE FINALÉ ET LA SCULPTURE NÈGRE. Galerie Artuel, 31, rue Guénégaud (43-26-92-43). Jusqu'au 17 juillet.

ADRIENNE FARB. Galerie Zürcher, 56, rue Chapon (42-72-82-20). Jusqu'au 17 juillet.

JOL FISHER. Constructions from the late 1970's. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 10 juillet.

ARSHILE GORKY. Quarante dessins inédits de 1931 à 1947. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 20 octobre.

KAII HIGASHIYAMA. Dialogue avec les arbres. Galerie Yoshii, 8, av. Matignon (43-59-73-46). Jusqu'au 30 juin.

IMAGES DE CORÉE, LEE JONG-SANG, LEE U-FAN, OH SUFAN. Galerie Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 17 juillet.

IRWIN. Le Sous-sol, 12, rue du Petit-Musc (42-72-46-72). Jusqu'au 10 juillet.

JUST WHAT IS IT THAT MAKES TODAY'S HOMES SO DIFFERENT, SO APPEALING ? Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme (48-87-40-02). Jusqu'au 17 juillet.

HERWIG KEMPINGER. Galerie Dambier-Masset, 5-7, rue des Beaux-Arts (46-33-02-52). Jusqu'au 24 juillet.

MARTIN KIPPENBERGER. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 24 juillet.

MARIUSZ KRUK, JOHN MCCRACKEN, ROBERT THERRIEN. Galerie Froment & Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 23 juillet.

AKI KURODA. Galerie Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 7 juillet. / Galerie Maeght, hôtel Le Rebours - 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 7 juillet.

LUMIÈRES D'ÉTÉ. Galerie Françoise Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 10 juillet.

JEAN-PAUL MARCHESCHI. Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 3 juillet.

ANDRÉ MASSON. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 24 juillet.

LES MÉTAMORPHOSES DU CARRÉ. Galerie Lelia Mordoch, 17, rue des Grands-Augustins (46-33-29-30). Du 2 juillet au 13 juillet.

JOAN MIRO. Œuvres sur papier des années 30 et 40. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 10 juillet.

IGOR MITORAJ. JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au 24 juillet.

ANTOINE MOREAU. Galerie Nathalie Obadia, 8, rue de Normandie (42-74-67-68). Jusqu'au 24 juillet.

PIERRE NIVOLLET. Galerie Jacqueline Felman Bastille, 8, rue Popincourt (47-00-87-71). Jusqu'au 10 juillet.

JEAN NOUVEL. Quelques meubles. Plan Venise, 28, rue de Venise (42-77-64-88). Jusqu'au 30 septembre.

L'ORAGE, UNE HISTOIRE DE PATRICK CORILLON, EDDA RENOUF. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 30 juillet.

JEAN-LUC PARANT. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 20 juillet.

ED PASCHKE. Peintures récentes. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 3 juillet.

ZHANG PEILI. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 juillet.

LA PHOTOGRAPHIE COTÉ SCÈNE. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 17 juillet.

PIATTELLA. Galerie Arlette Gimaray, 12, rue Mazarine (46-34-71-80). Jusqu'au 10 juillet.

PIERO PIZZI CANNELLA. Galerie Di Meo, 9, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 10 juillet.

POINT DE VUE. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 24 juillet.

QUOI DE NEUF ? Galerie Gérard Delsol & Laurent Innocenzi, 18, rue Charlot (48-87-41-63). Jusqu'au 19 juillet.

RENDEZ-VOUS MANQUÉS 3. Galerie Gabrielle Maubrie, 24, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-78-03-97). Jusqu'au 10 juillet.

CLAUDE RUTAULT. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 25 juillet.

DAVID RYAN. Galerie Gilles-Peyroulet, 7, rue Debelleyme (42-74-69-20). Jusqu'au 10 juillet.

SALON DE MUSIQUE, SUITE DE PRINTEMPS, PARTITIONS ET NOTATIONS. Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (43-26-72-51). Jusqu'au 31 juillet.

ERIK SAMAKH. Galerie des Archives, 4, impasse Beaubourg (42-78-05-77). Jusqu'au 24 juillet.

PATRICK SAYTOUR. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 10 juillet.

ERNST SCHEIDEGGER. Miro, traces d'une rencontre. Galerie Maeght, hôtel Le Rebours - 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 7 juillet.

NICOLAS SCHOFFER, JEAN TINGUELY. Galerie Denise René, 22, rue Charlot (48-87-73-94). Jusqu'au 20 juillet.

SÉLECTIONNÉS DU PRIX DE SCULPTURE SAINT-GERMAIN DES BEAUX-ARTS. Galerie Art et Patrimoine, 22, rue des Blancs-Manteaux (48-04-87-77). Du 2 juillet au 17 juillet.

SIGNES COMPARÉS. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 24 juillet.

SETON SMITH. Galerie Urbi et Orbi, 9, rue Saint-Germain-L'Auxerrois (42-36-07-06). Jusqu'au 17 juillet.

ALEX STENGHEL. Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 3 juillet.

MICHELE SYLVANDER. Galerie Roger Pailhas, 36, rueQuincampoix (48-04-71-31). Jusqu'au 1er juillet.

TÉLESCOPAGE. Galerie Thorigny, 13, rue de Thorigny (48-87-60-65). Jusqu'au 31 juillet.

GÉRARD THALMANN. Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 30 juin.

CY TWOMBLY. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 8 septembre.

XAVIER VALLS. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 3 juillet.

GEER VAN VELDE. Galerie Louis Carré & cie, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 10 juillet.

VINCENT VERDEGUER. Mémoire. Galerie 15 - Bercovy - Rocca, 15, rue Guénégaud (43-26-13-14). Jusqu'au 18 juillet.

VIENNE 1993. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 31 juillet.

VU D'EN BAS. Enfants photographes. Galerie Isabelle Bongard, 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Jusqu'au 10 juillet.

ALAIN VUILLEMET. Askéo, art contemporain, 19, rue Debelleyme (42-77-17-77). Jusqu'au 10 juillet.

SABINE ET HUGH WEISS. Nous. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 13 juillet.

RACHEL WHITEREAD. Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 30 juin.

JEAN-MICHEL WILMOTTE, PRAHA 1993. Galerie Via, 4-6-8, cour du Commerce-Saint-André (43-29-39-36). Jusqu'au 30 juillet.

PÉRIPHÉRIE

AUBERVILLIERS. Ouzani. Usine de rêve, atelier provisoire, 17, rue des 4-Chemins (48-33-92-57). T.l.j. de 15 h à 21 h. Jusqu'au 4 juillet.

BIÈVRES. Les Sportifs. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Du 1er juillet au 1er septembre.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Les Artistes juifs de l'école de Paris. Musée municipal, 26, avenue André-Morizet (47-12-77-39). Mer., jeu., lun. de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, ven. de 9 h à 16 h 30, sam., dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Fermé le mardi.Entrée libre. Jusqu'au 30 juillet.

CHOISY-LE-ROI. Jean Le Gac. Bibliothèque Louis Aragon, 14, rue W.-Rousseau (48-53-11-77). Mer. de 9 h à 18 h 30, sam. de 10 h à 17 h, mar., jeu. et ven. de 13 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 3 juillet.

CLAMART-MEUDON. Ferle, Absalon. Fondation Jean Arp, 21-23, rue des Châtaigniers (45-34-22-63). Ven., sam., dim. de 14 h à 18 h et sur rendez-vous. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 septembre.

LA COURNEUVE. Art grandeur nature, Corillon, Ecker, Goldsworthy, Luy, O'Loughlin. Parc départemental de La Courneuve, entrée Tapis vert - avenue Waldeck-Rochet. Jusqu'au 31 octobre.

LA DÉFENSE. Différentes natures. Vision de l'art contemporain. Galerie de l'Esplanade, place de La Défense (49-00-17-13). Jusqu'au 26 septembre.

ECOUEN. Le Décor du château d'Ecouen à travers les dessins d'architectes du XIXe siècle. Musée national de la Renaissance, château (39-90-04-04). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 août.

ELANCOURT. Architecture rurale à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les grandes fermes du plateau en 1900. Centre culturel de la Commanderie des Templiers de la Villedieu, CD 58 (30-50-82-21). T.l.j. de 14 h à 18 h. Exposition fermée du 2 au 15 août. Du 2 juillet au 26 septembre.

FONTAINEBLEAU. Tapisseries des Gobelins au château de Fontainebleau. Musée national du château de Fontainebleau (64-22-27-40). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 13 septembre.

FRESNES. Rassemblance : un siècle d'immigration en Ile-de-France. Ecomusée, ferme de Cottinville, 41, rue Maurice-Ténine (46-66-08-10). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, mar. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 septembre.

IVRY. Christine Davis, Michel Jacquelin. Chapelle Notre-Dame-de-l'Annonciation, hôpital Charles-Foix, 7, avenue de la République (49-60-25-06). T.l.j. sf lun.de 14 h à 19 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : . Jusqu'au 1er août.

IVRY-SUR-SEINE. Carte blanche à Daniel Dobbels. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-06). Jusqu'au 1er août.

JOUY-EN-JOSAS. Azur. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.

LEVALLOIS-PERRET. Francisco Infante-Arana. La Base, 6 bis, rue Vergniaud (47-58-49-58). Jusqu'au 11 septembre.

MEAUX. Jochen Gerz. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 20 septembre.

MEUDON. Le Salon de photographie. Les écoles pictorialistes en Europe et aux Etats-Unis vers 1900. Musée Rodin, villa des Brillants - 19, av. Auguste-Rodin (45-34-13-09). Sam. et dim. de 13 h 30 à 19 h. Jusqu'au 26 septembre.

MONTREUIL. Le Mouvement populaire de la Révolution française à aujourd'hui. Musée de l'histoire vivante, 31, boulevard Théophile-Queur (48-70-61-62). T.l.j. sf lun. de 14 h à 17 h, sam. de 14 h à 18 h, dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 29 octobre.

PONTOISE. Otto Freundlich et ses amis. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (34-43-34-77). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 août.

SAINT-DENIS. Fenosa. Sculpture. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 août.

SAINT-OUEN-L'AUMONE. Dixième Salon du livre. Abbaye de Maubuisson, rue Richard-de-Tour (34-64-36-10). Mer., ven., sam. de 10 h à 18 h, dim. de 14 h à 18 h. Du 1er juillet au 1er septembre.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 2 JUILLET

« Le quartier Faisanderie-Dauphine », 10 heures, métro Pompe (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Autour d'une abbaye, naissance d'un quartier artisanal : le faubourg Saint-Antoine et ses habitants », 14 h 30, 184, rue du Faubourg-Saint-Antoine (Monuments historiques).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Du quartier des Tournelles à la place des Vosges », 14 h 30, métro Sébastien-Froissart (Paris pittoresque et insolite).

« Musée Rodin : l'œuvre commentée du sculpteur, ses échecs et sa gloire », 14 h 30, entrée du musée (Paris, capitale historique).

« Le couvent et le jardin des Carmes », 14 h 30, 70, rue de Vaugirard (S. Rojon-Kern).

« L'Opéra Garnier et son musée », 14 h 30, en haut des marches extérieures, à gauche (Tourisme culturel).

Exposition « Splendeurs de Russie », 14 h 45, entrée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (Paris et son histoire).

« Guimard à Auteuil et l'hôtel Mezzara, spécialement ouvert. La façade du castel Béranger et la chapelle de Le Maresquier », 15 heures, métro Jasmin (P.-Y. Jaslet).

Exposition « Orfèvrerie russe », 15 heures, Petit Palais, près de la caisse (Approche de l'art).

« Trésors de l'orfèvrerie russe », 15 heures, hall du Petit Palais (M. Hager).

ÉCONOMIE

BILLET

La coopération dévoyée

Chargée traditionnellement par le gouvernement de financer le développement économique des pays du tiers-monde, la Caisse française de développement (CFD) se veut un organisme bancaire respectable. Le financement de projets aussi grandioses qu'inutiles qui fleurissent ici ou là lui est étranger. Tel est le message que s'est efforcé de faire passer son directeur général, Philippe Jurgensen, en présentant les comptes 1992 de l'établissement public qu'il dirige. Aéroports sans trafic, instituts d'enseignement en quête d'étudiants, hôpitaux sans malades, hôtels de luxe en mal de clients, usines à l'arrêt... Aucun des « éléphants blancs » africains répertoriés par Philippe Jurgensen n'a bénéficié des deniers de la CFD. Ils ont été financés par des banques étrangères ou des crédits à l'exportation.

La Caisse, comme on l'appelle, ne reconnaît s'être trompée dans ses investissements qu'à deux occasions : la construction d'une cimenterie, commune à la Côte-d'Ivoire, au Ghana et au Togo, et celle d'une usine de phosphates au Sénégal. Dans les deux cas, le projet se justifiait, mais la récession économique, difficile à prévoir, est passée par là, transformant en mauvaise affaire ce qui *a priori* avait toutes les apparences d'un investissement rentable.

Pour autant, la CFD prête le flanc à une autre critique, plus fondamentale : elle s'écarte de sa mission officielle qui est de participer au développement économique des pays du tiers-monde *via* le financement de projets agricoles ou industriels. Or ceux-ci n'ont représenté que la moitié à peine de la dizaine de milliards de francs de crédits consentis par la Caisse en 1992 (DOM-TOM exclus). Le solde a été utilisé à des « aides hors projet ».

L'expression est volontairement sibylline. Il s'agit de crédits accordés à des États engagés dans des « *politiques d'ajustement structurel* ». En clair, cela signifie que l'argent de la CFD a servi, pour partie, à rembourser des prêts consentis par la Banque mondiale à des États incapables d'honorer leurs dettes. Le comble est atteint lorsque la Caisse s'« auto-rembourse », faute de pouvoir se tourner vers les pays débiteurs. L'argent de la coopération reste donc à Paris ou se retrouve aux Etats-Unis. Tout en déplorant cette montée des aides « hors-projet », Philippe Jurgensen a raison de souligner qu'il n'y a pas d'autres solutions si l'on veut que les organismes internationaux continuent à accorder des crédits à l'Afrique. Le procédé n'en illustre pas moins de façon caricaturale le dévoiement d'une partie de l'aide française à la coopération.

JEAN-PIERRE TUQUOI

La dégradation de l'emploi et les difficultés d'insertion des jeunes diplômés

29 200 chômeurs de plus en mai

Selon les statistiques du ministère du travail, rendues publiques mercredi 30 juin, le chômage a encore augmenté à la fin du mois de mai. Avec 3 141 200 demandeurs d'emploi en données corrigées des variations saisonnières, la hausse, qui correspond à 29 200 chômeurs supplémentaires, est de 0,9 % en un mois et de 8,3 % en un an. En données brutes, le nombre de personnes inscrites à l'ANPE s'élève à 2 994 100, en baisse de 1,4 % en un mois mais en augmentation de 8,1 % en un an. D'après les critères du BIT (Bureau international du travail), il y aurait 2 899 000 chômeurs en France, soit 0,9 % de plus qu'en avril et 12,5 % de plus qu'il y a un an. Le taux de chômage par rapport à la population active, qui progresse de 0,1 point en un mois et de 1,2 point en un an, s'établit désormais à 11,5 %. Un sommet jamais atteint. Ce sont les hommes jusqu'à 49 ans, qui font les frais de cette aggravation. Les emplois d'ouvriers qualifiés (+ 17,7 % en un an), d'agents de maîtrise (+ 26,8 %) et de cadres (+ 20,4 %) sont les plus touchés, à la suite de licenciements économiques dont le volume reste élevé. Au cours du mois, 45 438 salariés ont perdu leur travail pour cette raison, c'est-à-dire 17,9 % de plus que l'an passé.

Les nouvelles entrées dans le chômage se sont accrues de 4,1 % en un an tandis que les sorties, continuent de diminuer (– 5,1 %). Avec 352 500 inscriptions dans le mois et seulement 326 400 disparitions des listes, le chômage ne peut que croître. D'ailleurs, un temps contenu, le chômage de longue durée se développe à nouveau. La durée moyenne de présence s'est allongée de dix jours en un mois pour atteindre les 361 jours et on compte 920 253 personnes, soit 30,7 % de l'ensemble, qui ont une ancienneté supérieure à un an.

En regard, les différentes mesures de traitement social semblent toucher leurs limites et plafonnent, en volume. Les retours dans un emploi baissent de 9 % en un an et, signe des difficultés actuelles, les offres déposées auprès de l'ANPE restent quasiment stagnantes. De 89 100 en mai, celles-ci augmentent certes de 0,5 % en douze mois, mais 58 % d'entre elles sont des contrats à durée déterminée et 11 200 ne sont que des CES (contrats emploi-solidarité, successeurs des TUC). Plus symptomatique encore, la dégradation s'amplifie maintenant dans une demi-douzaine de régions, dont le taux annuel de progression du chômage dépasse les 10 %. Il y a trois mois, seules les régions « riches » de l'Ile-de-France, de l'Alsace et de Rhône-Alpes étaient dans ce cas.

A. Le.

L'impuissance des bonnes intentions

par Alain Lebaube

De mois en mois, il se confirme ce que personne n'aurait dû ignorer et que l'évolution de la conjoncture économique laissait présager : le chômage s'aggrave, inéluctablement. Rien n'y fera, et pour un très long moment encore, quelles que soient les orientations politiques ou les espoirs mis dans le retour à la confiance. Pour M. Balladur, comme pour tous ceux qui avaient cru qu'un changement de majorité apporterait une amélioration sur le terrain de l'emploi, la déconvenue peut être profonde. A ce rythme, les effets de la dégradation continueront à se faire sentir au-delà de 1994, même si une croissance se manifestait à nouveau d'ici-là.

Les chiffres du mois de mai, qui atteignent une fois de plus des sommets jusqu'alors inconnus, illustrent bien le drame qui ne cesse de se nouer et sur lequel les gouvernements successifs n'ont aucune prise réelle. A mesure que le temps passe, il devient évident que la crise actuelle, transformée depuis en une récession qui fait craindre à certains la menace d'une dépression, emporte tout sur son passage. Dans cette spirale, le chômage détruit l'emploi et le climat de sinistrose justifie des comportements qui vont à l'encontre du marché du travail. A preuve, le nombre de licenciements économiques, de l'ordre de 45 000 dans le mois, qui est en hausse de 17,9 % par rapport à l'an passé. Mais l'on pourrait tout aussi bien en trouver la démonstration dans l'état de faiblesse des recrutements ou des offres d'emplois...

Dans le premier cas, ainsi qu'en témoigne la hausse du chômage chez les ouvriers qualifiés, les agents de maîtrise et techniciens ou les cadres, les décisions d'ajustement des effectifs frappent dans les forces vives. Les entreprises prennent le risque de se priver d'une main-d'œuvre performante et formée. Acculées, déstabilisées, elles en sont à hypothéquer leur avenir pour survivre, aujourd'hui. Ce qui ne sera pas sans conséquences, quand on constate que sont ainsi écartés de l'emploi, au moins temporairement, des hommes, surtout, et dans la force de l'âge.

Dans le second cas – celui de la raréfaction des embauches – c'est d'abord le nécessaire renouvellement du personnel qui est en cause et dont les conséquences n'apparaîtront que plus tard. Dans l'immédiat, cela signifie aussi que les jeunes – et singulièrement les hommes – sont écartés du marché du travail et, pour la première fois, y compris quand ils sont diplômés. L'enquête annuelle de l'INSEE, rendue publique le 30 juin, révèle que cette fracture était déjà intervenue au cours de l'année 1992, la proportion de bacheliers au chômage étant passée de un sur quinze à un sur dix de mars 1992 à mars 1993 *(lire ci-dessus)*. Force est de constater que le phénomène s'est, depuis, amplifié.

D'éventuels bienfaits tardifs

En toile de fond, la même étude montre, crûment, l'ampleur du désastre en même temps qu'elle souligne la gravité des enjeux, insurmontables. En un an, de mars à mars, la population active s'est grossie de 150 000 personnes, disponibles pour un emploi. Dans le même temps, le nombre des emplois perdus a été à peu près équivalent, accentuant ainsi le déficit. Sur la tendance actuelle, les deux paramètres poursuivent leur évolution opposée et l'on voit bien que, s'il devait y avoir une correction ou un infléchissement, ses bienfaits ne se manifesteront que tardivement. S'ils se produisent.

Est-ce pour cette raison que le premier ministre a progressivement réintroduit du traitement social ou confirmé des mesures de soutien, là où, pour des motifs à l'origine électoraux, il n'en voulait plus ? Sans aucun doute. La reconduction de l'exonération de charges pour l'emploi de jeunes va dans ce sens. Mais il n'est pas certain que cette révision apporte les résultats escomptés. A bout de souffle depuis des mois, les diverses formules d'aide ne sont plus aussi efficaces et, en volume, paraissent plafonner. Malgré les incitations accordées pour les doper les dispositifs tels que les contrats de qualification, d'adaptation, sans parler des contrats d'orientation, n'affichent plus les rendements antérieurs. Les employeurs, qui multiplient les emplois à temps partiel (27 % des embauches) ne se laissent pas séduire.

Pour le gouvernement, cela revient à observer qu'il se trouve privé de ses moyens habituels d'intervention au plus mauvais moment. Il devra, par suite et à défaut, développer toute une pédagogie dont il est malheureusement patent qu'elle laisse insensible une large partie du patronat, trop préoccupé de l'instant.

La situation devient critique. Le mois dernier, le nombre d'allocataires du régime d'assurance-chômage a connu une forte hausse (+2,9 % en données corrigées). Or, on le sait, l'UNEDIC est gravement en difficulté et son déficit, qui devrait atteindre les 32 milliards à la fin de l'année, pourrait dépasser les 60 milliards à la fin de 1994. Avec la dégradation de l'emploi, c'est le système de protection sociale contre le chômage qui se trouve placé au cœur de la tourmente.

Un bachelier sur dix était sans travail au mois de mars

selon une enquête de l'INSEE

Avec 2 781 000 sans-emploi comptabilisés en mars 1993 (1), le chômage s'est accru de 285 000 personnes en un an et représentait 11,1 % de la population active contre 10,1 % un an auparavant. Selon les résultats de l'enquête annuelle de l'INSEE publiée mercredi 30 juin, cette augmentation affecte en priorité les plus qualifiés, alors que ces derniers étaient jusque-là épargnés. En outre, en dépit des politiques de lutte contre le chômage de longue durée, 50 000 personnes supplémentaires étaient, par rapport à 1992, à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

« *Si les diplômes supérieurs constituent toujours le meilleur atout contre le chômage sur le marché du travail, la garantie qu'ils assurent s'atténue* », relèvent les auteurs de l'enquête. Ainsi, en mars 1993, près d'un bachelier sur dix se retrouve au chômage contre un sur quinze un an plus tôt. De même, près de 24 % des personnes au chômage depuis moins d'un an ont au moins le baccalauréat (contre 18 % en 1992 et 15 % en 1990). Enfin, 140 000 cadres avaient perdu leur emploi à la fin du premier trimestre, contre 96 000 il y a un an.

Cette dégradation de la situation de l'emploi, qui est d'une ampleur comparable à celle de l'année précédente, est liée tant à l'augmentation de la population active (+ 150 000 personnes) qu'à la diminution du nombre d'emplois (– 130 000). Cette baisse est particulièrement sensible pour le nombre d'emplois stables, puisque, parallèlement, le nombre des emplois aidés (contrats emploi solidarité et stages) a augmenté de 24 % en un an : 400 000 personnes en bénéficient. De même, le travail à temps partiel a concerné 27 % des personnes embauchées depuis moins d'un an (contre 22 % en 1992). Toutefois, le nombre de personnes contraintes au travail à temps partiel a augmenté de 39 % en un an. Et, s'agissant des emplois à temps plein, 301 000 personnes ont été victimes de baisses temporaires d'activité, soit une progression de 63 % des mises en chômage technique en un an.

Cette diminution sensible du nombre d'emplois stables explique, en particulier, pourquoi l'aggravation du chômage à la fin de la période concerne avant tout les hommes, contrairement aux douze mois précédents. Le taux de chômage masculin atteint ainsi 9,4 % de la population active (+ 1,5 % en un an) alors que le taux de chômage féminin (13,3 %) ne progresse que de 0,5 point. Enfin, les jeunes sont particulièrement touchés : entre quinze et vingt-quatre ans, plus d'un actif sur cinq et plus d'une active sur quatre sont au chômage.

(1) Réalisée auprès de 70 000 ménages en mars 1993, l'enquête emploi de l'INSEE comptabilise les chômeurs selon la définition fixée par le BIT.

Par un protocole signé avec l'Etat

ACCOR s'engage à créer 500 postes supplémentaires en dix-huit mois

Edouard Balladur et Michel Giraud, ministre du travail, devaient signer, jeudi 1er juillet, à l'hôtel Matignon, avec les présidents du groupe hôtelier ACCOR, Paul Dubrule et Gérard Pélisson, un accord portant sur la création de 500 emplois supplémentaires en France et la formation de 1 200 autres salariés recrutés en priorité parmi les publics défavorisés.

Six mois après avoir signé le « Manifeste des entreprises contre l'exclusion », les dirigeants d'ACCOR ont donc joint le geste à la parole. Mettant en avant leur « *responsabilité collective d'employeur vis-à-vis du pays* », Paul Dubrule et Gérard Pélisson, les deux présidents du premier groupe hôtelier mondial, ont donc décidé de « *s'associer aux efforts du gouvernement* » en faveur de l'emploi. Par l'accord signé, jeudi 1er juillet, avec l'Etat et ratifié ensuite par chacune des régions – en commençant, jeudi, par la région Rhône-Alpes, – les dirigeants d'ACCOR s'engagent en effet à augmenter de 500 personnes leurs effectifs nationaux (46 000 salariés) d'ici à la fin de l'année 1994. « *Pour préparer la reprise, nous devons protéger nos ressources humaines, notre principal actif, et ne plus nous contenter d'être de très bons gestionnaires* », estiment les deux dirigeants.

Des contrats à durée indéterminée

Ces salariés seront donc embauchés sous contrat à durée indéterminée et pourvoieront en priorité des emplois d'employés et d'agents de maîtrise dans les nouveaux établissements du groupe. Ils se verront également proposer 150 postes de « *conseillers commerciaux et touristiques* » destinés à offrir un service d'accueil supplémentaire à la clientèle. Enfin 50 autres emplois vont être créés à l'étranger. « *Nous sommes dans une profession où nous avons la possibilité de créer plusieurs milliers d'emplois à condition que les formalités administratives soient allégées et que la formation soit faite convenablement* », assure Gérard Pélisson. Sur le premier point, l'Etat et les conseils régionaux s'engagent à désigner chacun un interlocuteur unique au niveau régional pour piloter cette opération.

Dans le domaine de la formation, le groupe Accor s'engage parallèlement à recruter 1 200 employés, en priorité parmi les publics en difficulté (jeunes sans qualification, chômeurs de longue durée, handicapés...) et à leur donner une véritable qualification hôtelière.

Par ce protocole, « *nous nous donnons les moyens de leur fabriquer un emploi à vie au sein d'Accor ou ailleurs* », relève encore Gérard Pélisson. Certains de ces salariés devraient toutefois à terme rester dans le groupe et remplacer une partie des quelque 4 000 personnes qui, chaque année, quittent l'entreprise. Chacune de ces 1 200 recrues sera suivie par un tuteur.

« *Nous ne demandons rien d'autre à l'Etat que de bénéficier des avantages conférés par les différents plans gouvernementaux* », précise Paul Dubrule, par ailleurs maire (UDF) de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

□ **Le Sénat propose un gel des seuils sociaux.** – La majorité RPR-UDF de la commission des affaires sociales du Sénat a adopté mercredi 30 juin un amendement permettant, « *à titre temporaire* », aux PME de ne pas procéder à l'élection de délégués du personnel, de représentants du comité d'entreprise ou du comité d'hygiène et de sécurité. Proposé par Jean-Pierre Fourcade, président (républicain indépendant) de la commission, ce texte prévoit un relèvement des seuils sociaux (de 10 salariés aujourd'hui à 15 pour la désignation de délégués du personnel et de 50 salariés à 60 pour la constitution d'un comité d'entreprise) jusqu'au 30 septembre 1995. La commission souhaite ainsi « *éviter que les effets positifs des mesures d'aide à l'emploi ne se trouvent annulés par les conséquences financières de l'application des seuils* ».

□ **Réforme des retraites bancaires : poursuite des négociations.** – La négociation consacrée à la réforme du régime de retraites des établissements appartenant à l'Association française des banques (AFB) a été interrompue jeudi 30 juin par les partenaires sociaux, qui reprendront les discussions le 2 juillet. L'AFB, qui entend obtenir que les avantages de retraite spécifiques des banques soient progressivement supprimés, n'a pas encore trouvé de terrain d'entente avec les syndicats.

ÉTRANGER

Les dépenses sociales sacrifiées

Le gouvernement allemand veut économiser 25 milliards de marks en 1994

Alors que le conseil central de la Bundesbank se réunissait jeudi 1er juillet à Leipzig comme il le fait deux fois par mois, le gouvernement allemand annonçait d'importantes économies budgétaires pour 1994.

FRANCFORT

de notre correspondant

Les partis de la coalition au pouvoir en Allemagne ont accepté, mardi 29 juin, le programme d'économies budgétaires présenté par le gouvernement. Les dépenses de l'Etat fédéral seront diminuées de 21 milliards de marks en 1994 (70 milliards de francs) et de 27 milliards en 1995. S'y ajouteront des économies dans les Lander et les communes pour 4 milliards en 1994 et 7 milliards environ en 1995. Pour consolider les finances publiques, les dépenses devront pendant plusieurs années être inférieures de moitié à l'augmentation attendue du PIB.

Le gouvernement entend ainsi limiter le déficit budgétaire à 68 milliards en 1994. Il espère rassurer les partenaires de l'Allemagne avant le G7, le 7 juillet à Tokyo, et les milieux financiers internationaux, qui s'inquiètent des dérives budgétaires depuis la réunification, comme en témoigne la faiblesse du mark. Les milieux patronaux allemands craignent que le programme gouvernemental soit insuffisant.

Violentes critiques

L'essentiel des coupes porte sur le domaine social. Le Bundesanstalt für Arbeit (l'ANPE allemand) et le ministère du travail verront leurs crédits réduits de 14 milliards de marks, ce qui provoque de violentes critiques de la part des syndicats et de l'opposition sociale-démocrate (*le Monde* du 29 juin). La diminution des allocations-chômage atteindra progressivement 3 %, les salaires des fonctionnaires seront bloqués et les aides à l'éducation abaissées.

Afin de ne pas pénaliser la reprise par la contraction des dépenses publiques, le gouvernement prévoit d'accélérer le rythme de ses engagements de dépenses. Une nouvelle loi sur le temps de travail, plus souple, sera également présentée.

Enfin, l'impôt sur les sociétés sera ramené de 50 % à 45 % pour les bénéfices non distribués et de 36 % à 30 % pour les bénéfices distribués. Le taux de la tranche maximale de l'impôt sur les revenus professionnels passera à 47 %. Ces décisions ont été prises, cette fois-ci en accord avec les sociaux-démocrates, pour renforcer la compétitivité des firmes et éviter les délocalisations.

E. L. B.

ÉCONOMIE

Entre 1982 et 1990

Le salaire net moyen des fonctionnaires de l'Etat a progressé de 0,1 % par an

Entre 1982 et 1990, le salaire net moyen par tête des quelque 2 millions d'agents titulaires des services civils de l'Etat a progressé de 4,9 % par an, soit une hausse annuelle de 0,1 % en francs constants, selon l'étude que vient de publier l'INSEE (1). Cet indicateur est le reflet de deux phénomènes : l'évolution des salaires des agents (primes comprises) et aussi de leur répartition aux différents niveaux de qualification. Il fait toutefois apparaître des distorsions dans les progressions de salaires – en francs constants – des différentes catégories de fonctionnaires : –0,3 % par an pour les agents de catégorie A (niveau licence), +0,1 % pour ceux de catégorie B et C (niveaux BAC et BEPC) et –0,4 % pour les agents sans diplôme *(voir le graphique ci-dessous)*.

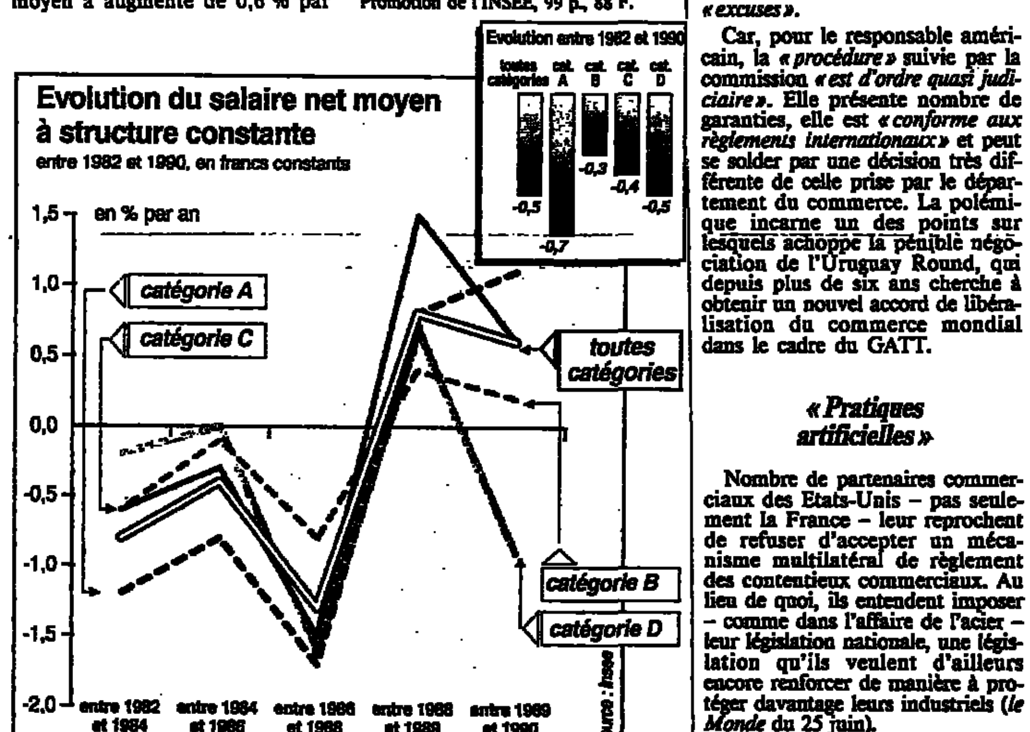
A corps, grades et échelons constants, le salaire net moyen des seuls titulaires (et non des contractuels) a, selon cette enquête, diminué de 0,5 % par an en francs constants en huit ans. Si, de 1982 à 1988, cette baisse a atteint 0,8 % par an, la situation s'est redressée à partir de 1988, le salaire net moyen par tête enregistrant sur les deux années suivantes une progression de 0,7 %. Cette amélioration est liée à la part croissante des revalorisations catégorielles (réformes des rémunérations des enseignants et de la grille de traitements). Les primes ont, en particulier, augmenté de 18 % par an entre 1988 et 1990.

En l'absence de toute revalorisation des rémunérations, le salaire moyen a augmenté de 0,6 % par an, car les emplois les plus qualifiés sont plus nombreux. Ainsi, *« de 1982 à 1990, le poids de la catégorie A est passé de 26,2 % à 29,4 %*, constate l'INSEE. *En revanche, celui de la catégorie B a reculé de 32,3 % à 31,2 % et celui des catégories C et D de 41,5 % à 39,4 % »*. Cet *« effet de structure »* a eu tendance à s'accroître en huit ans : il représentait 0,8 point par an entre 1988 et 1990 contre 0,1 point entre 1982 et 1984. La raison de cette forte croissance est simple : on a moins recruté et l'ancienneté moyenne des fonctionnaires en place est plus forte. Ainsi, entre 1982 et 1988, le flux des entrants est passé de 5,1 % des effectifs totaux en 1983 à 3 % en 1987 et 1988.

Entre 1982 et 1990, l'effet des promotions individuelles et de l'ancienneté s'est, parallèlement, élevé à 1,8 % par an en moyenne (2,1 % en 1990). Toutefois, le profil de carrière des fonctionnaires de l'Etat se révèle plus avantageux pour les cadres (2,3 %) que pour les fonctionnaires sans diplôme (+1,2 %). Par ailleurs, cet « effet de carrière » diminue avec l'âge : de 2,8 % par an pour les agents de moins de vingt-cinq ans à 1,1 % par an pour ceux âgés de plus de cinquante-cinq ans. A catégorie et âge équivalents, ces effets ont été quasiment identiques pour les hommes et les femmes.

V. D.

(1) *Les Salaires en 1990* (tome 2 : « La fonction publique de l'Etat »), de Guillaume Houriez, département Edition-Promotion de l'INSEE, 99 p., 88 F.



Le salaire net moyen des fonctionnaires, calculé en tenant compte de l'inflation, a suivi des évolutions divergentes selon les années et les catégories. Les fonctionnaires de catégorie A (niveau licence) ont perdu davantage de terrain que les autres.

AFFAIRES

Pour 690 millions de francs

Pinault rachète le grand cru bordelais château-latour

Le château-Latour, un des quatre grands crus classés du Médoc en Bordelais, avec les châteaux-margaux, lafite-rothschild et mouton-rothschild, est redevenu français. François Pinault, actionnaire majoritaire du Printemps, l'a racheté au groupe britannique Allied Lyons, acquérant 94,5 % de la propriété pour 690 millions de francs, par le truchement de sa société holding Artémis.

En 1962, les descendants du marquis de Ségur avaient cédé, pour 13 millions de francs de l'époque (un peu moins de 100 millions de francs d'aujourd'hui) 76 % du château-latour à deux investisseurs britanniques, le conglomérat Pearson, propriétaire notamment du *Financial Times*, pour 51 %, et le groupe alimentaire Allied Lyons, pour 25 %. En avril 1989, Allied Lyons, désireux de renforcer son portefeuille de marques de spiritueux, qui comprenait déjà le cognac Courvoisier et le whisky Ballantine, rachète pour 56,2 millions de livres sterling (605 millions de francs de l'époque) la part de Pearson, ce qui assignait à château-latour une valeur de 1,2 milliard de francs.

Aujourd'hui, la transaction ramène à 755 millions de francs (pour 100 % du capital, compte tenu des 20 millions de francs de dividendes à verser et de stocks importants) la valeur du château, soit une chute sensible par rapport aux exigences initiales du vendeur (un milliard de francs). Le marasme régnant sur le marché des vins depuis deux ans et la baisse très sensible du prix des vignobles après la folle hausse de la fin des années 90, ont contraint le groupe britannique à accepter un rabais.

Les négociations, menées par la banque Lazard, ont été longues, plusieurs candidats s'étant récusés, notamment le groupe d'assurances Axa, déjà propriétaire de plusieurs vignobles en Bordelais, et un groupe familial américain. Il est possible que la remontée du dollar, favorable aux exportations de vins français, la baisse des taux d'intérêt et les frémissements enregistrés à Vinexpo, la foire du vin qui s'est tenue la semaine dernière à Bordeaux, aient ranimé l'intérêt des acheteurs pour les châteaux bordelais. Ajoutons également le fait que la propriété était exceptionnellement disponible, les détenteurs des trois autres grands crus classés du Médoc n'étant nullement disposés à vendre.

FRANÇOIS RENARD

La préparation du sommet des sept principaux pays industriels à Tokyo

Les négociations commerciales franco-américaines provoquent des frictions entre l'Elysée et Matignon

L'un surveille les bagages, l'autre fait le voyage. La répartition des tâches entre le président François Mitterrand et le premier ministre Edouard Balladur dans la perspective du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des sept principaux pays industriels, du 7 au 9 juillet à Tokyo, ne se fait pas sans heurts. La présentation faite par M. Balladur lors du conseil des ministres du 30 juin d'une communication sur la préparation du sommet a donné lieu à des grincements de dents de la part de l'Elysée : car le premier ministre, qui avait déclaré deux jours plus tôt avoir mieux à faire que de *« parader »* à Tokyo, a défini très précisément la ligne de conduite de la France en matière commerciale. En laissant au président, porteur d'une ligne très dure sur le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), le soin d'affronter ses partenaires.

« La conclusion d'un accord ne peut se faire sans le règlement des litiges commerciaux en cours, notamment celui ouvert sur l'acier », précise la communication de M. Balladur. La France a toujours fait savoir qu'elle ne lâcherait pas de lest sur le volet agricole du cycle de l'Uruguay Round, jugé dans son état actuel dommageable pour les agriculteurs de l'Hexagone. En mai, M. Balladur a défini une stratégie de mouvement, et présenté à ses partenaires européens un mémorandum précis sur la position française sur l'ensemble des sujets du GATT. Le premier ministre s'est rendu le 15 juin à Washington, pour s'expliquer directement avec le président Clinton (*le Monde* du 17 juin).

Loin de mettre de l'huile dans les rouages des relations franco-américaines, ces différentes démarches ont au contraire jusqu'à présent plutot avivé les tensions. Car à Washington, M. Clinton a exclu l'hypothèse d'une renégociation du pré-accord agricole de Blair House, et le dossier de l'acier sert aujourd'hui de terrain d'affrontements.

Le sommet de Tokyo ne tombe donc pas au meilleur moment pour la France. Et si l'Elysée approuve les positions de M. Balladur sur le GATT – le président Mitterrand l'aurait répété lors du conseil des ministres –, la présidence a marqué des réserves à propos du déroulement de la stratégie gouvernementale, notamment lors du voyage de M. Balladur à Washington. D'où la petite controverse née du conseil des ministres du 30 juin, au cours duquel différents membres du gouvernement ont affirmé leur soutien sans ambages à M. Balladur et réaffirmé le besoin de renforcer la cohésion européenne. M. Mitterrand, lui, ne serait pas intervenu sur ce point.

Un moment inopportun

« Si le premier ministre a décidé de ne pas aller à Tokyo, c'est qu'il a le sentiment que les intérêts de la France seront défendus. Si tel n'avait pas été le cas, personne ne peut imaginer que le premier ministre soit resté à Paris », a expliqué M. Sarkozy à l'issue du conseil des ministres. Un message qui, bien sûr, a froissé la présidence, où l'on déclarait jeudi matin que *« le président n'a rien à apprendre de personne en matière de fermeté »* et que *« la nervosité n'est pas de ce côté »*.

Ce qui compte avant tout pour M. Balladur, c'est de convaincre la Commission, à Bruxelles, de ne pas prendre de positions qui pourraient se révéler préjudiciables à la France. Depuis plusieurs semaines, aucun effort en ce sens n'est négligé. M. Charles Pasqua est donc apparu à contre-courant mercredi, lorsqu'il a critiqué pendant le conseil le comportement de la Commission.

Les ministres des affaires étrangères, des affaires européennes, et de l'industrie et du commerce extérieur doivent se rendre à Bruxelles vendredi 2 juillet à l'occasion d'un conseil des affaires générales. Leon Brittan, vice-président de la Commission, y exposera le compte-rendu de la dernière réunion quadrilatérale (CEE, Canada, Etats-Unis, Japon) qui s'est tenue il y a quelques jours à Tokyo pour tenter, sans succès, de débloquer les négociations du GATT. Une rencontre du même type doit avoir lieu juste avant le sommet des chefs d'Etat.

M. Balladur joue sur la corde raide. Il ne peut se permettre le moindre dérapage à l'occasion des réunions internationales de Tokyo. Car les Américains, ainsi que d'autres pays industriels, sont toujours déterminés à achever coûte que coûte le cycle de l'Uruguay avant le 15 décembre.

FRANÇOISE LAZARE

Les Etats-Unis durcissent leur attitude

Suite de la première page

Pour le premier ministre, qui ne se rendra pas à Tokyo, *« il est exclu que nous négociions* (...) *en nous soumettant à une loi nationale* (...) *qui n'est pas le respect d'une règle internationale »*. Ce sont là *« provocations de mauvaise foi »* de la part de M. Balladur, a répondu Peter Watson, *« des propos »*, a-t-il encore dit, *« qui doivent être retirés »* et donner lieu à des *« excuses »*.

Car, pour le responsable américain, la *« procédure »* suivie par la commission *« est d'ordre quasi judiciaire »*. Elle présente nombre de garanties, elle est *« conforme aux règlements internationaux »* et peut se solder par une décision très différente de celle prise par le département du commerce. La polémique incarne un des points sur lesquels achoppe la pénible négociation de l'Uruguay Round, qui depuis plus de six ans cherche à obtenir un nouvel accord de libéralisation du commerce mondial dans le cadre du GATT.

« Pratiques artificielles »

Nombre de partenaires commerciaux des Etats-Unis – pas seulement la France – leur reprochent de refuser d'accepter un mécanisme multilatéral de règlement des contentieux commerciaux. Au lieu de quoi, ils entendent imposer – comme dans l'affaire de l'acier – leur législation nationale, une législation qu'ils veulent d'ailleurs encore renforcer de manière à protéger davantage leurs industriels (*le Monde* du 25 juin).

L'administration Clinton réplique à M. Balladur sur un plan strictement juridique : elle ne peut rien faire puisque la procédure relève, dit-elle, d'un organisme en principe indépendant du département du commerce, la fameuse commission dont M. Watson est le vice-président. Elle entend distinguer ce dossier de l'Uruguay Round pour lequel le Sénat, après la Chambre, vient de renouveler la procédure dite du *fast track*, qui donne à l'administration un large mandat pour poursuivre la négociation.

Les relations avec le Japon ne sont pas meilleures. M. Clinton aurait aimé pouvoir annoncer au sommet de Tokyo que les Etats-Unis et le Japon s'étaient entendus sur une stratégie commerciale destinée à réduire le déficit que l'Amérique enregistre – 49 milliards de dollars – dans ses échanges avec son allié nippon. Deux longues séances de négociations, l'une à Washington, l'autre à Tokyo, ne l'ont pas permis. Les Américains entendaient que le Japon accepte dans une demi-douzaine de secteurs un volume donné de produits et services en provenance des Etats-Unis. Le Japon a dit non, estimant que ces objectifs quantifiés étaient une atteinte au principe de la liberté des échanges.

Argument auquel le représentant des Etats-Unis pour le commerce, Mickey Kantor, répond en faisant valoir, dans le *Wall Street Journal*, que les *« marchés japonais ne font pas les décisions »* mais relèvent de *« pratiques artificielles qui ne permettent pas aux forces du marché de fonctionner »* et qu'il faut donc *« une initiative pour ouvrir lesdits marchés »*. Les négociations doivent reprendre à la mi-juillet. En cas de nouvel échec, les Etats-Unis pourraient décider une série de sanctions auxquelles les Japonais ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils répondraient à leur tour.

Un relatif optimisme

Japonais et Allemands ont, d'autre part, repoussé le projet de l'administration d'introduire dans la déclaration finale du G7 un objectif de croissance précis – en l'espèce 3 %. Les Etats-Unis y voyaient une manière de susciter une dynamique de croissance. A en croire des propos cités dans le *New York Times*, Japonais et Allemands y voyaient une cible impossible à atteindre et donc de nature à entamer un peu plus encore la crédibilité du G7 : au mieux, le Japon connaîtra 1 % de taux de croissance, et l'Allemagne, ainsi que nombre d'autres pays européens, est en pleine récession.

La démarche américaine s'explique par un relatif optimisme de l'administration. Les Etats-Unis, eux, sont sortis de la récession ; même si l'activité n'a que timidement repris, ils enregistreront vraisemblablement un taux de croissance de 2,5 % à 3 % cette année, et sans doute autant l'an prochain. Ils estiment avoir fait leur devoir en matière de politique de croissance en adoptant un programme de réduction du déficit budgétaire qui s'est soldé par une baisse substantielle des taux d'intérêt. Ils aimeraient bien voir les autorités allemandes en faire autant et le Japon décider d'un programme de relance des dépenses publiques encore plus élevé que celui que le gouvernement Miyazawa a voté (qui dépasse pourtant les 100 milliards de dollars).

Désaccord encore entre l'administration Clinton et ses partenaires du G7 sur le montant d'un fonds d'aide à la privatisation en Russie. Les Etats-Unis s'étaient engagés auprès de Moscou à obtenir quelque 4 milliards de dollars. Les alliés, européens et japonais, renâclent. On arrivera sans doute à 1,5 milliard, qu'on présentera comme *« une première tranche »*. Seul motif de satisfaction pour l'administration en ce qui concerne l'aide à la Russie, un des thèmes du sommet de Tokyo : le Fonds monétaire international a annoncé mercredi qu'il débloquait en faveur de Moscou une première tranche de crédit de 1,5 milliard de dollars, comme Washington le réclamait à cor et à cri depuis quelques semaines.

ALAIN FRACHON

COMMUNICATION

A partir de septembre

Rectangle blanc contre la violence à la télévision américaine

Bill Clinton a écrit, mercredi 30 juin, aux responsables des principales chaînes de télévision américaines pour leur demander de *« prendre la responsabilité »* de limiter le nombre des scènes de violence dans leurs émissions. Le président des Etats-Unis a qualifié de *« premier pas louable »* l'engagement pris par ces chaînes d'annoncer à l'écran la présence de violence dans les programmes.

WASHINGTON

de notre correspondant

Sur le petit écran américain, certaines émissions vont bientôt être précédées d'un rectangle blanc. Oh ! il ne s'agit pas de prévenir contre l'apparition d'un sein ou du galbe d'une cuisse... Curieusement, dans un pays où Madonna est l'idole d'une partie de la jeunesse, la télévision est restée étonnamment, tristement, prude. Il s'agit de lutter contre la violence à la télévision, car si, sur le petit écran, on s'aime avec pudeur, on s'y entretue, en revanche, beaucoup et dans une débauche de violence hyper-réaliste.

Le rectangle blanc encadrera une phrase d'avertissement, appelant l'attention des parents sur *« le contenu violent »* de l'émission. Les parents sont alors supposés chasser leurs enfants de devant la boîte magique. Le même rectangle figurera dans la grille des programmes soumise à la presse et réapparaîtra dans les bandes-annonces des émissions à venir. Ainsi en ont décidé, avec réticence, les dirigeants des quatre grands « réseaux » de télévision hertzienne. La mesure, qui ne concerne pas les programmes d'information, entrera en vigueur en septembre pour une période d'essai de deux ans. Il a fallu des mois de pressions du Congrès, qui menaçait de légiférer, pour que les *networks* acceptent de se mettre d'accord sur ce filet de protection de la jeunesse.

Controverse et scepticisme

Si, dans certains pays latins, l'anatomie féminine illustre presque toutes les publicités télévisées, la violence imprègne la télévison américaine : des dessins animés pour enfants aux films de l'après-midi, en passant par les inévitables séries policières. A toute heure, ou presque, l'écran s'anime de mitraillages sanglants, avec gros plans sur l'impact des projectiles et les corps désarticulés des victimes. Sachant qu'un jeune Américain passe plusieurs heures, chaque jour, devant le téléviseur, les statisticiens ont calculé qu'il avait à dix-huit ans déjà vu quarante mille meurtres sur le petit écran.

« Je refuse de croire que tous les malheurs de la société viennent de la télévision. Nous vivons dans une société violente, née dans la violence, portée par la violence », tonne Jack Valenti, patron de la Motion Picture Association of America. Argument partiellement faux et largement simpliste, répliquent les policiers : ils disent avoir à faire face à une jeunesse totalement désensibilisée à la violence tant celle-ci est omniprésente et banalisée à la télévision. Ils citent des types de criminalité directement inspirés de la télévision. Ils évoquent une jeunesse qui a parfois du mal à faire la différence entre la réalité électronique-celle du feuilleton télé – et la réalité – tout court.

Les sceptiques font valoir que le rectangle blanc aura peu d'effet : les enfants sont de plus en plus souvent seuls devant le téléviseur. L'avenir est à l'informatique, à la puce qui permettra aux parents de préprogrammer la télécommande de manière à empêcher les enfants de regarder telle ou telle émission. Les bambins seront alors renvoyés à leurs jeux électroniques. Ils pourront programmer sur leur écran de charmants massacres « interactifs »...

Al. F.

Le rapport annuel de la Cour des comptes

Le rapport public 1993 de la Cour des comptes a été remis, mercredi 30 juin, au président de la République et présenté au Parlement par Pierre Joxe, premier président de cette institution depuis le 10 mars, en remplacement de Pierre Arpaillange, atteint par la limite d'âge. Dans cet ouvrage, plus volumineux que celui de l'année précédente (580 pages contre 447 précédemment) mais vendu au même prix (160 francs à la direction des Journaux officiels), aucun fil directeur ne guide vraiment la lecture.

Si le cru 1991 relevait l'importance croissante des chambres régionales des comptes, et si la cuvée 1992, Europe oblige, intégrait la dimension communautaire, la récolte 1993 ressemble à un vaste patchwork sans thème ni sujet dominant. Un rapport qui symbolise bien l'année d'intérim qu'a vécue la Cour des comptes entre deux présidences. Pierre Arpaillange a participé au lancement des travaux, Pierre Joxe a constaté leur achèvement. Pour bien marquer sa distance et souligner le fait accompli, le nouveau président n'a pas rédigé d'avant-propos comme le faisait son prédécesseur et n'a pas non plus présenté les grandes lignes de cette publication à la presse. Ce détachement, jugé par certains désobligeant, ne serait-ce qu'à l'égard des rédacteurs du rapport, ne fait que renforcer le caractère rébarbatif de cette somme.

Divisé classiquement en quatre rubriques (Etat et établissements publics, collectivités territoriales, protection sociale et entreprises publiques), cet ouvrage présente, en préambule, un bilan de la juridiction.

« En 1992, la Cour a rendu 387 arrêts, dont 38 sur appels de jugements des chambres régionales. En matière de protection sociale, elle a examiné les rapports des comités départementaux d'examen (CODEC) compétents à l'égard de onze cents organismes de sécurité sociale. »

Un suivi des observations

La Cour recense également le nombre de rapports qui lui ont été présentés (660 contre 643 l'année précédente), les référés aux ministres (148), les notes du Parquet à des autorités diverses (235) et les rapports particuliers aux entreprises publiques (31).

Dans un souci de suivi de ses travaux, la Cour des comptes s'est à nouveau penchée sur le crédit d'impôt pour voir si ses observations formulées en 1989 avaient été suivies d'effets. Une démarche analogue a été adoptée pour la Caisse régionale d'assurance-maladie d'Ile-de-France (CRAMIF).

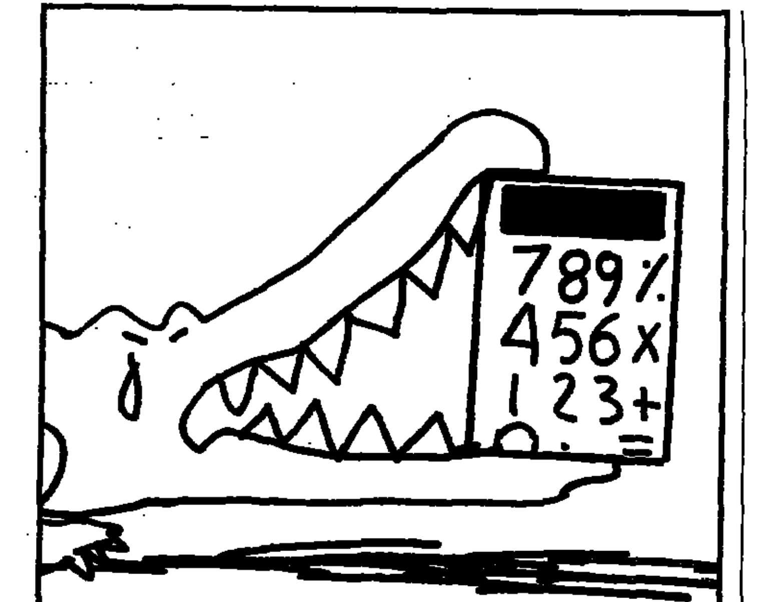
De même, elle a étendu ses investigations en élargissant ses enquêtes dans les services et établissements publics. Elle s'est de nouveau intéressée au fonctionnement de l'Opéra de Paris et... à la disparition du mobilier national, plus précisément cette fois-ci dans les ministères sociaux.

Ses enquêtes ont concerné tant le soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique et aux programmes audiovisuels que le coût de l'organisation des Jeux olympiques d'Albertville.

Outre le règlement de l'Etat à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), les investigations en matière sociale ont porté sur la contribution exceptionnelle de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emplois, sur le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle et sur le contrôle par les URSAFF des clubs de football. Concernant les entreprises publiques, la Cour s'est intéressée aux problèmes financiers de La Poste et aux financements des professionnels de l'immobilier.

Enfin la partie traitant des collectivités locales ressemble elle aussi à un inventaire à la Prévert, traitant des placements obligataires de Paris, du Palais des festivals à Cannes, ou encore de la chaufferie du quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie (Yvelines).

D. G.



Les services financiers de La Poste en ligne de mire

Tête de liste des entreprises publiques mises sur la sellette, La Poste et plus particulièrement ses services financiers se trouvent, trois ans après leur réforme, dans un état alarmant. *« Dans les conditions actuelles de rémunération fixées par l'Etat, les services financiers de La Poste sont une cause de perte plus que de profit »*, écrivent les magistrats. *« La décollecte et le déclin mettent en cause à terme l'existence de pans entiers de l'entreprise »*, ajoute la Cour. Elle doute que *« cette situation soit longtemps supportable pour une entreprise que la loi a voulu autonome »*.

Voilà qui ne devrait pas manquer de relancer la polémique sur le coût et l'utilité des services financiers de La Poste et apporter des arguments aux banques opposées farouchement au développement d'un concurrent. Si les rapporteurs soulignent la faiblesse de la rémunération accordée par l'Etat aux services financiers rendus par La Poste, il n'est pas sûr qu'*« en voulant nous venir en aide on ne nous fasse pas plus de mal que de bien »*, explique un des dirigeants de l'entreprise publique.

La Cour met d'abord en avant le déclin des produits financiers traditionnels de La Poste, notamment Livret A et CCP, qu'elle n'a pas su anticiper à temps et compenser par des gains de parts de marché sur les produits de placement collectifs plus modernes, SICAV et autres fonds. La part des dépôts à vue gérés par La Poste est passée de 13,7 % en 1980 à 11,9 % en 1991. Dans la collecte de l'épargne, l'évolution est encore plus défavorable. La part de marché de l'établissement public a été divisée par deux en dix ans, passant de 18,8 % en 1980 à 9,3 % en 1990. La Poste affirme pourtant avoir maintenant enrayé le recul.

Lourdeur des contraintes

Les magistrats mettent également en lumière d'énormes problèmes de gestion qui pèsent sur la rentabilité. L'exemple le plus flagrant est celui des découverts accordés de façon quasi automatique sur les CCP. Le non-respect de règles élémentaires de prudence, le paiement demandé avec retard des agios et l'inefficacité des procédures de recouvrement font que la proportion des échéances en retard atteint 16 %. Cela coûte environ 150 millions de francs par an. Voilà qui ne milite pas pour que La Poste puisse un jour distribuer des crédits.

La Cour insiste enfin sur la nature structurellement déficitaire des activités financières de l'établissement public, liée à la fois à la lourdeur de ses coûts, à une insuffisance de revenus provenant des produits nouveaux et au changement de mode de rémunération par l'Etat.

Face à l'avalanche de critiques, La Poste se défend avec énergie et considère qu'elle est victime d'un mauvais procès. Sur le fond, elle ne conteste pas la plupart des analyses de la Cour, mais elle considère qu'elles ne prennent pas en compte les bouleversements de l'environnement financier qui ont rendu peu compétitifs ses produits traditionnels et les contraintes considérables qui sont les siennes. Ainsi 70 % des recettes liées aux services financiers dépendent de l'Etat. La modification unilatérale, entre 1991 et 1992, des conditions de rémunération a coûté près de 4 milliards de francs. La rémunération par le Trésor des dépôts des CCP, que l'Etat utilise pour ses dépenses courantes (4,5 % en 1991 et 5,5 % en 1992 et 1993), ne couvre toujours pas les charges d'exploitation estimées à 7,8 %. Plus grave, la gestion des Livrets A et B est devenue structurellement déficitaire. Ces fonds, bien supérieurs à ceux des CCP puisqu'ils représentent une moyenne de 260 milliards de francs d'encours contre 150 milliards pour les CCP, sont désormais rémunérés au taux de 1,5 % contre 4,5 % en moyenne dans les années 80.

La Poste insiste par ailleurs sur son rôle social, qui pèse sur sa rentabilité. Elle n'exerce pas d'action dissuasive envers les petits clients et respecte le « droit au compte », même pour les interdits bancaires. Pour de nombreuses personnes vivant dans des conditions précaires, elle reste le seul moyen d'existence financière avant l'exclusion.

Enfin, dans un registre différent, la Cour souligne que l'Etat n'a pas honoré ses engagements envers La Poste en matière de transport de la presse. Le coût est réparti en théorie entre les entreprises de presse pour 33 %, l'Etat pour 37 % et La Poste pour 30 %. En 1991 et 1992, l'Etat n'a honoré que 25 % de cette aide. L'établissement public se trouve donc *« durablement engagé dans la voie d'un déficit structurel de l'ordre de 2 milliards de francs par an »*.

E. L.

Les errements de la gestion du Fonds d'action sociale pour les immigrés

Provocation ou coup de projecteur salvateur, l'étalage au grand jour des dysfonctionnements du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS) vient à point nommé, en plein débat national sur l'immigration et au seuil d'un été potentiellement chaud dans les banlieues. Méconnu, le FAS est l'établissement public qui verse les subventions de l'Etat à une multitude d'associations œuvrant, en principe, pour l'intégration des étrangers.

En 1991, quelque 4 000 organismes ont ainsi bénéficié de ses deniers pour un montant global de 1,35 milliard de francs, sur un budget total de 1,87 milliard de francs. Du soutien scolaire aux foyers d'immigrés, des spectacles culturels aux émissions télévisées, de l'antiracisme au folklore portugais, de l'alphabétisation aux concerts de raï, rien de ce qui concerne les immigrés n'est *a priori* étranger au FAS.

Ce discret établissement, fondé en pleine guerre d'Algérie pour aider au logement des travailleurs algériens immigrés en métropole, a vu ses compétences s'élargir progressivement à tous les étrangers. Depuis la libéralisation du statut des associations étrangères en 1981, le FAS est devenu, avant tout, un pourvoyeur de subventions associatives. Le lancement de la politique de la ville, en 1991, a encore accru son domaine d'intervention. Depuis des années, le FAS est l'objet de critiques aussi virulentes que contradictoires : certains lui reprochent de contrarier l'intégration des immigrés en perpétuant, par son existence même, un circuit financier et des communautés spécifiques, d'autres critiquent la largesse du FAS qui, au nom de l'intégration des immigrés, finance des interventions sociales aux contours imprécis.

Des subventions automatiques

La Cour des comptes adopte elle-même successivement ces deux optiques dans son rapport sur la gestion de l'établissement public entre 1985 et 1991. La Cour met en cause la *« dispersion »* des interventions du FAS qui l'aurait amené à financer *« des actions qui touchent un public beaucoup plus large que les populations immigrées ou issues de l'immigration »*.

Les magistrats doutent aussi du caractère intégrateur d'actions subventionnées comme l'enseignement des langues et cultures d'origine, *« actions aux objectifs ambigus »* dont les animateurs *« ne sont pas soumis à un contrôle pédagogique »*. Ils brocardent les aides accordées au titre des *« camps de vacances et des placements familiaux à l'étranger »*, qui, sous couvert de rapprochement des communautés, financent *« dans certains cas (...) le séjour annuel au pays d'origine de quelques familles d'habitués »*. Sont également critiquées certaines actions culturelles de faible diffusion, comme des émissions télévisées confidentielles et une expérience calamiteuse de programme câblé. La Cour, après d'autres, met en cause les aides spécifiques qui contribuent à maintenir des immigrés dans des foyers ségrégatifs au lieu de les inciter à rejoindre les HLM de droit commun.

Le manque de rigueur et l'extrême lenteur dans l'instruction des demandes de subvention sont reprochés. L'*« insuffisance des contrôles »* aboutit à un renouvellement quasi automatique des subventions d'année en année, même si, dans plusieurs cas cités, l'association bénéficiaire n'a fourni aucun justificatif, voire n'a plus d'existence réelle.

Sans être nommées, les associations SOS-Racisme et France Plus son visées. La première a été subventionnée par le FAS, entre autres, en dépit d'*« anomalies comptables, dissimulation de salaires en frais de mission et de réception ou en honoraires, incapacité à fournir des informations fiables sur l'emploi d'une bonne partie des fonds »*. La seconde est visée pour des dépenses de caractère *« somptuaire »*.

Les « trucs » des administrations

Le *« laxisme »* du FAS et son opacité sont encore mis en cause à propos de sa vie interne. Les dépenses de fonctionnement maquillées en *« interventions sociales »*, la mise à disposition de l'établissement de personnels par des organismes qu'il subventionne, font partie des « trucs » couramment utilisés par les administrations pour contourner la rigidité des règles budgétaires et la lenteur des financements.

Plus originales sont les critiques sur le fonctionnement de la direction du FAS et de son conseild'administration, lourde assembléequi réunit les représentants descommunautés immigrées, dessyndicats, des associations familiales et des... quinze administrations concernées. La Cour relève que la direction a soustrait au conseil d'administration certains dossiers de subventions et a modifié, dans certains cas, ses procès-verbaux à son insu.

Le marché de matériel informatique de 1,9 million de francs passé en 1990 est tout particulièrement visé. Marqué par *« des infractions répétées aux règles de la comptabilité publique »*, il a abouti à *« des prestations dans l'ensemble insuffisantes, voire défectueuses »*, et à un nouvel allongement du délai de traitement des dossiers.

Tout en dénonçant ces graves dysfonctionnements, la Cour montre que les erreurs du FAS reflètent les errements des autorités de tutelle et l'imprécision des politiques gouvernementales, *« en dépit de la multiplication des instances »* chargées de la politique d'intégration ».

Dans leur conclusion, les magistrats plaident en faveur du *« maintien d'un établissement chargé d'introduire, dans la politique globale, les préoccupations spécifiques à l'insertion de cette catégorie de bénéficiaires* [la population étrangère] ». Une manière de réponse préventive à ceux qui voient déjà dans les bévues du FAS, et dans la politique d'« immigration zéro » proclamée par Charles Pasqua une nouvelle justification à la disparition de cet établissement public.

Ph. B.

(Nous publierons demain la suite de l'analyse du rapport 1993 de la Cour des comptes.)

VIE DES ENTREPRISES

Alors que la croissance de son activité se ralentit en 1992

France Télécom a dégagé un profit record de 3,3 milliards de francs

France Télécom n'est pas imperméable au ralentissement général de l'activité. Certes, au vu des comptes 1992 présentés mercredi 30 juin, l'opérateur français de télécommunications n'a pas de quoi s'en faire. A 3,3 milliards de francs, son résultat net progresse de plus de 60 % par rapport aux 2 milliards enregistrés en 1991. Et n'était son imposition particulière – le prélèvement forfaitaire de l'Etat s'est élevé à 15 milliards de francs l'an passé, soit une surfiscalité de 5 milliards de francs par rapport au régime normal d'imposition des sociétés selon les données fournies par la direction financière – France Télécom ferait sans doute figure de recordman de la rentabilité.

Cette véritable machine à profits, qui n'ose pas vraiment le proclamer de peur d'aviver les tentations de sa tutelle, explique l'amélioration de ses résultats par la maîtrise des charges d'exploitation et surtout par la réduction de son endettement. L'opérateur public s'est désendetté à hauteur de 9 milliards, ramenant le total, encore considérable, de ses engagements, à 111,6 milliards de francs. Le rapport dettes financières sur fonds propres est, pour la première fois, passé sous la barre des 100 %, à 93 % fin 1992 contre 103 % fin 1991 et 106 % fin 1990.

A 122,6 milliards de francs, le chiffre d'affaires a progressé de 5,9 % en 1992. France Télécom s'est hissé ainsi du cinquième au quatrième rang mondial des opérateurs de télécommunications derrière le japonais NTT, l'allemand Deustche Bundestelekom, l'américain ATT, mais devant le britannique BT (ex-British Telecom). Malgré cela, l'opérateur français connaît un tassement réel de son activité. Les progressions de chiffre d'affaires étaient respectivement de 8 % en 1990 et de 6,8 % en 1991. Sur les cinq premiers mois de l'année 1993, la croissance est de 4,5 %.

Ces comptes n'intègrent pas les résultats de Cogecom, holding qui gère l'ensemble des filiales de l'opérateur public. Cogecom a réalisé, l'an passé, un chiffre d'affaires de 15,4 milliards de francs et un résultat net de 367 millions de francs.

C. M.

L'endettement de Fiat pourrait atteindre 37 milliards de francs

La récession n'arrange guère les résultats du groupe Fiat. Lors de l'assemblée générale de ses actionnaires tenue le 30 juin à Turin, le président de Fiat, Giovanni Agnelli, a indiqué que l'endettement net du groupe se situerait vers la fin de 1993 à 10 000 milliards de lires (37 milliards de francs), soit environ 50 % de l'actif net. Il a cependant ajouté que cet endettement pourrait être diminué de 2 à 3 000 milliards de lires, si le groupe procédait à la cession d'activités non stratégiques.

M. Agnelli a ainsi confirmé sa stratégie de recentrage sur l'automobile (*le Monde* du 11 mai). Cette politique épargnerait néanmoins le journal *La Stampa*, sauf si une loi interdisait à un industriel de contrôler un organe de presse, a précisé M. Agnelli. En revanche, le *Corriere della Sera*, également contrôlé par Fiat, pourrait être vendu. Il semble que la chaîne de magasins Rinascente et la société d'assurance Toro seront les premiers actifs cédés.

En raison de la dégradation du marché européen, les ventes de Fiat ont régressé de 17 % pour les automobiles, 24 % pour le secteur camions, 17 % pour les tracteurs, a indiqué M. Agnelli.

A. K.

Accord dans la chimie

Le conglomérat anglo-américain Hanson acquiert Quantum Chemical

Le conglomérat anglo-américain Hanson a annoncé mercredi 30 juin le rachat du premier producteur américain de polyéthylène, Quantum Chemical, pour 3,2 milliards de dollars (18,2 milliards de francs). Aux termes d'un accord conclu avec la direction du groupe chimique, le prix d'acquisition inclut la reprise d'une dette de 2,5 milliards de dollars. Le reste sera payé sous forme d'actions Hanson distribuées aux actionnaires de Quantum.

Cette firme chimique, qui détient plus de 20 % des marchés américains du polyéthylène faible densité, de l'acide acétique et de l'acétate de vinyle, est également le deuxième distributeur de gaz propane aux Etats-Unis. En 1992, cette l'entreprise, qui emploie 8 700 personnes, a réalisé un bénéfice d'exploitation de 61 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 2,4 milliards. Toutefois, ce résultat a été grevé par des frais financiers de 262 millions de dollars. Quantum vient d'achever la construction d'une usine d'éthylène à La Porte, au Texas, pour un montant global de 1,6 milliard. Il s'agit d'une *« excellente opportunité au moment où l'industrie chimique approche du fond du cycle »*, a déclaré lord Hanson en commentant cette nouvelle acquisition. Déjà présent dans ce secteur aux Etats-Unis avec le rachat mouvementé de la SCM Chemicals en 1986, le conglomérat s'était un moment intéressé voici deux ans au géant britannique ICI. Mais sa tentative de raid échouait.

Ce rachat de la quatorzième entreprise américaine est la première opération d'importance effectuée par Hanson depuis l'acquisition en 1989 du groupe minier britannique Consolidated Goldfields pour 3,5 milliards de livres (36 milliards de francs à l'époque). Depuis lord Hanson semblait hésitant. Malgré quelques rachats de moindre importance comme le premier producteur américain de charbon, Peabody, des intérêts forestiers, Cavenham, et la filiale américaine du groupe de matériaux de construction Beazer, le groupe a subi l'an dernier la première baisse de ses bénéfices en vingt-neuf ans. L'autorité de lord Hanson, soixante et onze ans, était même contestée par certains actionnaires.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **Cogifer augmente de 73 % ses bénéfices en 1992.** – Le groupe Cogifer, leader européen des installations ferroviaires fixes, filiale du groupe français De Dietrich, prévoit une augmentation de son résultat en 1993, après avoir dégagé en 1992 un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 41,7 millions de francs, en hausse de 73 % par rapport aux 24,1 millions de francs réalisés en 1991. Le chiffre d'affaires devrait lui aussi être en hausse en 1993 par rapport au 1,51 milliard de francs réalisé en 1992.

□ **Les comptes de British Rail plongent dans le rouge.** – Les pertes de la compagnie nationale des chemins de fer britanniques, British Rail s'élèvent à 164 millions de livres, (1,4 milliard de francs) pour l'exercice 1992-93, clôturé au 31 mars. Ce déficit record (il n'avait été que de 24,6 millions de livres l'année précédente) s'explique en partie par la hausse de 19 % des investissements réalisés pour moderniser les infrastructures et le service. Ils ont dépassé pour la deuxième année le milliard de livres, à 1,4 milliard, dont 1,1 milliard de subventions gouvernementales. Les pertes de British Rail rendent plus difficile le processus de privatisation des chemins de fer britanniques que vient de lancer le gouvernement conservateur.

□ **Immobilière Phénix : pas de changement attendu en 1993.** – La Compagnie Immobilière Phénix (CIP, groupe Générale des Eaux)) connaîtra en 1993 un *« exercice largement comparable »* à celui de 1992, a estimé mercredi 30 juin, son PDG, Jean-Marc Oury. L'an dernier, le groupe avait réalisé un chiffre d'affaires de 4,99 milliards de francs en progression par rapport à 1991 (3,29 milliards) et avait enregistré un résultat net part du groupe en baisse à 136,55 millions contre 254,29 millions en 1991. L'Immobilière Phénix ne versera pas encore de dividende cette année, *« pour des raisons prudentielles »*, a indiqué M. Oury. Des obligations avec bons de souscription d'actions étant susceptibles d'apporter 500 millions supplémentaires, la CIP devrait bénéficier de 1,2 à 1,7 milliard de fonds propres ou capitaux permanents supplémentaires. De plus, la cession de titres Saint-Gobain (fin mars) et Blenheim (ces derniers jours), procureront 1,1 milliard de nouvelles liquidités.

DÉLOCALISATION

□ **Philips délocalise son quartier général audio à Singapour.** – La multinationale néerlandaise Philips a annoncé, mardi 29 juin, la délocalisation de son quartier général pour le secteur audio de Eindhoven, son siège aux Pays-Bas, à Singapour. Dans un communiqué, Philips précise également que ses activités dans le domaine de l'audio portable seront gérées depuis Hongkong. Pour justifier sa décision, Philips indique que *« pour renforcer* [sa] *position comme acteur-clé dans le marché global de l'audio »*, la compagnie *« devait faire partie des économies qui se développent le plus rapidement dans le monde, où de nouvelles tendances audio se développent et où tous les principaux concurrents du secteur sont installés »*. L'activité audio représente 6 625 personnes dans le groupe néerlandais.

CRISE

□ **Libération du président de Veuve Cliquot et séquestration de cadres chez Ruinart et Moët et Chandon.** – Joseph Henriot, président de Veuve Cliquot (groupe LVMH), retenu pendant vingt-sept heures par les salariés de l'entreprise rémoise a été libéré mercredi 30 juin dans l'après-midi. En contrepartie, la direction s'est engagée à négocier un nouveau plan social sur d'autres bases, ont annoncé les syndicats. Ce plan, présenté la veille aux salariés, prévoyait 94 suppressions d'emplois dont 41 licenciements. Au même moment quatre séquestrations débutaient dans deux autres maisons de champagne du groupe LVMH. Deux cadres de Moët et Chandon à Epernay (Marne) et deux autres de la maison Ruinart, dont le directeur général de l'entreprise, étaient « gardés » par leurs employés.

RACHATS

□ **Guyomarc'h reprend deux sociétés de nutrition animale dans le Sud-Ouest.** – Guyomarc'h Nutrition Animale, filiale du groupe agroalimentaire breton Guyomarc'h (groupe Paribas), a repris à la coopérative CANA d'Ancenis deux sociétés de nutrition animale, Rental et Rouergue Aliments, pour un montant non dévoilé, a annoncé, mardi 29 juin, Guyomarc'h. Les deux sociétés, implantées respectivement à Colomiers (Haute-Garonne) et Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), représentent un chiffre d'affaires de 120 millions de francs et produisent environ 70 000 tonnes d'aliment par an. Rental est l'un des principaux fournisseurs d'aliment pour les brebis de Roquefort.

□ **La Générale des Eaux reprend à la CIP une partie de ses titres Blenheim.** – La Compagnie générale des eaux a repris à sa filiale Compagnie immobilière Phénix (CIP) la plus grande partie de sa participation dans l'organisateur britannique de salons Blenheim Group plc. La Générale des eaux a acquis 10,9 millions d'actions Blenheim (11,8 % du capital). La Compagnie immobilière Phénix conserve en portefeuille 2,7 millions d'actions, détenues par sa filiale Sofonpro SA, soit 2,9 % du capital. La Générale des eaux, qui contrôle 43,1 % des droits de vote de la Compagnie immobilière Phénix, détient de ce fait, directement et indirectement, 14,7 % des actions ordinaires de Blenheim. En juillet 1991, la CIP avait conclu un certain nombre d'engagements vis-à-vis de Blenheim dont la validité est maintenue après ce rachat, notamment sur le montant maximal de sa participation (20 %).

DÉMISSION

□ **Arturo Ferruzzi quitte la présidence du holding Ferfin.** – Le changement au sommet du groupe Ferruzzi a été parachevé, mercredi 30 juin, avec la démission d'Arturo Ferruzzi de la présidence de Ferruzzi Finanziaria (Ferfin, holding financier du groupe) et l'élection au sein du nouveau conseil d'administration de son successeur désigné, Guido Rossi, ancien président de la Commission de contrôle de la Bourse. Arturo Ferruzzi, fils du fondateur de « l'empire » agro-industriel Serafino Ferruzzi, avait déjà démissionné lundi de la présidence de Montedison, holding industriel du groupe où lui a succédé également Guido Rossi (*le Monde* du 30 juin).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 30 juin ⬇ Faiblesse

La tendance était à nouveau orientée à la baisse mercredi 30 juin à la Bourse de Paris dans un marché assez actif qui a peu réagi à la très légère détente des taux d'intérêt en Allemagne lors de la prise en pension. En recul de 0,35 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 restait faible tout au long de la journée et affichait en fin de séance une petite perte de 0,28 % à 1 971,87 points.

Si le marché des actions doit « mécaniquement » bénéficier de la baisse des taux d'intérêt enregistrée ces dernières semaines, les milieux financiers restent toutefois prudents. Les économistes craignent que la récession soit encore plus sévère que prévu et affecte la rentabilité des entreprises. Ils s'interrogent également sur l'attitude des Français à la rentrée après les différentes ponctions fiscales ou la réduction des remboursements de la sécurité sociale.

Toutefois, ajoutent ces experts, le succès de l'emprunt Balladur auprès des épargnants devrait permettre à l'Etat de mobiliser plus de 40 milliards de francs. Le surplus, si surplus il y a, sera sans doute réinjecté dans l'économie, estiment-ils. La très légère détente des taux d'intérêt allemands mercredi lors de la prise en pension (7,58 %-7,59 % contre 7,60-7,61 %) n'a suscité que peu de réactions sur les marchés. Ils attendent plutôt la réunion jeudi du conseil de la Bundesbank, qui détermine sa politique monétaire. Les analystes restent partagés sur l'attitude qu'adoptera l'institut d'émission. D'autant que le président de la Bundesbank, Helmut Schlesinger, a déclaré que la Banque centrale est déterminée à *« tout faire pour maintenir la stabilité intérieure et extérieure du mark »*.

NEW-YORK, 30 juin ⬇ Incertaine

La tendance a été incertaine mercredi 30 juin à Wall Street, des achats d'investisseurs institutionnels à la fin du deuxième trimestre absorbant les ventes provoquées par les inquiétudes sur la reprise de l'économie américaine. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 516,08 points en baisse de 2,77 points, soit un repli marginal de 0,08 %. Quelque 277 millions de titres ont été échangés. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport de onze contre huit : 1 118 contre 833 alors que 591 titres restaient inchangés.

Les commandes aux entreprises ont reculé de 1,4 % en mai, alors que les experts tablaient sur une baisse de 0,8 % seulement. Ce recul a contribué à alimenter les inquiétudes sur la solidité de la reprise économique, au lendemain de la publication d'une baisse plus forte que prévu de l'indice composite des principaux indicateurs économiques et des ventes de logements en mai ainsi que d'un recul de la confiance des consommateurs en juin.

Mais les achats des investisseurs institutionnels ont procuré un bon soutien au marché, d'autant que, ce trimestre, les gérants de portefeuilles, qui avaient tablé sur une baisse de Wall Street, se sont retrouvés avec un montant élevé de liquidités à investir, selon Alfred Goldman, directeur chez A. G. Edwards and Sons.

VALEURS	COURS DU 29 juin	COURS DU 30 juin
Alcoa	69	70
ATT	63 1/8	63
Boeing	37 3/4	37
Chase Manhattan Bank	31 7/8	32 2/5
Du Pont de Nemours	47 1/2	46 8/8
Eastman Kodak	50	50
Exxon	65 1/2	66 1/8
Ford	51 1/2	52 3/8
General Electric	95 5/8	95 5/8
General Motors	44	44 1/2
Goodyear	42 3/8	42 1/4
IBM	49 3/8	49 3/8
ITT	84 3/4	85 1/4
Mobil Oil	75 1/8	74 3/4
Pfizer	69 1/4	67
Schlumberger	63 3/4	63 1/2
Texaco	63 3/4	63 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	122	123 1/4
Union Carbide	19	19 1/4
United Tech.	54 1/4	54
Westinghouse	14 7/8	15 7/8
Xerox Corp.	80 1/2	79 7/8

LONDRES, 30 juin ⬆ Progression

Après un départ lent, la Bourse de Londres a redressé la tête sous l'impulsion des contrats à terme sur indices mercredi 30 juin, dans un marché peu actif. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 14 points, soit 0,5 %, à 2 900 points. Les échanges ont porté sur 540,9 millions de titres contre 559,2 millions la veille.

Le marché à terme a apporté l'essentiel du soutien et permis de compenser la hausse de la livre et la morosité de Wall Street. Les opérateurs ont prêté peu d'attention à l'accueil tiède réservé à la dernière adjudication d'obligations d'Etat, qui a été souscrite seulement 1,1 fois.

La plupart des secteurs ont été fermes, notamment les banques et les assurances, à l'exception des textiles, de la construction et des magasins.

Le conglomérat Hanson, qui a repris la route des acquisitions en concluant le rachat du groupe chimique américain Quantum Chemical pour 3,2 milliards de dollars, a progressé de 4 pence à 226,5.

VALEURS	Cours du 29 juin	Cours du 30 juin
Allied Lyons	5,40	5,37
B.P.	3,04	3,09
B.T.R.	3,79	3,78
Cadbury	4,62	4,62
De Beers	11,13	11,25
Glaxo	5,63	5,64
G.U.S.	31	31
I.C.I.	6,69	6,66
Reuters	13,82	13,80
RTZ	6,74	6,72
Shell	6,31	6,30
Unilever	10,36	10,33

TOKYO, 1er juillet ⬆ Vive hausse

La Bourse de Tokyo a clôturé en forte hausse jeudi 1er juillet, l'indice Nikkei finissant à son meilleur niveau du jour, dans des échanges peu fournis. Au terme de la séance, l'indice Nikkei a gagné 334,61 points, soit 1,71 % à 19 924,61 points.

Le marché a bénéficié de la hausse des valeurs non bancaires et des sociétés de la haute technologie, mais l'humeur reste à la prudence en raison des incertitudes politiques.

« Le marché est fondamentalement haussier, avec notamment des fluctuations notables sur certaines valeurs », a dit un boursier. *« Mais dans l'ensemble, le marché n'a pas été très actif en raison de la situation politique »*, a-t-il ajouté.

VALEURS	Cours du 30 juin	Cours du 1er juillet
Ajinomoto	1 340	1 380
Bridgestone	1 210	1 200
Canon	1 310	1 330
Fuji Bank	2 340	2 380
Honda Motors	1 230	1 300
Matsushita Electric	1 280	1 270
Mitsubishi Heavy	651	651
Sony Corp.	4 290	4 330
Toyota Motors	1 520	1 580

CHANGES

Dollar : 5,7540 F =

Le deutschemark se dépréciait à 3,3698 francs jeudi 1er juillet au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,3735 francs dans les échanges interbancaires de mercredi soir (il s'inscrivait à 3,3728 francs, selon le cours indicatif de la Banque de France). Le dollar est stable à 5,7540 francs contre 5,7537 francs dans les échanges interbancaires de mercredi soir (5,6950 francs cours Banque de France).

FRANCFORT	30 juin	1er juillet
Dollar (en DM)	1,6895	1,7075
TOKYO	30 juin	1er juillet
Dollar (en yens)	106,51	108,10

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (1er juillet) ...... 7 7/16-7 9/16 %
New-York (30 juin) ...... 3 50 %

BOURSES

	29 juin	30 juin
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	542,71	538,42
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 977,50	1 971,87

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	29 juin	30 juin
Industrielles	3 518,85	3 516,08

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	29 juin	30 juin
100 valeurs	2 886	2 900
30 valeurs	2 263,20	2 270,90
Mines d'or	201,90	208,80
Fonds d'Etat	97,13	97,22

FRANCFORT

	29 juin	30 juin
Dax	1 708,33	1 697,63

TOKYO

	30 juin	1er juillet
Nikkei Dow Jones	19 590	19 924,61
Indice général	1 580,25	1 598,03

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7455	5,7475	5,8000	5,8040
Yen (100)	5,3258	5,3307	5,3763	5,3842
Ecu	6,5852	6,6005	6,5887	6,5965
Deutschemark	3,3692	3,3697	3,3647	3,3607
Franc suisse	3,7970	3,8010	3,8151	3,8212
Lire italienne (1000)	3,7166	3,7204	3,6912	3,6971
Livre sterling	8,5719	8,5807	8,5934	8,6070
Peseta (100)	4,4050	4,4083	4,3594	4,3668

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 3/16	3 5/16	3 3/16	3 5/16	3 3/16	3 5/16
Ecu	7 5/8	7 3/4	7 3/16	7 5/16	6 13/16	6 15/16
Deutschemark	7 5/8	7 3/4	7 3/8	7 1/2	7 1/16	7 3/16
Franc suisse	5 1/8	5 1/4	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16
Lire italienne (1000)	9 11/16	9 15/16	9 9/16	9 13/16	9 3/8	9 5/8
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16
Peseta (100)	11 3/8	12	10 5/8	11 1/8	10 3/16	10 11/16
FRANC FRANÇAIS	7 5/16	7 7/16	6 15/16	7 1/16	6 9/16	6 11/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 1er JUILLET

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 30/6

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 30/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 718	5 695	5 4	5 9
Ecu	6 597	6 604	.....	.....
Allemagne (100 dm)	336 880	337 280	326	346
Belgique (100 F)	16 389	16 412	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 390	300 740	289	309
Italie (1000 lires)	3 705	3 711	3 5	4
Danemark (100 krd)	87 650	87 710	84	92
Irlande (1 iep)	8 217	8 223	7 9	8 7
Gde-Bretagne (1 L)	8 541	8 592	8 1	8 9
Grèce (100 drachmes)	2 473	2 475	2 6	3
Suisse (100 f)	379 090	380 940	367	387
Suède (100 krs)	73 260	74 050	69	78
Norvège (100 k)	79 730	79 780	75	84
Autriche (100 sch)	47 866	47 926	46 3	49 3
Espagne (100 pes)	4 405	4 414	4 1	4 7
Portugal (100 esc)	3 540	3 545	3 2	4
Canada (1 $ can)	4 463	4 448	4 2	4 7
Japon (100 yens)	5 319	5 394	5 1	5 3

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/6
Or fin (kilo en barre)	68800	69000
Or fin (en lingot)	69050	69350
Napoléon (20 f)	392	392
Pièce Fr (10 f)	332	.....
Pièce Suisse (20 f)	391	384
Pièce Latine (20 f)	391	382
Souverain	499	492
Pièce 20 dollars	2235	2255
Pièce 10 dollars	1180	1220
Pièce 5 dollars	590	.....
Pièce 50 pesos	2555	2530
Pièce 10 florins	399	399

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 30 juin 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 115 356

COURS	Sept. 93	Déc. 93	Mars 94
Dernier	119,82	119,22	121,74
Précédent	119,82	119,20	122,06

CAC 40 A TERME
Volume : 32 417

COURS	Juin 93	Juillet 93	Août 93
Dernier	1 968	1 972	1 981
Précédent	1 979	1 977	1 988,50

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 30 juin, au palais de l'Elysée, sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue des travaux, le service de presse du premier ministre a publié un communiqué, dont voici les principaux extraits :

• ***Conventions internationales***

– Le ministre des affaires étrangères a présenté au conseil des ministres deux projets de loi autorisant la ratification des accords européens établissant une association entre les Communautés européennes, leurs Etats membres et respectivement la Hongrie et la Pologne.

Ces deux accords ont été signés le 16 décembre 1991, après que le Conseil européen se fut prononcé, en avril 1990, pour la conclusion d'accords d'association avec chacun des Etats d'Europe centrale et orientale.

Les accords visent à nouer des relations plus étroites entre la Communauté européenne et, d'une part, la Hongrie, d'autre part, la Pologne, en créant un cadre approprié pour le rapprochement progressif entre ces Etats et la Communauté.

Ils prévoient l'établissement graduel d'une zone de libre-échange d'ici dix ans. Ils organisent l'assistance technique et financière que la Communauté apportera à la Hongrie et à la Pologne. Ils fixent le cadre du développement des relations politiques avec ces Etats.

La mise en œuvre de ces accords correspond à la phase transitoire d'adaptation des économies hongroise et polonaise au marché européen. En même temps, un dialogue politique facilite l'intégration des deux Etats dans la communauté des nations démocratiques et le rapprochement des positions sur les questions de politique internationale.

Le préambule de chacun des deux accords indique que l'objectif ultime des deux Etats est d'adhérer à la Communauté européenne. Le conseil européen de Copenhague a fait sien l'objectif d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale qui auront mis en œuvre des accords d'association.

• **Réduction du déficit du budget de l'Etat**

– Le ministre du budget, porte-parole du gouvernement, a présenté un projet de loi d'orientation quinquennale relatif à la maîtrise des finances publiques.

La stabilisation puis la réduction de l'endettement de l'Etat est l'objectif prioritaire de la politique budgétaire. Elle est la condition de la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, déjà largement amorcée. Elle implique notamment de réduire sensiblement le déficit des finances publiques.

La stratégie de redressement des finances publiques repose sur trois principes: l'effort doit être assumé conjointement par l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités locales; l'action doit s'inscrire dans la durée, avec l'objectif de ramener, compte tenu de la situation économique et budgétaire actuelle, le déficit du budget de l'Etat de 4,4 % du produit intérieur brut en 1993 à 2,5 % en 1997; les dépenses de l'Etat doivent être stabilisées dès 1994.

La loi de finances rectificative pour 1993, qui vient d'être définitivement adoptée par le Parlement, s'inscrit dans cette perspective. Le projet de loi de finances pour 1994 ira dans le même sens en prévoyant un déficit de 300 milliards de francs, soit 4 % du produit intérieur brut.

• **Revalorisation du salaire minimum de croissance**

– Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a présenté un décret portant relèvement du salaire minimum de croissance (SMIC).

Au 1er juillet, le taux horaire du SMIC est porté, par application des règles fixées par l'article L 141-4 du code de travail, de 34,06 F à 34,83 F. L'augmentation est égale à 2,3 % par rapport au taux actuel fixé le 1er juillet 1992.

• **Les orientations *de la politique de sécurité***

(*Le Monde* du 1er juillet.)

• **La préparation du sommet de Tokyo**

(*Le Monde* du 1er juillet.)

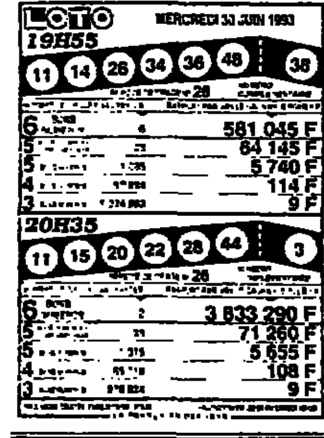
Nominations d'ambassadeurs

Le conseil des ministres du 16 juin a approuvé une série de nominations d'ambassadeurs, affectant une vingtaine de postes, dont quelques-unes seulement, ayant déjà reçu l'agrément des pays concernés, ont été rendues publiques (*le Monde* du 18 juin).

Ce mouvement remet en cause quelques nominations effectuées sous le précédent gouvernement. C'est le cas notamment pour François Nicoullaud, ancien directeur de cabinet de Pierre Joxe, qui avait été nommé à Téhéran mais qui ira finalement à Budapest. Hubert Colin de la Verdière restera en Iran où il n'est en poste que depuis deux ans. Le nouveau gouvernement s'est également opposé à ce que Georges Vinson, l'ancien médecin de François Mitterrand promu ambassadeur en 1981, représente la France au Zaïre. M. Vinson ira en Jamaïque.

Jacques Depaigne, qui dirigeait le service des Français de l'étranger, a été nommé à sa place ambassadeur à Kinshasa. Enfin Eric Hintermann, haut fonctionnaire international qui avait été nommé ambassadeur au Luxembourg peu avant les élections, a appris récemment qu'il ne s'y installerait pas.

Les autres nominations interviennent à échéance normale et leur opportunité ne semble pas contestée au Quai d'Orsay. Parmi elles, on note la nomination comme ambassadeur à Prague de Benoît d'Aboville, qui était consul général de France à New-York depuis 1989. Jacques Bernière va remplacer à Bruxelles Alain Pierret, lequel remplace René Ala au Vatican. Renaud Vignal quitte Bucarest, où lui succède Bernard Boyer, pour Buenos-Aires. Michel Rougagnou est nommé au Kenya.

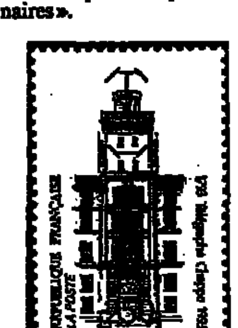


PHILATÉLIE

Bicentenaire du télégraphe Chappe

La Poste mettra en vente générale, lundi 12 juillet, un timbre à 2,50 F *Bicentenaire du télégraphe Chappe.*

Le 12 juillet 1793, Claude Chappe (1763-1805) présente aux commissaires désignés par le Comité d'instruction publique son système de transmission par signaux optiques – le télégraphe – approuvé par la Convention quelques semaines plus tôt. Il a fait installer une ligne expérimentale de vingt-cinq kilomètres entre Ménilmontant et Saint-Martin-du-Tertre. Le principe : sur un point haut, un poteau avec à son sommet trois bras articulés commandés par cordes et poulies. Les différentes figures géométriques dessinées par ces bras constituent un langage dont les signaux sont lus à la longue-vue et *répercutés par les «stationnaires».*



Le succès est tel que le télégraphe aérien étend son réseau (5 000 kilomètres) sur tout le territoire et finit par compter plus de cinq cents stations. En France, la dernière création de ligne est celle de Narbonne à Perpignan, inaugurée en juin 1840... Elle ne fonctionnera que treize ans : le télégraphe Chappe disparaît en effet peu à peu entre 1847 et 1854, devant la concurrence du télégraphe électrique Morse.

Le timbre représente la tour centrale de Paris, construite en 1840, à l'emplacement de l'actuel numéro 103 de la rue de Grenelle, d'où partaient cinq lignes vers Lille (Calais), Strasbourg, Brest, Toulon et Bayonne. A noter que l'effigie de Claude Chappe orne déjà un timbre émis le 14 août 1944... Au format vertical 22 × 36 mm, dessiné par Jean-Paul Véret-Lemarinier, gravé par Raymond Coatantiec, il est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

▶ ***Vente anticipée** à Saint-Martin-du-Tertre (Val-d'Oise),* **les 10 et 11 juillet, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire «premier jour» ouvert à La Martinoise, salle Jacques-Brel, place du 19-Mars 1962 : le 10 juillet, de 9 heures à 12 heures, au bureau de poste.**

▶ **Souvenirs philatéliques : la *Société des amis du Musée de la poste en Roussillon* (SAMPORO) célèbre la ligne Narbonne-Perpignan, les 17 et 18 juillet, avec exposition, maquette au 1/10e et bureau de poste temporaire au châteaufort de Salses (66). Carte et enveloppe souvenirs (15 F plus port) : Samporo, Direction de la poste des Pyrénées-Orientales, *66020 Perpignan Cedex.***

▶ **Exposition et bureau de poste temporaire, les 17 et 18 juillet, à l'Espace-entreprises de France Télécom, 67, boulevard Gergovia à Clermont-Ferrand. Carte et enveloppe 15 F pièce (UP PTT Auvergne, BP 200, 63006 Clermont-Ferrand Cedex 1) .**

▶ **Une association : Fédération nationale des associations de personnel des postes et télécommunications pour la recherche historique (FNARH), à l'origine de la restauration de tours Chappe, 7, rue Pierre-Chalnot, BP 4007, 54039 Nancy Cedex.**

Rubrique réalisée par la rédaction du mensuel *le Monde des philatélistes,* téléphone : (1) 49-60-33-28. Spécimen récent sur demande contre 15 F en timbres.

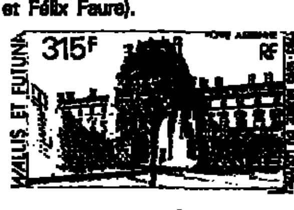
En filigrane

• **Les flammes de 1991.** – Le supplément 1991 au catalogue des oblitérations mécaniques à flammes illustrées ou stylisées est sorti ! Ce fascicule répertorie (par ordre alphabétique, par départements), cote et reproduit les huit cent quatorze flammes illustrées *mises en service dans* les bureaux de poste de France et de Monaco en 1991. Cette édition présente plusieurs nouveautés : des listes thématiques de toutes les flammes illustrées émises depuis les origines sur le rail, le golf, les oiseaux; un point sur le changement de dénomination, au printemps 1990, des Côtes-du-Nord en Côtes-d'Armor, quarante-quatre flammes ayant subi un changement de «couronne», l'illustration demeurant inchangée (*Supplément 1991 au catalogue des oblitérations mécaniques*, brochure n° 267, 85 F, port gratuit jusqu'au 1er septembre. Commandes à adresser au *Monde*, vente au numéro, 15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15).

• **Ventes.** – Parmi les résultats de la vente sur offres Robineau du 3 juin, à noter les 102 900 F, 134 925 F et 232 050 F *pour* les 1 F vermillon au type *Cérès* sur lettres, le dernier prix pour une des trois paires connues à ce jour. Autre bon *prix : 13 125 F pour un 20 c noir Cérès* sur lettre du 2 janvier 1849, oblitération plume et cachet à date Paris 60 (J).

Vente à prix nets Rivoli Philatélie (Paris, tél. : (1) 42-60-15-12). Au catalogue de juin, six cents lots dont 1 F carmin *Cérès* oblitération grille, premier choix, à 3 500 F; n° 14 poste aérienne neuf à 5 900 F; 50 F burelé bord de feuille à 5 000 F; nombreux non-dentelés de France.

Vente à prix nets Kotzky (Paris, tél. : (1) 42-02-75-82) spécialisée entiers postaux. Plus de sept *cents lots, dont intéressants* repiquages thématiques (tsar, tsarine et Félix Faure).



• **Le Louvre à Wallis-et-Futuna.** – Le Musée du Louvre fête son bicentenaire avec un timbre, dessiné et gravé par Claude Andréotto, émis par... Wallis-et-Futuna le 12 avril,d'une valeur de 315 FCFP (100 FCFP = 5,50 F), en attendant l'émission prévue en *métropole avant la fin de l'année.*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6074

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I		■							
II									
III				■					■
IV					■				
V							■		
VI	■					■			
VII			■					■	
VIII		■						■	
IX							■		
X				■					
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. C'est vraiment la moindre des choses. – II. Pose des problèmes qu'il s'agit de bien examiner en face. – III. Un adverbe populaire. Quand elle est dure, on ne laisse rien passer. – IV. Est vraiment empoisonnant. N'était pas lâché d'un œil. – V. Terre. Dans le milieu. – VI. Port du Ghana. Comme un blanc. – VII. Agrément étranger. Pouvait être une réponse à la question. – VIII. Firent sauter. – IX. Sorte de cornichon. Adverbe. – X. Un rescapé. Quand il est court, peut être assimilé à une bonne nouvelle. – XI. Héros antique. Petit, dans la potée.

VERTICALEMENT

1. Pour ceux qui ne comprennent que si on leur fait un dessin. Devenu vraiment étourdi. – 2. La dernière est avant la première. – 3. Quand on le fait à trois, il n'y a qu'une moitié pour deux. Un homme à la mer. – 4. En visite. Pompe rudimentaire. – 5. C'est parfois un vrai guêpier. Comme un raton. – 6. De quoi vomir. Inscription sur un effet. – 7. Conduisit. Forme de savoir. Possessif. – 8. Dont on peut dire que c'est le dernier des derniers. A redouter quand on tient le manche. – 9. Tranche de melon. Elément du culot.

Solution du problème n° 6073

Horizontalement

I. Raffinage. – II. Eperviers. – III. Tarie. Ras. – IV. Rira. Loto. – V. Osent. Sir. – VI. Vé ! Dosons. – VII. Immeuble. – VIII. See. Pi. Ra. – IX. Entière. – X. Ut. Oteras. – XI. On. Séné.

Verticalement

1. Rétroviseur. – 2. Apaisement. – 3. Ferre. Met. – 4. Friande. Ion. – 5. Ive. Toupet. – 6. Ni. Sbires. – 7. Aérosol. Ere. – 8. Gratiner. An. – 9. Essors. Aisé.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

Serge et Susanne PICARD
et leur fils
Raphaël
ont la joie d'annoncer la naissance de

Alban,

le 24 juin 1993.

82, avenue du Général-Leclerc,
92100 Boulogne-Billancourt.

Daniel et Valérie BÉRARD
ont la joie d'annoncer la naissance de

Margaux,

le 18 juin 1993, à Neuilly-sur-Seine.

174, Grande-Rue,
92310 Sèvres.

Mariages

François et Thérèse
SAND-CUBADDA,
Christian et Françoise
DUVAL-BREBEL,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Isabelle et Hervé,

le 3 juillet 1993, à 15 h 30, en l'église de Couches-en-Ouche (Eure).

Décès

– Mme Robert Delarue,
Le docteur et Mme Roland Delarue,
Le docteur et Mme Pierre Delarue,
et leurs enfants,
Camille et Arnaud,
Frédéric Meier,
Ses amis,
ont la peine de faire part du décès du

docteur Michel DELARUE,

survenu le 30 juin 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 3 juillet, à 8 h 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e.

4, rue de Solferino,
75007 Paris.

– Mme Alain Guillard,
son épouse,
Jean-Charles et Véronique Guillard,
Olivier et Odile Marteau,
Olivier et Claire Chauvin,
François Guillard,
ses enfants,
Matthieu, Pauline, Camille, Pierre, Charlotte, Louis et Baptiste,
ses petits-enfants,
M. et Mme André Fabre,
M. et Mme Alain Plassart,
ses sœurs et beaux-frères,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Alain GUILLARD,
médecin de l'hôpital Tenon,
président de la Société française de neurologie,

survenu le 30 juin 1993, à l'âge de soixante-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 3 juillet, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris-16e.

101, avenue Mozart,
75016 Paris.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur général,
Et le président de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris,
Le président de la commission de surveillance,
Le directeur,
Et le président du comité consultatif médical de l'hôpital Tenon, à Paris,
ont le regret de faire part du décès survenu dans la nuit du 29 au 30 juin 1993 de

M. le professeur
Alain GUILLARD,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chef de service de neuropsychiatrie de l'hôpital Tenon.

– Nous apprenons le décès de

Julien HERMANT,

conseiller général d'Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais),

survenu dimanche 27 juin 1993.

[Né le 19 janvier 1926 à Izel-les-Hameaux (Pas-de-Calais), Julien Hermant, retraité des services de l'équipement, membre du Parti socialiste, était, depuis 1970, conseiller général d'Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais), commune dont il était conseiller municipal depuis 1989, après un précédent mandat de 1971 à 1983.]

– Geneviève Rotenstein,
son épouse,
Paule Rotenstein-Hazemann,
Denise Rotenstein
et Bernard Minois,
ses enfants,
Yves et Laurence Amélie Hazemann,
Julie-Laurence Hazemann
et Mycle Schneider,
Thomas Rotenstein,
ses petits-enfants,
Marijane, Auguste, Max et Nina,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Hascal ROTENSTEIN,
né à Gazerie (Roumanie) en 1905,

survenu le 30 juin 1993 à son domicile.

18, allée des Deux-Cèdres,
91210 Draveil.

– Rachel Sindres,
son épouse,
Françoise et Marc Sindres,
Myriam et David,
Michelle et François-Xavier Morillot,
Olivier et Richard,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel SINDRES,

survenu le 30 juin 1993, à l'âge de soixante-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 2 juillet, à 10 h 45, à Paris, au cimetière du Montparnasse.

Ni fleurs ni couronnes.

10, rue Mérimée,
06110 Le Cannet.
8, rue Decamps, 75116 Paris.
44, rue Barthélémy-Delespaul,
59000 Lille.

– Lily Soria,
son épouse,
Michèle Soria et Guy Cousineau,
Bernard Soria et Florence Castera,
ses enfants,
Mathieu, Denis, Marion, David et Arthur,
ses petits-enfants,
Mme Georges Soria
et ses enfants,
M. et Mme Alfred Soria
et leurs enfants,
M. et Mme Lucien Soria
et leurs enfants,
ses frères, belles-sœurs,
neveux et nièces,
Les familles Soria, Nunez, Boulakia,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Manuel SORIA,
avocat,
ancien directeur général des services *juridiques du groupe Printemps,*

survenu le 29 juin 1993, dans sa quatre-vingtième année.

93, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

– Nous apprenons le décès de

Lucien STEINBERG,
conseiller général de la Drôme,

survenu le 24 juin 1993.

[Né le 12 juillet 1927 à Bucarest (Roumanie), Lucien Steinberg, médecin, était conseiller général socialiste de Saint-Vallier (Drôme) depuis 1976 et maire de Saint-Rambert-d'Albon depuis 1959.]

Remerciements

– Mme Gaston-Charles Sagot,
Son fils Eric,
Et toute la famille,
remercient toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, envois de fleurs, ont témoigné leur sympathie et leur affection envers leur cher défunt,

Gaston-Charles SAGOT.

Ils les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

Anniversaires

– Il y a cinq ans, le 2 juillet 1988,

André GESKIS

quittait l'affection des siens.

Pour que son souvenir demeure, une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

9, rue Valentin-Haüy,
75015 Paris.

Soutenances de thèses

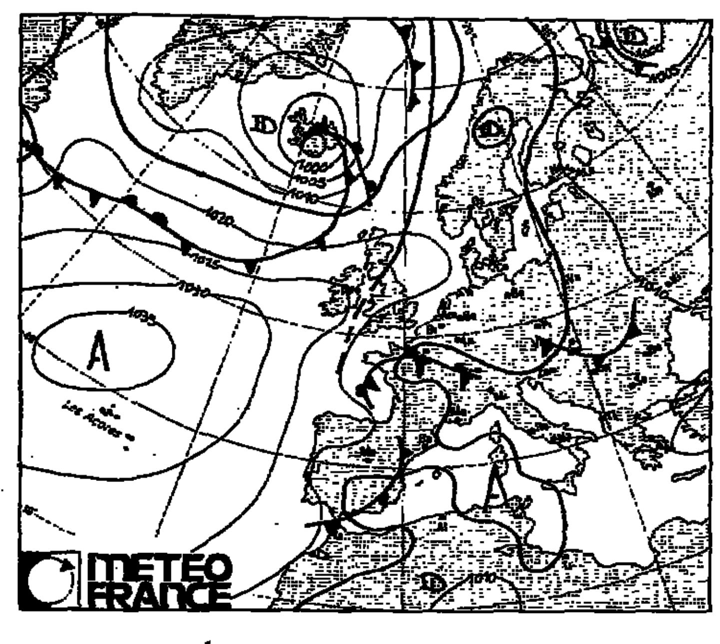
– Télécom-Paris, département Economie, 46, rue Barrault, Paris-13e, le jeudi 8 juillet 1993, à 17 h 30, salle F 900, Eva Kalman : «L'analyse économique du spectre hertzien», sous la direction de M. le professeur Laurent Benzoni.





MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 1er JUILLET A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 2 JUILLET 1993

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COUVERTS ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

TEMPS PREVU LE 02 JUILLET 1993 VERS MIDI

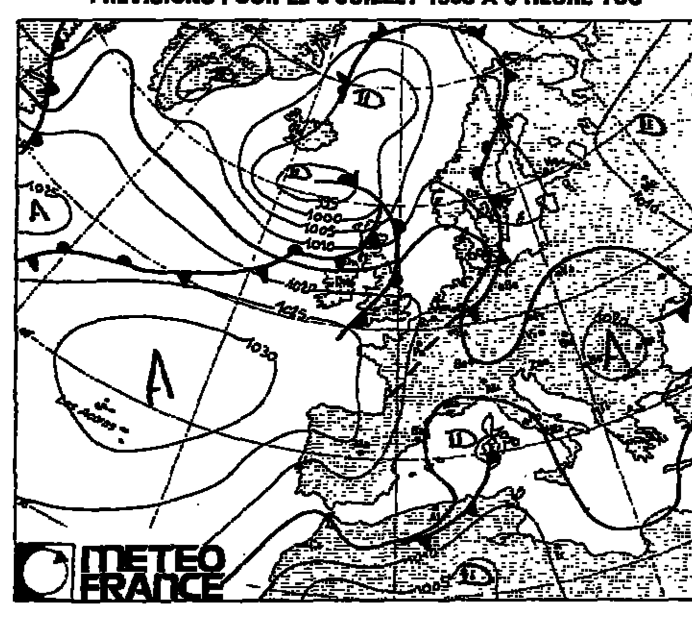
Vendredi : nuages et éclaircies avec des ondées parfois orageuses. – C'est sur les régions proches de la Manche que le temps sera le plus clément : il sera sec avec un ciel partagé entre les nuages et le soleil. Sur les autres régions situées au nord de la Loire ainsi que sur l'ensemble des Alpes et la Corse, les nuages seront très abondants et menaçants ; ils donneront au cours de la journée des ondées parfois orageuses.

Sur le Centre, le Massif Central et l'ensemble du Sud-Ouest, le temps sera très changeant, avec tout d'abord quelques bancs de brouillard au lever du jour, puis, au cours de la journée, une alternance d'éclaircies et de passages très nuageux, qui pourront donner de brèves averses à partir de la mi-journée, voire un orage en fin d'après-midi. Sur le Languedoc-Roussillon, la tramontane chassera au moins partiellement les nuages.

Les températures seront généralement en légère baisse, mais resteront, néanmoins, dans les normes de saisons : les minimales seront sur la plupart des régions comprises entre 13 degrés et 16 degrés, mais jusqu'à 19 degrés sur le pourtour méditerranéen ; quant aux maximales, elles seront voisines de 19 degrés sur les côtes de la Manche, de 22 degrés ailleurs, jusqu'à 27 degrés dans le Sud-Est.

La tramontane soufflera jusqu'à 60 km/h en pointe, tandis qu'ailleurs le vent de nord ou nord-ouest soufflera plus modérément.

PRÉVISIONS POUR LE 3 JUILLET 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 01-7-93
Valeurs extrêmes relevées entre le 30-6-1993 à 6 heures TUC et le 01-7-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	28	15	D
BIARRITZ	18	17	C
BORDEAUX	19	15	C
BOURGES	24	15	C
BREST	21	16	C
CAEN	22	15	C
CHERBOURG	22	15	C
CLERMONT-FER.	24	14	N
DIJON	24	14	D
GRENOBLE	27	16	N
LILLE	28	15	D
LIMOGES	20	13	C
LYON	25	16	C
MARSEILLE	27	20	C
NANCY	26	15	D
NANTES	24	16	C
NICE	27	19	N
PARIS-MONTS.	23	17	N
PAU	20	15	P
PERPIGNAN	27	18	C
RENNES	24	15	C
ST-ETIENNE	24	14	N
STRASBOURG	28	12	D
TOULOUSE	22	16	C
TOURS	22	16	P
POINTE-A-PITRE	33	24	N

ÉTRANGER			
ALGER	31	17	N
AMSTERDAM	25	12	N
ATHÈNES	29	23	D
BANGKOK	33	28	C
BARCELONE	25	17	C
BELGRADE	26	14	N
BERLIN	23	9	D
BRUXELLES	28	13	D
LE CAIRE	33	21	D
COPENHAGUE	23	11	D
DAKAR	30	26	N
DELHI	36	28	D
GENÈVE	24	15	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	25	17	D
JÉRUSALEM	28	17	D
LISBONNE	23	16	D
LONDRES	28	13	D
LOS ANGELES	25	17	D
LUXEMBOURG	27	13	D
MADRID	28	15	N
MARRAKECH	36	17	D
MEXICO	19	14	C
MILAN	24	17	D
MONTRÉAL	24	14	D
MOSCOU	22	10	D
NAIROBI	21	14	C
NEW-YORK	28	21	C
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	28	18	N
PÉKIN	30	20	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	29	20	D
SÉVILLE	33	17	D
SINGAPOUR	32	25	P
STOCKHOLM	23	11	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	21	17	C
TUNIS	32	19	N
VARSOVIE	21	8	N
VENISE	26	19	C
VIENNE	26	11	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

La plante et les tambours

LA mémoire des peuples est une plante fragile et mystérieuse. Comment elle germe, s'entretient, se fane? Mystère, mystère, mystère. On l'arrose, on la met sous serre, on la protège des agressions, on la stimule à coups de plaques, discours, commémorations, recherches, colloques, films : est-ce une garantie? Non. On sent bien qu'elle peut se flétrir demain matin. Il n'est dorure que les ans n'effacent, même gravée dans le marbre. *«Toute forme d'institutionnalisation du souvenir est une manière d'appeler sa transgression»*, résuma, comme une tragique évidence, l'historien Pierre Nora en conclusion d'une «Marche du siècle» vibrante, déroutante, stimulante, précisément consacrée à cette pousse étrange.

On parlait, évidemment, de la dernière guerre. Un documentaire intéressant mais inutilement véhément avait gentiment tout mélangé : les camps d'internement français, antichambre d'Auschwitz, la manière dont Vichy – délibérément? – avait affamé les malades mentaux, l'accès aux Archives nationales. Dans le documentaire, qui entendait à l'évidence œuvrer pour la bonne cause, on entrevit, insoutenables, les corps squelettiques de pensionnaires d'un hôpital psychiatrique de Lyon, au cours de l'Occupation. Cette image fit bondir Pierre Nora : elle ne pouvait selon lui, dans l'esprit des téléspectateurs, que se confondre avec d'autres squelettes, ceux d'Auschwitz. A la télé, expliqua-t-il en substance, un squelette égale un autre squelette. Comment, pourquoi ce squelette l'est devenu, n'est pas représentable en images. Mais alors, qu'eût-il fallu? Ne jamais parler des fous sous Vichy? Ne pas en parler à la télévision?

Du couple vicieux que forment l'image et la mémoire, voici une autre manifestation. France 2 devait diffuser jeudi la première partie de *Shoah*, la fresque de Claude Lanzmann. Diffuser *Shoah* à une heure de grande écoute est évidemment louable. Et le service public n'en est pas peu fier, qui sonne la générale depuis dix jours, en stéréo sur France 2 et France 3. Attention, vous allez voir ce que vous allez voir! La bande-annonce nous promet *«la plus extraordinaire résurrection historique jamais entreprise au cinéma»*, *«une distribution qu'aucun film noir n'a jamais réunie»*. C'est vrai, Hollywood peut toujours s'aligner : six millions de figurants! Unique dans l'histoire de la distribution! Prenez vos billets! Ces roulements de tambour, ces superlatifs racoleurs, intercalés entre «La Classe» et la météo : en quoi transforment-ils Auschwitz?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 1er juillet

TF 1

20.45 **Variétés : Sacrée soirée.** Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Spécial Futuroscope, en direct de Poitiers.
22.40 **Cinéma : L'Homme de Rio.** ■■ Film français de Philippe de Broca (1963).
0.40 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**

FRANCE 2

20.50 ▶ **Documentaire : Shoah.** De Claude Lanzmann (1re partie).

FRANCE 3

20.45 **Cinéma : Deux hommes dans l'Ouest.** ■ Film américain de Blake Edwards (1971).
23.00 **Journal et Météo.**
23.25 **Cinéma : Le flic se rebiffe.** ■ Film américain de Roland Kibbee et Burt Lancaster (1973).

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : Room service.** □ Film français de Georges Lautner (1992).
21.55 **Flash d'informations.**
22.05 **Cinéma : Point Break-Extrême limite.** ■ Film américain de Kathryn Bigelow (1991) (v.o.).
0.00 **Téléfilm : Chute libre.** D'Yves Boisset.

ARTE

20.40 ▶ **Soirée thématique : Où va la télévision?** Soirée proposée par Philippe Gavi, réalisée par Guy Girard, et produite par Télélmage.
20.41 **Documentaire : Où va la télévision?** De Philippe Gavi et Guy Girard. Information spectacle ; à 21.05, Télévision et démocratie ; à 21.35, La loi de la majorité ; à 22.05, Où va la télévision? Avec André Glucksman, Patrick Lamarque, Orson Welles, Michele Santoro, Julia Kristeva, Michel Drucker, Claude Torracinta, Pierre Wiehn, Paul Virilio, Philippe Quéau, Paul Ricœur.
22.40 **Cinéma : Network.** ■■ Film américain de Sidney Lumet (1976) (v.o.).

M 6

20.45 **Cinéma : Le Continent des hommes-poissons.** □ Film italien de Sergio Martino (1978).
22.30 **Téléfilm : La Robe blanche de Pamela.** De Franck de Felita.
0.10 **Informations : Six minutes première heure.**
0.20 **Magazine : Culture rock.** La saga du blues.
0.45 **Magazine : Fréquenstar.** Julien Clerc.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Dramatique.** La Jeune Lune, de Rabindranath Tagore, adaptation de Monica Constandache.
21.30 **Profils perdus.** Louise Weiss (2, rediff.).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Crépuscule cubain.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Francis Dannemark (la Longue Promenade avec un cheval mort).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 8 avril au Théâtre des Champs-Elysées) : Das irdische Leben, Wer hat dies Liedlein erdacht? Rheinlegendchen, Wo die schonen Trometen blasen, Urlicht, Lob des hohen Verstandes, de Mahler, par l'Orchestre national de France, dir. Friedemann Layer ; Jan van Nes, mezzo-soprano.
23.09 **Ainsi la nuit.**
0.33 **L'Heure bleue.** Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat.

Vendredi 2 juillet

TF 1

15.30 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
16.25 **Jeu : Une famille en or.**
16.55 **Club Dorothée vacances.**
18.05 **Série : Huit ça suffit.**
18.55 **Série : Premiers baisers.**
19.30 **Série : Hélène et les garçons.**
20.00 **Journal, Météo et Trafic infos.**
20.45 **Série : Columbo.** Ombres et lumières, avec Peter Falk
22.30 **Magazine : Coucou, c'est nous!** Présenté par Christophe Dechavanne. Les meilleurs moments.
23.50 **Divertissement : Sexy Dingo.**
0.20 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**

FRANCE 2

15.35 **Série : Les deux font la paire.**
16.20 **Jeu : Des chiffres et des lettres.** Animé par Laurent Romejko.
16.45 **Magazine : Giga.**
18.25 **Série : Riptide.**
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.** Animé par Nagui.
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Série : Taggart.** Délice violent, d'Alan Mac Millan.
22.25 **Spectacle : Cérémonie d'ouverture du Tour de France.** Présenté par Gérard Holtz et Alain Delon, en direct du Puy-du-Fou.
23.55 **Journal et Météo.**
0.15 **Concert : Dire Straits.**

FRANCE 3

14.00 **Sport : Tennis.** Tournoi de Wimbledon : demi-finales messieurs.
18.00 **Magazine : Une pêche d'enfer.** Présenté par Pascal Sanchez.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
20.15 **Divertissement : La Classe.**
20.45 **Magazine : Thalassa.** Il était une fois la Transat. *Croisières à bord des paquebots de l'ancienne Compagnie générale transatlantique.*
21.50 **Magazine : Faut pas rêver.** Présenté par Sylvain Augier. Angleterre : le concours d'artillerie de Sa Majesté ; Etats-Unis : Cameron Park ; France : Baccarat, les magiciens de la transparence.
22.40 **Journal et Météo.**
23.05 **Feuilleton : Pavillons lointains.** De Peter Duffel (1er épisode).
0.00 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.50 **Magazine : L'Œil du cyclone.**
16.25 **Cinéma : Clockwise.** ■ Film britannique de Christopher Morahan (1986).
18.00 **Canaille peluche.** Beetle Juice.

En clair jusqu'à 19.05

18.30 **Le Top.**
19.00 **Flash d'informations.**
19.05 **Sport : Natation.** Jubilé Stephan Caron. En direct de la piscine des Tourelles à Paris. Avec Mark Spitz, Matt Biondi, Michael Gross, Bengt Zikarsky, Christian Troeger, Mike Fibbens, Mark Foster, Tom Jaeger, Rowdy Gaines, Gennadi Prigoda, Alexandre Popov, Dano Halsall, Christophe Kalfayan, Franck Schott, Bruno Gutzeit, Ludovic Depickere.
20.30 **Sport : Athlétisme.** Meeting de Villeneuve-d'Ascq, en direct. Epreuves : 100 m, 200 m, 400 m, 1 000 m, perche, ongueur hommes : 100 m, 200 m, hauteur femmes.
22.55 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : Atlantis.** ■ Film franco-italien de Luc Besson (1991).
0.15 **Cinéma : Jungle Fever.** ■■ Film américain de Spike Lee (1990) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Téléfilm : Les Chinois arrivent.** De Manfred Stelzer (rediff.).
18.40 **Cinéma d'animation : Snark.** La Pause (rediff.).
19.00 **Magazine : Rencontre.** Pierre Radanne/ Philippe Starck (rediff.).
19.35 **Documentaire : Annie Liebovitz et la photographie.** De Rebecca Frain. *Depuis plus de vingt ans cette photographe américaine est reconnue comme l'une des plus grandes.*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte. Où va l'Algérie? Reportages : Algérie, état d'urgence, de Khaled Melhaa et Jean-François Ranoux ; L'enterrement d'un juste. Invités : Rachid Mimouni, Louis Gardel, Rachid Benaissa.
21.40 **Magazine : Macadam.** Festival de jazz de Stuttgart Live. Avec Louis Sclavis, Michel Portal, Joachim Kühn, Jean-François Jenny-Clark, Daniel Humair.
23.15 **Documentaire : Née d'une illusion d'amour.** Christiane Rochefort, d'Ingrid Hessendenz. *Portrait d'un écrivain engagé qui se fit l'avocat du féminisme, des enfants victimes d'abus sexuels, mais aussi de l'environnement.*
0.10 **Documentaire : Terra X.** Sahara, un paradis perdu, de Volker Panzer (rediff.).

M 6

14.25 **Magazine : Destination musique.** Jean-Louis Aubert.
17.05 **Variétés : Multitop.**
17.35 **Série : Les Aventures de Tintin.** On a marché sur la Lune (2e partie).
18.00 **Série : L'Homme de fer.**
19.00 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Cosby Show.**
20.35 **Magazine : Capital.**
20.45 **Série : Equalizer.** Des loups dans la nuit.
22.25 **Série : Mission impossible.** Le Cardinal.
23.25 **Magazine : Les Enquêtes de Capital** Présenté par Emmanuel Chain. La Côte d'Azur est-elle encore une bonne affaire?
23.50 **Informations : Six minutes première heure.**
0.00 **Magazine : Culture pub.** Festival du film publicitaire de Cannes 1993.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio archives.** L'interruption.
21.32 **Musique : Black and Blue.** Deux pour se mettre en quatre. Invité : Paul Benkimoun.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Les petites ondes.
0.05 **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Edwy Plenel.
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (en direct de Wiesbaden) : concerto pour piano et orchestre n° 20 en ré mineur K 466, de Mozart ; Symphonie n° 5 en ut dièse mineur, de Mahler, par l'Orchestre radio-symphonique de Francfort, dir. Christoph Eschenbach ; Tzimon Barto, piano.
23.09 **Jazz club.** Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct de La Villa à Paris : Don Braden, saxophoniste et son Quartette, avec Jacky Terrasson, piano.
1.05 **Papillons de nuit.** Par Bruno Letort. Escales sonores. Œuvres de Guarnieri, Hendrix, Piazzolla, Gismonti, Carneiro, Copland, Dvorak.

Le Monde

A Jérusalem

Un attentat anti-israélien fait trois morts

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Deux Palestiniens armés et leur otage, une femme de quarante-deux ans, ont été tués jeudi matin 1er juillet à la suite d'une attaque contre un autobus, qui a fait trois blessés parmi les passagers israéliens. Une Israélienne de quarante ans se trouverait dans un état désespéré à l'hôpital Hadassah. Perpétré non loin du quartier général de la police, édifié dans la partie orientale de Jérusalem, occupée depuis 1967 et annexée en 1980, cet attentat contre des civils est le premier depuis que le premier ministre Itzhak Rabin a décrété le bouclage de tous les territoires occupés et interdit l'accès de Jérusalem-est aux Palestiniens il y a trois mois.

Le chef de la diplomatie, Shimon Pérès, qui assure l'intérim du chef du gouvernement en son absence, a fait savoir qu'il était en contact permanent avec M. Rabin, en visite officielle à Paris. Pour éviter des débordements, le ministre de la police, Moshe Shahal, a ordonné le renforcement des forces de sécurité dans les deux parties de la ville. Son maire, Teddy Kollek, a appelé les populations juives *« à conserver leur sang-froid et à laisser les forces de sécurité faire leur devoir ».*

D'après les détails encore un peu confus qui émergeaient jeudi en fin de matinée, il semble que les deux Palestiniens armés soient montés vers 8 heures à bord d'un autobus municipal. A un certain moment ils auraient fait arrêter l'autobus et sorti leurs armes, un pistolet-mitrailleur et un revolver. *« Ils ont commencé à nous tirer dessus,* a déclaré un passager, *et après un instant de panique, nous nous sommes tous jetés sur le plancher. »* Les assaillants auraient alors jeté plusieurs engins explosifs qui ne semblent pas avoir éclaté, puis ils sont descendus, ont pris en otage la propriétaire d'un véhicule privé *qui suivait pour s'enfuir vers le sud.*

Avertis par radio-émetteur, des hommes de la police des frontières ont alors fermé leur barrage. *« Environ un quart d'heure après l'attentat,* a déclaré un policier, *nous avons vu le véhicule se diriger vers nous. Une femme conduisait et à côté d'elle il y avait un jeune homme en T-shirt. La femme a essayé de nous faire signe en donnant quelques coups de volant. L'homme à côté lui a alors tiré une balle en direction des jambes et nous a jeté deux grenades qui n'ont pas explosé. Nous avons alors ouvert un feu nourri et voilà. »* Quelques secondes après, le véhicule était en flammes. Interrogé en fin de matinée par la radio israélienne, Ziad Abou Ziad, membre de la délégation palestinienne aux négociations de paix, a qualifié l'attentat de *« terroriste »*, et après avoir souligné qu'Israël avait peut-être une part de responsabilité en refusant l'accès de Jérusalem-Est aux populations arabes non-résidentes, il a appelé les auditeurs à *« se mobiliser tous ensemble pour réussir les négociations de paix et faire cesser ce genre d'actes violents contre des civils innocents. »*

PATRICE CLAUDE

En Sierra-Leone

La démobilisation des enfants-soldats

FREETOWN

du correspondant de l'AFP

Quatre-vingt-quatorze enfants-soldats, âgés de sept à douze ans, qui combattaient la rébellion dans les rangs de l'armée sierra-léonaise, ont été démobilisés et installés en début de semaine dans un « camp provisoire de réhabilition » à Freetown. Ils sont les premiers à bénéficier de l'ordre de *« démobilisation générale de tous les soldats de moins de quinze ans »* lancé au début du mois par la junte au pouvoir.

Quelque mille enfants-soldats avaient, selon les estimations généralement admises, été enrôlés dans les forces armées pour participer à la lutte contre les rebelles du Front révolutionnaire uni (FRU) qui s'opposent depuis deux ans aux troupes gouvernementales dans les régions orientales du pays, frontalières de la Guinée et du Liberia. Les premiers démobilisés sont arrivés lundi 28 juin dans la capitale venant du front à bord de quatre camions.

« Je me sens nerveux de rester sans rien faire », dit Amedu, huit ans. Il a vu ses parents décapités par les rebelles et estime qu'il n'a *« pas encore été vengé »*. Fatoumata a sept ans. Elle est, pour le moment, l'unique fille à avoir été rapatriée du front. Elle avait choisi l'armée après la mort de sa mère.

« Ces pourris de rebelles ont violé ma mère avant de lui trancher la gorge. Elle me regardait et j'étais là, impuissante. Pendant qu'elle se débattait, eux se regardaient en riant aux éclats », explique-t-elle. *« Je ne peux pas dire combien j'ai tué de dizaines de rebelles avec mon AK-47 »,* affirme cette gamine, qui souhaite néanmoins retourner à l'école car elle n'a *« jamais aimé l'armée ».*

La plupart de ces enfants-soldats paraissent en bonne santé. Au camp, ils reçoivent trois repas par jour mais *« aucune »* boisson alcoolisée. *« Ainsi nous les contrôlons mieux et ils ne sont pas trop agités »,* confie l'un des responsables. Ils resteront dans ce camp pendant une semaine avant d'être transférés dans un centre permanent près de Freetown où, sous l'égide du fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), ils suivront un programme de réinsertion sociale.

Au front, *« deux cents enfants-soldats ont été identifiés »,* précise un capitaine de l'armée, qui a accompagné le premier convoi. *« Nous allons tenter de ramener ceux que nous avons trouvés »,* espère-t-il en soulignant qu'*« il y en a certainement d'autres dans la brousse, en train de traquer les rebelles ».*

ROD MAC JOHNSON

Au mois de mars

La France a enregistré un excédent record de son commerce extérieur

La France a dégagé un excédent commercial historique en mars de 7,09 milliards de francs (5,34 milliards en février), selon les données *corrigées des variations saisonnières* (CVS) publiées jeudi 1er juillet par la direction des douanes. Sur les trois premiers mois de l'année, l'excédent enregistré par la France est déjà très confortable : il s'élève à 16,2 milliards de francs, contre seulement 5,3 milliards pour les trois premiers mois de 1992.

Cela dit, cet excédent record intervient sur fond de faiblesse de la demande des ménages et des entreprises. Celle-ci s'est répercutée sur les importations à l'image de ce qui se passe dans les autres pays européens. Elles ont fortement chuté à 84,4 milliards de francs, contre 90,3 milliards en février. Un an plus tôt, en mars 1992, la France importait pour 105 milliards de francs.

De leur côté, les exportations suivent une tendance identique mais dans des proportions moindres. Elles se sont élevées à 91,5 milliards de francs, en nouvelle baisse par rapport à février (95,6 milliards de francs). L'année dernière, elles se situaient en moyenne aux alentours de 105 milliards de francs.

Plus encourageant est l'examen des échanges commerciaux de la France vis-à-vis des trois pays européens qui ont dévalué leur monnaie. C'est ainsi que, par rapport au mois dernier, le solde positif avec l'Espagne (1,7 milliard en mars), l'Italie (0,5 milliard) et le Royaume-Uni (1,2 milliard) n'a guère été affecté par les dévaluations « compétitives » qui ont eu lieu.

La crise de la presse

Une soixantaine de salariés quittent « l'Express »

Une soixantaine de salariés de l'hebdomadaire *l'Express* ont décidé de bénéficier de la procédure de départ volontaire négocié, ouverte à la fin de l'année dernière et close le 30 juin. La plupart de ces salariés sont issus de l'administration, des services publicité, abonnement ou diffusion. Le reste provient de la rédaction, notamment du service en charge de la maquette et du service arts et spectacles, dont le critique de cinéma François Forestier. Ces départs (dont plusieurs sont encore confidentiels) s'étaleront entre juillet et décembre.

Mme Françoise Sampermans, PDG du groupe Express, avait décidé d'ouvrir ce « guichet départ » en se fondant sur la baisse des recettes publicitaires de l'année 1993 et en tablant sur une cinquantaine de départs équivalant à 18 millions de francs d'économie (*le Monde* daté 19-20 avril 1992). La création à l'automne dernier d'un groupement d'intérêt économique (GIE) entre *l'Express* et *le Point* et le regroupement de certains services techniques ont joué un rôle d'accélérateur auprès des salariés. Après les départs au mensuel *Lire*, il y a quelques semaines, le personnel du groupe Express (310 salariés actuellement) a été réduit d'une centaine depuis l'arrivée à la tête du groupe de Mme Sampermans, il y a un an. Au *Point* (210 personnes aujourd'hui), une trentaine de départs ont également eu lieu depuis le début de l'année.

D'autre part, le PDG du *Point*, Bernard Wouts, démentait, jeudi matin 1er juillet, que le groupe Alcatel-Alsthom, propriétaire de *l'Express* et détenteur de 40 % du capital du *Point*, ait racheté la totalité des parts de ce dernier. Il n'excluait pas, toutefois, l'éventualité, à terme, d'une restructuration du capital du *Point*.

« The Independent », « El Pais » « La Repubblica » et « le Monde » reportent le lancement d'un nouveau quotidien

Voici le texte du communiqué diffusé le mercredi 30 juin, à Paris, à la suite d'une réunion du conseil d'administration de European News Associated Limited (ENA) :

« Le conseil d'administration de l'ENA s'est réuni à Paris le 30 juin pour examiner l'ensemble des études liées au projet de lancement d'un quotidien national du matin en France.

» Participaient à cette réunion les représentants des quatre journaux associés (The Independent, le Monde, El Pais, La Repubblica).

» Le rapport soumis au conseil a montré la validité du projet, et le conseil a vivement remercié Michel Bon pour le travail accompli. Le conseil a également exprimé sa gratitude à Jean Daniel et Bernard Guetta pour les études menées sur le projet rédactionnel.

» Le conseil a confirmé son intention de promouvoir la publication d'un quotidien français du matin, mais, constatant l'évolution défavorable de la conjoncture économique française, a jugé la période peu propice à l'engagement immédiat d'investissements aussi importants. Le conseil se réunira périodiquement – la prochaine réunion ayant lieu en août – pour examiner la situation économique afin que le projet soit lancé dès que les circonstances le permettront. Il étudiera aussi d'autres projets de collaboration entre les associés. »

[Dès le 26 août, les partenaires de European News Associated Limited se réuniront à nouveau pour examiner, à la lumière des perspectives économiques et de la situation de chacun, la possibilité de prendre la décision de lancer un nouveau journal du matin. C'est dire que le projet n'est nullement abandonné. Les quatre journaux associés s'attacheront, en outre, à développer d'autres projets de collaboration entre leurs titres. Les difficultés du moment, la crise de la presse et les incertitudes sur la durée de la récession ont conduit les dirigeants d'ENA à faire preuve d'un réalisme qui n'entame en rien leur conviction que l'avenir de la presse indépendante en Europe passe par des projets de coopération multiformes dont la création d'un quotidien reste, et restera, un des axes principaux. – J. L.]

□ **Serge July : « Libération » n'est ni en vente ni à vendre ».** – Dans un article paru le jeudi 1er juillet sous le titre « Rumeurs », le directeur-gérant de *Libération*, Serge July, dément l'information publiée la veille par le quotidien italien *la Repubblica*, selon laquelle André Rousselet, PDG de Canal Plus, serait prêt à prendre le contrôle de *Libération* (*le Monde* du 1er juillet). Serge July écrit : « Libération » *n'est évidemment ni en vente ni à vendre. L'année 1992 aura été, pour* Libération, *à l'inverse de la plupart des titres, légèrement bénéficiaire, et cela malgré la dépression publicitaire, comme en attesteront les comptes du journal qui seront publiés samedi 3 juillet. »*

Ancien « patron » de la division « Daguet »

Le général Janvier devient chef des états-majors interarmées

Le conseil des ministres du mercredi 30 juin a nommé le général de division Bernard Janvier chef des états-majors interarmées (EMIA). Ce poste important vient d'être créé dans la haute hiérarchie militaire. Précédemment commandant la 6e division légère blindée (DLB), dont le PC est à Nîmes et les régiments répartis dans le sud-est de la France, le général Janvier a commandé la division « Daguet » en 1991 lorsqu'elle a été intégrée au dispositif allié contre le régime irakien.

Sous les ordres directs de l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, le général Janvier sera responsable de la mise sur pied, sur la base de Creil (Oise), à côté de la Direction du renseignement militaire (DRM), d'un commandement opérationnel formé à partir de deux états-majors interarmées.

Un premier EMIA sera chargé des opérations en Europe et il a été confié au général de brigade aérienne Alain Courtieu. Le second est destiné aux opérations outre-mer et il relève du contre-amiral François de Longueau Saint-Michel. Sous les directives du général Janvier, lui-même directement rattaché au chef d'état-major des armées, ces deux EMIA, renseignés en permanence, planifient les opérations éventuelles et ils maintiennent les relations avec les commandements alliés.

[Né le 16 juillet 1939 à La Voulte-sur-Rhône (Ardèche), ancien saint-cyrien, Bernard Janvier a une longue carrière dans la légion étrangère, avec laquelle il a servi notamment en Afrique du Nord, à Madagascar et aux Comores. Dès 1978, il commande un groupement interarmes au Tchad, dans le cadre de la mission dite « Tacaud » par laquelle la France est appelée à repousser une invasion libyenne. Colonel en 1982, il prend le commandement du 2e régiment étranger de parachutistes à Calvi. Avec cette formation, il participe à la mission dite « Epaulard », à Beyrouth, au sein de la Force multinationale de sécurité, puis à l'opération « Manta », au Tchad, jusqu'en 1984. En 1988, promu général de brigade, il est commandant en second de la 6e division légère blindée et il prendra la tête des éléments français envoyés au Gabon dans le cadre de la mission dite « Requin ». En 1989, il est chef de la division logistique à l'état-major des armées. C'est à ce titre qu'il organise la participation de la France, dès l'automne 1990, à la coalition militaire anti-Saddam Hussein. En février 1991, peu avant le déclenchement de l'opération terrestre alliée dite « Tempête du désert », il doit prendre au pied levé le commandement de la division « Daguet » lorsque son chef, le général Mouscardès, regagne la France pour raisons de santé. En mars 1991, Bernard Janvier est promu général de division. Depuis, il commandait la 6e DLB et il a été fait commandeur de la Légion d'honneur.]

SOMMAIRE

DÉBATS

Territoire : « Il est urgent d'aménager », par Emile Arrighi de Casanova ; « Le social réduit à l'urbain », par Gérard Chevalier 2

ÉTRANGER

La convention de Schengen devrait entrer en application le 1er décembre 3
Bosnie : les forces musulmanes gagnent du terrain à Mostar 4
La situation se tend entre la Grèce et l'Albanie 5
Bulgarie : la vice-présidente Blaga Dimitrova a présenté sa démission 5
Italie : les députés ont adopté la réforme électorale 5
Philippines : Fidel Ramos, un an après 6

POLITIQUE

L'opposition a déposé une motion de censure après l'engagement de la responsabilité du gouvernement sur la loi de privatisation 7
L'interruption du débat sur la loi Falloux au Sénat 8

SOCIÉTÉ

Les suites judiciaires du match Valenciennes-Marseille 10
Au procès des initiés de l'affaire Pechiney-Triangle 10
France-Transplant annonce une plus grande transparence dans l'utilisation des organes prélevés 13
Tennis : les championnats de Wimbledon 13

CULTURE

Architecture : les atouts de Paul Andreu 14
Danse : *Ombre*, par le Ballet de Nancy, à Montpellier-Danse 14
Musiques : les colères de Jamiroquai 14
Arts : une rétrospective Balthus à Lausanne 15

ÉCONOMIE

Nouvelle dégradation des chiffres de l'emploi en mai 17
La préparation du sommet du G7 à Tokyo 18
Le rapport annuel de la Cour des comptes 19
La vie des entreprises 20

COMMUNICATION

Le rectangle blanc à la télévision américaine 18

LE MONDE DES LIVRES

• « L'Etre et le Néant » a cinquante ans • L'été en poche • La vie du langage, par Denis Slakta : « Les joies de l'homonymie » • Le feuilleton de Pierre Lepape : « De la farandole à l'Apocalypse » ..... 25 à 32

Services

Abonnements 20
Annonces classées 6
Carnet 22
Expositions 16
Loto 22
Marchés financiers ..... 20 et 21
Météorologie 23
Mots croisés 22
Philatélie 22
Radio-télévision 23

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté 25 à 32

Le numéro du « Monde » daté 1er juillet 1993 a été tiré à 474 613 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sans visa » : les archivistes de la planète

Albert Kahn, mécène et banquier, avait formé le projet d'inventorier la planète dans le but rêveur de rendre les hommes tout simplement meilleurs. Une exposition rend compte du travail de son maître d'ouvrage, Jean Brunhes, l'un des initiateurs de la géographie humaine en France.

Le Monde

DES LIVRES

« L'Etre et le Néant » a cinquante ans

Le philosophe Jean-Toussaint Desanti explique comment fut accueilli, en 1943, le maître-livre de Sartre

25 juin 1943. C'est la date – il y a donc tout juste cinquante ans – de l'achevé d'imprimer de l'Etre et le Néant, *essai d'ontologie phénoménologique, de Jean-Paul Sartre, dans la « Bibliothèque des Idées », dirigée par Bernard Groethuysen, chez Gallimard. Le livre fut mis en vente le 11 août. Jean-Toussaint Desanti, alors jeune philosophe engagé dans la Résistance dès 1940, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, ami de Sartre et de Merleau-Ponty, avec qui il a participé à un groupe de résistance intellectuelle en 1941 avant d'entrer en 1943 au Parti communiste, a lu l'ouvrage dès sa parution et en a discuté avec Sartre. Il est l'un des derniers et des meilleurs témoins de cette première réception d'un ouvrage qui allait, après la guerre, sortir largement du cercle des philosophes, auquel il paraissait destiné. Il évoque le destin du livre, dont les parties III et IV étaient au programme de l'agrégation de philosophie 1993.*

« Quel est l'effet de cette date, 1943, sur la lecture d'un traité de philosophie aussi technique ?

– 1943, c'est le moment où la guerre change de sens. La date compte donc en tant que telle. A vrai dire, nous attendions *l'Etre et le Néant*. Nous, c'est-à-dire les gens qui gravitaient autour de Sartre, rentré de captivité en 1941.

» Nous avions commencé à travailler ensemble dans le groupe Socialisme et liberté, et nous savions qu'il se consacrait à une grande entreprise philosophique. Mais je ne savais pas qu'il allait l'appeler *l'Etre et le Néant*. Merleau-Ponty me l'avait dit peu avant la parution, et je m'étais fait la réflexion : *« Tiens, il veut faire un* Sein und Zeit *autrement. »*

» Nous attendions ce texte d'autant plus que nous avions déjà lu *l'Imagination*, son premier livre, *la Transcendance de l'ego, l'Esquisse d'une théorie des émotions, l'Imaginaire*. Il y avait donc une attente impatiente. Lorsque le volume a paru, on s'est précipité dessus. Je me rappelle l'avoir lu d'un trait, en une semaine.

» J'étais abasourdi par cette abondance, par cette générosité de pensée. Sartre n'était pas un homme avare de sa créativité conceptuelle : il y avait chez lui une surabondance naturelle. Il aurait pu dire, comme Victor Hugo, qu'il pensait par *« abondance de nature »*. Il y avait, dans cette abondance, un côté parfois surprenant. Trop, en somme, beaucoup trop. Je me rappelle qu'on m'avait demandé de faire un article pour la *Revue de métaphysique et de morale*. Bien entendu, j'ai écrit l'article, une quarantaine de pages, et évidemment on l'a refusé, parce que l'establishment n'a pas bien reçu *l'Etre et le Néant*. Pour plusieurs raisons. D'abord, parce que Sartre s'était déjà fait remarquer, par son roman *la Nausée*, comme quelqu'un qui dérange. Et puis on savait qu'il allait s'occuper de théâtre, et ça paraissait suspect : comment pouvait-on faire tout cela à la fois ?


COPYRIGHT GILBERTE BRASSAI

Sartre en juin 1944 : une « surabondance naturelle ».

– Qui était l'establishment philosophique en 1943 ?

– C'étaient les gens autour de Le Senne et de Lavelle, qui avaient pris la succession de Brunschvicg, le représentant du néokantisme critique. En 1943, cette école-là dominait encore entièrement l'institution. Ils avaient reçu ce livre d'une façon plutôt sarcastique. Je vois encore Le Senne et Lavelle au Flore se gausser du « visqueux ». Ça les étonnait, qu'on puisse s'occuper du visqueux !

– Il y avait longtemps que n'était apparu en France un traité de philosophie de cette ampleur.

– Groethuysen, l'ayant lu, m'avait dit : *« C'est absolument prodigieux. »* En effet, c'était tout à fait prodigieux. Les philosophes professionnels l'ont lu ; en tout cas, ils l'ont feuilleté. Le livre a été très vite célèbre dans le milieu philosophique. Jean Wahl, lorsqu'il est rentré des Etats-Unis, a fait un article dans lequel il a épluché les cinquante ou cent premières pages, d'une façon assez tatillonne, si je me souviens bien (1).

– Le premier compte rendu, semble-t-il, a été celui d'Alexandre Astruc dans **Poésie 44, *et c'était une déclaration d'admiration à Sartre, mais elle venait d'un tout jeune homme, futur cinéaste, pas d'un philosophe professionnel.***

– Oui, mais le livre, il n'y a aucun doute, a été reçu comme une chose absolument étonnante.

– Quels étaient les « projets naturels », pour reprendre l'expression de votre article de 1990 sur Sartre et Husserl (2), que vous perceviez dans **l'Etre et le Néant *?***

– Ce n'était pas une entreprise husserlienne, une entreprise de refondation. C'était une entreprise d'enracinement de l'expérience non seulement instruite, cultivée, mais aussi de l'expérience dans son vécu le plus profond et le plus immédiat, au cœur de ce qu'il appelait finalement l'exister (le Da-sein), et il cherchait les formes de cet enracinement.

– Aviez-vous pressenti dans le livre ce qu'on y discerne souvent aujourd'hui : une forme d'autobiographie ?

– Oui, c'est une mise en scène de situations. Une mise en situations de la pensée, de l'attache même du travail de la pensée, laquelle se trouve toujours incarnée dans des situations et des personnages.

Propos recueillis par
Michel Contat

Lire la suite page 31

(1) Jean Wahl : « Essai sur le néant d'un problème » (sur les pages 37-84 de *l'Etre et le Néant* de J.-P. Sartre), *Deucalion*, nº 1, 1946.

(2) Jean-Toussaint Desanti, « Sartre et Husserl ou les trois culs-de-sac de la phénoménologie transcendantale », *les Temps modernes*, nºs 531 à 533, octobre à décembre 1990, « Témoins de Sartre », vol. 1, pp. 350-364.

LA VIE DU LANGAGE

par Denis Slakta

Les joies de l'homonymie

Si elle pose des problèmes aux enfants lorsqu'ils apprennent à écrire – quand on écoute de bonne foi, quels moyens mettre en œuvre pour distinguer *je la prends* et *je l'apprends ?*, – l'homonymie procure des joies aux adultes qui la manient habilement. Moralement condamnable quand elle sert à ridiculiser un interlocuteur, elle peut aussi devenir une arme qui allume le calembour, suscite le rire et libère l'esprit de deux redoutables fléaux : l'esprit de sérieux et sa triste épouse, la méchante humeur.

Page 29

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

De la farandole à l'Apocalypse

La parution de *Provence* le confirme : il y a bien deux Giono qui cohabitent sans cesse, l'écrivain et l'ancien employé de banque. Le second, qui rédige volontiers des chroniques pour *le Petit Provençal* ou *la Revue du Touring-Club de France*, possède un joli brin de plume et compose d'agréables dictées de certificat d'étude parfumées à la farigoule. Un petit-bourgeois très ordinaire, en somme. Mais quand l'écrivain est là, dans les grands textes des années 50, par exemple, il souffle un vent d'une telle puissance, et si pur et si gonflé d'orages, que tous les provençalismes, toute la pacotille des gentilles farandoles et des nostalgies douteuses sont renvoyés à leur insignifiance.

Page 32

Les angoisses de miss Stephen

« Comment peut-on vivre dans un monde pareil ? », s'interroge, dans son journal, une jeune fille de quinze ans. Qui deviendra, bien des années plus tard, Mrs Virginia Woolf

JOURNAL D'ADOLESCENCE 1897-1909
de Virginia Woolf.
Traduit de l'anglais
par Marie-Ange Dutartre,
Stock, 604 p., 250 F.

LETTRES
de Virginia Woolf.
Choisies, présentées
et traduites
par Claude Demanuelli,
Seuil, 732 p., 250 F.

« Il est très dangereux de vivre, même un seul jour », songe Mrs Dalloway dans l'un des plus beaux romans de Virginia Woolf. Et Mrs Dalloway semble alors, comme Mrs Woolf, à l'écoute de cette adolescente encore nommée Virginia Stephen, dont on peut lire aujourd'hui le *Journal intime*, matrice de toute une œuvre fusionnée comme aucune avec toute une vie. Nous y découvrons certaines de ces années fondatrices vers lesquelles la romancière reviendra sans relâche, parvenant à les ressusciter, tentant de les déchiffrer, se débattant sans répit dans les événements troubles, les drames notés ici au jour le jour, presque avec froideur, avec une indifférence étrange, où font irruption, parfois, une angoisse, une rage inattendues, aussitôt contrôlées. Tout au long de son existence, Virginia Woolf, frémissante, semblera répondre, le plus souvent avec panache, à la question posée par Virginia Stephen lorsqu'elle avait quinze ans : *« Comment peut-on vivre dans un monde pareil ? »*

Un monde où, stupéfaite encore, un peu hagarde, elle commence à se remettre, en 1897, de la grave dépression due à la perte de sa mère, Julia, morte deux ans plus tôt, *« telle une nageuse épuisée »*. La voici, Virginia, étrangement docile et pliée, comme sous une chape invisible, aux rites encore victoriens de la grande maison londonienne, douillette et glauque.

Il y a quelque chose de grave et de mécanique chez elle, et pourtant, déjà, l'énergie, l'ironie fougueuse, le sens de la plénitude et du rire avec lesquels, à l'avenir, elle saura se défendre contre ce qu'elle nommera souvent *« l'horreur »* – celle, par exemple, *« si ancienne, de vouloir, vouloir et vouloir et de ne pas avoir »*, évoquée dans *la Promenade au phare* (1), lorsque Lily Briscoe se heurtera à l'absence inexorable de la merveilleuse, de l'indispensable Mrs Ramsay, disparue, elle aussi, depuis des années, et à travers qui Virginia Woolf aura voulu, cette fois, faire revivre sa mère.

Peu d'écrivains se sont livrés comme elle. Tous les événements de sa vie, ses effervescences, s'inscrivent, se recoupent, se contredisent dans ses romans comme dans les sept volumes de journaux intimes (2), les six volumes de la *Correspondance* ou dans les bouleversants récits autobiographiques d'*Instants de vie* (3).

Le noyau brut

Mais le *Journal d'adolescence* (magnifiquement traduit) donne accès au noyau brut, à la version première, immédiate et poignante, un peu sèche, des chocs qui se répercuteront dans ces livres auxquels elle pensera *« toujours comme à de la musique »*. Ainsi de la nouvelle tragédie enregistrée sans aucun pathos : la mort, cette même année et trois mois après son mariage, de sa demi-sœur Stella, qui rouvrira les blessures, laissant Virginia, comme elle le racontera bien plus tard, peu de temps avant son suicide, *« assise là, avec* [ses] *ailes encore froissées, au bord de* [sa] *chrysalide brisée »* (4).

Quelque temps après ce deuil la jeune fille décidera de jeter ses journaux *« à la poussière, aux souris, aux mites, à toutes les créatures qui se faufilent, rampent, détruisent et dévorent »*. La suite ne sera plus qu'exercices littéraires un peu laborieux ; ils justifient moins le titre anglais de l'ouvrage, *Une apprentie passionnée*, que les confidences jaillies auparavant. Encore dix ans, et Virginia Woolf reprendra cette relation intime avec un journal, pour ne plus l'interrompre cette fois. Elle s'y abandonnera davantage, déposant souvent le masque dont ses livres seuls la délivrent tout à fait et que la vie, souvent mondaine, menée parmi ses amis du fameux « groupe de Bloomsbury » l'obligera d'autant plus à porter qu'elle devra se défendre (même à ses propres yeux) de l'étiquette « folie » lorsque la fascination la conduira, savante, trop savante, à la disparition des limites.

Dans ses *Lettres*, elle surgit, masquée souvent, mais ardente, toujours mobilisée, naturellement séductrice, mais d'une franchise souvent coriace ; en apparence toute livrée aux autres, qui la passionnent, elle ne leur dit rien, ou si peu, des affres, des voluptés de son travail, et rien, ou si peu, du *« grand lac de mélancolie »* dont il est tant question dans le journal.

Viviane Forrester

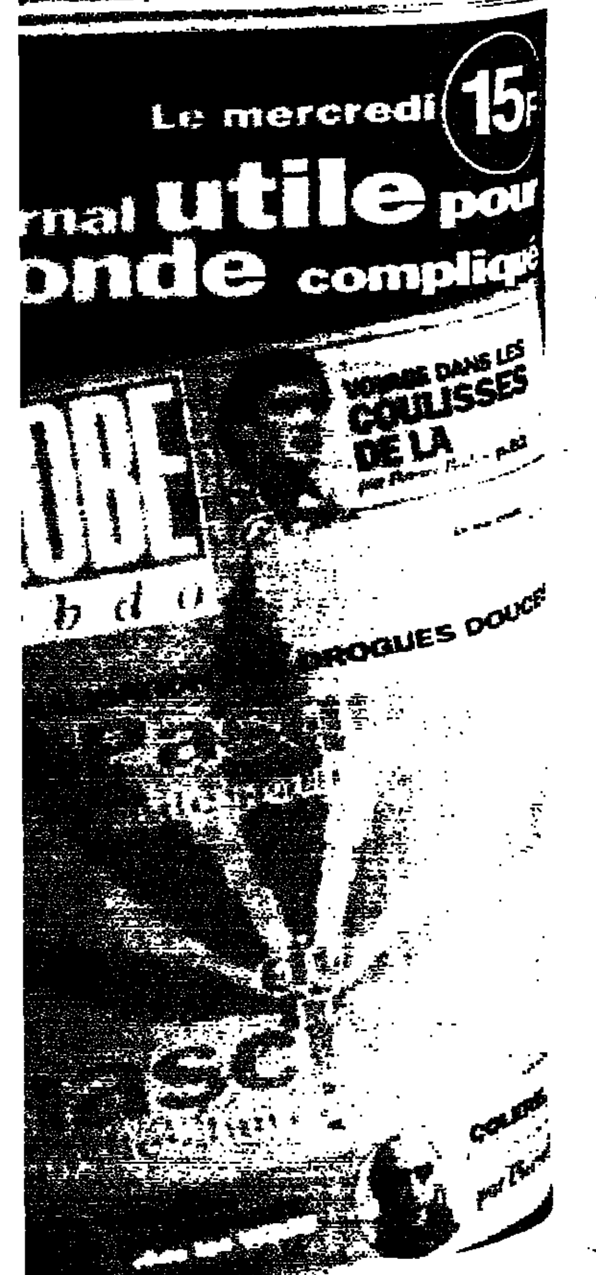
Lire la suite page 32

(1) *La Promenade au phare*, traduit par M. Lanoire, Stock.

(2) *Journal*, traduit par Colette-Marie Huet, Stock.

(3) *Instants de vie*, traduit par Colette-Marie Huet, Stock.

(4) Inédit en français : *In Moments of Being*, nouvelle édition. Hogarth Press.





L'été en poche

De Vico à Hubert Selby, de Charles Péguy à C. K. Williams, des œuvres à découvrir ou à redécouvrir

Après avoir présenté une première liste (« le Monde des livres » du 25 juin), nous poursuivons et achevons notre sélection de livres de poche pour vos lectures de vacances.

ESSAIS ET DOCUMENTS

Michel Foucault : *Surveiller et punir* (Gallimard, « Tel », nº 225). – Une réflexion majeure sur une société de surveillance qui ne trouve pas d'autre palliatif à ses maux que la prison.

Xavier Barral I Altet : *Compostelle, le grand chemin* (Gallimard « Découvertes », nº 174). – Véritable anthologie d'art roman, à travers les différents itinéraires empruntés par les pèlerins.

James Lovelock : *La Terre est un être vivant* (Flammarion, « Champs », nº 283). – Cette étude soutient l'hypothèse selon laquelle la Terre est affectée par les systèmes vivants et qu'elle les affecte en retour, de façon à maintenir un équilibre. Traduit de l'anglais par Paul Couturiau et Christel Rollinat.

Jean-Marc Drouin : *l'Ecologie et son histoire* (Flammarion, « Champs », nº 272). – L'écologie, qui fut et demeure une science de la nature, est ici replacée dans un contexte historique, politique et social. Préfacé par Michel Serres.

Jeanne Hersch : *l'Etonnement philosophique* (Folio, « Essais », nº 216). – Cette démarche originale assigne à la philosophie l'étonnement comme objet premier, permettant de revisiter les philosophies majeures de l'histoire de la pensée occidentale.

Giambattista Vico : *la Science nouvelle (1725)* (Gallimard, « Tel », nº 227). – Ouvrage classique de la pensée italienne, qui marque, à la fin des Lumières, le moment où la réflexion reconnaît sa dépendance à l'égard de l'Histoire et comprend celle-ci comme un processus rationnel qui, interprété, donne son sens au présent.

Gérard Mairet : *les Grandes Œuvres politiques* (Le Livre de poche, nº 505). – Une galerie de quarante grandes pensées politiques, qui offre une mise en lumière des théories de Protagoras et d'Aristote, de La Boétie, de Spinoza, Rousseau, Kant et Clausewitz, sans oublier les contemporains, de Nietzsche à Patocka.

HISTOIRE

Georges Duby : *l'An Mil* (Folio, « Histoire », nº 52). – Le grand historien qu'est Georges Duby décrit, notamment, le passage d'une religion rituelle et liturgique à un christianisme d'action, de Charlemagne et Cluny aux pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle et du Saint-Sépulcre aux croisés.

Edouard Perroy : *le Moyen Age* (PUF, « Quadrige », nº 155). – Publié avec, entre autres collaborations, celle de Georges Duby, ce volume dense qu'accompagne un tableau synchronique, retrace l'expansion de l'Orient et la naissance de la civilisation occidentale.

Jacques Heers : *le Clan familial au Moyen Age* (PUF, « Quadrige », nº 147). – Une étude portant sur les structures politiques et sociales des milieux urbains à cette époque.

Emmanuel Le Roy Ladurie : *l'Ancien Régime* (Hachette, « Pluriel », 2 vol., nºs 8 653 et 8 654). – Le passage de *« l'absolutisme en vraie grandeur »* (1610-1715) à un *« absolutisme bien tempéré »* (1715-1770), avec, à l'appui, une chronologie, mais aussi des généalogies et des cartes.

CAGNAT

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Roland Dubillard : *Olga ma vache* (Gallimard, « L'Imaginaire », nº 297). – Recueil de trois nouvelles d'un auteur dont l'œuvre théâtrale fut en grande partie inspirée par Eugène Ionesco, Samuel Beckett et Boris Vian. Son caractère d'*« humoriste lugubre »* anime ici les personnages, les situations, les réflexions les plus fantaisistes et les plus désespérées.

Paul Morand : *Fermé la nuit* (Gallimard, « Tel », nº 296). – *Ouvert la nuit* et *Fermé la nuit* ont apporté à Paul Morand, débutant dans la littérature en qualité de poète, son audience internationale et sa réputation de portraitiste des Années folles.

LETTRES ÉTRANGÈRES

Alonso de Contreras : *Mémoires du Capitan Alonso de Contreras (1582-1633)*, traduit de l'espagnol par Olivier Aubertin (Seuil, « Points », nº R614). – Bréviaire de l'aventurier légué par un soldat de la guerre de Trente Ans. Meneur d'hommes et héros d'une authentique épopée en Méditerranée, Alonso de Contreras écrit comme il vit, à l'épée et à la hache.

T. C. Boyle : *la Belle Affaire*, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Gérard Piloquet (Seuil, « Points », nº R605). – Chronique pastorale, dédiée par l'auteur avec humour à ses *« amis épris d'agriculture »*, travaillant à la production lucrative de la marijuana. A travers elle se raconte une génération consommatrice de mirages.

Hubert Selby : *Last Exil to Brooklyn*, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par J. Colza (10/18, « Domaine étranger », nº 2 393). – La déchirure d'une société sans amour, livrée avec violence par celui qui fut nommé le *« Céline américain »*. L'auteur offre au lecteur le miroir où se reflètent, irréductibles, angoisse et solitude.

Yi Munyol : *Notre héros défiguré*, traduit du coréen par Ch'oe Yun et Patrick Maurus (Babel, nº 76). – Par l'auteur le plus lu en Corée du Sud, trois récits qui, rassemblés, ont chacun valeur de fable. Dénonciation du règne des petits chefs, méditation sur le rôle de la création et sur le sens de l'existence se juxtaposent.

Ma Jian : *la Mendiante de Shigatze*, traduit du chinois par Isabelle Bijon (Babel, nº 77). – Cinq récits qui dévoilent la violence et la dureté du peuple tibétain, la singularité fascinante de ses rites et de ses mœurs au sein de la grande Chine au cœur de laquelle il est censé se fondre.

Péguy au présent

Si l'œuvre poétique de Charles Péguy est assez bien représentée en poche (deux volumes en « Poésie-Gallimard »), il n'en va pas de même pour l'œuvre en prose, dont « la Pléiade » a récemment achevé la publication. Aussi faut-il saluer l'initiative de la collection « Babel », qui reprend le magnifique *De Jean Coste*.

Parue en 1902 dans les *Cahiers de la Quinzaine*, cette courte étude se présente comme la défense d'un roman d'Antonin Lavergne, *Jean Coste*, publié par Péguy l'année précédente. Ce livre, qui dénonçait la condition sociale des instituteurs républicains, avait été vivement critiqué. Mais les circonstances peuvent être oubliées ou écartées.

Péguy écrivait au présent, répondait à toutes les sollicitations dont ce présent était porteur, insérant ses réponses dans l'arborescence de sa prose.

Si les circonstances ont changé, l'objet de l'indignation et de la réflexion – la seconde engendrée par la première – reste le même. Ce n'est pas parce que nous ne regardons pas la misère que la misère ne nous regarde pas. *« Nous ne pouvons pas invoquer les sentiments de la solidarité pour demander à la misère de nous laisser la paix ; nous sommes forcés d'aller jusqu'aux sentiments de la charité. »*

Pour Péguy, si la pauvreté s'inscrit dans une échelle sociale, la misère, elle, relève d'un ordre différent, celui de l'exclusion, de l'enfer et de la mort. Il faut également lire les pages sur l'enseignement, sur le devoir politique et moral des gouvernants, sur le scandale de l'argent dilapidé dans de vaines manifestations de commémoration ou de représentation...

Benoît Denis, qui préface, d'une manière un peu tiède, cette réédition, souligne que Péguy est *« irréductible aux clivages politiques institués »*. Le moment historique qui a vu naître son œuvre n'est pas non plus apte à en réduire la portée. Elle vaut encore aujourd'hui.

P. K.

► **De Jean Coste**, *de Charles Péguy, présentation de Benoît Denis, Actes Sud, coll. « Babel », nº 74.*

Inconnus d'Orphée

CHAIR ET SANG
de C. K. Williams. Traduit de l'anglais et présenté par Claire Malroux (nº 155).

POUR TOUS LES HOMMES DE LA TERRE
de Julian Tuwim. Traduit du polonais et présenté par Jacques Burko (nº 154).

LA PASSION DU CHRIST SELON LES POÈTES BAROQUES FRANÇAIS
Choix et présentation de Jean Bastaire (nº 158).

La collection « Orphée » à La Différence continue de proposer (en bilingue), venues de tous les horizons linguistiques et culturels, de tout pays et époques, des œuvres poétiques souvent inconnues, surprenantes. Arrêtons-nous sur trois titres récents

Charles Kenneth Williams, né en 1936 dans le New-Jersey, dans une famille d'origine juive russo-polonaise, s'est imposé, à la fin des années 70, comme un des poètes importants de sa génération. Il a choisi, depuis 1986, de vivre à Paris. Paru en 1987, *Chair et sang* avait obtenu le National Book Critics Circle Award. C'est une voix pleine et habitée, déployée en vers longs, que font entendre les poèmes de C. K. Williams. Une lointaine parenté avec Whitman est perceptible, mais l'inspiration est beaucoup plus inquiète, attentive aux rapports invisibles qui se nouent entre les êtres et le monde : *« L'oiseau lève la tête, masque de mort près du blanc caillé, sa patte, son poing mortel, délicatement en l'air. »* Claire Malroux a traduit et présenté ce très beau recueil.

C'est une voix toute différente que fait entendre Julian Tuwim (1894-1953), lui aussi d'origine juive et polonaise, qui joua un rôle notable dans la vie littéraire et artistique polonaise de l'entre-deux-guerres, notamment autour de la revue *Skamander*. Personnalité complexe et paradoxale, choyée par le régime à la fin de sa vie, Tuwim, dont Jacques Burko a traduit un choix de poèmes, savait manier l'humour et le lyrisme ; il s'illustra aussi bien dans la chanson, l'aphorisme ou la poésie enfantine que dans la poésie d'une tonalité plus grave : *« Je suis donc condamné sans rémission / A quêter des mots désespérants ? / Et les joncs, les simples joncs de ma chanson, / Jamais je ne les verrai simplement. »*

La dimension du temps n'est pas plus un obstacle à la poésie que celle de l'espace. Jean Bastaire présente une anthologie de poètes baroques français, rassemblée autour du thème de la Passion du Christ. Jean de La Ceppède, Zacharie de Vitré, Anne d'Urfé... témoignent, avec une superbe éloquence, de ce surnaturel *« charnel »* dont parlait Péguy.

P. K.

□ **La onzième édition du Marché de la poésie.** – Le Marché de la poésie, dont la onzième édition s'est tenue du 24 au 27 juin sur la place Saint-Sulpice à Paris, est devenu le rendez-vous obligé des éditeurs, des poètes et de leurs lecteurs. Un peu perdus et invisibles au Salon du livre, ils sont là chez eux et entre eux. Quelque cinquante mille visiteurs – soit 15 à 20 % de plus que l'an passé – et quatre cents exposants se sont retrouvés (plus de cent vingt ont été refusés faute de place) durant ces journées ensoleillées. Des hommages à André Frénaud, Severo Sarduy et Marcel Béalu (tous trois récemment disparus), une « nuit noire » consacrée à Aimé Césaire, qui fête ses quatre-vingts ans, ont marqué ce rendez-vous poétique. Un prix international de poésie a été décerné, au restaurant « Aux trois canettes », à Serge Pey.

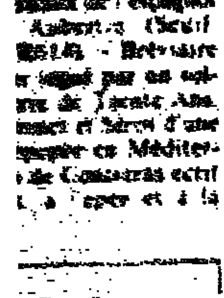
Bleu outremer

Le Seuil et l'Ecole des Loisirs coéditent, depuis le mois de novembre 1992, une jolie collection, délicieusement baptisée d'un nom un peu didactique et légèrement désuet : « L'Ecole des lettres ». Elle abrite une série de petits ouvrages à la couverture bleu outremer, délicats comme des miniatures orientales. Sur un papier bible inhabituel en format de poche, la collection propose un éventail de textes classiques, de Balzac à Voltaire, en passant par Gogol, Poe, Madame de Lafayette, Rilke et Radiguet. L'appareil critique est restreint, mais les choix judicieux, les textes donnés dans leur intégralité, l'impression très soignée et les prix assortis au format. Le plaisir est vif de redécouvrir *les Grandes Espérances*, de Dickens – préfacé par John Irving – ou *le Prince*, de Machiavel, dans une présentation à la fois accessible et raffinée. Les responsables de la collection veillent à proposer, parallèlement aux ouvrages « canoniques » de la littérature, des textes moins célèbres de grands auteurs. Ainsi paraîtront, à l'automne, des œuvres comme *la Lumière qui s'éteint*, de Kipling, ou *la Mille et deuxième nuit*, de Théophile Gautier, ainsi que des titres plus connus tels que *les Fleurs du mal*, de Baudelaire, ou *la Métamorphose*, de Kafka.

R. R.

□ **Rectificatif.** – Dans l'article de René de Ceccatty consacré au livre d'Ishiyô Higuchi, *Qui est le plus grand ?*, publié chez Philippe Picquier (« Le Monde des livres » du 25 juin), une erreur, répétée deux fois, a retardé d'un siècle la disparition de la grande romancière, auteur d'une œuvre déterminante pour la naissance de la littérature moderne japonaise. Née en 1872, elle est bien morte à vingt-quatre ans, en 1896, et non en 1986.





Bleu outremer

Sportès, loufoque et somptueux

L'expédition des troupes de Louis XIV au Siam en 1687 : une grande – et délirante – fresque historique qui est aussi un roman politique

POUR LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU
de Morgan Sportès.
Seuil, 640 p., 140 F.

Mon premier est un roman politique. La référence à un héros de Maastricht – quatre siècles plus tôt ! – et l'allusion – pesant coup d'éventail – à une « affaire du diamant » sont parmi les clins d'œil qui donnent le ton sarcastique de ce roman imprégné à ras bord de récents dégoûts. Baroque, fou, plein à craquer d'événements et de stratégies en écho, *Pour la plus grande gloire de Dieu* est un grand roman à clés. Sportès s'amuse en grinçant des dents. Toute ressemblance avec des personnages connus est donc volontaire. Il nous avertit : l'universitaire qui a retrouvé le mémoire en 1992 doit combler les lacunes du texte et remplacer par des expressions actuelles, des anachronismes parfois, les zones obscures ou illisibles du manuscrit.

Autant dire que Morgan Sportès s'en donne à cœur amertume. Il dévoile dans l'expédition des troupes de Louis XIV à Siam en 1687 les prémices de toutes les guerres coloniales à venir et, plus sournoisement, les raisons répugnantes et les allégations mensongères de tous les conflits. Son roman est aussi un réquisitoire qui révèle la vénalité des hommes politiques, la lâcheté des militaires, les ravages de la corruption et surtout la prédominance despotique d'une civilisation sur une autre : la honte que provoque cette suprématie (serions-nous fondamentalement plus « sauvages » encore que ces « sauvages » que nous voulons ramener dans le sein de Dieu ?) précipite les exactions. L'homme assassine d'abord les témoins de ses propres peurs.

Mon premier est donc un récit politique, mon deuxième une magnifique fresque historique, mon troisième une superbe étude de mœurs, mon quatrième une condamnation radicale de toutes les religions, et notamment la catholique revisitée par les jésuites, mon cinquième un cri d'alarme... *Pour la plus grande gloire de Dieu* est un gros et délirant roman d'aventures qui nous transperce de bout en bout et nous abandonne, flanc couché, anéanti, dégoûté, révolté. Le dernier roman de Morgan Sportès est une méditation essentielle sur l'éternelle confusion entre le pouvoir et l'idéal qui en est l'excuse. Emplumés, sales, empêtrés de morale et bouffés d'appétits féroces, victimes du péché, déchirés entre l'obsession des préséances – leur goût infantile de la gloire – et la fascination qu'exerce sur leurs désirs un peuple sensuel, l'armée Louis-quatorzième, conduite par le général Desfarges et ses deux grands fils, s'oppose à une population attachée à ses mœurs, à ses dieux païens, à des modes de vie exotiques. Leur roi – pas si loin de celui de Versailles, – énigmatique, enfermé dans ses ors, terrorisé par l'angoisse d'un complot, se laisse manœuvrer par un intrigant et sa « Maintenon » : le Grec Constantin Phaulkon et sa trop belle femme métis Constance, eux-mêmes sous le joug huilé des jésuites qui sont sans doute ici les fomenteurs, les meurtriers et les seuls qui sortent indemnes de cette tragi-comédie en cinq actes qui se clôt dans le sang, la destruction et la folie.



ULF ANDERSEN/GAMMA

Morgan Sportès : une farce désespérée

Morgan Sportès ne fait pas dans la dentelle. Tout le monde il est affreux et tout le monde il est coupable. Tout le monde se fait berner. L'argent, le pouvoir et le sexe mènent le monde. Dents gâtées ou dents noircies (les Siamois se font laquer les quenottes pour en dissimuler l'usure), les sourires ne sont qu'abominables grimaces. Il n'y a pas de victimes (hormis le peuple bien sûr !), il n'y a pas de héros, il n'y a même pas de vainqueur. Et il y a toujours la morale catholique qui se débrouille du vice, condamne les imbéciles et pardonne les puissants. Le sang qui coule sans contrainte dans cette immense farce désespérée, c'est la méchanceté, si terrifiante que parfois l'on en rit. Sportès se régale. Son ironie et son insolence s'épanouissent dans le commentaire scatologique.

Ce n'est pas toujours nécessaire dans un récit où le pittoresque est déjà tout-puissant. C'est peut-être là que le roman se retient d'être un chef-d'œuvre, quand la violence n'émane plus du drame, que l'abomination ne sourd plus des personnages, que le fatalisme n'est plus celui du narrateur, mais que l'on sent Morgan Sportès régler des comptes dont le lecteur n'a cure. Il est pris, ébloui, dans la trame loufoque et somptueuse d'une histoire grouillante et colorée, et brusquement, sans raison, l'auteur le tire par la manche pour lui faire remarquer ses propres rancœurs.

Pour la plus grande gloire de Dieu ose le roman total, à partir de documents, une exploration du passé et la mise en scène d'un Orient fastueux et pauvre, orgueilleux et déliquescent. Le vieux rêve décomposé d'un faux Eldorado, l'anémie des épopées ratées dans la beauté et l'horreur des paysages, entre crépuscules flamboyants et moustiques intrépides. Mais aussi, au cœur secret de ce grand roman, l'interrogation actuelle d'un christianisme toujours obsédant qui déchire les peuples et fait que les guerres ne sont pas des conquêtes de territoire mais des crispations meurtrières sur les mots : « ... *ces foutus Siamois ! La mort dans la félicité : quel scandale ! Et combien n'était-il pas facile désormais (...) de comprendre pourquoi les idolâtres ne supportaient pas notre Christ sacrifié. L'autre, là, leur Somona chose, leur Gautama truc, leur Bouddha machin, lui, doucement, il glissait, il s'évaporait : dans la mort.* Nippan, *ils appellent ça,* Nirvâna. *Le néant : ni ciel ni enfer, ni haut ni bas, ni début ni fin, ni récompense ni châtiment, ni diable ni bon dieu, ni création ni apocalypse, ni bien ni mal* ».

Derrière la luxuriance du récit, *Pour la plus grande gloire de Dieu* est bien un livre politique qui pose avec force les questions qui pourrissent notre époque : racisme, intégration, exclusion, l'autre (le frère ?) étant encore et toujours celui par qui le mal arrive. Caïn et Abel aux premiers jours de l'enfer et dans la suite des siècles...

Hugo Marsan

AU FIL DES LECTURES

par Monique Petillon

Le retour de Blanche

Après avoir écrit *le Petit Prince cannibale* (1), Françoise Lefèvre a voyagé, rencontré « *beaucoup de monde, trop sans doute* ». *Blanche, c'est moi* est, entre autres, une réponse à certains de ses lecteurs qui ont voulu l'obliger à s'identifier soit à « *la femme-mère, fusionnant avec son enfant autiste jusqu'à la perte de son identité* », soit à Blanche, la cantatrice amoureuse. Françoise Lefèvre ne veut pas choisir ; elle a tout voulu : la maison pleine d'enfants, et l'« exil » intérieur qu'elle s'impose pour écrire chacun de ses livres.

Avec une étonnante liberté de ton, elle se place sous le patronage de Victor Hugo, l'« *homme à la redingote* » par qui elle se sent « *accompagnée* » depuis son enfance. Elle est à la fois la romancière et ses personnages, qui frappent à la porte, demandant à exister : Céline Rabouillot, l'énorme garde-barrière – la femme qu'elle ne veut pas devenir – ou Blanche, qui avait absorbé toute sa mélancolie, son renoncement, jusqu'à en mourir à la fin du livre précédent, et qu'elle a décidé de ramener à la vie dans celui-ci.

Il y a aussi de magnifiques souvenirs des hivers de son enfance et du temps où, à vingt ans, elle vivait comme la Gelsomina de Fellini. On passe de l'évocation tendre du « *royaume perdu* » des contes aux pages rageuses d'un « *carnet de fiel* » où elle dénonce les « *Barbe-Bleue* » et les censures de toutes sortes. La romancière provoque, s'indigne, s'exalte, refuse l'ordre, les plans, écrit avec hargne et amour : « *On reconnaît qu'un sujet vous tient quand on a l'angoisse de mourir avant d'avoir achevé de l'écrire.* »

► **Blanche, c'est moi,** *de Francoise Lefevre, Actes Sud, 120 p., 85 F.*

(1) Actes Sud (voir « le Monde des livres » du 23 novembre 1990).

Les désarrois de Camille

Une plage normande l'hiver, comme dans un film de Lelouch ou de Tavernier. Camille, trente-huit ans, deux mariages, deux divorces, passe ses fins de semaine dans une « marina » de Deauville. Entre un voisin – d'âge plus que mûr – et elle s'engage un jeu de séduction âpre et pervers, que Camille met à distance en le transposant dans le scénario qu'elle écrit.

Petit à petit reviennent les souvenirs blessants de l'enfance : le père, un chauffeur routier qui a abandonné sa femme et sa fille âgée de cinq ans ; la mère, Geneviève, mère exemplaire et rancunière, employée modèle, dont Camille a adopté les phobies. Elle croit se venger de son père en narguant le vieil amoureux dérisoire qui porte le même prénom que lui. Avant de découvrir qu'il a lui-même des comptes à régler.

On entame avec circonspection le lecture du roman, même si Marie-Françoise Hans souligne avec ironie les poncifs qu'elle semble parodier. Mais bientôt la tonalité change : les désarrois de Camille l'entraînent dans un manège étrangement cruel. Le dénouement, implacable, laisse un goût plutôt amer.

► **Le Pêcheur de brume,** *de Marie-Françoise Hans, Grasset, 236 p., 98 F.*

★ Signalons la parution dans le Livre de poche d'un essai de Marie-Françoise Hans : *les Femmes et l'argent* (n° 9552).

Les angoisses de Rosie

Drôle de prénom : « *Rosie, comme Rosie and John. Numéros de claquettes et tangos. Ou roulotte de cartomancienne, ourlée de velours frappé. Non, elle, elle avait le cheveu coupé court, sous l'oreille, l'air net. Trop net* ».

Rosie a trois hommes dans sa vie. Trois comme les maisons de Cadet Rousselle. Mathieu, le mari qui l'a tant aimée ; Simon, l'acteur noué d'angoisse qui a fini par se suicider – et elle, Rosie, continue à hanter les théâtres, attendant le moment fugace, magique où les acteurs reviennent saluer pendant que la salle hésite à les quitter ; enfin son frère, Clem, trop proche d'elle, qui la protège, avec brusquerie.

Rosie a du mal à vouloir vivre parce qu'elle ne peut pas avoir d'enfant, parce qu'elle séduit mais ne sait pas garder les gens qu'elle aime. Elle a entrepris, bizarrement, des recherches sur Jack l'Éventreur. Quand elle ne sait plus du tout où elle en est, elle se réfugie auprès de sa mère, dans la maison bordée d'hortensias. Jusqu'au moment où, avec une simplicité inespérée, elle parvient à sortir de ses angoisses.

Il y a dans le deuxième roman de Nita Rousseau une grâce légère, une gravité acidulée. Comme des réminiscences de Giraudoux et de Cocteau.

► **L'Italienne,** *de Nita Rousseau, Flammarion, 140 p., 79 F.*

Au risque du vide

LA BALLADE DES PÈLERINS
d'Edith de La Héronnière.
Mercure de France,
286 p., 130 F.

Pourquoi l'exil volontaire du pèlerin, pourquoi cet acte gratuit et inutile, si ce n'est pour retrouver la part oubliée de soi-même, enfouie sous le poids des habitudes, du confort et des idées préconçues ? Cette question, Edith de La Héronnière l'explore dans *la Ballade des pèlerins*. Le livre s'ouvre sous le signe de l'effacement : « *Quitter un lieu revient à sortir d'un cercle magique, à s'arracher à un envoûtement.* »

Ce journal de voyage retrace, en sept mouvements – « Détachement », « Déroutement », « Délires », « Désenchantement », « Défrichement », « Strette », « Dénouement », – une longue marche à pied, de Vézelay à Saint-Jacques-de-Compostelle et décrit la douloureuse métamorphose d'un regard. Commencé à la manière d'*Equipée*, de Victor Ségalen, le récit se transforme peu à peu en cauchemar. Car l'extase mystique et la fusion avec la nature n'auront lieu que dans la souffrance, la violence et la solitude. Bientôt, il n'y aura plus de brèche ouverte à l'espace imaginaire, tant l'espace réel se révèle destructeur.

Le pèlerin le comprend sans tarder : « *Le monde devient étrange et difficile.* » Et cette précarité se double d'un pénible compagnonnage où se révèle l'affrontement des cultures (deux Américaines, un Canadien et la narratrice). Ainsi, la violence des amis qui se déchirent fait écho à celle de l'environnement, et le voyage glisse lentement vers le chaos. Chacun avance seul, repoussant toujours plus loin ses limites, absorbé par sa propre métamorphose.

Bousculée, déroutée, la narratrice se découvre étrangère au monde, à elle-même et aux autres, gagne un regard neuf, au risque d'un flirt avec le vide : « *Sans la médiation des livres, sans mes armures de papier, que me reste-t-il ? Un vide que l'eau du canal met en miroir.* » Un regard qui décape au vitriol l'illusion, et, plus particulièrement, les stéréotypes de la vision religieuse traditionnelle : une Eglise vénale, parfois même sordide et obscène, s'exhibe sur les lieux saints. Les seuls repères familiers à l'exilée s'effacent alors dans un ricanement intérieur : « *Et le pèlerinage s'accomplit à coups d'extases répertoriées et de joies préfabriquées.* » La ballade s'achève sur ce regard ironique et désabusé.

Agnès Le Calvé

A l'ombre des jeunes hommes

Dans les années 20, deux amis foudroyés par une passion illicite. Un conte moral qui a la beauté des crépuscules

LA PORTE D'OUBLI
d'Alain Gerber.
Robert Laffont, 178 p., 92 F.

JETER L'ENCRE
d'Alain Gerber.
Isoète/Rivages d'encre
(19, rue Orange,
50100 Cherbourg).
64 p., 60 F.

La Porte d'oubli est un conte pour grandes personnes qui n'en finiraient pas de croire qu'il faut sacrifier l'enfance aux bons sentiments. Un conte moral, élégamment suspendu au-dessus des grands gouffres. Un conte à rebours où il est dit que l'amour n'est pas la métamorphose et la traversée des apparences que prédisent les fées mais un impossible arrachement. Bref qu'on commencerait de mourir dès lors qu'on comprendrait qu'on aime et qu'aimer est un échec aux frontières du désir.

Roman profondément pessimiste, nostalgique, épuré à l'extrême de peur d'être vaincu par les larmes, *la Porte d'oubli* est le récit méticuleux de l'écume de la passion, tout ce qu'il faut dire pour ne rien expliquer quand le commentaire aurait la grossière évidence des plaidoiries inutiles.

C'est l'histoire de deux hommes dans un temps où l'homosexualité n'était pas avouable et où derrière la façade du mariage et de la réussite sociale couvaient des désespoirs. Les hommes portaient des masques blessés qui donnaient à leur visage une âpre beauté. Mais la « confusion des sentiments » d'Alain Gerber quitte la tradition de l'amour pédérastique pour affronter, *mezza voce*, les amours masculines adultes. Dans une subtile construction en abîme, il décrit la permanence discrète de cet amour innommable au sein d'une même famille : à des époques différentes le père et le fils ont été aimés par un homme mais ils l'ont ignoré, ayant voulu confondre – pour leur plus grand bien-être et au prix de la vie de l'autre – l'amour et l'amitié.

Il était une fois une ville de légende, dans les années 20, un port, une plage solitaire, une ville de garnison mythique où les jeunes hommes paradent, boivent, courtisent les filles, se battent en duel, brûlent la chandelle par les deux bouts avec la désinvolture des dieux condamnés à mourir à l'aube quand les ténèbres se déchirent et laissent en creux les rêves inassouvis. Josef Levmalik, jeune chirurgien célibataire, et l'aspirant Stépani Koulev, ne se quittent plus. Camaraderie débordante, effusions de l'amitié, soleil de minuit, escapades et ivresses, tout est possible hormis l'étreinte des corps.

Les femmes sont encore des mystères ou de futures épouses. C'est le temps d'être jeune sans parti pris. Entre eux un livre : *Delphidya*, le roman de jeunesse écrit par Anatole Levmalik, le père de Josef, écrivain célèbre qui a son secret, parallèle (et maintenant élucidé) à celui que vit en toute innocence son fils unique. Le beau et étrange Stépani a plusieurs vies nettement cloisonnées : ses rencontres avec Josef, les visites qu'il rend depuis longtemps au vieil écrivain, et toute une existence que le lecteur doit deviner mais dont Alain Gerber ne suggère que les indices avec la pudeur de ceux qui déchiffrent la vie des autres sans oser étaler leurs souffrances.

Il n'y a pas d'intrigue dans ce roman. Les femmes (la mère de Josef, la sœur si belle de Stépani) sont les gardiennes averties de la vérité, attentives et prêtes à consoler. Elles comprennent qu'il est des hommes, rares, qui comme elles s'épuisent à aimer sans issue. Elles traversent le paysage, silhouettes délicates et de bon ton. Les hommes foudroyés par une passion illicite dont ils retardent l'épreuve, se raidissent dans les conventions et explosent la nuit dans les bouges. Récit faussement paisible comme la surface d'un lac sans fond, *la Porte d'oubli* rappelle les meilleurs romans d'initiation amoureuse, ceux qui ont la beauté des crépuscules, la jeunesse qui abdique et la vieillesse qui se souvient, l'admirable gâchis de vivre sans avoir vécu.

Alain Gerber publie également un petit livre : *Jeter l'encre*. Il parle d'un pays qu'il aime : la Guadeloupe et d'un homme de cinquante ans, lui-même. Récit, confession subtil divertissement. Alain Gerber fait le point, « *jette l'encre* », écrivain avant tout, conteur, homme de plume et de sang, irrémédiablement perverti par son métier d'écrire, incurablement sentimental.

H. M.

L'homme de toutes les rébellions

Georges Arnaud, l'auteur du « Salaire de la peur », eut une vie de fureurs inapaisées. Roger Martin tente le portrait d'un écrivain insaisissable

GEORGES ARNAUD
de Roger Martin.
Calmann-Lévy, 340 p., 120 F.

« L'état civil n'existe pas », proclamait Georges Arnaud qui, tout au long d'une existence aventureuse, suscita bien des médisances. Passionné de romans noirs, Roger Martin (1) a enquêté pendant deux ans tout en sachant que jamais il ne parviendrait à déchiffrer le mystère d'un homme trop rebelle pour être enfermé dans une seule vérité. Sa biographie, écrite d'une plume alerte et enjouée, fourmille néanmoins d'informations et ne verse jamais, malgré une admiration évidente, dans l'hagiographie.

Né en 1917 dans une famille bourgeoise, Henri Girard – le futur Arnaud – aura une adolescence classique, de celle dont l'ennui gouverne les jours et où la lecture sert de refuge. Mais il n'a pas vingt-cinq ans quand, d'un coup, sa vie bascule dans le tragique. Dans la nuit du 24 au 25 octobre 1941, Georges Girard, son père (un intellectuel dont il admire l'intelligence), la sœur de celui-ci, Amélie, et leur bonne, Louise Soudeix, sont assassinés à coups de serpe. Henri est immédiatement soupçonné et inculpé, après trois jours de garde à vue. Il ne retrouvera la liberté que dix-neuf mois plus tard, après avoir été acquitté lors d'un procès dominé par la personnalité de son avocat, Me Maurice Garçon, un ami de son père.

Les bruits et les odeurs du monde carcéral ne le quitteront plus. Il les évoquera dans *Schtibilem 1941* (2) et *Prisons 53* (3). *« Le souvenir qui me reste*, écrit-il, *est celui d'un long tunnel aux murs glacés et sombres. Entassés à étouffer, on disputait à la vermine sa pauvre nourriture. »* Et qu'il en soit l'acteur, le témoin ou le chroniqueur, le fait divers ne cessera plus de marquer sa vie.

De retour à Paris, l'ancien taulard transforme l'appartement familial en un refuge. Juifs et évadés y trouvent un accueil fraternel. Henri Girard méprise le danger et, surtout, se porte instinctivement vers les victimes, les réprouvés. L'argent de son héritage, il le dilapide avec une constance qui force l'admiration. Mais cela ne suffit pas pour apaiser sa fringale d'aventure. Et puis, son pays, même libéré, sent le vieux. Cet admirateur des œuvres de Jack London a besoin d'autres horizons. Dans « Je suis un dévoyé », un article publié par *France-Dimanche*, il avouera : *« En quittant la prison, je m'étais aperçu que les limites de la France étaient trop étroites pour moi et j'avais peur que le monde ne soit pas assez grand pour que je m'y perde et trouve l'oubli. »*



AFP

Georges Arnaud : provoquer pour exister.

Le 2 mai 1947, Henri Girard quitte l'Europe sur le *Colombie*. Direction le Venezuela. Il restera deux ans en Amérique du Sud et saura y respirer les êtres et les paysages. Roger Martin souligne, à juste titre, combien ce séjour nourrira son inspiration. Quatre romans – *le Salaire de la peur* (4), *les Oreilles sur le dos* (5), *le Voyage du mauvais larron* (6), *la Plus Grande Pente* (7), – un recueil de nouvelles, *Indiens pas morts* (8), en témoignent. Henri Charrière, alias Papillon, contestera la véracité de certains faits relatés par Arnaud. Ce dernier, il est vrai, ne l'avait pas ménagé en faisant de lui, dans *la Plus Grande Pente*, un pauvre type, un larbin.

Le prénom de son père allié au nom de jeune fille de sa mère : tel sera le pseudonyme que se choisira Henri Girard lorsqu'il entrera en littérature. Roger Martin a l'honnêteté de ne pas le transformer en un écrivain tourmenté par la vocation littéraire. Georges Arnaud écrit, en premier lieu, parce qu'il a besoin d'argent. Son premier manuscrit, *les Oreilles sur le dos*, est accepté, en 1950, par les éditions du Scorpion qui, après l'avoir fait réécrire, décideront d'attendre des jours meilleurs avant de le publier. Loin de se décourager, Georges Arnaud décide alors d'écrire un roman de gare. Son ami, le poète et libraire Pierre Béarn, l'aidera à mettre au point ce livre bouclé en moins de trois mois.

Le 9 octobre 1950, Julliard lui signe un contrat, et le 1er novembre, *le Salaire de la peur* est en librairie. Cette précipitation a pour seule raison le prix Goncourt, auquel Julliard croit pour son poulain. Aucun jury ne distinguera Georges Arnaud mais, en revanche, *le Salaire de la peur* trouvera immédiatement des lecteurs enthousiastes. Nombre de critiques partageront cet engouement. Celui du *New Yorker* donnera le ton : *« A côté de Georges Arnaud, presque tous les auteurs du genre « dur à cuire » ont l'air d'enfants qui écrivent à leurs tantes vieilles filles. »*

Le roman, adapté à l'écran par Henri-Georges Clouzot, échappe définitivement à Arnaud, qui n'en a cure. Sa jeune gloire n'a pas émoussé ses facultés d'indignation et ses fureurs sont intactes, inapaisées. Il lui faut provoquer pour exister. La presse lui offre des tribunes. Il les accepte toutes, de *France-Dimanche* aux *Lettres françaises* en passant par *l'Aurore*, pour mieux faire connaître ses idées sur la justice et le système pénitentiaire en France. Son « sens de la mesure » et la « modération » de ses propos lui vaudront d'être poursuivi par des magistrats pour *« injures et diffamations »*. Georges Arnaud ne veut pas que sa vie s'endorme sur ses lauriers littéraires. L'alcool et les amphétamines accompagnent sa course folle vers des abîmes qu'il appelle de ses vœux.

Georges Arnaud éprouvait le besoin de mettre un visage sur une cause. Viscéralement anticolonialiste, il se passionnera pour Djamila Bouhired, une militante du FLN torturée et condamnée à mort en 1957. Il préface la plaidoirie de Jacques Vergès (9). Son texte, véritable brûlot contre la torture, réveillera bien des consciences, dont celle de François Mauriac qui, dans *l'Express*, commentant les faits relatés par Arnaud et Vergès, écrira : *« L'Histoire dira que la torture a été rétablie en France par ceux qui se sont tus. »* En avril 1960, l'écrivain militant, après avoir rendu compte dans *Paris-Presse* d'une « conférence de presse » de Francis Jeanson, aura l'occasion de vérifier par lui-même l'état des prisons françaises. Ecrivains, artistes et journalistes, quelles que soient leurs opinions politiques, se mobiliseront en sa faveur. Il sera néanmoins condamné à deux ans de prison avec sursis pour *« non-dénonciation de malfaiteurs »*.

Après un séjour d'une douzaine d'années en Algérie, c'est un homme heureux mais non assagi qui revient en France avant de s'installer en Espagne, où il succombera des suites d'une crise cardiaque, le 4 mars 1987. Ironie du sort, TF 1 annoncera la disparition de Georges J. Arnaud, son presque homonyme, prolifique auteur de romans policiers, qui commentera simplement ce quiproquo : *« Il m'a volé mon nom, je lui ai volé sa mort... »*

Pierre Drachline

(1) Il est notamment l'auteur de *Panorama des maîtres du polar étranger*, L'Instant, 1986.

(2) Julliard, 1953.

(3) Julliard, 1953.

(4) Julliard, 1950.

(5) Editions du Scorpion, 1953 ; Julliard, 1974.

(6) Julliard, 1951 ; Le Pré-aux-Clercs, 1987.

(7) Julliard, 1961.

(8) Delpire, 1956.

(9) *Pour Djamila Bouhired*, Minuit, 1957.

Le dandy amer

PHILIPPE JULLIAN
Un esthète aux enfers
de Ghislain de Diesbach.
Plon, 438 p., 155 F.

Il y a une tare à l'origine de la vie en zigzag de Philippe Jullian, tout au moins à ses yeux : il est né pauvre, en 1919, à Bordeaux, où on a le sens des préjugés et des milieux. Du côté maternel, son arrière-grand-père avait été cependant un médecin réputé et riche, ruiné par la faillite d'une banque parisienne. Son grand-père, universitaire pauvre, avait, historien de la Gaule, fini à l'Académie, mais sans laisser grand bien à sa fille Suzanne, qui avait pris pour époux le capitaine André Simounet, nom que le futur écrivain abandonnera au profit de celui de sa mère. D'un physique moyen, myope, timide, Philippe a souffert d'une existence trop modeste aux yeux de ses aspirations, lui qui notait à dix-huit ans : *« Je veux être à soixante un vieux monsieur très digne et respecté... »* Le divorce de ses parents renforcera chez lui le sentiment de sa solitude, de sa « différence », qu'il va déguiser en un brillant jeu d'improvisations, de poses et de provocations, fuyant la banalité, les idéologies, l'ennui du convenu.

Esthète dans l'âme, amateur fiévreux de meubles, de tableaux, d'objets anciens, entiché de l'Angleterre et des rites de la *gentry*, il semble voué à une existence de parade futile. Il aime les farces saugrenues et parfois cruelles, le travesti, les jeux de mots cinglants, l'atmosphère raffinée et extravagante qui entoure les gens « nés », les oisifs dispendieux, les amateurs d'art et de sensations fortes. Il est caustique jusqu'à l'impolitesse et indifférent jusqu'à la muflerie. *« La désinvolture était son élégance morale, l'impertinence son courage, et le cynisme sa pudeur »*, note Ghislain de Diesbach en suivant minutieusement le parcours d'un homme brillant et déconcertant, avide de jouir et pessimiste, qui, après des amours de tête pour quelques jeunes filles, ira vers des amours moins orthodoxes pour un protestant réservé quant à son intimité.

Il mutiplie les voyages, les rencontres, les dessins, les conférences, se fait l'obervateur narquois d'une coterie internationale et des salonards dans des ouvrages au souffle court, mais au trait acéré, comme dans *Café-Society*. Ses romans, de même, sont des tableaux de mœurs de la société huppée et trouble qu'il fréquente : *la Fuite en Egypte* (1) en est un exemple.

Fascinations ambivalentes

Historien d'art averti, il réserve de beaux essais à la peinture, symboliste notamment, et consacre des biographies qui ne sont pas exemptes d'erreurs à des personnages qui nourrissent ses fascinations ambivalentes : Jean Lorrain (2), Oscar Wilde, Gabriele D'Annunzio (3), Montesquiou – sans doute le meilleure (4). Il n'en reste pas moins seul, après des attachements qui tournent court.

Une maison à Senlis, qu'il décore à son goût, puis un moulin délabré de Chaumes-en-Brie qu'il restaure... Un incendie qui détruit des biens précieux de la maison, la mort dans une rixe d'un serviteur marocain qu'il considérait comme son fils, vont amener ce moraliste sombre des mondanités, lassé des jeux qu'il a bien observés et décrits, à se pendre, en 1977.

Exemplaire dans son souci de vérité, l'ouvrage de Diesbach retrace sans concession la vie d'un dandy esthète que le goût du beau, du rare et de l'insolite n'a pas su préserver du plus extrême désaveu. Son ultime geste semble renier ce qui l'a fait vivre, à commencer par la faune dont il s'était improvisé l'amer Pétrone.

Pierre Kyria

(1) La Table ronde, 1968.

(2) *Jean Lorrain ou le Satiricon 1900*, Fayard, 1974.

(3) Fayard, 1971.

(4) *Robert de Montesquiou : un prince 1900*, nouvelle édition, Perrin 1987.

Régnier en exil

ROMANS COSTUMÉS
de Henri de Régnier.
Edition présentée et établie par André Guyaux,
Mercure de France,
coll. « Mille Pages »
957 p., 179 F.

Henri de Régnier (1864-1936) a essentiellement publié des recueils de poèmes, au moins une douzaine entre 1886 et 1933, mais aussi des romans : neuf dont le thème lui était contemporain et huit qui empruntaient leur cadre, leur esprit et leur style aux dix-septième et dix-huitième siècles. Parmi ces derniers, André Guyaux a choisi les quatre plus représentatifs, *la Double Maîtresse, les Rencontres de M. de Bréot, la Pécheresse* et *l'Escapade*, parus au Mercure de France respectivement en 1900, 1904, 1920 et 1926.

La parution de *la Double Maîtresse*, qui fut le tout premier roman de Régnier et son *« plus curieux »*, avouait-il, fut le prétexte d'une brouille avec André Gide. Celui-ci, sous l'influence de Francis Viélé-Griffin, avait écrit, dans *la Revue blanche* du 1er mars 1900, tout le mal qu'il pensait d'une pareille facilité pour le romanesque et le masque : *« Ce livre est un amusement d'auteur admirablement doué pour écrire. »* *« La grande asperge »* – c'était le surnom que donnait Marie-Louise Bousquet à Henri de Régnier – en fut mortifiée.

Paul Léautaud, au contraire, tout en soulignant l'influence sur Henri de Régnier des conteurs du dix-huitième, et en particulier d'Anthony Hamilton, admirait en ses intrigues habiles la qualité du style à images (dont il n'était pourtant *« pas fou »*), l'élégance, l'esprit de libertinage, le pittoresque même, mais surtout l'absence de thèse et de but moral : *« La première impression qu'on tire des romans de M. de Régnier, c'est celle d'un individu pour qui écrire doit être un véritable plaisir. »*

Exilé au cœur d'une époque brillante – ce que devrait confirmer la prochaine publication, toujours au Mercure de France, de son journal intime, – l'époux désabusé d'une des trois filles de José-Maria de Heredia se plut à déporter son imagination vers le passé : *« Le dix-huitième et le dix-neuvième siècles* [furent] *pour lui ce qu'était le gothique pour Viollet-le-Duc*, écrit André Guyaux : *un style d'élection et de recréation, une époque mi-réelle, mi-fictive. »*

Le mea culpa de Gide

Et son érudition, son goût de l'anachronie, sa maîtrise d'un « vrai-faux style d'ancien régime » vinrent avec aisance soutenir des intrigues étonnamment complexes, distribuant une foule de personnages dans des situations pleines de réminiscences et de rebondissements, ramifiées à l'envi.

Bien des années plus tard, Gide, lorsqu'il rédigea *Si le grain ne meurt*, revint publiquement sur son article de 1900, *« sévère et même injuste »* : il reconnut qu'il avait cédé *« avec une docilité un peu niaise »* aux critiques de Viélé-Griffin et qu'il avait mal jugé *« ce livre exquis », la Double Maîtresse*. Quant à Léautaud, rendu plus réservé par la lecture des romans contemporains de Régnier, il continua de défendre ces très curieux « romans costumés », soulignant leur veine imaginative pleine de *« diversité »* et bien supérieure au simple pastiche.

C. P.

Dimanche en Ville

Jean de La Ville de Mirmont rêva d'une « vie éparse ». Avant de faire sienne une « grande vertu » : attendre

ŒUVRES COMPLÈTES
Poèmes, récits, correspondances
de Jean de La Ville de Mirmont.
Introduction et présentation de Michel Suffran,
Ed. Champ Vallon,
coll. « Dix-neuvième ».
348 p., 145 F.

Dans la collection « Dix-neuvième » dirigée par Jean-Paul Corsetti aux éditions Champ Vallon, paraissent les œuvres complètes de Jean de La Ville de Mirmont (1886-1914), auteur d'un seul « petit roman » publié durant sa courte vie, *les Dimanches de Jean Dézert* (1914), et de deux livres posthumes, *l'Horizon chimérique* (recueil de poèmes, publié en 1920) et *Contes* (1929).

Jean de La Ville de Mirmont, natif de Bordeaux dont le port de la Lune accueillit tant de grands bateaux exotiques, odorants et nourriciers, avait d'abord désiré une *« vie éparse »*, agitée de *« grands départs inassouvis »* ; mais après l'achèvement de ses études de droit à Paris, il se présenta sagement aux examens de la préfecture de la Seine, devint rédacteur au ministère, puis secrétaire de la commission de l'assistance aux vieillards. Pour ce rond-de-cuir à l'existence réglée, les deux années de son amitié parisienne avec François Mauriac, Bordelais comme lui, furent certainement d'une grande importance – peut-être son seul moment de grand élan intellectuel partagé ; ainsi, dans une lettre à Louis Piéchaud du 3 mars 1909, Jean de La Ville évoque *« nos promenades nocturnes dans Paris, jusque vers 3 heures du matin, nos causeries auprès de son feu, nos projets insensés et nos enthousiasmes ridicules »*.

Mais pour mieux connaître Jean de La Ville de Mirmont, la lecture des *Dimanches de Jean Dézert* se révèle une autobiographie subtilement ironique : *« Jean Dézert a fait sienne une grande vertu : il sait attendre. Toute la semaine, il attend le dimanche. A son ministère il attend de l'avancement, en attendant la retraite. Une fois retraité, il attendra la mort. Il considère la vie comme une salle d'attente pour voyageurs de troisième classe. »* Jean Dézert occupe donc ses dimanches de liberté avec ordre, flâne dans la capitale avec méthode.

« Le temps passe vite »

Par exemple, pris d'un matinal désir de propreté, il va se faire laver et masser par un aveugle aux Piscines d'Orient, rue Monge. Mais le masseur est lui-même en repos, ce jour-là, et le remplaçant n'est point aveugle, ce qui plonge Jean Dézert dans des abîmes de perplexité. Puis il se rend au « lavatory rationnel », rue du Faubourg-Montmartre, se faire couper les cheveux ras, *« à la Charles Baudelaire »*. Il va déjeuner au *« restaurant végétarien »* au bout de la rue de Vaugirard, où il commande à une espèce d'infirmière une *« nutto-crème d'arachides »*, une *« protose aux pignons de pin »*, un *« fibrose »*, des germes de soja et un *« banana butter »*.

A tout hasard, il va consulter une voyante, Mme Thérésa de Harlem, boulevard Sébastopol, qui a toujours, de mémoire d'homme, laissé un peu d'espoir à ses clients. Puis c'est l'heure d'aller au cinéma de la rue de la Gaîté ; mais il s'endort au beau milieu du film. *« Il était déjà cinq heures du soir ; le temps passe vite lorsqu'on s'amuse. »* Jean Dézert achète *la Patrie* et lit l'article de Rochefort. Il dîne au champagne dans un restaurant de la barrière du Trône, et, dernières activités exclusivement dominicales, il assiste dans une pharmacie à une conférence gratuite sur l'hygiène sexuelle et refuse l'offre d'une prostituée. Jean Dézert aura d'autres dimanches pendant lesquels, loin de ses cartons verts du ministère, il rencontrera au Jardin des plantes, devant le bassin des otaries (c'est dans le chapitre intitulé « L'aventure »), une jeune fille, à laquelle il se fiancera sans état d'âme, dont il se séparera pareillement.

Jean de La Ville de Mirmont – qui, dès le lendemain de l'impression à 305 exemplaires de ce petit livre, enregistra l'arrivée dans son bureau d'un nouveau rédacteur nommé réellement Jean Dézert (*« Ces affaires n'arrivent qu'à moi »*) – a dû mener très exactement cette vie-là, où le seul jour de repos, de semaine en semaine, n'est qu'un gouffre à franchir, un vide à combler sans le moindre temps mort. Mais la guerre vint, comme une délivrance divine, lui donner l'ordre martial – auquel il souscrivit entièrement d'ailleurs – de défendre sa patrie : *« Cette fois mon cœur, c'est le grand voyage, / Nous ne savons pas quand nous reviendrons. / Serons-nous plus fiers, plus fous ou plus sages ? / Qu'importe, mon cœur, puisque nous partons ! »*, écrivit-il dans le dernier poème que l'on ait retrouvé sur sa table de travail. En novembre 1914, il tombait *« au champ d'honneur »*, entre Charles Péguy et Louis Pergaud...

Claire Paulhan





Le dandy amer

he en Ville

rmont rêva d'une « vie éparse » … une « grande vertu » : attendre

LA VIE DU LANGAGE

par Denis Slakta

Les joies de l'homonymie

DE tous les phénomènes linguistiques, un des plus étranges reste l'homonymie, dont la droite raison ne sait que faire. A première vue, pourtant, une simple opposition avec la synonymie pourrait apaiser les esprits troublés.

Dans un système linguistique, le français par exemple, on reconnaîtra comme synonymes deux signes ou plus dotés de signifiants différents pour un signifié commun : un travail *facile* n'est pas très différent d'un travail *aisé*; *cime* et *sommet* ne paraissent pas désigner des parties différentes de l'arbre qui faisait l'ornement du paradis; ou encore, pour reprendre un exemple célèbre, *an* et *année* se définissent également comme une succession de douze mois.

Au contraire, l'homonymie fait usage d'un seul signifiant pour manifester plusieurs signifiés : *louer*, c'est aussi bien *donner en location* que *donner des louanges*. *Vase* désignera tantôt le récipient cher à Clovis, tantôt le dépôt de terre au fond de la mare. Pour s'y retrouver, les savants font appel aux accidents de l'histoire, aux lois phonétiques et à l'étymologie : *louer* est issu, comme disent les dictionnaires historiques, de *laudare* quand il s'agit des louanges et de *locare* dans l'autre cas; pour le récipient, le Petit Robert mentionne le latin *vas*, et le moyen néerlandais *wase* pour le fond de la mare chère aux canards.

MAIS la modestie nous oblige parfois à confesser notre ignorance; ce qui, Dieu merci, ne nous gêne en rien pour utiliser *louer* ou *vase*. L'histoire n'est pas nécessaire, parce que, pour les parlants, la langue, comme système de signes, est un « Etat » gouverné par une syntaxe. Tout Français admettra que *sort* fait partie de son système linguistique; et il sait l'utiliser selon les différentes combinaisons réglées : *le sort en est jeté*, ou *elle sort à cinq heures*. Combiné avec un déterminant masculin (*un, le, son*, etc.), *sort* constitue un syntagme nominal; alors que *sort*, comme morphème verbal, se combine avec divers pronoms qui le contraignent à changer de forme : *elle sort; nous sortons, vous sortez*, etc. Pour analyser la synonymie et l'homonymie, le plus efficace est de recourir d'abord à la syntaxe. *An* et *année* sont synonymes (substituables), comme l'a montré naguère Jean Dubois, quand ils entrent dans un syntagme assurant la fonction de complément circonstanciel : *l'an prochain*, ou *l'année prochaine*, les impôts seront moins lourds.

En revanche, seul le syntagme *l'année* peut accéder à la position sujet : *l'année prochaine sera meilleure*, et non *l'an prochain sera meilleur*. La syntaxe restreint ou lève la synonymie en fixant des emplois possibles ou impossibles.

Pour les homonymes, l'opposition de genre suffit très souvent à établir la distinction : *la mousse, le mousse*; *le tour, la tour*; *la livre, le livre*; *la page, le page*, etc. Sans compter *le vase, la vase*. Quand le déterminant est insuffisant – *ce palmier* désigne-t-il un arbre ou un gâteau ? – ou impossible s'il s'agit d'un verbe, l'ensemble des compléments peut éviter les confusions. Adjoint au verbe *louer*, un simple complément de prix interdit d'entendre les louanges : *Arthur loue la maison cinq cents francs*.

SERGUEI

Malgré le bel effort de la syntaxe, un logicien, par exemple, resterait grognon : toutes les difficultés ne sont pas dissipées; il demeure des cas douteux, équivoques ou égarants. Que l'on songe à *Pierre loue la maison*, ou plus simplement à *cette pièce est agréable*. A quelle pièce, bons dieux, le parlant fait-il référence ? A une pièce de théâtre ? A une pièce de son appartement ? Ou, pis encore, à une pièce de vin ? Et quand on écoute de bonne foi, quels moyens mettre en œuvre pour distinguer *je la prends* et *je l'apprends* ? L'équivoque, ou l'ambiguïté, peut donc s'étendre à la phrase entière. Les conclusions paraissent aller de soi : l'homonymie manifeste un grave défaut des langues naturelles, que nulle syntaxe ne peut pallier complètement. Par-dessus le marché, elle est moralement condamnable : elle permet de tromper l'interlocuteur, de lui faire prendre des vessies pour des lanternes; et, plus détestable encore, de l'égarer à seule fin de le rendre ridicule.

Dans *l'Encyclopédie* (de d'Alembert et Diderot), un rédacteur anonyme procure quelques exemples qui ouvrent d'autres perspectives. Voici d'abord un musicien qui connaît différents *airs* : un jour, « *fatigué de ce qu'on lui demandait pour la quatrième fois un autre* air *que celui qu'il jouait*, [il] *finit par aller ouvrir la fenêtre* ». Comme on voit, les effets pratiques ne sont pas absolument négligeables : dans la situation décrite, le recours à l'homonymie réussit au moins à contenir ou à détourner l'irritation. Ce n'est pas péché.

L'homonymie aide aussi à se sortir d'un mauvais pas; témoin Molière. Un soir, le premier président de Harlay, qu'on croyait reconnaître dans *Tartuffe*, fait suspendre la représentation. Devant le parterre, Molière joue alors avec les mots : « *Messieurs, nous comptions avoir l'honneur de vous donner aujourd'hui* Tartuffe; *mais M. le premier président ne veut pas qu'on le joue.* »

L'HOMONYMIE assure donc l'efficacité du jeu de mots, qui devient une arme très offensive contre les bien-pensants : elle permet, comme on dit, de mettre les rieurs de son côté. Supprimer l'homonymie, si cela était possible, reviendrait à interdire la raillerie, la satire et, pour tout dire, la liberté d'expression. Le dernier titre connu d'un journal contemporain, qui se damne chaque mercredi par la satire, exprime un simple avertissement : « *C'est l'austère été.* »

L'homonymie protège donc le bonheur, dans le calembour. Parfois pour rien; pour le seul plaisir d'alimenter le feu de la conversation. Et un nouvel exemple de *l'Encyclopédie* – anonyme – met en évidence le rôle de la syntaxe que l'art du calembour détourne à son profit, à la différence du dictionnaire qui la convoque pour lever l'homonymie. Une manière de contre-syntaxe se met au service de l'homonymie pour assurer le triomphe de l'équivoque; par surprise. L'exemple de *l'Encyclopédie* illustre quelques manœuvres possibles.

Un amateur de calembours joue ici le rôle de l'invité qui garde l'esprit vif, alors que les évidences du discours vont bon train. Comment donc passer de *thé* à *bonté* via *bon thé* qui doit rester dans l'ombre sous peine de ruiner la surprise ? La question initiale du maître de maison – « *Comment trouvez-vous ce thé-là ?* » – ne peut à elle seule imposer l'idée que le thé servi est de qualité; cela va de soi. C'est la question suivante qui met la puce à l'oreille, en avançant une forte présupposition de qualité; en effet, ce thé est un cadeau, spécialement choisi par un tiers : « *Savez-vous que c'est M... qui me l'a fait venir de Hollande ?* »

Tout va très vite ensuite. Alerté, l'invité formule aussitôt une autre hypothèse, déroutante : « *Je croyais que c'était M. le duc de...* » Il introduit ainsi le plus banalement du monde une subordonnée causale, explosive : « *Parce qu'on dit dans le monde qu'il a beaucoup de bonté pour vous.* »

La contre-syntaxe a fait son œuvre, dans les coulisses, grâce à l'emploi de *beaucoup* qui réduit l'opposition du masculin et du féminin, en obligeant l'article à disparaître : *du thé* et *de la soupe* deviennent *beaucoup de soupe, beaucoup de thé*. Dans le cas présent, le même *beaucoup* met en avant *la quantité* seule, au détriment de la présupposition, essentielle, *de qualité*. De sorte que l'adjectif *bon* s'impose pour rétablir l'équilibre : *beaucoup de bon thé*. L'esprit intervient prestement, et, contre toute attente, choisit *in extremis* un autre syntagme que le hasard seul fait homophone : *beaucoup de bonté*.

COMME on voit, l'homonymie allume le calembour qui, en suscitant le rire, libère l'esprit de deux redoutables fléaux : l'esprit de sérieux, et sa triste épouse, la méchante humeur.

Fallait-il être de « *mauvaise humeur* », demande l'encyclopédiste, pour condamner une tragédie comme *Vercingentorixe* (1) ? Elle donnait pourtant à entendre quelques vers bien frappés, comme en témoigne cette vigoureuse exhortation : « *De nos* pères de bas *imitons la confiance./ Nous sauverons ces murs, et des* Prêteurs sur gage*/ N'auront* pas de Calais *le flatteur avantage/; D'asservir sous leurs lois un peuple généreux.* » Quant à l'aimable Sylvie, elle repousse le traître sans façon : « *Oui, barbare/ Tu croyais m'abuser par ton air* de guitare; */ Mais plus que toi Sylvie est* adroite en entrant. »

Tout cela n'est pas sérieux, diront ceux que le rire menace : les tyrans, les puissants, les intégristes, les patriotes, les nazis, les antisémites, les vieillards grincheux, etc. Ils n'ont pas tort. Le calembour, en effet, est sans pitié pour les ânes qui portent des reliques : quand ils s'y essaient, dans le genre « *Durafour crématoire* », c'est leur « *sottise* » qui paraît « *très exactement dégoûtante* », dirait l'encyclopédiste.

(1) Marquis de Bièvre : *Vercingentorixe*. Tragédie (1770). Réédition chez Jean-Jacques Pauvert (1961).

★ **On signalera dès maintenant la nouvelle édition du Petit Robert, « *remaniée et amplifiée* » sous la direction de Josette Rey-Debove et d'Alain Rey : une œuvre importante dont on parlera plus à loisir, et avec plaisir, à la rentrée.**

HISTOIRE

Le temps des pharaons

Deux livres – très inégaux – sur l'ancienne Egypte

AFFAIRES ET SCANDALES SOUS LES RAMSÈS
de Pascal Vernus.
Ed. Pygmalion-Gérard Watelet, coll. « Bibliothèque de l'Egypte ancienne », 274 p., 110 F.

MÉMOIRES DE RAMSÈS LE GRAND
de Claire Lalouette.
De Fallois. 222 p., 120 F.

L'idée de créer une nouvelle collection, dirigée par Christiane Desroches-Noblecourt, est excellente. Tout comme est bon le choix du sujet du premier volume de cette collection : *Affaires et scandales sous les Ramsès* [essentiellement le pillage de tombes, parfois royales, et de temples funéraires], *la Crise des valeurs dans l'Egypte du Nouvel Empire*. Ainsi que l'écrit l'auteur, Pascal Vernus, dans son introduction : « *Bref, ils* [les anciens Egyptiens] *étaient comme nous autres.* [...] *La crise des valeurs qui rongea le Nouvel Empire* [...] *constitue, en quelque sorte, l'envers d'une époque* [fastueuse, raffinée, triomphante et conquérante]. »

Malheureusement, on se demande à qui Pascal Vernus destine son livre. L'ouvrage n'est sans doute pas une publication scientifique réservée aux spécialistes. Mais il n'est sûrement pas une œuvre de vulgarisation accessible aux lecteurs profanes.

Les textes sont traduits littéralement dans un français qui est probablement une transcription fidèle du style égyptien, mais qui est fort indigeste : « *Aussi me faut-il écrire à leur sujet devant pharaon, vie, santé, force, mon maître, vie, santé, force, pour faire que pharaon, vie, santé, force, envoie des hommes pour s'occuper de vous.* » Sans doute le protocole de l'époque exigeait-il que les titres, noms, prénoms, etc. des pharaons fussent toujours suivis de la triple invocation « *vie, santé, force* ». Mais en français cela devient vite lassant.

Les termes égyptiens ne sont pas assez traduits. Les mesures plongent dans la perplexité malgré les quelques équivalences qui sont données ici ou là : que sont, en poids ou en volume, les *deben* et les *qité* d'or, d'argent ou de cuivre, les *hin* ou les *mesures* de miel, les *sacs* ou les *oipé* d'orge ? Pourquoi ne pas parler toujours en unités du système métrique, qui, certes, sonnent moins savamment, mais ont le mérite d'être intelligibles pour tout le monde ?

De même, les pharaons sont désignés par un de leurs nombreux noms et non par celui sous lesquels ils sont maintenant le plus connus. Qui sont Ousermaâtrê-miamoun et Ousermaâtrê-sétepenrê ?

Mémoires apocryphes

En fin de livre, sont rassemblées plusieurs centaines de notes dont la plupart sont incompréhensibles pour le lecteur profane. Celui-ci, plein d'espoir, découvre qu'il y a aussi un *Index des termes égyptiens*. Mais il est très vite déçu, car il ne s'agit que des diverses traductions proposées pour un certain nombre de mots égyptiens transcrits dans l'alphabet latin agrémenté d'accents, de tirets, d'apostrophes et autres.

En vertu du vieux principe – toujours valable – de Boileau « *Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement* », on pourrait aussi recommander à l'auteur l'usage d'un style et de mots simples après avoir lu des phrases telles que : « *Par son impuissance face à la multiplication de ces fléaux, l'institution aggrava sa propre mise en question, laquelle s'était affirmée déjà au moment même de son acmé* (1), *en contrepoint fugace à ses chants de triomphe, et d'autant plus que l'ouverture à d'autres cultures et à d'autres modèles facilitait la distanciation critique.* »

Tout différents sont les *Mémoires de Ramsès le Grand* de Claire Lalouette. Ce livre – apocryphe, bien sûr, – qui fait obligatoirement penser aux *Mémoires d'Hadrien*, de Marguerite Yourcenar, est rédigé dans un français à la fois vieillot et ampoulé qui reflète sans doute le style de l'Egypte antique. Mais il se lit très agréablement et il fait très souvent sourire par l'autosatisfaction qu'étale Ramsès *II* : le pharaon ne craint pas l'emphase la plus laudative pour toutes choses se rapportant à sa divine et parfaite personne.

Nous ne ferons que quelques reproches à ce livre intéressant et amusant. Pourquoi les 104 notes sont-elles regroupées à la fin de l'ouvrage au lieu d'être mises en bas de chaque page concernée ? Pourquoi les deux cartes n'ont-elles pas d'échelle, et pourquoi ne comportent-elles pas tous les noms géographiques ou politiques cités dans l'ouvrage ? Plus grave : comment Claire Lalouette peut-elle écrire dans la note 64 que le hittite est une « *langue akkadienne* » et donc sémitique, alors qu'il est indo-européen ?

Yvonne Rebeyrol

(1) Ecrit *akmé* dans l'introduction. Tout comme *bakchich* est écrit *bakchicht* dans le titre du chapitre consacré aux termes égyptiens désignant cette regrettable coutume.

Tapisserie européenne

« Dates et lieux », « Mots et choses », « Goûts et manières » : trois volumes pour que souffle « l'esprit de l'Europe » dans sa diversité

L'ESPRIT DE L'EUROPE
Sous la direction d'Antoine Compagnon et Jacques Seebacher, Flammarion, trois volumes, 351 p., 346 p. et 322 p., 595 F les trois.

Pour présenter *l'Esprit de l'Europe*, dont ils sont les maîtres d'œuvre, Antoine Compagnon et Jacques Seebacher l'annoncent d'emblée : ceci n'est pas une encyclopédie. Nulle ambition donc de présenter un savoir complet, clos et circulaire. Nulle visée didactique non plus, comme si l'esprit de l'Europe, pour souffler dru, devait maintenant congédier l'esprit de système. On fera donc appel à une métaphore décorative, de manière à sauvegarder aussi la légèreté du caprice : *« Nous avons voulu faire une tapisserie, c'est-à-dire un ouvrage fondé sur une trame solide et agrémenté de variations capricieuses. »*

Trop longtemps occupée à convaincre, l'Europe a bien besoin de surprendre, et surtout de séduire. Pour tenter d'y parvenir, malgré le lait déversé et le chômage, il n'est pas trop de trois volumes et d'une forte équipe de collaborateurs fascinés par *« la plus célèbre de toutes les héroïnes qui ont porté le nom d'Europe »*, la fille d'Agénor, qui *« fut aimée de Zeus »*.

Il n'est pas indifférent que l'histoire commence par un récit mythologique : Europe était si belle sur la plage de Sidon que Zeus, pris d'amour, jugea galant et habile de se transformer en taureau, blanc comme on l'imagine. En bon Grec, Zeus cultivait la prudence. En ce temps-là, les jeunes filles ne craignaient pas les taureaux ; et on retrouve Europe assise sur le dos du bel animal qui l'emporte jusqu'en Crète : le rapt sera suivi du ravissement, à l'ombre des platanes. Depuis lors, la belle Europe ne cesse d'allumer les convoitises, de repousser les avances et, à ce que dit Pierre Grimal, les audaces des *« immigrés clandestins »*.

Fourchettes et chaises

Le premier volume s'intéresse *« aux dates et aux lieux »* ; et l'histoire réelle commence en 480 avant Jésus-Christ, quand *« les Grecs repoussent les Perses à Salamine »*. Mais *« l'union ne dura pas ; ils se battirent entre eux »*. C'était parti pour un bon moment. Quand ils échappent aux dangers de l'extérieur, les Européens se divisent aussitôt et cherchent à s'exterminer de l'intérieur. Tous les prétextes sont bons ; les terres, les « races », les langues, les religions, etc. L'union fait la force ; l'union se fait de force. Une folie chasse l'autre ; dernier chapitre connu : *« 1989-1993. La fin du communisme ressuscite la question des frontières. »*

Et pourtant le désir d'union progresse vaille que vaille : *« L'ère chrétienne crée un calendrier pour tous »* ; *« Le système métrique unifie les poids et mesures »* ; *« Flore, bestiaire et paysage composent un imaginaire commun »* ; *« Un grand fleuve relie l'Europe : le Danube »*, etc.

Le second volume, « Mots et choses », réunit, par thèmes génériques, un ensemble d'objets hétérogènes qui déterminent divers systèmes de reconnaissance, trop familiers pour ne pas devenir inquiétants. Comme on sait, l'Europe est bavarde ; elle n'est pas avare de discours sur la langue, la femme, le politique, le droit, l'histoire, la foi, la philosophie, la science, etc. Certaines expériences sont *« moins sympathiques »*, diraient Antoine Compagnon et Jacques Seebacher. Faut-il, par exemple, se résoudre à *« l'Europe pénitentiaire »* et admirer *« l'expérience européenne de la guerre »* ?

D'autres objets, enfin, devraient étonner et – pourquoi pas ? – faire rire, tant ils s'épuisent dans leurs prétentions au naturel et à l'universalité. Ainsi les emblèmes du pouvoir, le « sceptre » et la « tiare », manifestent d'abord leur insondable arbitraire, tout comme la place réservée à la « ceinture » : être enceinte, c'est être entourée d'une ceinture ; laquelle se transforme au besoin en ceinture de chasteté, quand Monsieur fait la guerre ou chasse la ribaude en Terre sainte. Beaucoup d'Européens gardent un faible pour les croisades.

Les fourchettes ne sont pas plus universelles que les baguettes. Quant aux chaises, elles sont si peu naturelles qu'elles ruinent le dos des Européens : il fallait ou garder le lit des Romains, ou préserver les coussins des Arabes, ou trouver mieux encore. L'Europe ne dédaigne pas l'inconfort, qu'elle tient à imposer au monde comme symbole de la civilisation.

Les « Goûts et manières » occupent le troisième et dernier volume, où se manifeste le charme de la culture européenne : la littérature, la musique, l'opéra, le cinéma, la B. D., etc., quand elle s'abandonne au bonheur du cosmopolitisme pour écarter les absurdités frileuses ou sanglantes des nationalismes obtus et obstinés. Alors *« explorer l'empire de la rhétorique »*, née en Sicile après la chute des tyrans, n'interdit ni de suivre *« la danse des mots »* ni de se livrer à *« la quête du sens »*, à *« l'art de dire »*, et surtout au plaisir de la *« conversation »*. Fontenelle avait une bonne raison de détester la guerre : *« Elle gâte la conversation. »*

Rien n'illustre mieux la légèreté de l'esprit européen, quand il est libre. Quand il oublie ce qu'Alberto Savinio nommait, d'un trait, le *« pompiérisme »*, auquel toutes les contributions réunies dans les trois volumes n'échappent pas toujours. On sait que les universités européennes comptent depuis belle lurette quelques beaux spécimens de *« pompiers »* qui rêvent de réduire l'Europe à une question de cours, et, pour les plus doués, à une leçon d'agrégation : à juste titre, il fallait qu'ils fussent représentés ; de manière moins voyante peut-être.

Quelques domaines, il est vrai, ont l'étrange pouvoir d'alimenter le « pompiérisme ». Et au premier chef la *« science »*, dont on connaît l'insigne faiblesse et l'éminente dignité. *« La science donne lieu à des passions, des ambitions, des mesquineries de tous ordres. Mais en même temps elle permet à l'esprit de l'homme de s'élever dans son environnement et dans son histoire. »*

La rhétorique cléricale n'ignore rien de ces subtilités, et ne recule devant aucune assertion : *« La foi c'est l'Europe et l'Europe c'est la foi. »* Sans doute les guerres de religion, les persécutions, les exterminations sont-elles à ranger parmi les *« mesquineries »*, tout comme *« le mélange explosif des divisions nationalistes et religieuses »* dans l'ex-Yougoslavie. L'Europe a connu toutes les formes de « pompiérisme », jusqu'au délire stalinien pour qui le Parti, unique comme le Bon Dieu, *« était censé incarner la connaissance, la compétence, le triomphe de l'homme sur la nature et les forces obscures »*. Un mur préserva un temps le *« paradis soviétique »*, tant les populations rêvaient de s'y installer.

Une solution inédite s'impose, parfois : suivre le *« Gotha »*, puisque les *« maisons princières »*, elles, au moins, *« n'ont jamais connu de frontière »*. L'Europe sera sauvée par le Gotha, à condition toutefois que *« les derniers descendants de la noblesse médiévale »* ne perdent pas de vue cette grande *« leçon »* : *« Sans une base de valeurs morales reconnues par tous, sans la base d'une même foi partagée, aucun ciment unitaire ne saurait prendre. »*

L'histoire du « pompiérisme » européen reste à faire, même si plusieurs contributions ouvrent la voie. On peut admirer la reconstruction, ou *« l'invention »* de l'indo-européen, principe explicatif chargé de rendre compte de la diversité et de l'unité des langues européennes.

Le « mythe aryen »

Mais, comme le montre Maurice Olender, cette langue qui ne fut jamais parlée devint en deux siècles le support du *« mythe aryen »*, donnant naissance à une « race » *« primitive »*, évidemment supérieure à toutes les autres. Ainsi, *« les mots « aryen » et « sémite » ont pu, au moment de l'occupation nazie de l'Europe, correspondre à des catégories « juridiques », décrétant la mort ou le droit à la vie de millions d'Européens – selon qu'on les étiquetait sous l'une ou l'autre* « rubrique » » (1).

Le principe de supériorité d'une langue, d'une « race », d'une civilisation fonde le « pompiérisme » ; et, aussitôt, l'Europe s'abîme au mieux dans la bouffonnerie, au pis dans le sang. Au contraire, disait Alberto Savinio (2), l'Europe est *« européenne »* quand elle comprend que nulle idée n'est *« première, que nulle idée n'est digne d'être placée avant d'autres idées. Que nulle idée ne peut être mise au centre de tout, et considérée comme la plus vraie, la plus belle, la meilleure. Telle est la « démocratie » des idées : unique condition du progrès »*.

Il est juste de dire que *l'Esprit de l'Europe*, multipliant les points de vue sans les hiérarchiser, est tout entier animé par le désir et la volonté de défendre cette *« démocratie des idées »*.

Denis Slakta

(1) Maurice Olender est également l'auteur de *les Langues du paradis. Aryens et sémites : un couple providentiel*, Seuil-Gallimard, 1989.

(2) Alberto Savinio, *Encyclopédie nouvelle* (article *Europe*). Traduit par Nino Frank. Gallimard.

Un continent en livres

Romans néerlandais ou scandinaves, poèmes tchèques ou slovènes, auteurs grecs ou portugais : les trésors de la littérature européenne réunis en une anthologie

ANTHOLOGIE DES LITTÉRATURES EUROPÉENNES
Mémoires d'Europe
Textes réunis et présentés par Christian Biet et Jean-Paul Brigbelli, trois vol. (1453-1789 ; 1789-1900 ; 1900-1993), Gallimard, « Folio », 556 p., 552 p. et 652 p., chaque volume 43 F.

Cette *Anthologie des littératures européennes* nous donne tellement à découvrir que nous en rougissons. Ses auteurs le soulignent avec raison : des littératures de l'Europe, chacun connaît quelques secteurs. Mais des domaines entiers nous échappent. De ce qui est la mémoire et la fierté de nos voisins, nous ignorons parfois jusqu'à l'existence.

Pourtant, les habitants des diverses contrées de l'Europe ne peuvent être ensemble des Européens que s'ils sont habités de souvenirs communs. Des souvenirs qui appartiennent à la conscience et à la sensibilité intimes de chacun tout en étant partageables par tous, il n'y en a pas tant. Mais il y a d'abord le souvenir des lectures. Pas d'Europe possible si les Européens ne partagent pas leurs littératures et ne jouissent pas de les voir confrontées dans leurs similitudes et dans leur diversité. Cette anthologie est donc une belle entreprise, et une entreprise nécessaire.

Mémoires d'Europe : tel en est le titre. Mémoires au féminin ou au masculin ? Le président d'Eurotunnel, société qui a aidé à la réalisation de l'ouvrage, l'entend au féminin : *« Mémoires inachevées... »*, écrit-il dans son texte de présentation. Il suggère ainsi une mémoire de l'Europe multipliée en mémoires éclatées et rassemblées. Mais on songe d'abord au masculin, à des Mémoires écrits par Europe à travers la plume de ses enfants, Europe figurée, si l'on veut, sous les traits du personnage mythologique dont les couvertures des trois volumes montrent l'enlèvement.

D'où venait Europe ? Du Proche-Orient, où Zeus est allé la chercher : *« Sidon l'a vu descendre au bord de ses guérets. »* Quelle époque a vu naître sa légende ? L'Antiquité. En ne faisant remonter leur anthologie que jusqu'à l'aube des Temps modernes, les auteurs se sont privés de faire apparaître ce qui fait l'unité de la culture européenne, l'héritage gréco-latin, mais aussi ce que cet héritage doit à l'autre rive de la Méditerranée.

Un choix orienté

Ils dissimulent aussi que cette unité a été largement réalisée au Moyen Age, tout en donnant quelques extraits datant de cette période. Et bien qu'ils groupent les textes, à juste titre, selon les domaines linguistiques et non pas nationaux, ils négligent le domaine latin, longtemps vivant pourtant, qui ignore les frontières nationales, et qui a modelé les caractères communs aux poésies vernaculaires de l'Europe, depuis l'Italie jusqu'à la Pologne, comme la lecture de cette anthologie elle-même le révèle à chaque instant.

Qu'importe : pour la période et les domaines retenus, le choix est vaste et il est passionnant. Il est également orienté, et de deux façons. D'une part, en fonction des lecteurs français, supposés connaître leur propre littérature. Non que la place faite à celle-ci ne soit pas proportionnée à son importance. Mais les textes choisis évitent le plus souvent les œuvres les plus marquantes ou les passages les plus connus. D'autre part, les auteurs ont cherché à donner non seulement une image des littératures européennes, mais encore une image de l'Europe à travers ses littératures. Ils ont cru y parvenir en privilégiant les textes à caractère politique et idéologique, ou qui se prêtent à une telle lecture. Ces deux principes combinés expliquent, par exemple, que Victor Hugo soit représenté, en tout et pour tout, par un extrait de son *Discours d'ouverture du Congrès de la paix* de 1849 et Claudel par une critique de la République espagnole. Dans les deux cas, la littérature y perd.

Les extraits sont groupés par périodes historiques et, à l'intérieur de chacune, par domaines linguistiques classés alphabétiquement. Ce choix se justifie, bien que les hasards de l'alphabet dissimulent parfois continuités et influences en bouleversant la chronologie et que le respect absolu des dates choisies pour fournir la charnière des volumes réserve des surprises. Johnson est dans le tome I, Boswell dans le tome II : la césure de 1789 les a séparés. Wolfram von Eschenbach précède Chrétien de Troyes. Un intéressant texte yiddish sur l'affaire Dreyfus clôt le tome II, tandis qu'un extrait de *l'Ile des pingouins*, d'Anatole France, bien sûr consacré à l'affaire, figure dans le tome III, où il est curieusement placé sous la rubrique « Envolées lyriques ». Car la table des matières donne à chaque groupement linguistique un titre à la pertinence parfois laborieuse.

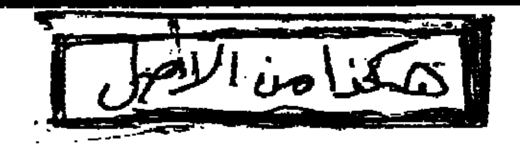
Les textes de présentation constituent la seule vraie faiblesse de l'ouvrage. L'introduction générale aurait pu avantageusement être complétée ou remplacée par un texte d'écrivain ou de penseur. L'avant-propos de chaque volume paraît supposer que l'histoire politique, économique et sociale éclaire comme naturellement la littérature. Mais le pire, ce sont les sortes de pastiches qui ouvrent chacune des sections : chronique d'un moine du quinzième siècle, lettre d'une pseudo-marquise de Sévigné, journal d'une fausse Gertrude Stein, etc.

A travers eux, les auteurs veulent donner un aperçu de la tonalité et des événements de l'époque. Lourdement didactiques, ces textes sont généralement fort éloignés de l'esprit et du style de leurs auteurs supposés. Les propos prêtés à chacun trahissent, à tout instant, un jugement moderne, d'autant plus anachronique qu'il est volontiers moralisateur. Stéréotypes et facilités stylistiques du langage contemporain abondent. Ce sont les littératures européennes vues par Bouvard et Pécuchet.

Mais l'important est le florilège que les auteurs nous offrent, non les commentaires qu'ils y joignent. Comment leur ménager notre gratitude, alors qu'ils nous révèlent le trésor de nos lectures à venir, ces romans néerlandais ou scandinaves, ces poèmes tchèques ou slovènes, cette riche littérature hongroise, ces auteurs grecs ou portugais, grâce auxquels nous passerons des heures délicieuses avec la satisfaction de devenir de bons Européens ?

Michel Zink

★ **Signalons également la réédition de *la Civilisation de l'Europe des Lumières*, de Pierre Chaunu (Arthaud, coll. « Les grandes civilisations », 570 p., 98 F.)**





Sartre en débats

Le colloque annuel organisé par le Groupe d'études sartriennes, créé en 1978 et présidé par Geneviève Idt, s'est tenu à la Sorbonne du 24 au 26 juin. Une vingtaine de chercheurs, des universitaires, d'intellectuels de nationalités et d'horizons différents, curieux de l'aventure de Sartre, étaient invités à réfléchir sur les aspects variés, et parfois inattendus – littéraires, historico-biographiques, ou psychanalytiques, – de l'écrivain et du philosophe.

« Sartre en débats » était, en effet, la perspective proposée aux intervenants, dont l'exigence restait de conjuguer, par leur approche, la philosophie et la littérature, sans exclure les sujets d'actualité politique. Ainsi, dans le cadre d'une relecture de la *Critique de la raison dialectique*, où l'on dégagea, entre autres, la singularité du philosophe par rapport au marxisme et à la phénoménologie, Jeannette Colombel s'est employée à montrer la pertinence des analyses de Sartre pour comprendre les mécanismes actuels de l'exclusion sociale. Plus inattendue, l'intervention d'un psychiatre, Simon Jallade, concevait une pratique psychanalytique à partir d'une hypothèse de lecture de *l'Imaginaire*.

Le colloque a eu également pour mérite de dresser un état des recherches sur la philosophie sartrienne, longtemps boudée par les universitaires. Une nouvelle génération de spécialistes, formée par le professeur Bernard Besnier, était représentée par Jean-Marc Mouillie et Laurent Husson. Fredric Jameson, théoricien du marxisme et l'un des tout premiers analystes de Sartre aux États-Unis, a, quant à lui, exposé la marginalité de l'œuvre sartrienne par rapport aux traditions philosophique et littéraire, et déterminé une *« sociologie de la philosophie »* d'après une comparaison des travaux de Fichte et de Sartre, de leurs conditions de possibilité, et de leurs conséquences politiques. Plus singulièrement, François Noudelmann a analysé la récurrence de la notion de chair dans l'œuvre, induisant une conception de l'écriture comme tentative de recréer le monde du désir.

Plusieurs approches littéraires ont consisté à soumettre Sartre à l'étude de son style. Geneviève Idt a analysé l'ambivalence de Sartre par rapport à l'écriture baroque – à la fois réfractaire théoriquement et, malgré lui, impliqué pratiquement. Alain Buisine s'est intéressé au système des métaphores sartriennes et Jean-François Louette, à travers une lecture freudienne des *Séquestrés d'Altona*, s'est interrogé sur l'intertextualité. Michel Rybalka a, lui, proposé l'annexion de la notion de postmodernisme comme outil d'analyse de l'œuvre.

Deux interventions, enfin, posaient la question de l'engagement idéologique et historique de Sartre à l'égard du fascisme et de la Résistance : Jacques Lecarme s'est employé à confronter Sartre et Drieu La Rochelle ; Michel Contat, répondant aux suspicions communes concernant l'attitude du philosophe sous l'Occupation, a mis au jour les preuves, visibles dans l'œuvre et dans le comportement, d'une *« tentative de résistance »*.

Autant de réflexions significatives de l'ambivalence fondamentale du regard porté sur Sartre aujourd'hui, à la fois révérencieux et sarcastique. La vivacité des échanges lors du colloque, qui était loin du consensus théorique, témoignait en elle-même du caractère polygraphe de Sartre. Les controverses n'ont pas fini de donner du fil à retordre à ses disciples.

Marion Van Renterghem

★ **La revue *Etudes sartriennes*, publiée par le Groupe d'études sartriennes, reprend fréquemment les interventions les plus originales des colloques. Paraît également un bulletin d'informations comportant une bibliographie annuelle.**

« L'Etre et le Néant » a cinquante ans

Suite de la page 25

Seulement « incarnée » d'une façon phénoménologique, c'est-à-dire, en admettant que ce soit une autobiographie déguisée, je dirais que c'est une autobiographie où ce qui est éclairci est la structure universelle du vivre en tant que je le vis. Je le vis, mais c'est une structure universelle que j'éclaircis dès que j'en parle. Le problème est évidemment de trouver le langage qui convient pour pouvoir dire ce que l'on croit voir. C'est cela que Sartre a cherché, et tout est bon pour cette recherche du langage : les analyses conceptuelles, parfois très techniques, la réinterprétation de traditions philosophiques bien maîtrisées par Sartre, et aussi le vécu mis en situations universelles.

» L'analyse de la mauvaise foi en fournit un exemple tout à fait clair. L'homme qui fait la cour à une femme et lui prend la main, et la femme qui abandonne sa main comme un objet qu'elle oublie, pour continuer une conversation éthérée. C'est une situation qu'on vit, que Sartre a vécue, que d'autres ont vécue, mais elle est prise comme forme de mise en mouvement d'une expérience qui se trouve réfléchie dans le moment même où elle est vécue. C'est cela qui se trouve déployé avec une grande maîtrise dans tout le livre. On en discutait souvent avec Sartre : *« Comment prenez-vous vos exemples ?* » Et il répondait : *« Mais ce ne sont pas des exemples, c'est la vie même. Je ne fais pas comme Husserl, qui dit :* « Soit par exemple un objet » *; moi je ne fais pas de la phénoménologie d'un objet quelconque, je pars d'une situation qui est imaginée, bien qu'elle ne soit pas dans le pur imaginaire : c'est un vécu réfléchi. »*

– Cet aspect-là était tout à fait neuf dans la philosophie française ?

– Tout à fait neuf parce qu'en général on parlait du vécu pour le pathologique, comme disait Kant, le pathos, l'affection, et on pouvait faire des théories là-dessus. Mais ce n'était pas ce qui intéressait Sartre. L'intérêt était d'explorer la chose même dans son contenu, dans son déploiement, dans sa prise en charge par le vivant parlant.

– Et qu'est-ce qui vous intéressait, vous, puisque vous étiez déjà engagé dans une recherche personnelle et autonome au sein de la phénoménologie ?

– L'attention à l'être en situation. Je faisais de la logique des mathématiques et je restais dans un niveau très désincarné. Là j'ai appris l'incarnation vraie, l'incarnation dans le monde, celle qui consiste à parler au plus près des choses, des autres, et dans leur rapport ambigu, fluent, mobile, conflictuel, qui est celui de la parole, toujours. Autrement dit, le souci qui me paraissait propre à la phénoménologie, le souci de la fondation, la quatrième et la cinquième des *Méditations cartésiennes*, de Husserl, ont montré là leur limite. C'est surtout à propos du problème d'autrui que *l'Etre et le Néant* a été, en ce qui me concerne, décisif.

– Il semble que cette lecture ait été la plus courante pour la jeune génération qui prenait connaissance de* l'Etre et le Néant *: y voir une nouvelle psychologie philosophique.

– Oui, une psychologie qui n'était pas seulement en intériorité. C'était déjà le thème de *la Transcendance de l'ego*. Tout prend racine dans ce court essai. Sur le langage, Sartre a été moins méthodique. Il a pris pour thème le rapport expressif à autrui, mais il a laissé de côté l'aspect proprement linguistique de ce rapport. Cela lui paraissait relever de ce qu'il appelait, dans *l'Imaginaire*, le « probable »...

» Il y avait cependant des points qui m'avaient beaucoup inquiété. En particulier, le mode de relation de ce que, dans son idiome philosophique, il avait appelé « en-soi », le côté de l'Etre massif et muet, et « pour-soi », le côté de la conscience, pouvoir néantisant et cependant destiné à cet en-soi qui la hante.

» Je lui demandais : *« Comment penser l'avènement du pour-soi au cœur de l'en-soi ? Faut-il même tenter de le penser ? »* Il répondait qu'il fallait le tenter, que c'était là l'événement absolu, mais que c'était la tâche d'une métaphysique et non d'une ontologie phénoménologique. La réponse me laissait dans l'embarras : je ne voyais pas trop par quel bout aborder une telle entreprise, puisque le travail de la pensée se meut toujours dans l'« en-soi-pour-soi », c'est-à-dire dans un « monde ». Et, de fait, Sartre n'a jamais écrit une telle métaphysique. On avait longuement discuté de ces difficultés et de quelques autres, notamment à propos de la transcendance. Il disait : *« Oui, à un moment, un philosophe perd toujours un peu la tête. »*

– Au cours de la guerre, le livre a-t-il travaillé les esprits, a-t-il été discuté, ou bien restait-il une référence un peu privée, clandestine, obscure ?

– Pour vous dire les choses franchement, je ne voyais pas beaucoup de philosophes pendant la guerre, à part Sartre et Merleau-Ponty, parce que j'avais d'autres activités qui faisaient que j'évitais le milieu des philosophes. Je suppose que cela a été discuté. Je suppose même que Cavaillès a lu le livre, avant son arrestation. Mais je n'en ai pas de témoignage sûr. Sinon par quelques paroles de Sartre. Mais peut-être Cavaillès lui a-t-il dit qu'il allait le lire, et n'en a pas eu le temps. En tout cas, il n'avait pas été indifférent. Je crois même que Cavaillès, qui, depuis 1941, était professeur suppléant de Poirier à la Sorbonne, a souhaité que Sartre présente l'ouvrage comme thèse de doctorat. Mais le sort en a voulu autrement. Et après la guerre, Sartre avait complètement renoncé à l'Université.

– Les choses changent en effet, en 1945.

– L'existentialisme éclate. Le livre restait d'un accès difficile. Les trente-quatre pages d'introduction sont d'un abord abrupt. Malgré tout, pour beaucoup de gens, *l'Etre et le Néant* s'est mis à exister. On s'y référait. Combien l'avaient lu, je ne saurais le dire, mais les thèmes ont été popularisés.

– Et rejetés par les jeunes communistes, comme Jean Kanapa, qui était un ancien élève de Sartre. Rétrospectivement, Sartre a dit que le livre leur paraissait dangereux, en tant qu'intellectuels communistes, parce qu'il proposait un système totalement incompatible avec la pensée marxiste française.

– Totalement incompatible, mais pas étranger. C'était ça qui était dangereux. S'il avait été totalement étranger, cette incompatibilité n'aurait eu aucune importance. Or il ne l'était pas, en raison justement du fait qu'il mettait la pensée face à son enracinement dans le monde, et cela n'était évidemment pas étranger à la pensée marxiste. Les communistes, et moi-même puisque j'étais communiste dès 1943, nous nous sommes complètement détachés de Sartre à partir de 1945. Cependant je restais phénoménologue. Je me rappelle qu'on a disposé, en 1946, d'une traduction bien faite (par Bottigelli, et pas encore publiée alors) des *Manuscrits de 1844*, de Marx. J'en apporte une copie à Simone de Beauvoir, qui la prend, la lit et dit : *« Mais c'est de la phénoménologie ! »* Et en effet, ce que certains des dirigeants du Parti communiste craignaient par-dessus tout, c'était qu'on invente une sorte d'existentialo-marxisme en amalgamant les thèmes de la philosophie de Sartre et ceux de la philosophie du jeune Marx. Ce qui a été accompli finalement dans les années 60. Mais, en 1946, ils avaient très peur de Sartre, aussi ont-ils mis le holà tout de suite et commencé des attaques virulentes.

***– Mais pas directement contre* l'Etre et le Néant.**

– Contre la popularisation des thèmes qui couraient, et qui étaient des thèmes pascaliens, sur l'angoisse, la déréliction, la solitude humaine, non élaborés. Ils s'attaquaient aussi à la banalité même de ce que l'on pourrait appeler la philosophie existentielle, devenue conversation de bistrot, même si elle pouvait correspondre à un réel sentiment d'impuissance et de solitude dans le mouvement historique. C'est un phénomène, auquel *les Temps modernes* ont aussi fortement contribué : la diffusion de thèmes qui avaient leur origine dans *l'Etre et le Néant* et y trouvaient peut-être leur justification et leur fondement, mais ce fondement restait occulté. Ainsi s'est forgée une pensée publique de Sartre, qu'il a vulgarisée lui-même, alors que *l'Etre et le Néant* passait pour ésotérique.

– D'où ensuite cette anecdote souvent rapportée, par Pierre Nora en particulier : tout le tirage de 1948 de* l'Etre et le Néant *comportait deux fois le même cahier – donc il en manquait un – et la maison Gallimard n'a reçu que deux protestations, pour une vente de sept ou huit mille exemplaires.

– Oui, c'était un livre que les gens plaçaient dans leur bibliothèque sans l'avoir ouvert. Pour ma part, il m'arrive d'y revenir encore maintenant, et je vais avoir à y revenir encore puisqu'il y a des gens qui préparent des thèses à son sujet.

***– Hiérarchiser une bibliothèque de philosophie n'a sans doute pas grand sens, mais où y placez-vous* l'Etre et le Néant ?**

– Je ne le mettrais pas au niveau de Heidegger ni, à plus forte raison, de Husserl, parce que ce sont des gens qui ont créé un mode absolument original de penser, mais juste après, et il est certainement dans le champ ouvert par Husserl et Heidegger. Il a trouvé là son mode d'installation propre et très singulier. Je dirais que Sartre est aussi dans ce livre un homme de théâtre, fondamentalement, qui opère là en tant que penseur. Cette fusion est chez lui tout à fait intéressante et neuve. Et c'est ce qui fait que *l'Etre et le Néant* restera.

– Comment expliquez-vous la très longue résistance de l'Université à* l'Etre et le Néant *et à Sartre en général en tant que philosophe ?

– On l'a toujours considéré en France presque comme un voyou, un homme irrévérencieux, à la fois par son comportement social et parce qu'il couvrait trop de champs à la fois. C'est l'unité des deux qui choque : son comportement de révolté et puis la diversité du champ qu'il couvre. Pas tant le polygraphe, mais la boulimie qui lui fait connaître des situations, connaître la façon dont les gens vivent, connaître de près, voir, aller vivre avec, vouloir faire tout cela ensemble et penser tout cela. Ce n'est pas recevable pour l'establishment philosophique, parce que la philosophie, c'est le retrait, le contrôle ; chaque fois que l'on écrit une phrase, il faut savoir pourquoi on a écrit celle-là et pas une autre. Mais à ce moment-là on ne fait plus que se contrôler soi-même indéfiniment et on ne produit plus. »

Propos recueillis par
Michel Contat

★ **La Société de philosophie d'Auvergne organise un colloque, « *L'Etre et le Néant*, cinquante ans après, 1943-1993 », à Clermont-Ferrand, les 26 et 27 novembre, avec P. Naulin, A. Renaut, J.-T. Desanti, B. Besnier, J.-P. Dupuy, B. Sève, A. Flajoliet, H. Elie, A. Boyer, J. Bardy, J.-F. Sirinelli, G. Wormser. Renseignements : Jean Bardy, 53, avenue de la République, 63800 Cournon-d'Auvergne.**

Parutions récentes

Jean-Paul Sartre : *Critiques littéraires (Situations, I)*, Gallimard, « Folio Essais », 314 p. – La reprise en poche des articles critiques de 1938 à 1945, de Faulkner à Descartes, en passant par Dos Passos, Husserl, Mauriac, Nabokov, Camus, Blanchot, Bataille, Jules Renard, Ponge. Avec, enfin, les index indispensables.

Jean-Pierre Boulé : *Sartre médiatique. La place des interviews dans son œuvre*, Minard, coll. « Thésothèque », 260 p. – Etude très bien documentée sur un sujet peu étudié chez les écrivains.

Jacques Deguy : *« La Nausée » de Jean-Paul Sartre*, Gallimard, Foliothèque, n° 28, 252 p. – Excellente synthèse de la critique moderne sur le grand roman de Sartre, avec aussi des vues nouvelles et un dossier complet. Prochains titres annoncés dans la collection : *Huis clos* (François Noudelman), *les Mots* (Claude Burgelin).

Michel Rybalka et Michel Contat : *Sartre : bibliographie 1980-1992*, CNRS Editions, 248 p., 240 F. – Répertorie les ouvrages et articles de Sartre et sur Sartre parus dans le monde depuis l'année de sa mort. Plus de six mille références. Où l'on voit que, par le cumul de la littérature, de la philosophie, de la politique et de divers autres domaines, Sartre est l'auteur français le plus étudié du vingtième siècle.

Peut-on fonder la raison ?

Deux livres pour mieux cerner la controverse Habermas-Rorty

Jürgen Habermas, philosophe allemand parmi les plus marquants de l'époque actuelle, et Richard Rorty, qui mène aux Etats-Unis une tentative originale de confrontation entre philosophie analytique et philosophie « continentale », doivent participer à un colloque international intitulé « La modernité en question », où leurs travaux feront l'objet de nombreux débats. Cette rencontre, organisée par Jacques Poulain, se tient du 2 au 12 juillet au Centre international de Cerisy-la-Salle. Christian Delacampagne précise les divergences entre les deux penseurs, éclairées par de récentes publications.

LA PENSÉE POSTMÉTAPHYSIQUE
de Jürgen Habermas.
Traduit de l'allemand
par Rainer Rochlitz.
Armand Colin, 288 p., 195 F.

CONTINGENCE, IRONIE ET SOLIDARITÉ
de Richard Rorty.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Pierre-Emmanuel Dauzat.
Armand Colin, 280 p., 195 F.

« Théories », c'est le nom d'une nouvelle collection que dirige, chez Armand Colin, le philosophe Rainer Rochlitz. Ses buts : publier des textes contemporains ; accorder un intérêt particulier au domaine étranger ; donner la préférence aux travaux bien argumentés plutôt qu'aux essais vite écrits. Excellent programme, en somme, qu'illustre parfaitement le choix des deux premiers auteurs, Rorty et Habermas.

Sans doute les livres de ces derniers ne se situent-ils pas exactement au même niveau. *La Pensée postmétaphysique* est un recueil d'articles et de conférences rédigés au cours des années 1986-1988 et regroupés dans l'ordre chronologique. On y retrouve l'écho des thèmes développés par Habermas, dès 1981, dans sa *Théorie de l'agir communicationnel*. En revanche, *Contingence, ironie et solidarité* est un long essai datant de 1989. C'est l'un des plus importants ouvrages de Rorty et le troisième à être traduit en France (1).

Rappelons que Habermas (né en 1929) et Rorty (né en 1931) poursuivent depuis dix ans un dialogue animé d'où le conflit n'est pas absent. Le premier défend, contre Heidegger mais aussi contre Adorno, l'idée que la raison forgée par les Lumières trouve, au cœur même de la communication intersubjective, la garantie de sa propre légitimité : elle est donc à l'abri des aléas de l'Histoire. Le second, au contraire, partage avec Nietzsche, Foucault et Derrida une attitude beaucoup plus réservée envers toute tentative de « fondement ».

La raison, en effet, n'est, à en croire Rorty, que le produit d'une tradition culturelle parmi d'autres, celle des Lumières. Défendre la raison ne veut donc rien dire de plus que défendre un ensemble de valeurs auquel l'expérience historique – et elle seule – nous a, peu à peu, convaincus d'adhérer. Parmi ces valeurs figurent l'exigence d'objectivité scientifique, le souci de la solidarité humaine, l'attachement aux institutions démocratiques.

On voit ce qui oppose les deux penseurs. Habermas persiste à croire en la possibilité d'asseoir le progressisme libéral sur des principes inébranlables. Rorty, tout en défendant le même credo politique, estime que ce n'est pas lui rendre service que de le formuler dans un langage pseudo-théologique et propose de le redéfinir à l'aide d'un vocabulaire moins ambitieux, inspiré de la grande tradition du pragmatisme américain (2).

Malgré l'intervention de Hilary Putnam et de nombreux autres philosophes dans ce vaste débat, les positions de Habermas et Rorty ne se sont guère rapprochées au fil des ans. Rorty, qui se définit lui-même comme un ironiste, reproche à Habermas de ne pas s'arracher suffisamment de la métaphysique classique. Habermas, de son côté, dénonce le relativisme de Rorty et met en garde contre les dangers qui, selon lui, pourraient en résulter sur le plan politique.

En France, chacun des deux théoriciens possède ses propres partisans. Il est permis, avec les uns, de juger excessive la « dérive » nietzschéenne de Rorty. Mais on peut également, avec les autres, considérer le pragmatisme comme la moins mauvaise réponse à l'insoluble question du fondement de la raison.

Christian Delacampagne

(1) Après *l'Homme spéculaire* (Seuil, 1990) et *Science et solidarité* (L'Eclat, 1991).

(2) Sur le pragmatisme, la vérité et la raison, on pourra lire d'autres textes (inédits en français) de Peirce, Putnam et Rorty dans le n° 5-6 de la revue *Rue Descartes* qui vient de sortir chez Albin Michel (258 p., 150 F.), sous la direction de Jacques Poulain, dont on lira également *la Loi de vérité* (Albin Michel, « Bibliothèque du Collège international de philosophie », 266 p., 130 F).

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

De la farandole à l'Apocalypse

PROVENCE
de Jean Giono.
Gallimard, 304 p., 100 F.

JEAN GIONO souffre de deux maladies, la Provence et l'écolâtrie. La première l'a atteint dès ses premiers livres. Elle était probablement inévitable. Le virus provençal ravageait déjà la culture française depuis le milieu du dix-neuvième siècle. D'Alphonse Daudet à Frédéric Mistral et de Vincent Scotto à Marcel Pagnol, régnait une Provence d'opérette et de caricature, contre-modèle idyllique et parfaitement réactionnaire de la République jacobine. La harpe du félibre, la jovialité bavarde et gesticulante, l'accent qui met du soleil sur les mots les plus ordinaires, une morale naturelle de cœurs simples, les vertus élémentaires de la civilisation rurale et éternelle, voilà ce qu'on opposait, avec une réelle efficacité, aux angoisses de la France des villes et des usines, des syndicats et des intellectuels, comme le soleil s'oppose à la pluie, le sourire à la grimace, et le naïf au pervers.

Avatar et généralisation du syndrome provençal, la maladie potagère, après avoir connu de belles heures sous le Maréchal, revient en force sous la casquette des gardes champêtres de l'écologie. Voltaire déjà soupçonnait Rousseau de vouloir nous mettre à quatre pattes pour mieux brouter l'herbe. Les idéologues du carré de choux rêvent d'effacer les monstrueux problèmes qui assaillent le monde par le recours à la magique triade terrienne : semence, travail, récolte. Ils ont annexé Giono dans leur croisade, sans avoir besoin, il est vrai, de le solliciter outrageusement.

Car enfin, les gionologues dussent-ils en souffrir, il est vrai que l'écrivain de Manosque a donné du blé à moudre et de l'olive à presser aux petits chanteurs du retour à la terre. Ce n'est pas tout à fait contre son gré – son biographe Pierre Citron le confirme (1) – qu'il a laissé à Pagnol, en 1937, en réplique au Front populaire, le soin de tourner *Regain*, destiné à devenir l'emblème de la morale politique vichyssoise. Et les catéchumènes de la religion sylvestre n'ont eu qu'à puiser dans son œuvre pour faire de *l'Homme qui plantait des arbres* leur petit livre vert. Ils pourront encore trouver, çà et là, dans *Provence*, de quoi faire leur beurre. Pas un néon qui s'allume, pas un poteau électrique qui se dresse, pas une coopérative agricole qui s'édifie sans que Giono y aille de sa diatribe, de sa Provence qu'on poignarde au cœur, de sa larme versée sur des millénaires de civilisation détruits.

Il faut s'y faire : quand Giono cesse d'écrire, c'est à dire lorsqu'il resdescend des nuées où il conversait avec Homère, avec Shakespeare ou avec Stendhal, il redevient un petit bourgeois très ordinaire. On ne s'en rend pas compte dans ses romans parce qu'ils se situent, presque tous, au plus proche des sommets. On n'en redégringole qu'avec la fin du livre. Avec ces textes non romanesques sur la Provence qu'Henri Godard a réunis ici – préfaces, articles, carnets, incitations touristiques, accompagnements d'œuvres graphiques, – nous sommes soumis au régime du *scenic-railway* : un moment nous frôlons le ciel, le suivant nous précipite au ras du sol, avant d'être catapultés de nouveau vers l'azur. Tout dépend si Giono a décidé d'écrire ou s'il s'est contenté de satisfaire un commanditaire.

CES différences d'altitude sont fascinantes ; pour un peu, on croirait que deux hommes se sont mis à l'ouvrage. En fait, il s'agit simplement de Giono l'écrivain et de l'autre, l'ancien employé de banque, qui savait si bien embobiner les clients chez qui il plaçait des titres. Quand l'écrivain est là – *dans ces grands textes des années 50 par exemple, qui ont pour titres Arcadie ! Arcadie !, J'ai beau être né dans ce pays...* et *On n'a jamais fini de connaître...*, – il souffle un vent d'une telle puissance, et si pur et si gonflé d'orages, que les petites mythologies familières et étriquées, tous les provençalismes et toutes les fleurettes de sous-préfets aux champs sont balayés d'un revers de plume, *renvoyés à leur insignifiance*. Envolée la pacotille des tartarinades, chassé de l'estrade Mistral, *« un chantre de comice agricole, un barbichu à grand chapeau, valet du trône et de l'autel, plein d'emphase, de fausseté et de suffisance »*, congédiés les fracas de la farandole et les nostalgies linguistiques : *« Si les vraies traditions de mon pays avaient été ces chienlits qu'on faisait défiler dans Arles, ces fanfaronnades qu'on claironnait à tous les échos, je me serais fait naturaliser Samoyède. Si ma langue avait été ce baragouin qui faisait se pâmer les vieux notaires et énervait le génie des cœurs doués, j'aurais appris le chinois pour m'exprimer. »*

A la place de ces cartes postales, se dresse la Provence de Giono, ou plutôt ses Provences, *virgilienne du côté d'Aix, homérique sur les* bords de la Méditerranée, hantée par Shakespeare et par Melville sitôt que le sol monte et *que la tendre mollesse des plaines cède* le pas à l'âpreté des montagnes. C'est dire que les paysages et les âmes d'élection changent au fur et à mesure que l'œuvre romanesque de Giono se déploie. Les grandes odes panthéistes des premières années accompagnent des compositions d'harmonie, où l'eau, la terre, le feu, les hommes, les uns avec les autres, les uns contre les autres, inventent une manière de vivre ensemble, un destin, une fatalité commune et une civilisation, à la fois joyeuse et tragique. Manosque, les rives de la Durance, celles de l'étang de Berre répondent aux exigences de ce *chant du monde*.

Puis, quand Giono va puiser son inspiration au fond de ses angoisses, dans l'approche visionnaire d'un cosmos violent et cruel qui écrase les hommes, ce sont les hauts plateaux et les déserts provençaux qui l'attirent : le bleu immuable du ciel qui conduit à la folie, l'oppression du silence, le vertige de la solitude, les coups de massue du soleil qui précipitent les *hommes dans l'ombre des maisons où ils se* claquemurent pour n'en jamais ressortir. Pays de grandeur nue, sauvage, féroce où les passions chauffées à blanc exigent des âmes exceptionnelles et des sacrifices barbares. Giono l'écrivain n'invite pas à un paisible voyage rétro dans la France rurale et patriarcale du dix-neuvième siècle, mais à un sabbat effréné qui nous projette aux origines du monde, dans le chaos initial, dans le magma des peurs, des cris et des désirs d'avant toute civilisation.

Cette Provence-là n'existe pas dans les guides touristiques. *« Je me suis efforcé*, écrivait Giono dans *Voyage en Italie, de décrire le monde non pas comme il est, mais comme il est quand je m'y ajoute, ce qui, évidemment, ne le simplifie pas. »* Quand il néglige de s'y ajouter, quand le poète se tait, c'est M. Giono de Manosque qui prend sa place à la table à écrire. Il est brave, M. Giono, comme son ami l'épicier, comme son voisin le notaire, avec qui il lui arrive de comparer leurs récoltes d'olives. Sur la vie qui va, ils pensent d'ailleurs la même chose, qu'ils vivent dans un bien beau pays, que la vie moderne n'a pas que du bon, que les touristes sont une plaie, souvent ridicule, que les politiciens sont marrons, les intellectuels délétères, *les ouvriers esclaves, que la nature est la grande* institutrice et qu'on peut être le plus sage et le plus heureux des hommes sans jamais avoir ouvert un livre. M. Giono, lorsqu'il écrit des chroniques pour *le Petit Provençal* ou quand il rédige des articulets pour *Elle*, la *Revue du Touring-Club de France* ou pour la publicité d'une compagnie aérienne, prend garde de ne pas s'élever au-dessus de telles médiocrités. Il possède un joli brin de plume et compose d'agréables dictées de certificat d'études, bien ornées, finement colorées, parfumées au thym et à la farigoule. Les clients sont *ravis* ; le charmant conteur peut ajouter quelques acres à ses vergers.

MAIS il arrive que M. Giono rencontre dans sa rédaction un coin de paysage ou un personnage qui ne se laissent pas facilement réduire au pipeau provençal. Une autre musique s'impose, l'écrivain, sans ménagement, éjecte M. Giono de son écritoire. La métamorphose coupe le souffle, le mensonge change de dimension et devient imagination, les freins sont arrachés aux roues, *les petites légendes niaises sont englouties* dans des remous d'Apocalypse, le cœur accélère ses battements, l'œil quitte les jardins pour se perdre dans les horizons, les Alpes s'éboulent sur la Provence, des hordes de dieux occupent les vallées, des âmes immenses combattent le malheur de l'humanité : un poète écrit, et il est des plus grands.

(1) *Giono (1895-1970)*, Seuil, 1990, 670 p., 170 F.

★ Vient de paraître, dans une très jolie présentation, *le Déserteur*, de Giono, sur des ex-voto de Charles-Frédéric Brun (éd. Curandera, 128 p., 145 F). Dans la même collection, le *Journal de montagne*, d'Estella Canziani, et *le Facteur Cheval*, d'Alain Borne.

Les angoisses de miss Stephen

Suite de la page 25

Féroce et désopilante, elle se moque des uns auprès des autres, mais plus encore d'elle-même, et rappelle à sa sœur Vanessa, son *« dauphin bien-aimé »* (dans une lettre absente de l'édition française), leur projet de *« causer le plus de peine aiguë au plus de gens possible »*.

Mais quelle fidélité toujours envers ses chères victimes ! Quelle tendresse aussi, violente et sourde, que l'on devine souvent réprimée et qui se manifeste, par exemple, dans cette prouesse déchirante : Thoby, son frère préféré, vient de mourir, à vingt-six ans, de la typhoïde ; autour de son absence, du manque qu'il suscite à jamais, Virginia écrira *les Vagues* (5) vingt-cinq ans plus tard ; mais à présent, en pleine détresse, elle invente, lettre après lettre, presque tous les jours pendant un mois, pour leur amie Violet Dickinson – qui lutte contre la même maladie et qu'elle ne veut pas bouleverser – un Thoby bien vivant et les mille détails de sa convalescence fantôme.

« Une main dans le noir »

L'édition anglaise comprend environ quatre mille lettres de Woolf. Claude Demanuelli en a choisi près de trois cents, la plupart inédites en France. Un bel ensemble qui ne peut ni ne prétend restituer l'hallucinante plongée dans l'univers de Virginia Woolf et des siens proposée en anglais, mais qui donne de la femme, de l'écrivain une vision neuve et passionnante – même si la traduction, peu fidèle, ne rend pas compte de la rigueur de Virginia, de ce ton si rapide, spontané, qu'il semble au lecteur entendre le son même de sa voix, de son rire.

Mais quelle aventure vertigineuse de découvrir comment la jeune fille effondrée près de sa chrysalide émerge et se déploie à travers les années, avec les mêmes reculs, les mêmes élans. Avec aussi l'exigence issue des blessures initiales, les dynamiques éperdues qui étayent sa fragilité, et puis ce savoir originel jamais renié et grâce auquel elle parviendra au but confié, dès 1921, à Katherine Mansfield, sa rivale préférée : *« Je cherche à élargir le champ de la conscience. »*

Jusqu'à la fin, Virginia Woolf s'y emploiera chaque jour, disciplinée comme on respire. Ce qui ne l'empêchera pas, jusqu'à la fin, même célèbre, de faire des paquets, de parcourir les librairies de province pour la maison d'édition qu'elle a créée avec Leonard, son mari. Sur leur couple, sa pérennité, ses contentieux, elle ne se confie qu'à Ethel Smyth, vieille et grande dame, compositeur de renom, qui lui voue une passion tardive et l'agace, mais auprès de qui elle s'épanche, jusqu'à la fin, telle une enfant qui *« cherche une main dans le noir »*.

Si elle affiche souvent un parler cru, c'est à Ethel seule qu'elle parle de sexualité. Jamais à Vita Sackville-West, un temps adorée. Sa passion véritable, c'est Vanessa, devenue peintre. Manquent ici les lettres où elle avoue l'aimer *« plus qu'il ne sied à une sœur »*. Les deux femmes, si belles et peu conscientes de l'être, dansent un pas de deux sans fin.

En privé, Virginia ne confie à personne sa pensée politique : ce n'est pas ce qu'on attend d'elle. Aussi la puissance avec laquelle elle combat, ailleurs, les fascismes ou *« la ségrégation des femmes »* démontre l'isolement d'une femme si entourée. Jusqu'à la fin, elle doutera d'elle-même, écrivant à John Lehmann de ne pas publier son dernier livre, qu'elle juge trop sot, trivial. C'est le plus beau : *Entre les actes* (6). On y lit que *« l'audience était partie, les acteurs aussi »*. On y fait le vœu *« que les eaux [la] recouvrent, les eaux du puits où l'on fait des vœux »*. Dans cette eau qui, depuis toujours, circule dans ses œuvres, Virginia Woolf ira, *« tel un marin noyé sur les rives du monde »* (7), se perdre. Ou se trouver.

Viviane Forrester

(5) *Les Vagues*, traduit par Marguerite Yourcenar, La Pochothèque.

(6) *Entre les actes*, traduit par Charles Cestre, La Pochothèque.

(7) *Mrs Dalloway*, traduit par Pascale Michon, La Pochothèque.



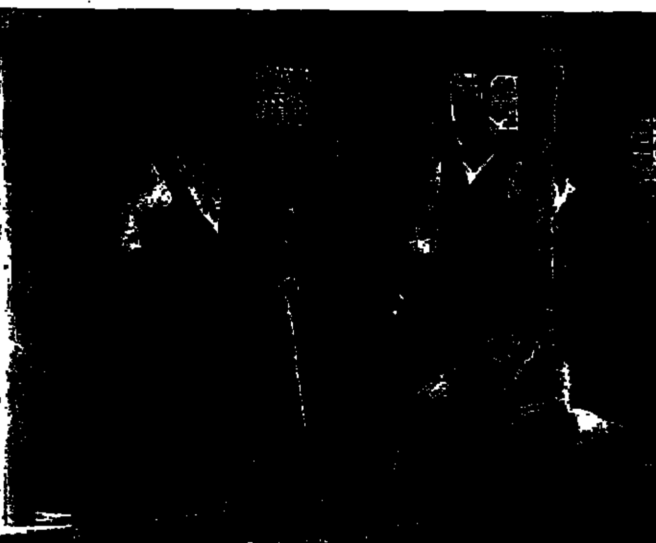
La traque aux écrivains

Philippe Garnier prend le maquis aux Etats-Unis pour débusquer sept romanciers inclassables

MAQUIS
Aperçus d'un autre paysage américain
de Philippe Garnier.
Payot « Voyageurs ».
230 p., 130 F.

Larry Brown était pompier dans un bled du Mississippi ; un vrai pompier avec casque d'argent, camion rouge et grande échelle. Un beau jour, à l'inverse de tant d'écrivains qui, gamins, ont rêvé de devenir pompier, il a décidé d'être écrivain. Lui-même ne sait pas trop comment cette idée saugrenue lui a traversé le crâne, pas plus qu'il ne savait qu'il lui faudrait dix ans de travail acharné pour réussir, en dépit de chances de succès pratiquement nulles, à faire entendre sa voix, que les critiques saluent maintenant comme une des plus originales du roman américain. Le plus étonnant, bien sûr, n'est pas le résultat de l'entreprise mais la dose de folie pure qui poussa un bouseux pratiquement inculte du Mississippi à s'y lancer.

C'est cette folie qui passionne Philippe Garnier et c'est cette étincelle de déraison qu'il a traquée et débusquée à travers le *maquis des Etats-Unis pour tracer*, en sept portraits d'écrivains inclassables, un livre unique dont le sous-titre, *Aperçus d'un autre paysage américain*, laisse entrevoir à la fois la formidable ambition et l'absence totale de prétention.


KENNY ROGERS

L'image du vieil Eldorado...

L'Amérique du rock, du cinéma et de la littérature, Garnier en a fait depuis longtemps le terrain de son insatiable curiosité. *Chroniqueur exigeant* et souvent bougon, encombré du titre de journaliste le plus original de la presse française, il trimballe son regard d'amoureux râleur sur les secousses culturelles du Nouveau Monde et nous les raconte avec le petit sourire en coin du type qui ne parle jamais du show avant d'être allé fouiner *backstage*. Autant dire que les contraintes du journalisme traditionnel devaient commencer à lui peser sérieusement. Contraint à rendre compte de l'actualité, il devait renoncer à écrire sur ceux qui n'en ont pas : *« Ceux qu'on pourrait appeler* maverick writers, *s'il existait un équivalent en français pour ce genre d'indépendance : celui qui ne rejoint pas le troupeau, celui qui échappe au* round-up *(et, par là même, au marquage, à la vaccination et à la castration). Mais qui trouve le marché quand même, au bout du chemin. »* Magnifique métaphore quand on sait qu'elle s'applique à des écrivains dont la passion d'écrire s'accompagne d'une passion pour la vie qui leur interdit de s'arrêter de vivre pour se regarder écrire.

Le cow-boy et le géologue

En lisant *Maquis*, on comprend enfin ce qui fait la magie des papiers de Garnier. Lire un bon livre ne lui suffit pas et en parler comme d'un simple artefact livré à la consommation des ménages serait manquer à sa conception du journalisme. Encore plus que les livres, Garnier aime les écrivains. Parce qu'il est bien placé pour savoir que la création littéraire est un mystère insondable, il cherche à connaître l'artisan pour le traquer dans son quotidien et s'émerveiller d'avoir rencontré un homme.

Sévère sur le premier roman de Dan O'Brien, *l'Esprit des collines*, il tombe amoureux du second, *Rites d'automne* (1), et devient l'ami d'un auteur pour qui l'écriture n'est qu'une manière quasi annexe de parler de son amour pour la fauconnerie. Trouver les romans de Joe Brown aux Etats-Unis relève de la sorcellerie. Pourtant, Garnier les a lus avec suffisamment d'attention pour avoir envie de rencontrer l'auteur, et c'est un authentique cow-boy qu'il a découvert. Un type qui met le bétail, les chevaux et ses œuvres au même niveau et qui pratique l'écriture comme un des beaux-arts : le plaisir pendant l'acte, le fric si les éditeurs s'en mêlent. Rick Bass était un géologue bien payé par les magnats du pétrole avant qu'il n'ait eu l'idée de raconter sa vie dans un roman qui le propulsa au hit-parade des gloires littéraires. Depuis, il s'est installé dans la seule vallée non électrifiée du Montana et se bat avec son rêve de créateur comme il s'était battu avec l'idée qu'il se faisait de la réussite sociale.

Tous ces gens sont des aventuriers bien avant d'être des écrivains, et Garnier, qui a choisi de s'expatrier dans le pays mythique de l'aventure, rend ainsi la monnaie à son rêve de jeunesse. En refusant de s'étendre sur l'œuvre pour privilégier l'homme, il dessine une nouvelle carte de l'Amérique et, bien au-delà des déceptions de la politique, nous restitue l'image du vieil Eldorado.

Guilleret, voire moqueur sur l'ensemble du livre, Garnier devient grave au dernier chapitre : Moritz Thomsen a joué à l'auteur le sale tour de mourir avant qu'il n'ait pu le rencontrer. En soixante pages sublimes, le journaliste expie sa faute et laisse le champs libre à l'écrivain. Moritz Thomsen est mort inconnu, mais tous les lecteurs de Garnier n'ont qu'une envie : lire Moritz Thomsen.

Rien ne ressemble à *Maquis*. Hanté par l'idée qu'il se fait du journalisme, Garnier a atteint un des objectifs des grands romanciers : parler de soi en ne parlant que des autres.

Patrick Raynal

(1) *Les deux livres ont été publiés chez* Albin Michel